

0349

26-5



CONSIDÉRATIONS
SUR
LES RICHESSES
ET
LE LUXE.

0350

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES RICHESSES

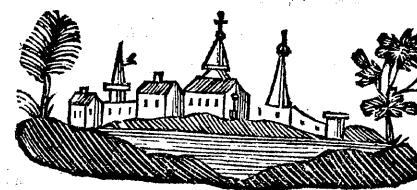
ET

LE LUXE.

Aurea nunc verè sunt secula.

OVIDE.

*par M. Jean de Melan, Intendant de
Valence.*



A AMSTERDAM,

Et se trouve, A PARIS,

CHEZ la Veuve VALADE, rue des Noyers.

1787.

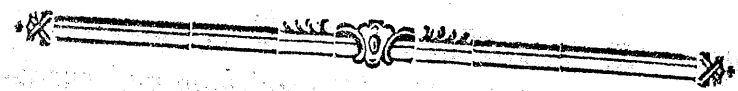
CONSTITUTIONS

DES

REPUBLICAINES

DE

FRANCE



T A B L E DES CHAPITRES.

CHAPITRE I ^{er} . <i>Des Richesses en gé- ral.</i>	Page 11
CHAP. II. <i>De la Population.</i>	23
CHAP. III. <i>Des Monnoies.</i>	35
CHAP. IV. <i>De la multiplication des jouis- sances.</i>	45
CHAP. V. <i>Des richesses de quelques Peu- ples anciens.</i>	51
CHAP. VI. <i>Des armées des anciens comparées aux armées modernes, relativement à la population & à la dépense.</i>	66
CHAP. VII. <i>Du commerce des anciens.</i>	72
CHAP. VIII. <i>Les Richesses, principes de tout changement dans la constitution des États.</i>	74
CHAP. IX. <i>Du Faste.</i>	88
CHAP. X. <i>De la conversion des services.</i>	103

CHAPITRE XI. <i>Des Gentilshommes entretenus par de grands Seigneurs.</i>	Page 106
CHAP. XII. <i>Du Luxe.</i>	112
CHAP. XIII. <i>Des principes du Luxe.</i>	125
CHAP. XIV. <i>Résultat de ce qui vient d'être exposé sur le Luxe.</i>	131
CHAP. XV. <i>Du caractère des Nations dans son rapport avec le Luxe.</i>	132
CHAP. XVI. <i>Des circonstances qui ont hâté les progrès du Luxe.</i>	141
CHAP. XVII. <i>Sentiment d'un Auteur célèbre sur le Luxe & ses progrès.</i>	154
CHAP. XVIII. <i>De l'augmentation du numéraire.</i>	177
CHAP. XIX. <i>De la richesse sans travail.</i>	195
CHAP. XX. <i>Des fortunes particulières en divers tems.</i>	197
CHAP. XXI. <i>Des dépenses de Louis XIV.</i>	217
CHAP. XXII. <i>Sully, Colbert.</i>	245
CHAP. XXIII. <i>De la vénalité des charges.</i>	254
CHAP. XXIV. <i>De l'intérêt de l'argent.</i>	258
CHAP. XXV. <i>Du rapport de l'intérêt de l'argent avec la liberté.</i>	268

CHAPITRE XXVI. <i>De la proportion du prix du bled, avec la quantité du numéraire.</i>	Page 273
CHAP. XXVII. <i>Du prix des terres.</i>	280
CHAP. XXVIII. <i>Des biens possédés par les Religieux.</i>	284
CHAP. XXIX. <i>Du commerce des bleds.</i>	288
CHAP. XXX. <i>Du rapport de la liberté & de l'impôt.</i>	302
<i>Suite du Chapitre précédent.</i>	312
CHAP. XXXI. <i>D'un Chapitre de Montesquieu sur le despotisme.</i>	315
CHAP. XXXII. <i>Des Loix somptuaires.</i>	319
CHAP. XXXIII. <i>De l'économie dans les Monarchies.</i>	325
CHAP. XXXIV. <i>Des révolutions dans les fortunes.</i>	330
CHAP. XXXV. <i>Des Fermes & des Régies.</i>	335
CHAP. XXXVI. <i>Des Financiers.</i>	345
CHAP. XXXVII. <i>Des profits de la finance.</i>	349
CHAP. XXXVIII. <i>Dialogue entre M. de Semblançay, surintendant des finances</i>	

viii TABLE DES CHAPITRES.

<i>de François I^{er}, & l'abbé Terray, con- trôleur général.</i>	Page 355
CHAPITRE XXXIX. <i>Des Colonies anciennes & modernes.</i>	411
<i>Suite du Chapitre précédent.</i>	416
CHAP. XL. <i>Des Colonies sur un nouveau continent.</i>	420
CHAP. XLI. <i>De la durée du commerce actuel.</i>	425
CHAP. XLII. <i>Du crédit.</i>	430
CHAP. XLIII. <i>Des banques dans une Mo- narchie.</i>	440
CHAP. XLIV. <i>Des emprunts publics.</i>	449
<i>Suite du Chapitre précédent.</i>	463
CHAP. XLV. <i>Du crédit du Ministre des Finances.</i>	473
CHAP. XLVI. <i>De la France & de l'Angle- terre.</i>	482
CHAP. XLVII. <i>Convient-il à un Souverain d'avoir un trésor?</i>	494

CONSIDÉRATIONS

P R É F A C E.

MON goût, mon état & l'intérêt général qu'excitent dans ce siècle les matières d'administration, m'ont porté à réfléchir sur la plupart des objets que cette science renferme. J'ai examiné la question du luxe si souvent agitée; & n'ayant rien trouvé dans les divers auteurs qui me satisfit complètement, j'ai essayé d'éclaircir l'obscurité dont cet objet me paroît environné. Occupé de remonter aux causes du luxe, d'en développer les effets, entraîné à approfondir plusieurs questions naturellement liées

* A

2 P R É F A C E.

avec ce sujet, j'ai fait sans projet un ouvrage, & je hasarde d'en publier une partie : c'est un essai. L'effet qu'il produira m'encouragera à publier le reste, ou me prescrira de le laisser dans l'obscurité de mon cabinet. Les impôts & le commerce, le tableau des dettes progressives des divers états de l'Europe, sont les objets que j'ai traités avec le plus grand détail dans la seconde partie ; & ce sont les plus intéressans pour le siècle où je vis. L'amour de la patrie dans les tems anciens, le sentiment de l'honneur dans les tems qui ont suivi, le crédit public dans l'époque actuelle, sont les ressorts & les principes d'action

P R É F A C E. 3

des gouvernemens dans ces divers tems.

On trouvera peut-être au premier aspect peu de liaison entre les chapitres de cet ouvrage ; mais avec un peu d'attention, il sera facile de voir que tous se rapportent aux principes & aux effets résultans de la richesse & du luxe, & aux différentes manières d'acquérir & de dépenser relatives aux tems & aux nations.

J'ai quelquefois été en opposition avec Montesquieu, & c'est en tremblant que j'ai hasardé de combattre son sentiment ; mais je me suis dit que l'ouvrage du génie, qui conçoit un grand ensemble, peut pécher par

4 P R É F A C E.

quelques parties que saisit un esprit médiocre qui en fait son étude particulière. Il est des résultats auxquels on ne parvient que progressivement. Montesquieu ne devoit rien à son siècle; & celui, qui ose le combattre, doit aux lumières qu'il a répandues, & dont on a suivi la direction, la faculté de connoître les erreurs où il a pu tomber. J'ai profité des lumières de ce grand homme; je me suis quelquefois rencontré avec lui & avec d'autres; & je n'ai pas cru devoir m'abstenir de dire des choses à-peu-près semblables, lorsqu'un développement nécessaire & de plus grands détails pouvoient jeter plus de jour

P R É F A C E. 5

sur un objet. Ma prétention n'est point de dire des choses qui n'ont jamais été dites.

J'ai été aussi d'un avis contraire à celui d'un auteur célèbre sur le luxe & les effets de la quantité du numéraire; la manière dont il a traité ces divers objets, m'a forcé d'en extraire plusieurs pages afin d'éviter le reproche de prendre une phrase ou une proposition isolée, dont le sens se trouve souvent affoibli par ce qui précède, ou par les exceptions qui l'environnent. C'est donc pour le suivre dans ses développemens, & mieux saisir sa pensée, que j'ai rassemblé plusieurs passages. Mon projet n'a

6 P R É F A C E.

été que d'éclaircir une question. Ce n'est point l'administrateur & ses opérations que j'ai critiqués, mais les opinions de l'auteur que j'ai combattues ; plus il a de célébrité, & plus il est intéressant de ne pas laisser accréditer l'erreur par un grand nom. Condillac & d'autres philosophes estimables, se sont élevés contre quelques opinions de l'immortel Buffon, qui peut se vanter d'avoir considéré toutes les faces d'un objet, & déterminé, au milieu des exceptions que présentent les notions les plus claires, le point précis qui constitue la vérité? Quelquefois j'ai cru devoir m'abstenir de manifester mon senti-

P R É F A C E. 7

ment, & je me suis contenté d'exposer le pour & le contre. C'est ainsi que, sans prendre de parti, j'ai traité ce qui concerne le crédit public. Cet art de multiplier les richesses par la multiplication des signes, offre beaucoup d'avantages & d'inconvéniens. La grande habileté consisteroit à fixer ses limites relativement à la constitution d'un pays, au rôle qu'il veut jouer sur le théâtre politique, à ses productions, à son commerce & à l'ensemble de ses facultés réelles. Ce point de précision ne peut en quelque sorte être saisi que par celui qui gouverne, qui compare, qui juge les circonstances.

8 P R É F A C E.

Il me reste à parler d'un dialogue qui fait une partie de cet ouvrage. Desirant comparer les tems anciens à l'époque actuelle ou très-récente du regne dernier, j'ai senti qu'il faudroit faire des exposés fort longs, des divisions de matieres ennuyeuses. La forme d'un dialogue, entre un ancien ministre & un administrateur de nos jours, m'a paru propre à faire naître naturellement les questions multipliées que présente le sujet, & à les résoudre plus promptement. Enfin, j'ai pensé que cette forme jeteroit un plus grand intérêt sur le sujet que je traitois, parce que nous sommes plus susceptibles d'être affectés lorsqu'on

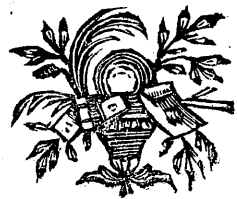
P R É F A C E. 9

nous présente des objets sensibles; & que nous aimons à appliquer une opération, un système à un nom.

J'ai choisi l'époque du regne qui a suivi la découverte du nouveau monde, qui a été célèbre par de grands événemens & le faste de la cour; j'y ai opposé le regne dernier comme le plus près de nous. Il étoit nécessaire de faire, par conséquent, figurer dans ce dialogue l'abbé Terray, ministre des finances. Je n'ai point cherché à le présenter sous un aspect défavorable; mon intention n'a pas été de me livrer à aucune critique personnelle. J'ai songé aux choses seulement, & l'époque de

10 P R É F A C E.

son ministere s'est trouvée dans l'ordre que j'ai imaginé de suivre, pour rendre sensible & frappante la comparaison des tems, bien plus intéressante que celle des personnes.



C O N S I D É R A T I O N S

S U R

L E S R I C H E S S E S

E T

L E L U X E.

C H A P I T R E I.

Des Richesses en général.

RICHESSE & puissance font une seule & même chose; car tous les objets qui constituent la richesse n'auroient aucun prix,

si, par leur moyen, l'homme ne convertissoit à son usage la force & le travail des autres.

La valeur réelle est mesurée par le tems que les choses coûtent, ou le prix du talent de celui qui les modifie. La supériorité du talent & la rareté des choses, par conséquent, produisent la cherté. On a plus de jouissances dans un siecle, lorsqu'un plus grand nombre d'hommes sont instruits d'une méthode qui simplifie la main-d'œuvre & abrège la peine.

Les besoins réels de l'homme sont presque bornés à celui de la subsistance, parce qu'il peut, à la rigueur, se passer de vêtements: des nations entières vivent exposées à toutes les injures de l'air. Dans cet état l'homme est bien éloigné d'avoir une idée de la richesse. Il faut que sa pensée soit exercée, pour qu'il conçoive d'autres jouissances que celles qui résultent de la satisfaction du premier, du plus impérieux besoin de la nature. Alors ses desirs sont éveillés par les sensa-

tions nouvelles que lui présente son imagination. Mais comment pourra-t-il se les procurer? Son travail est borné par ses forces. Si tous ont le nécessaire, nul ne voudra faire part du produit de son travail à un autre. Il faut donc qu'il y ait un pauvre, pour qu'il y ait un riche; qu'un homme souffre de la faim, & qu'un autre ait une double portion de subsistance. C'est alors qu'il existe un riche, un despote qui, sous peine de la vie, condamne à travailler pour lui.

Les richesses ne consistent, chez les peuples les moins policés & chez les nations les plus éclairées, que dans la possession d'un nombre plus ou moins grand de portions de subsistances, en nature ou en représentation.

Il est des gradations dans l'amour des richesses qui tiennent à la constitution de l'homme. Il desire l'argent, en échange de son travail, pour subsister. Il en desire ensuite

pour vivre sans travail ; c'est le second degré : enfin , il en est avide , pour être distingué ; voilà le troisième degré. Ainsi l'amour de la conservation , celui du repos & celui des distinctions , sont les principes qui font désirer les richesses.

Le premier plaisir qu'éprouve l'homme , est d'avoir sa subsistance assurée sans travail , de se racheter de la tâche que lui a imposée la nature. Le second , d'être distingué , de commander & d'être obéi. Il se croit un être supérieur ; il est un véritable souverain. A mesure que la civilisation fait des progrès , la sphere des besoins s'aggrandit , & les échanges se multiplient. L'homme borné au soin de subsister resteroit long-tems dans l'état sauvage , son industrie n'est vivement excitée que par l'aiguillon de nouveaux besoins.

Lorsqu'on fait boire de l'eau-de-vie à un sauvage , ses sens engourdis s'éveillent , ses esprits sont en mouvement , ses forces sont

augmentées ; une effervescence délicieuse agite puissamment tous ses organes , ou les plonge dans une extase ravissante : son existence , si je puis m'exprimer ainsi , est doublée , triplée ; & c'est dans un sentiment vif de soi-même que réside le bonheur passager de l'homme sauvage ou policé. Pour se procurer de tels plaisirs , pour boire cette liqueur enchanteresse , on demande au sauvage des objets d'échange. Dès ce moment , il a l'idée de la richesse. Il donne de la poudre d'or en échange d'un verre d'eau-de-vie , & l'Européen rit de sa simplicité : cependant le sauvage se conduit , à cet égard , comme l'homme policé ; il paie avec de l'or un plaisir vif ; il donne plus d'or , parce qu'il est commun , & que l'eau-de-vie est rare.

Tout est par l'homme ; tout est pour l'homme ; il est évident que la faculté de disposer de sa force & de son travail constitue la richesse & la puissance.

Les objets qui constituent la richesse sont le fruit du travail ; & ils en deviennent le salaire. Une chose n'a de prix , qu'autant qu'elle représente une quantité de journées de travail.

Les travaux auxquels l'homme s'est soumis, les dangers qu'il a courus, le nombre des journées qu'il a employées pour tirer l'or & l'argent du sein de la terre , constituent la valeur de ces métaux. Une mine cesse d'être exploitée, quand il faut y employer un trop grand nombre de journées. On l'abandonne parce que la quantité de métaux extraite est le produit de dix jours de travail , par supposition , & ne peut en procurer que huit en échange.

On pourroit employer , à ce qu'il semble , toute autre matiere que l'or & l'argent pour signe représentatif ; on pourroit même se servir de papier : mais si l'on fait attention qu'il est essentiel que le métal , ou l'objet représentant , ait une consistance durable , qu'il ait

un certain degré de rareté , on verra que l'or & l'argent sont préférables.

L'or résiste à la rouille , & il a , ainsi que l'argent , la rareté nécessaire pour être d'un grand prix.

Ces métaux ont des qualités qui leur donnent une valeur réelle , indépendante de l'office de signe représentatif.

Ces qualités sont l'éclat , la ductilité , la pesanteur spécifique & l'incorruptibilité : ils auroient par leur seul éclat un grand prix. Ils plaisent à la vue , sont plus susceptibles que les autres métaux d'acquérir le poli , le fini qu'on desire dans les ouvrages de l'art : enfin , ils serviroient à former les ornemens précieux , s'ils n'étoient pas employés à représenter les valeurs.

C'est avec raison , comme l'on voit , que les habitans des diverses contrées ont , depuis les tems les plus reculés , fait servir ces métaux de signes représentatifs.

Le caractère distinctif de l'homme consiste

dans la perfectibilité ; l'effet nécessaire de cette qualité est la possession des propriétés. Il n'inventera pas pour un autre , il ne construira pas une cabane pour qu'un autre l'habite. De la propriété naît l'inégalité : elle est dans la nature ; c'est une suite de l'inégale distribution de ses dons. La force , le génie , l'activité , ne sont pas accordés à tous dans la même mesure : le plus fort doit s'emparer d'un champ ; le plus industrieux le défrichera ; il inventera des outils ; il foumettra des animaux : le plus actif multipliera par son travail les moyens de sa subsistance ; il les échangera contre des commodités , & voilà l'homme riche.

Un besoin , qu'on ne peut satisfaire que par le travail , détermine les efforts , & est le principe primitif des opérations les plus compliquées. Si la faim pouvoit s'appaiser , comme la soif , sans travail & sans soin , au premier ruisseau , les tyrans , les esclaves , les arts , la

pensée même en quelque sorte n'existeroient pas.

Plus on réunit de portions de subsistances , ou de signes qui les représentent , & plus est grand le nombre des hommes dont on dispose , qu'on peut employer à s'épargner des peines , à se procurer des plaisirs.

La définition que j'ai donnée des richesses est applicable à l'individu , au souverain , aux états. Le plus riche particulier est celui qui peut employer le plus de bras à son service ; car , pour qu'il en dispose , il faut en échange leur offrir des subsistances. La nation la plus florissante est celle qui rassemble une plus grande quantité de productions ; le monarque le plus puissant est celui dont le pays est le mieux cultivé. Il en résulte que la population est la seule & la plus grande richesse des états.

Les gouvernemens ont , pour disposer des hommes , d'autres moyens que les particuliers : la constitution humaine leur présente une autre

source de richesses, pour les classes qui sont au-dessus du besoin physique. C'est dans le desir des distinctions qu'il faut la chercher : ce desir excite l'avidité des richesses ; mais les souverains peuvent la satisfaire par d'autres moyens.

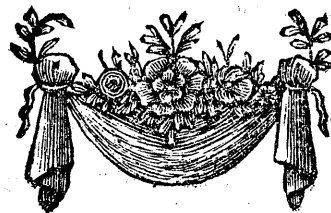
Le besoin de subsister & l'amour-propre sont les bases sur lesquelles est fondé tout l'édifice de la société ; ils sont les principes des grands besoins sans cesse renaissans que l'homme éprouve. Un philosophe a dit autrefois : *Avec du mouvement & de la matière, je ferai le monde.* Pour moi, en considérant les besoins physiques & ceux de l'amour-propre, je verrai les hommes devenir peu-à-peu tels qu'ils sont.

Ces deux principes féconds me feront parcourir rapidement les effets résultans de la constitution humaine. Je verrai les cabanes se construire, & les palais s'élever ; les boulangers, les académies, les cordons, dérivent

de ces deux causes. Toute action est déterminée par le besoin des substances, & par le desir d'être distingué. L'un anime l'univers physique, l'autre a créé l'univers moral. Comme les hommes n'ont reçu de la nature ni les mêmes forces, ni le même degré de sensibilité, les causes agissent plus ou moins, suivant le climat ou le gouvernement. L'homme est essentiellement paresseux. Il voudrait avoir de la fortune, sans travail ; du pouvoir, sans peine ; de la réputation, sans étude & sans efforts. Un Chinois vit avec le quart de ce qu'il faut à un habitant du Nord ; un François avec la moitié de ce qu'il faut à un Anglois. La sensibilité de l'amour-propre est encore plus inégale.

La manière de dépenser peut tarir la source des richesses ; en rassemblant les biens dans des centres éloignés, on dessèche la circonférence, & la plus fertile contrée devient inculte & déserte. L'inégalité des biens fait for-

tir l'homme de l'état sauvage, excite son industrie, développe ses facultés, peuple des déserts : l'inégalité extrême anéantit la culture, change en déserts les pays les plus florissans. C'est ainsi que l'amour est le principe générateur de l'univers, & que la débauche, qui est un excès de l'amour, est un principe de destruction.



CHAPITRE II.

De la Population.

ON trouve chez les peuples anciens beaucoup de loix pour arrêter la population. Doit-on en inférer qu'elle étoit plus nombreuse que de nos jours? Voici, je crois, comme il faut expliquer ces loix qui, en contrariant la nature, forçoient un pere à la plus grande barbarie.

Les anciennes républiques & les divers gouvernemens de la Grece, n'avoient que des territoires peu étendus; il étoit nécessaire de borner, par conséquent, le nombre des citoyens.

Licurgue, partagea les terres en trente mille parts pour les habitans de la campagne, & neuf mille parts formerent le territoire de la ville; chacune de ces portions

de terre produisoit de quoi nourrir une famille.

Lorsque le nombre augmentoit, il n'y avoit plus de moyens suffisans pour subsister. On fonda des colonies pour se débarrasser d'une population surabondante.

Tous les citoyens étant soldats, l'institution ayant pour objet la vigueur de l'ame & du corps; il étoit essentiel de n'admettre au nombre des citoyens que ceux qui pouvoient supporter les plus grandes fatigues, mener la vie la plus dure. Le tems de la guerre étoit moins rude à supporter que la discipline austere des tems de paix. De-là, les loix barbares qui sacrifient les enfans infirmes, délicats, mal constitués.

Aristote ne met pas la chose en doute. Il parle avec sang-froid de l'exposition des enfans, de la nécessité de faire avorter les femmes.

« Quant aux enfans, dit-il, qu'on doit

» nourrir ou exposer, il faut faire une loi qui
 » défende d'en nourrir aucun qui soit im-
 » parfait ou mutilé de ses membres, &
 » dans les lieux où cette loi seroit con-
 » traire aux loix du pays, il faut limiter
 » le nombre d'enfans que chacun doit avoir,
 » & ensuite faire blesser les femmes avant
 » que les enfans aient sentiment & vie. »

Dans les premiers tems de la formation des sociétés, une nation qui ne vivoit que de la chasse ou de la pêche, a dû borner le nombre de ses habitans. Un terrain circonscrit ne présenteoit que de foibles ressources. Il falloit par un effet de ce genre de vie sacrifier les enfans mal constitués, qui n'étoient pas en état de se procurer la subsistance, d'entreprendre de grandes courses. C'est ainsi, que chez les peuples de l'Amérique on abandonnoit les vieillards, que chez les Romains on abandonnoit un esclave vieux & infirme.

Romulus & la plupart des anciens législateurs ont accordé le droit de vie & de mort, celui de vendre & d'aliéner les enfans. Ces loix barbares semblent avoir été établies pour suppléer une police imparfaite, en donnant à chaque famille un souverain. Elles laissoient aussi chaque chef maître de déterminer si ses facultés, son industrie suffisoient à la conservation de sa famille.

C'est, à ce qu'il me semble, une question superflue à traiter que celle de la population plus nombreuse des anciens; la plus légère réflexion suffit pour démontrer qu'elle doit être bien inférieure à celle des tems actuels.

La population de l'Asie est, depuis les tems les plus reculés, fort supérieure à celle des autres parties du monde, c'est la patrie véritable de l'homme. Le climat y est plus salubre, les besoins plus aisés à satisfaire & moins nombreux. Ceux qui

naissent du froid n'existent pas dans plusieurs contrées, les vivres sont à plus bas prix dans ces pays & les hommes plus sobres. (1) Les peuples de l'Asie ont dû plus promptement, par ces causes, arriver à l'état de civilisation, & n'étant pas aiguillonnés par des besoins pressans, rester dans un état fixe; c'est ce que nous apprend l'histoire.

L'Europe & le pays du Nord sont plus cultivés qu'ils n'étoient autrefois; la plupart des nations modernes étoient peu avancées dans la civilisation du tems des Grecs & des Romains. Les Germains, dit

(1) Un Indien peut être nourri & habillé avec la valeur de cinquante francs de notre monnoie.

La terre dans plusieurs provinces est très-fertile, & exige peu de travaux; le travail & le tems d'un homme, par ces raisons, est de peu de valeur; les desirs sont bornés par la division des castes, dans lesquelles chaque Indien est fixé par sa naissance.

Tacite, s'attachoient peu à l'agriculture, & l'on fait que les peuples ne peuvent être nombreux lorsque la culture des terres est négligée ; des forêts immenses couvroient les Gaules & tous les pays du Nord : il n'y avoit presque aucun commerce, il n'y avoit aucune industrie.

Les torrens d'hommes, qui sont venus du Nord inonder la France il y a dix siècles, ne sont pas une preuve de la population de ces contrées. Ces hommes, poussés par la misère, quittoient une patrie ingrate pour des pays plus favorisés des cieux. C'étoient des pirates chassés par le besoin, ou animés par l'espérance du butin.

Le Dannemark, la Suede, la Norwége, le vaste empire de Russie ne contiennent pas dans les tems actuels, où la culture, l'industrie & le commerce sont animés, un nombre d'habitans supérieur à celui de la France ; comment supposer que ces pays

étoient plus peuplés dans des siècles de barbarie ?

Il ne reste aucun souvenir de villes célèbres dans le pays du Nord, aucun grand monument qui atteste leur industrie. La subsistance y est plus difficile, la terre moins féconde, les besoins plus nombreux.

Il est important d'observer que la crainte d'une trop grande population n'a jamais eu lieu que dans les républiques. C'est un effet de la liberté que la multiplication des hommes.

Les colonies des anciennes républiques confirment cette observation ; elles avoient pour objet de pourvoir à débarrasser la métropole d'une population devenue trop nombreuse par l'heureuse influence de la liberté.

Dans les grands empires, on voit au contraire les conquérans recruter sans cesse

par les nations vaincues, leurs provinces & leurs capitales dépeuplées par le luxe & les nombreuses armées. Lorsqu'une nation étoit vaincue, elle étoit en partie transférée captive chez les vainqueurs.

Quand la république Romaine eut passé sous le joug des empereurs, l'Italie se dépeupla, & fut à plusieurs reprises repeuplée par des étrangers. Les hommes manquoient à la consommation du despotisme. Les vastes empires ressemblent à ces parcs qui ne s'agrandissent qu'aux dépens de la population. Un magnifique château, demeure d'un maître & de ses valets, remplace les habitations de cinq cents cultivateurs.

Enfin, il y avoit autrefois une multitude d'esclaves, & la servitude n'engage pas à peupler.

Les terres ont été cultivées par des esclaves, lorsque les richesses ont été intro-

duites dans Rome, & les travaux de l'esclavage produisent peu. Cette raison & la trop grande étendue des possessions des gens riches furent les principales causes de la dépopulation de l'Italie. Le prix des esclaves qui n'avoient pas de talens particuliers, s'élevoit à-peu-près à celui des Nègres, employés de nos jours à la culture des colonies; & des citoyens avoient jusques à quatre mille esclaves.

Les auteurs qui ont écrit l'histoire ont pour la plupart manqué de discernement sur les objets les plus intéressans. L'amour du merveilleux les a égarés, & faute de remonter aux sources, ils n'ont fait que copier des erreurs sur les richesses des anciens, sur leurs armées & leur population. Ils semblent se complaire à prodiguer des millions & à créer des nations nombreuses.

Comment imaginer que l'Égypte, qui ne contient suivant M. Danville, que deux

mille lieues carrées cultivables , ait renfermé vingt-sept millions d'habitans & plus de vingt mille villes ?

La population , dans les tems reculés , a dû faire des progrès plus rapides en Egypte , parce que la culture y coûte peu de travaux ; les débordemens du Nil épargnent & les dépenses , & le tems , & le travail des hommes ; par ces raisons l'Egypte a dû être civilisée plus promptement , & l'abondance de ses moissons a multiplié sans doute les habitans dans un pays de médiocre étendue ; mais il est difficile de croire que , dans les tems les plus florissans , la population ait excédé le nombre de dix millions d'habitans.

Quelle idée se former de la Chine, d'après les voyageurs , qui different entr'eux de plus de soixante millions , pour la population de cet empire ? Quelle que soit l'influence du climat , on ne doit pas croire que sous le despotisme

despotisme le plus violent , cet empire ait pu rassembler une population immense , qu'elle puisse exister dans un pays où le monachisme est si révééré , dans un pays où tant de moyens conspirent contre l'humanité , le luxe , la castration , l'infanticide , où les terres sont si peu cultivées dans l'intérieur.

Une réflexion se présente sur la population. Pourquoi desirer que le nombre des hommes s'augmente , à la vue de tant de misérables que le besoin consume ? On peut répondre que c'est pour remédier à la misère qu'il est à desirer que la population s'accroisse , & en voici la raison.

Lorsque la pauvreté accable un grand nombre d'hommes , les moyens propres à soulager les indigens & ceux qui tendent à multiplier l'espece humaine , sont les mêmes. S'il est un pays où existe aujourd'hui un million de misérables sans propriétés , sans moyens de travail , & que d'ici à vingt ans

la population de ce pays augmente d'un million, il est incontestable que l'industrie, le commerce auront été plus animés, que ces causes auront répandu leur influence sur la classe actuelle des indigens qui auront obtenu plus de travail, & des moyens de subsister plus faciles & plus nombreux. Ce sont ces indigens mêmes qui, jouissant d'un sort plus heureux, ne craignant plus le mariage & la fécondité, seront les auteurs de nouvelles races.

Il est évident que la population d'un pays n'augmenterait pas, si le principe de misère qui afflige les races actuelles, subsistait. Le nombre des hommes ne peut s'accroître sans que la masse du travail soit augmentée, & que par conséquent les moyens de subsister soient devenus plus abondans.

CHAPITRE III.

Des Monnoies. (1)

JE viens de démontrer que les richesses ne consistent que dans le pouvoir de disposer des hommes, & par conséquent dans les moyens de leur procurer la subsistance ou des jouissances. Si l'on n'avoit ces moyens qu'en nature, il seroit difficile de faire des évaluations justes entre un objet & un autre. Obligé souvent de s'en défaire par de prompts échanges, dans la crainte de les voir dépérir, on ne pourroit accumuler de grandes ri-

(1) L'auteur a traité à fonds ce qui concerne les monnoies dans un ouvrage qui doit suivre celui-ci; le plan qu'il s'est proposé ne lui a pas permis de donner plus de développemens à l'objet des monnoies dans ce moment.

chesses, obtenir sur les autres une supériorité constante. La cupidité, qui vit au fond du cœur de tous les hommes, leur a fait desirer & inventer un signe incorruptible de leurs biens, qui fût d'un transport facile, & dont les quantités pussent se mesurer avec tous les objets.

L'or & l'argent, par une convention générale fondée sur leur éclat, leur pesanteur, leur incorruptibilité, leur ductilité, sont devenus les représentans de tous les biens. L'avarice est née au même instant, & toutes les passions ont fermenté dans le cœur de l'homme, la vue d'un sac de blé ou d'une pelleterie ne donne que l'idée d'être nourri, ou vêtu, ne dit rien à l'imagination; mais des pièces d'or ou d'argent qui rassemblent virtuellement tous les modes de jouissance, & peuvent les procurer avec une extrême promptitude, présentent à l'homme tout ce qui peut flatter les sens & l'amour-propre,

lui offrent des agens empressés pour satisfaire ses goûts.

Le moment où l'on s'est servi de l'or & de l'argent, comme mesure des échanges, est celui où l'on vit naître les esclaves, les tyrans, les vertus & les vices, la pauvreté & la richesse. Les monnoies de fer ou de cuivre n'étoient pas propres à séduire l'imagination; ils n'ont rien qui puisse plaire aux yeux; ils ne sont propres qu'à des ouvrages grossiers; l'or & l'argent se conservent sans s'altérer, sont susceptibles de prendre toutes les formes; le poli, le fini, le délicat de l'art, ne peut se rencontrer que dans les ouvrages formés de ces métaux; les yeux sont éblouis de leur éclat, & leur possession feroit à desirer par tous les avantages, quand même ils ne feroient pas employés comme signes représentatifs.

On échangeoit, dans les tems reculés de l'antiquité, le bétail contre toutes les den-

rées, & on disoit qu'une chose valoit dix moutons ou dix bœufs, comme de nos jours, qu'elle vaut dix pieces d'or ou d'argent. Le bétail fut long-tems à Rome la seule richesse & la mesure de toutes les valeurs. Plusieurs familles célèbres & illustres ont tiré leur surnom des animaux nourris par leurs ancêtres : de là les noms de Portius, d'Afinius. La nécessité d'un signe commun des valeurs a fait recourir aux métaux. Le fer & le cuivre ont été les premiers métaux découverts, & les monnoies en ont été composées dans les tems anciens ; la découverte du cuivre, en Grece, a devancé celle du fer, on en fabriquoit des armes, & il étoit connu sous le nom d'airain. Lacédémone n'avoit que des monnoies de fer, & Rome, pendant plus de cinq cents ans, n'a employé que des monnoies de cuivre.

L'or & l'argent ont été long-tems échangés en lingots. L'embaras de les peser à

chaque fois qu'on avoit quelque échange à faire, a fait imaginer de les diviser en petites parties, d'y mettre une empreinte pour faire connoître leur poids. Cette empreinte n'est qu'une indication de la quantité de métal qui constitue une piece de monnoie, & ne lui donne point une valeur, ainsi que Locke l'a avancé.

Comme l'argent & l'or sont des marchandises, qu'ils peuvent servir à d'autres usages que celui de la monnoie, que ces métaux sont les principaux instrumens du commerce avec les étrangers, la dénomination qu'on donne à une piece est plus indifférente qu'on ne croit. Si on l'appelle vingt-quatre francs, & qu'elle n'ait dans son rapport comparatif avec les pieces de monnoie des autres nations qu'une valeur moindre, il ne résultera rien de cette valeur purement nominale. Les étrangers établiront la valeur réelle d'une piece, d'après son poids & son titre, dans les échanges de.

monnoie qu'ils feront, & élèveront le taux de leurs marchandises, suivant la valeur nominale.

Dans l'intérieur du pays, la dénomination fera également indifférente, parce qu'on y proportionnera de même le prix des marchandises. Le gouvernement pourra abuser de cette fiction envers les peuples, mais les proportions réelles, dans les marchés faits de particulier à particulier, n'en existeront pas moins. Ce sera un abus de l'autorité, & une véritable banqueroute. Telles ont été les révolutions de ce genre, opérées par les souverains, dans les monnoies.

L'or & l'argent sont soumis par leur valeur réelle à l'abondance & à la rareté. Si la quantité d'or & d'argent augmente dans la proportion de deux à quatre, celui qui possède la valeur de quatre semble ne devoir pas être alors plus riche que lorsqu'il possédoit une valeur de deux. Cela seroit exac-

tement vrai, si les métaux étoient les seuls principes constitutifs de la valeur des objets, & qu'une nation n'eût aucun commerce avec les étrangers. Mais l'abondance ou la rareté du numéraire influe beaucoup moins qu'on ne pense dans la formation du prix.

C'est principalement la quantité des demandes, & la rareté d'un objet qui fixent sa valeur. Il y a neuf fois plus d'argent qu'il n'en existoit du tems de Louis XII., & l'on ne paie pas le blé neuf fois plus cher. Le prix des salaires est moindre, tout bien considéré, que dans ce tems, & c'est ce prix qui détermine avec assez d'exactitude la valeur d'un objet. L'impôt contribue aussi à la fixer.

Les gouvernemens, frappés des avantages que procure la possession des métaux, ont fait tous leurs efforts pour empêcher leur sortie, pour favoriser leur importation; mais c'est une illusion de croire qu'on peut,

par des réglemens, attirer les métaux ou les enchaîner dans un pays. Ils sont le résultat des échanges surabondantes, & ce n'est qu'en multipliant les productions, qu'on peut attirer l'or & l'argent, qui les représentent, qu'on peut empêcher leur sortie; elle n'aura pas lieu lorsqu'on aura des productions & des ouvrages à donner en échange des objets qui manquent à un pays.

Une nation qui n'a rien à échanger & qui a besoin des ouvrages ou des denrées d'un autre pays, voit toujours les métaux s'écouler, sans pouvoir s'y opposer. Celle au contraire, qui aura un excédent de productions, attire l'or & l'argent des contrées avec lesquelles elle commerce.

L'abondance des métaux est-elle nécessaire dans un état? est-elle le signe de sa prospérité? voilà deux questions importantes, que présente le sujet que je traite & qui ne sont pas difficiles à résoudre.

Comme les métaux sont les représentans des denrées & des ouvrages, il est incontestable qu'il est nécessaire qu'ils soient abondans, pour que les échanges s'opèrent dans l'intérieur avec plus de rapidité; mais les avantages qu'ils procurent sont plutôt l'effet de leur égale distribution, que de leur quantité réelle. La quantité d'or ou d'argent assure aussi le crédit d'une nation parmi les étrangers. L'accroissement du numéraire dans un pays, ne peut résulter que de deux causes; la première est la surabondance de ses productions que les étrangers soldent en or & en argent, après avoir épuisé les objets d'échange. La seconde est la possession des mines d'or & d'argent; l'augmentation de la quantité du numéraire est dans le premier cas le signe évident & infaillible de la prospérité d'une nation, puisqu'elle est la preuve certaine de la multiplication des travaux & des productions.

Il n'en est pas de même si le numéraire, comme en Espagne, est le produit des mines: il s'écoule rapidement, & va enrichir les pays dont il folde les marchandises & le travail.



CHAPITRE IV.

De la multiplication des jouissances.

L'INVENTION de machines ingénieuses, l'industrie perfectionnée, ont mis à la portée d'un plus grand nombre des étoffes & des ouvrages de l'art, qui n'étoient qu'à l'usage des riches.

Autrefois de petites vitres entourées de plomb servoient à éclairer les maisons, & n'y procuroient qu'une foible lueur, qui en faisoit de sombres repaires. Aujourd'hui elles sont ornées pour la plupart de grands verres qui embellissent l'extérieur, répandent la clarté dans l'intérieur & l'égayent. On trouve dans les appartemens un plus grand nombre de glaces; les distributions dans l'intérieur sont plus commodes, les meubles de tout

genre sont plus élégans , les tableaux précieux , les sculptures en bien plus grand nombre : les étoffes de soie sont le partage de presque toutes les classes. Le nombre des carrosses est doublé , depuis quarante ans , dans la capitale & les grandes villes.

De la multiplication de ces jouissances , doit-on conclure qu'il y a plus de richesses réelles dans ce siècle ? On pourroit en tirer la conséquence contraire. Il peut y avoir plus de riches ; mais dès-lors il y a plus de pauvres. Quelques milliers d'hommes de plus portent des étoffes de soie , achètent à meilleur marché des ouvrages de luxe ; mais le nombre de ceux qui manquent du nécessaire est augmenté.

S'il y a plus de carrosses , il doit y avoir moins d'hommes , parce que le terrain nécessaire à leur subsistance a été envahi par des chevaux.

Si des étoffes chères autrefois sont ven-

dues à un prix moindre , sont plus communes , j'en conclurai peut-être avec raison , que le manufacturier a fait la loi à l'artisan , que son salaire n'a pas été payé en proportion de la valeur des denrées.

Ces brillantes apparences disparaissent à l'examen , elles sont formées par l'accroissement de l'inégalité des fortunes ; c'est de son excès que proviennent ces richesses qui fascinent les yeux ; elles prouvent les jouissances d'un petit nombre & les privations d'un plus grand , elles attestent que le numéraire est concentré de plus-en-plus dans un petit cercle , qu'il procure une puissance dont on abuse pour acheter les sueurs du pauvre à bas prix , pour le forcer de joindre le travail de la nuit à celui du jour.

Si la main-d'œuvre étoit proportionnée aux besoins & au travail , tant de meubles précieux n'auroient pas été fabriqués , tant de travaux n'auroient pas été achevés.

Pour juger de la richesse d'un siècle ou d'un pays, ce n'est donc pas le nombre des riches & la multiplication de leurs jouissances qu'il faut considérer; mais l'aisance qui regne dans les campagnes. La classe la plus basse est celle qui produit; c'est donc en descendant vers elle qu'il faut examiner la richesse générale: ce sont les fondemens de la maison qui tiennent à la terre, qu'il faut visiter, pour juger de sa solidité, & non les ornemens dont le faite est décoré. Si le prix de la main-d'œuvre est en raison de celui des denrées, si les communications se multiplient entre les villes & les villages, & facilitent les échanges, si le nombre des mendiens est diminué, on peut d'après ces symptômes infailibles, assurer qu'un siècle, qu'un pays est plus riche.

Tout le reste est vanité, est illusion. La plupart des objets, que nous regardons comme des richesses, ne peuvent rien, d'après ce que

j'ai

j'ai dit, pour la richesse d'un siècle; ils ne font souvent que le produit de la conjuration des riches contre le peuple: l'éclat que répand au loin la quantité de métaux concentrés dans la capitale attire sans cesse les agriculteurs; les campagnes se dépeuplent, & leurs habitans viennent périr dans cet atmosphère de vices, de misères & d'opulence.

Pour mieux prouver ce que j'avance, je suppose que la servitude existe encore de nos jours. Que feroit le propriétaire de mille esclaves? Il exigeroit d'eux un travail tel qu'il voudroit, & leur donneroit en échange le plus étroit nécessaire; il pourroit faire bâtir, il pourroit appliquer ses esclaves à tous les métiers, acquérir dans peu des meubles de tout genre & d'un travail précieux. Supposons ensuite un propriétaire qui emploie des hommes libres; chaque journée lui coûtera quatre fois plus: il obtiendra donc quatre fois moins d'ouvrage.

D

Le numéraire étant concentré dans un petit nombre d'hommes , par l'extrême inégalité des fortunes , & toutes les causes qui la favorisent , il en résulte un inconvénient semblable à celui de l'esclavage.

La conjuration des riches produit un état de servitude réelle pour les pauvres ; mais l'esclave est moins à plaindre qu'un paysan , qu'un artisan , en ce qu'il a de moins l'inquiétude du lendemain , la crainte d'une maladie qui le prive de pain lui & sa famille. L'intérêt de son maître est de lui donner une subsistance convenable dans l'état de fanté , & de le faire soigner dans ses maladies.



CHAPITRE V.

Des Richesses de quelques Peuples anciens.

LES richesses, comme les lumieres, ont fait le tour du monde, & l'Asie (1) est la patrie des unes & des autres. Les anciens peuples ont

(1) Mon objet n'est point d'entrer dans la discussion d'un peuple primitif, & de favoir si les nations de l'Asie forment des peuples indigenes, ou si elles viennent de la Scythie, si les sciences & les arts ont pour berceau le nord de l'Asie. Les conjectures sur un peuple instituteur exigent certainement la plus profonde érudition, & un esprit de lumieres supérieur; mais il est probable que faute de monumens & de faits qu'on puisse lier, on fera toujours réduit à des probabilités plus ou moins fondées & ingénieuses. Il me suffit de remonter aux tems connus par l'histoire; & il est incontestable que la civilisation de l'Orient est antérieure à celle du Nord, d'après les notions historiques.

possédé de grandes richesses ; & les monumens qu'ils ont laissés, les ouvrages qu'ils ont entrepris , ne laissent aucun doute à cet égard.

Une grande partie des richesses en métaux est venue de l'Inde ou des îles voisines. La Chersonese d'or, ou Malaca , Tapobrane , ou Ceylan , Sumatra ont été de tout tems célèbres par leur or. On en a tiré aussi une grande quantité des côtes d'Afrique.

La conquête de l'Inde fut la source des richesses d'Alexandre. Les trésors qu'il tira de cette heureuse contrée pouvoient seuls fournir à ses excessives dépenses , à cette magnificence qui nous paroît fabuleuse.

Alexandre trouva dans le château de Suze cinquante millions en argent , & , en outre , une quantité d'effets précieux , & cinq mille quintaux de la plus riche pourpre d'Hermion , qui y étoient rassemblés depuis un siècle.

La conquête seule pouvoit faire sortir l'or de l'Inde. Les habitans de cet heureux climat

n'ont aucun besoin de l'Europe. Il produit les richesses qui excitent la cupidité, & toutes les superfluités qui contribuent au luxe & flattent la sensualité.

Les Romains , loin d'en tirer des métaux , ont restitué par le commerce ce que les conquêtes d'Alexandre avoient fait couler d'or & d'argent en Europe. L'Inde a fourni des alimens au luxe des Romains ; & il est à présumer que ces vases murréins , si célèbres & si chers , n'étoient autre chose que de la porcelaine de la Chine, ou du Japon, qu'ils tiroient des Indes , ou de la Perse.

Pline évalue à dix millions environ l'or & l'argent qu'on portoit alors dans l'Inde tous les ans.

La différence , qui existe entre les nations anciennes & les modernes , est qu'une même masse de richesses étoit transportée d'un peuple à l'autre par la conquête. Quand un pays devenoit riche , il falloit qu'un autre cessât de

l'être : l'opulence d'une nation étoit aux dépens d'une autre.

Il n'en est pas de même de nos jours , où le commerce , l'industrie , l'abondance progressive du numéraire , repartissent les richesses dans toutes les contrées. Le droit de la guerre n'est plus le même : on respecte dans les invasions les personnes & les fortunes.

Chez les peuples anciens , l'esclavage & le bas prix des denrées rendoient faciles des ouvrages que la plus grande opulence des souverains modernes ne fauroit exécuter. C'est ainsi qu'on peut expliquer la dépense des pyramides d'Egypte.

Mon projet n'est point d'étaler une fastueuse érudition. Je me bornerai donc à quelques exemples , pour démontrer qu'il existoit chez les anciens des fortunes supérieures à celles de notre tems. Leurs dépenses , qui avoient pour objet le plus souvent l'utilité publique , portent l'empreinte d'une élévation

d'ame qui doit être inconnue des modernes. C'étoit l'effet de la constitution des gouvernemens. L'homme étoit plus en spectacle. Le citoyen opulent appelloit le public à ses jouissances ; il bâtissoit des temples , il élevoit des arcs de triomphe. . . . Et nous sommes occupés d'orner des boudoirs. Il en résulte que , lorsque la fortune de quelque moderne surpasse certaines proportions , il ne fait à quoi l'employer , qu'il est dans la langueur de la satiété , qu'il s'affaisse sous le poids de ses richesses.

Je ne puis mieux donner l'idée de l'opulence & de la magnificence des anciens , qu'en citant ce que rapporte Diodore de Sicile du bûcher d'Ephestion.

Cet édifice ordonné par Alexandre avoit cent trente coudées , c'est-à-dire , cent soixante-douze pieds de haut. On abattit pour son emplacement dix stades des murs de Babylone. La dépense de ces funérailles est estimée par

cet auteur à douze mille talens, qui font plus de soixante millions, soit que l'on prenne pour base du calcul les talens attiques, ou les babyloniens. Si un roi de nos jours dépensoit à la mort de sa femme, d'un favori, d'une maîtresse, la cinquantième partie d'une telle somme, cela passeroit pour une monstrueuse prodigalité. Il n'est pas indifférent d'observer que dans le bâtiment dont il s'agit tout étoit dévoué aux flammes.

Le même auteur fait la description du char qui porta le corps d'Alexandre, & a soin de distinguer les ouvrages qui étoient d'or d'avec ceux qui n'étoient que dorés. Je me contenterai d'en rapporter quelques détails

« On fit, sur la mesure du corps, un cercueil d'or battu au marteau, que l'on rempli à moitié d'aromates propres à embaumer & à conserver le corps. Sur le cercueil, il y avoit un dais ou une cou-

» verture aussi d'or, qui couvroit exactement toute la surface. On avoit étendu au-dessus de ce cercueil un tapis brillant broché d'or, auprès duquel on avoit posé les armes de ce prince, car on vouloit que cette représentation eût rapport à toutes ses actions. On fit ensuite approcher le char qui devoit porter le corps. On avoit construit sur ce char une voûte d'or ornée d'écaillés, formée par des pierres précieuses. La largeur de la voûte étoit de huit coudées, & sa longueur de douze coudées. Au-dessous de ce toit, & dans toute sa longueur, il y avoit un trône d'or quarré qui occupoit tout l'espace. Il portoit des tragelaphes en reliefs, représentés à mi-corps, auxquels étoient suspendus des anneaux d'or de deux palmes, & ces anneaux portoient une couronne de pompe, resplendissante & brillante de toutes les couleurs ».

Le détail suivant qu'on trouve dans Athénée fera connoître la magnificence de Ptolomée Philadelphé.

« Dans l'enceinte de la ville , le roi fit
 » construire sur un terrain élevé deux tentes
 » d'une vaste étendue , soutenues par des
 » colonnes de bois , travaillées en façon de
 » palmiers & de thyrses , hautes de cinquante
 » coudées. Tout étoit tapissé de pourpre &
 » d'étoffe en broderie , & orné de tableaux
 » de l'école de Sycione. Les figures de mar-
 » bre , d'or & d'argent y étoient prodiguées.
 » Cent trente lits soutenus sur des pieds
 » d'or étoient dressés pour le repas dans
 » une chambre du Roi. Les convives de
 » moindre qualité étoient dans une autre
 » salle. Toute la vaisselle des services étoit
 » d'or.

» Sur le haut du toit , suivant Athénée,
 » étoient des aigles d'or de seize coudées ».
 Athénée fait monter à dix mille talens d'ar-

gent la valeur des vases & coupes , sans compter la façon & les pierreries dont elles étoient enrichies.

Les richesses de la Perse vinrent de la conquête de la Médie ; celles de la Grece , en grande partie , de la conquête de la Perse par Alexandre.

La fortune de Périclès est une des plus remarquables de la Grece. Il fit bâtir des temples & d'autres édifices dont quelques-uns coûtèrent jusques à quatre millions.

Lorsque les Romains eurent vaincu Philippe & Persée , lorsqu'ils eurent conquis la Sicile , les richesses & le luxe s'introduisirent à Rome.

Lucullus étoit le plus riche des Romains ; sa table étoit servie en vaisselle d'or. Ses richesses étoient le fruit de ses campagnes contre Tigrane & Mithridate.

Cneius Lentulus , augure , fut un exemple unique de fortune , dit Sénèque. Il se vit

quatre cents millions de sesterces, ce qui fait à peu près quatre-vingt millions de notre monnaie.

Le détail des richesses de Verrès est con-
signé dans les oraisons de Cicéron. Il avoit
dépouillé les villes, les temples, des statues
& tableaux des plus grands maîtres, des
vases d'or & d'argent du travail le plus re-
cherché, des pierres précieuses, des vases
corinthiens. On y voit l'énumération de plus
de quarante statues, dont l'une étoit le Cu-
pidon de Praxitele, un Apollon de Myron,
une Sapho de bronze du plus grand prix,
de Pilanion, enlevée au Prytanée de Syra-
cuse, toutes des plus célèbres Sculpteurs.
Les tapisseries qui ornoient sa maison étoient
ornées de broderies en or, plusieurs manu-
factures avoient été établies par Verrès, en
Sicile, & elles n'étoient occupées qu'aux ou-
vrages qui lui étoient destinés & dont il four-
nissoit les matieres premières. Le palais des

anciens rois de Syracuse fut rempli pendant
près d'un an, d'ouvriers en orfèvrerie, qui
travailloient pour lui, & qui n'employoient
que de l'or dans leurs divers ouvrages.

Crassus disoit qu'un homme n'étoit pas
riche, quand il n'avoit pas de quoi entre-
tenir une armée. On évalue ses richesses à
plus de cinquante millions de notre monnaie.

Le fameux Apicius consumma une fortune
immense en bonne chère, & il s'empoisonna
lorsqu'il se trouva réduit à n'avoir plus que
dix millions de sesterces, environ deux mil-
lions de notre monnaie.

Pline dit : il est vrai que j'ai un bien mé-
diocre. Mon rang exige de la dépense, &
mon revenu, par la nature de mes terres,
est aussi casuel que modique. Ce qui me
manque de ce côté-là, je le retrouve dans
la frugalité, la ressource la plus assurée de
mes libéralités. Il cite dans plusieurs endroits
de ses lettres les dons qu'il faisoit, & il fait la

description de ses maisons que tout le monde connoît. Pline fit lever des écoles à Colme sa patrie. Il y fonda une bibliothèque, des pensions annuelles pour les jeunes gens qui voudroient y étudier, des appointemens pour les maîtres. Il construisit un temple dans une de ses terres.

En évaluant ses dons, ses dépenses, l'entretien de ses maisons, je suis convaincu que la médiocre fortune de Pline peut être assimilée à un revenu de deux cents mille livres de rente dans le siècle actuel.

Julius Atticus donnoit des festins à la ville d'Athènes. Il dépensa trois cents myriades de drachmes, pour suppléer aux fonds accordés par l'empereur pour la ville de Troas, appelée aussi Alexandrie.

Hérodès Atticus, son fils, fut fait Consul. Il donna, pour une déclamation, à Polémon vingt-cinq talens & cent mille drachmes; à Alexandre, autre sophiste, des bêtes de

charge, dix chevaux, dix échançons, dix secrétaires, vingt talens d'or, beaucoup d'argent. Enfin il fit faire un stade de cinq cents quatre-vingt onze pieds, en marbre blanc; un superbe théâtre à Athènes, un autre à Corinthe; des bains, des fontaines, dans diverses provinces.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les détails des fortunes anciennes. Ces exemples suffiront pour en donner une juste idée.

Il est nécessaire de se rappeler, en songeant aux richesses des Romains, qu'ils avoient en outre un nombre prodigieux d'esclaves, que les maisons des citoyens opulens en renfermoient jusqu'à trois ou quatre mille, dont une grande partie étoit attachée à la glebe, & formoit pour le maître une véritable richesse, ainsi que les negres de nos jours. D'autres trafiquoient pour leurs maîtres, & exploitoient des mines.

Les maisons des Romains étoient des es-

peces de villes, où l'on trouvoit des temples, des théâtres, des cirques. Les bains des femmes étoient pavés en argent. Des pierres précieuses & des perles étoient enchassées dans les parquets. Il y avoit dans la plupart des maisons, à Rome, d'immenses jardins, des galeries couvertes pour se promener dans le mauvais tems, ornées des plus belles statues, & soutenues de colonnes de marbre & de porphyre. Les riches avoient des tables incrustées d'or & de pierreries, & les lits étoient couverts des plus riches étoffes.

On doit juger, par ces détails, du luxe des Romains. Il étoit supérieur à celui des modernes, & on sentira que cela devoit être, si l'on considère la rapidité des fortunes qui est un principe certain de luxe.

Les richesses ne s'introduisirent pas avec gradation chez les anciens en général & chez les Romains. Elles venoient en quelque
forte

forte inonder une nation, parce qu'elles étoient le fruit des conquêtes. L'histoire ancienne présente sans cesse des nations pauvres & courageuses qui font la conquête de pays riches, s'empoisonnent du suc mortel des richesses, & dans peu sont conquises à leur tour par d'autres peuples.

L'esclavage est encore une cause du luxe pour les pays où il a lieu; la nature humaine est flétrie, dégradée dans l'esclave; il ne répugne à rien, & le maître impérieux peut en exiger les plus honteux services.

Les tems anciens semblent avoir fixé jusqu'où pouvoit s'élever l'humanité, jusqu'où elle pouvoit se dépraver & s'avilir.



CHAPITRE VI.

Des armées des anciens comparées aux armées modernes, relativement à la population & à la dépense.

LES troupes nombreuses de Sésostris, de Cyrus, de Cambyse, étonnent notre imagination ; mais il faut faire attention que ces prodigieux assemblages n'étoient formés en général qu'au besoin, que dans l'Orient les subsistances ont été de tout tems à bon marché, & que, quelque chose qu'on dise de la population du Nord, les puissances du Midi avoient un nombre bien plus considérable de sujets.

Des armées, qui n'étoient levées que passagèrement, ne coûtoient que pendant la guerre ; l'espoir du butin animoit le soldat,

& la conquête étoit l'objet de l'ambition du chef. L'un & l'autre dédommageoient de toutes les dépenses de la guerre.

Les guerres dans les tems anciens duroient peu en général. La difficulté d'entretenir longtemps des troupes nombreuses forçoit à en venir promptement à des actions décisives, d'où dépendoit quelquefois le fort des empires, ou le succès d'une guerre.

Si l'on porte ses yeux sur les Romains, on verra que la guerre étoit encore moins dispendieuse pour ce peuple, qui fera l'éternel entretien du monde. Dans les premiers tems chaque victoire augmentoit son domaine, & lorsqu'ils étendirent leurs conquêtes au de-là de l'Italie, les plus grandes richesses étoient le prix de leur courage & de leur supériorité dans l'art militaire. Les soldats, payés à la vérité, depuis l'an 340 environ, par la république, trouvoient dans le butin & la générosité des chefs, des

moyens de s'enrichir. A tout ce qui excitoit le soldat Romain, citoyen & propriétaire, se joignoit l'espérance d'une grande fortune. Des généraux ont fait distribuer jusqu'à six & sept cents livres à chaque soldat. Ces braves & avides aventuriers qui conquièrent le nouveau monde, sous Cortez, n'étoient pas mieux payés de leurs travaux que les troupes Romaines. Les chefs & les soldats tiroient des pays conquis bien au-delà de ce que Cortez trouva dans le nouveau monde. La première distribution qu'il fit au Mexique, fut de quatre cents francs à chaque soldat, & les récompenses de Marius, de Sylla, de Pompée & de César à leurs troupes étoient bien plus considérables. César rapporte un trait de bravoure du centurion Cassius - Séva, & ajoute qu'il lui donna deux cents mille sesterces, ce qui fait environ vingt-cinq mille francs de notre monnoie.

Les armées des Romains n'étoient pas aussi nombreuses que celles des peuples de l'Asie, & que celles de nos jours. A la célèbre journée de Pharsale, qui décida de l'empire entre Pompée & César, l'armée du premier étoit composée de quarante-un mille hommes, celle de César de vingt-deux mille.

Les multitudes immenses qu'on appelloit armées dans la Perse, & quelques autres contrées de l'Asie, étoient un assemblage confus comme les armées du Mogol; mais les troupes disciplinées & aguerries ont presque toujours été peu nombreuses. L'armée d'Alexandre n'étoit pas composée de quarante mille hommes, lorsqu'il entreprit ses conquêtes. Celle d'Annibal n'étoit pas plus nombreuse, lorsqu'il eut passé les Alpes.

On n'étoit pas anciennement dans un état de guerre habituelle, c'est-à-dire, qu'on n'avoit pas en pleine paix des troupes nom-

breufes sur pied. Auguste, par le conseil de Mécène, établit le premier une milice permanente, qu'il distribua dans les provinces frontières, dont le gouvernement lui étoit particulièrement attribué. Il leva des soldats dans les pays où les troupes étoient en quartier, & ce fut un des moyens employés par cet empereur, pour consolider la monarchie. Les recrues, n'étant point formées de citoyens Romains, n'ayant point de propriété, ne connoissoient que l'empereur, dont elles tiroient leur solde.

Les armées dans les tems actuels, sont portées à un nombre qui excède toute proportion avec celui de la population. Le nombre des soldats forme à-peu-près la trentième partie de la classe laborieuse & utile. Tandis que les bras du soldat manquent à la culture, les frais que leur solde entraîne, portent sur les peuples & diminuent leur aisance.

La solde est insuffisante dans toutes les nations modernes, & les défections fréquentes doivent être attribuées en grande partie à la misère du soldat. Il n'a point la perspective du butin, celle des rançons, comme dans les tems anciens. Cette espérance excitoit son ardeur, & lui offroit l'idée du repos & de l'aisance dans sa vieillesse.

La découverte de la poudre a augmenté les frais des armées. Les trains d'artillerie, les canons, la poudre coûtent beaucoup, & les anciennes fortifications ne peuvent être comparées pour les dépenses, à celles qu'exigent la construction & l'entretien des places fortes.

On doit conclure de ces observations, que les armées anciennes étoient moins nombreuses & coûtoient moins, & que le sort du soldat étoit plus heureux.

CHAPITRE VII.

Du commerce des anciens.

LE commerce des anciens étoit moins étendu que celui des nations modernes , & il n'en étoit peut-être que plus avantageux. Ils ne pouvoient faire de longs voyages. Bornés à commercer de proche en proche , leurs fonds étoient plutôt rentrés , & devenoient le principe vivifiant d'un travail productif , sans cesse animé par leur prompt retour.

Quand le commerce est ainsi rapproché , qu'il est sous les yeux d'un chacun en quelque sorte , tous peuvent y prendre part parce qu'on revoit plutôt ses capitaux. Ils peuvent être cinq ou six fois dans l'année replacés dans diverses entreprises , & les risques sont presque nuls. La perte des hommes est moindre ,

que dans les voyages de long cours. Enfin un tel commerce n'entraîne point de guerres ruineuses , comme celles qu'excite le commerce de nos jours , & ne peut pas être envahi d'un moment à l'autre par une nation rivale.

La Chine commerce comme les anciens , & sa population est immense.

En réfléchissant aux avantages qui résultent des échanges prompts & multipliés , & de l'activité du commerce intérieur , il est probable que la France , depuis cinquante années , doit l'augmentation de sa culture & de sa richesse aux canaux construits , & aux routes qu'on a ouvertes , & que ces causes ont eu plus d'influence que la prospérité & l'étendue du commerce extérieur.

La richesse de l'Angleterre vient en partie de la même cause.

CHAPITRE VIII.

Les Richesses, principes de tout changement dans la constitution des États.

LES révolutions des empires & des républiques, leur grandeur, leur décadence, ont été causées de tout tems par les richesses. Ce seul principe rend raison de tout à l'observateur attentif. C'est la source féconde de tous les événemens; & qui suivroit la distribution des richesses réparties successivement dans diverses contrées, pourroit indiquer les différentes formes qu'ont dû subir les gouvernemens, & l'altération de leur régime primitif.

Les états anciens & modernes ont été en général fondés dans des tems où les richesses en numéraire étoient inconnues, étoient peu

communes. Divers rangs ont été établis pour former la hiérarchie de chaque constitution. Les conditions ont été fixées sans le concours de l'argent, sans avoir prévu les effets de son abondance. C'est dans les possessions territoriales que résidoit la puissance qui distinguoit les nobles & les citoyens. Ces possessions ont plus de permanence que celle du numéraire, qui passe sans cesse d'une main dans une autre, qui s'acquiert & se perd facilement (1). Il est sensible que les divers états

(1) On trouvera peut-être que j'attribue au numéraire des effets qui résultent des richesses en général. L'argent monnoyé n'est que le représentant de la richesse, & n'est pas même une richesse: les papiers de banque, les comptes réciproques peuvent faire le même office que l'argent. Mais il faut observer que les richesses n'ont une grande influence que lorsqu'il existe un signe représentatif: c'est le levier qui détermine leur action. Les échanges des denrées seroient trop lents pour établir une grande circulation; & les denrées en nature n'offrant pas toutes les jouissances à l'imagination, comme la monnoie

ne peuvent plus être contenus dans leurs limites, lorsque quelques-uns d'entr'eux ont su se procurer un plus grand degré d'action & de puissance. Alors l'esprit de chaque condition s'altère, il y a déplacement dans les ordres de la société, & l'équilibre est rompu.

ou tout autre signe, les passions n'auroient pas le même degré d'activité. C'est donc au signe représentatif quelque que j'attribue la plus grande influence par la facilité de sa distribution, & parce qu'il excite la cupidité en offrant le moyen de se procurer des jouissances de tout genre. Les papiers de banque, plus faciles encore à transporter, doivent produire des effets sensibles dans les affaires publiques, & même dans l'ordre moral, par leur plus rapide circulation.

Lorsque François I^{er} envoya auprès des princes de l'empire des ambassadeurs, il les fit suivre de mulets chargés d'or. On connut aussitôt le moyen qu'il employoit auprès d'eux, & Charles-Quint put prendre ses mesures en conséquence. On corrompt sans tant d'appareil, & dans le plus grand secret, depuis l'invention des lettres-de-change.

Le premier changement qu'éprouva la république Romaine, doit être fixé à l'époque où s'éleverent les fortunes des plébéiens. La barrière qui les séparoit de l'ordre patricien ne tarda pas à être détruite. Ils furent admis dans le sénat, honorés de tous les grands emplois de la république, à l'exception des dignités sacerdotales & de celle d'inter-rex. La plus puissante magistrature, celle qui, par les suites, fut la principale dignité des empereurs, la fauve-garde de leurs personnes, le tribunat fut établi en faveur des plébéiens.

Dès que les richesses furent introduites dans Rome, il fut nécessaire d'être opulent pour prétendre aux grandes charges. Les dépenses qu'on faisoit dans l'édilité frayoient la route à d'autres honneurs. Les spectacles, les fêtes, les distributions en bleds, les festins donnés au peuple, étoient les moyens d'obtenir les suffrages. Un citoyen ambitieux & opulent avoit attention de prêter de l'ar-

gent aux gens pauvres ou dérangés ; ils devenoient par là entièrement dépendans de lui , & fondoient sur son élévation l'espérance de leur fortune. De-là cette foule de cliens dévoués aux volontés des riches , prêts à tout entreprendre pour eux. De-là le renversement de l'égalité , l'extinction du zele patriotique. Avec de l'argent on acheta de la puissance , comme on achete des dignités & des plaisirs dans les monarchies.

César s'étoit endetté de dix-sept cents mille livres avant d'être pontife , & de s'emparer du trésor public , pour faire réussir ses projets ambitieux. L'empire fut , par les suites , plusieurs fois mis à l'encan , & devint la proie du plus opulent.

Les richesses perdirent la république Romaine , parce qu'elles détruisent l'égalité qui est la base constitutive des républiques. Le luxe , effet des richesses , perdit l'empire Romain , parce que de sa nature il attaque

la reproduction dans son principe , & mine insensiblement la puissance des nations.

Si l'on considère les changemens de gouvernement depuis la première race , on y verra la puissance monarchique successivement se former , s'accroître , suivant qu'elle est étayée par l'argent ou les possessions , ou décliner à mesure qu'elle s'en trouve privée.

Les rois , dans les anciens tems de la monarchie , faisoient cultiver leurs domaines par des esclaves ; & la classe des plébéiens , appelés fiscalins , & ensuite villains , leur payoient des tributs. Dans la vue d'augmenter leurs revenus , ils multiplierent les affranchissemens , & une partie des esclaves passa dans la classe des tributaires. Cette avidité d'accroître leur fortune pécuniaire leur devint funeste dans les suites , en affoiblissant leur puissance réelle , qui consistoit dans l'étendue de leurs domaines. L'argent représenta moins de jour en jour , & il vint un tems où ils

se trouverent sans domaine & sans puissance.

Les grands seigneurs virent aussi diminuer leur pouvoir par les révolutions du numéraire. La fortune de la plupart étoit en partie fondée sur des redevances en argent. Le numéraire peu-à-peu ayant diminué de valeur par l'altération des monnoies, leurs richesses s'évanouirent entre leurs mains. Une égale quantité de marcs ne représenta plus qu'un dixieme, & même un dix-huitieme de ce qu'elle représentoit autrefois.

Quand les fiefs furent devenus héréditaires, les rois bientôt n'eurent plus rien à donner. Devenus de vains simulacres de la royauté, leurs états se réduisoient à quelques villes, & la couronne fut chancelante sur leurs têtes.

C'est véritablement la misere qui précipita du trône la maison Carlovingienne. Montesquieu s'exprime ainsi, sur le regne de Charles

Charles-le-Chauve. « Le fisc se trouva si pauvre, que sous Charles-le-Chauve, on ne maintenoit personne dans les honneurs, on n'accordoit la sûreté à personne, que pour de l'argent. Quand on pouvoit détruire les Normands, on les laissoit échapper pour de l'argent, & le premier conseil que Hincmar donna à Louis-le-Begue, c'est de demander dans une assemblée de quoi soutenir les dépenses de sa maison. (1) »

L'établissement des communes est l'origine de la plus grande révolution dans la monarchie Française. Une multitude d'hommes opprimés par les grands, a commencé, à cette époque, à former une portion du corps politique. Le changement, dans la condition des Plébéiens, fut-il dicté par l'humanité ? On ne peut se dissimuler que le souverain n'ait eu pour objet principal de se procurer

(1) Esprit des Loix, liv. 31, chap. 22.

de l'argent de ceux qui se rachetoient, d'augmenter son revenu par un cens perçu sur les maisons, & de se faire fournir des troupes par les villes.

Déterminés également par l'intérêt, les rois ont imaginé de conférer la noblesse, & ont ainsi changé les conditions primitives. L'homme, de poëte, possesseur de pere en fils d'un fief, fut mis au rang des nobles, à la troisième génération, en payant une forte somme à son suzerain & au roi. Ensuite les possesseurs de fiefs qui n'étoient pas nobles, furent imposés pour cette possession. Philippe-le-Hardi fixa à deux années du produit du fief cette imposition, & Philippe-le-Bel en exigea trois. C'est l'origine du franc-fief.

Sammon, riche négociant du tems de Dagobert, fut choisi pour roi par les Esclavons, à cause de son immense fortune. Le même principe a déterminé l'élévation des

Médecis. L'opulence de cette famille changea entièrement la constitution de Florence. Les Médecis, supérieurs à tous leurs concitoyens, par leurs richesses & leur magnificence, ne pouvoient être contenus dans une condition privée. Ils usurperent la souveraineté, & cela étoit dans l'ordre des choses.

Les charges ont été vénales bien avant le regne de François I^{er}, & l'on en voit la preuve sous le regne de S. Louis, puisqu'on rapporte que ce prince abolit la vénalité de l'office de prévôt de Paris. L'altération de mœurs, qui dut résulter de la vente des charges & dignités, confirme encore mes principes.

Louis XI n'est parvenu à étendre son autorité dans son royaume & son influence chez les étrangers, que par les moyens que lui a procuré l'augmentation des impôts. L'argent qu'il en a tiré, lui a servi à cor-

rompre les différens ordres de l'état. Les princes, en général, n'aggravent les charges des peuples, que pour satisfaire à leurs plaisirs & à leur luxe: Louis XI n'a usé de son pouvoir à cet égard, que pour augmenter son pouvoir.

L'impôt est le plus sûr moyen d'affervir les peuples, en mettant entre les mains du souverain, une plus grande puissance. Charles-Quint auroit joué un plus grand rôle, encore en Europe, s'il avoit eu des fonds pour solder ses troupes; mais on voit à chaque instant ses généraux embarrassés, pour les retenir sous leurs drapeaux. Ils étoient obligés de négocier avec leurs soldats; de les prier, de leur promettre & de leur offrir la perspective d'un butin considérable. Charles-Quint n'avoit que de petites armées mal payées: aujourd'hui les troupes sont dix fois plus nombreuses, & un général ne court pas le risque de voir son armée

l'abandonner au moment d'une bataille. C'est l'augmentation du numéraire & celle de l'impôt, qui ont établi ces différences essentielles.

La découverte de l'Amérique, a donné une nouvelle face à l'Europe, a établi de nouveaux rapports d'intérêts entre toutes les nations. C'est à la multiplication des métaux qu'on doit attribuer les divers changemens qui se sont opérés dans la constitution & les mœurs des nations de l'Europe. L'existence de la Hollande, la puissance de l'Angleterre, la décadence de l'Espagne & du Portugal; les progrès des arts en France, son luxe & plusieurs guerres ruineuses, sont des effets de la communication de l'ancien monde avec un monde nouveau, qui renfermoit dans son sein des trésors méprisés de ses sauvages habitans.

Qui pourroit fixer le terme où s'arrêtera la secousse opérée par les richesses du nou-

veau monde ? Un seul intérêt anime tous les esprits. La science de l'impôt occupe seule tous les politiques ; l'homme d'état n'est plus qu'un financier : tout est réduit en chapitre de recette & dépense. La moralité de l'homme n'est plus digne d'aucune attention : On ne voit plus dans l'homme qu'un consommateur, dont on épie les besoins pour les assujettir à un impôt.

Il n'y a plus de milice nationale. Les armées ne sont pas en proportion du territoire & de la population, mais du numéraire qu'on peut rassembler. On se procure des troupes comme des manœuvres, & des souverains font commerce de leurs sujets comme de bêtes de somme.

La découverte des richesses d'un nouvel hémisphère, a été suivie d'une autre, celle du crédit, qui ajoute des richesses aux richesses, qui les double, qui communique pour un tems aux états, une vigueur artifi-

cielle, & qui doit hâter la ruine des uns, accroître la splendeur des autres, & les faire briller quelques instans, qui change enfin tous les rapports de la puissance réelle des états.



CHAPITRE IX.

Du Faste.

LE faste, dit M. de Voltaire, est l'étalage des dépenses que le luxe coûte. Cette définition ne paroît pas remplir fidèlement l'idée attachée à ce mot. Il est différent du luxe avec lequel il peut se trouver réuni. Il annonce la supériorité du rang ; il se manifeste par la pompe, l'éclat, la décoration. C'est dans la maison des grands, dans leur extérieur, qu'on voyoit autrefois régner le faste, qu'on en trouve encore des vestiges. Le luxe est plus particulièrement l'attribut des riches, de quelque ordre qu'ils soient. L'un semble indiquer l'amour des grandeurs, l'élevation de l'ame, l'autre le goût de la mollesse & l'empire de la volupté. On dit le faste de Richelieu & le luxe de Fouquet.

Le faste convient aux monarchies, parce qu'il faut sans cesse avertir de la supériorité de certains états. Par la même raison, il ne faut pas que le faste de certaines classes soit usurpé par d'autres.

Dans les républiques, la simplicité extérieure est nécessaire, parce qu'il faut avertir le peuple que personne ne s'élève. Le faste doit être pros crit dans ce gouvernement.

Il s'allie, dans une nation, avec la plus grande misère & l'oïveté. Lorsque les richesses sont concentrées, comme en Pologne, en Italie, dans un petit nombre de grands, il y a du faste, & ne peut y avoir de luxe. En voici la raison. Le luxe marche toujours à la suite du commerce, de l'industrie & des arts, enfans du loisir & de l'opulence. Il doit aller en croissant, de la plus basse condition à la première ; il doit former plusieurs classes dans la société, suivant les degrés de l'opulence, diminuer de l'immense

intervalle qui sépare les grands, dans certains pays, des autres citoyens. Il donne mille moyens de jouir, que l'on préfère au vain éclat de la représentation. Dans les pays où il n'y a ni commerce ni industrie, l'inégalité des fortunes est extrême; il n'est nul degré entre une immense richesse & la misère. Les grands possèdent toutes les terres; le peuple est serf, ou dans la plus grande pauvreté. Le faste donc regne dans les pays où les propriétés territoriales sont en peu de mains, où il n'y a pas de commerce & d'industrie. Le luxe au contraire doit exister dans ceux où se trouve une grande quantité de richesses mobilières.

Dans les premiers tems, l'un & l'autre se trouvoient ressemblés dans les mêmes personnes, parce qu'il n'y avoit de riches que ceux qui étoient en même-tems puissans par le nombre de leurs vassaux, éminens en dignités, élevés par la naissance. Les nobles étoient

possesseurs des biens fonds dont le produit formoit la seule richesse de ces tems. C'est par cette raison que les nobles, en Espagne, étoient autrefois appellés *ricos hombres*, riches hommes. Joinville, en parlant des hauts barons se sert également de l'expression de riches hommes. Noblesse & richesse étoient en quelque sorte synonymes. L'emploi de ces mots sert encore à le prouver. On caractérise du nom de nobles certaines manières de dépenser, les dons considérables, le désintéressement, tout ce qui émane enfin d'une ame généreuse. Cette dénomination a pour principe la possession exclusive des richesses par les nobles, dans les tems reculés. Quand on disoit à cette époque, payer noblement, c'étoit payer comme un noble, comme un riche (1). L'habitude d'appliquer ainsi le mot

(1) Les nobles dans les Gaules étoient les propriétaires des terres, par conséquent les riches. On étoit d'autant

aux dépenses, a fini par faire regarder comme l'effet d'une qualité inhérente à un état, ce qui ne provenoit que des facultés dont il se trouvoit en possession.

L'hérédité des fiefs, & l'établissement des arriere-fiefs avoient rendu les vassaux plus dépendans, en quelque sorte, de leur suzerain que du monarque (1). Les grands propriétaires dispofoient des services de leurs feudataires; une foule de gentilshommes s'attachoit à leurs personnes, en recevoit des salaires; des écuyers, des pages entroient nécessairement dans l'état de leur maison. La

plus éminent en noblesse, qu'on étoit possesseur d'un plus grand territoire.

(1) Le gouvernement devint purement féodal, lorsque la couronne fut réunie au plus grand fief dans la personne de Hugues-Capet. La royauté dans le déclin de la race Carlovingienne, n'étoit plus qu'un vain titre comme celui d'empereur de nos jours. Hugues-Capet fut appelé à la couronne par la même raison qui feroit préférer le plus puissant électeur pour chef de l'empire.

magnificence extérieure qui ajoutoit au respect des vassaux, tout ce qui tient à la pompe, ce qui constitue le faste, caractérisent les dépenses des grands.

Depuis que les moyens de s'enrichir ont été multipliés, que le commerce a fait jaillir des sources d'opulence inconnues dans les tems anciens, des gens obscurs sont parvenus à la plus grande fortune par cette voie ou par des emplois lucratifs, que la noblesse dédaignoit. Les nouveaux riches, assujettis à une certaine simplicité extérieure par leur état, modestes en public pour échapper à l'envie, se distinguoient par le luxe, dans l'intérieur de leurs maisons. On les vit s'interdire des dépenses qui n'étoient au fond que l'effet des richesses, mais qu'on étoit habitué à regarder comme l'apanage d'une classe plus élevée.

Les rois de l'antiquité, les consuls étoient distingués par des robes de pourpre. La ra-

reté, la cherté extrême de cette teinture ; ne permettoient pas que les particuliers en pussent faire usage ; elle fut en conséquence l'attribut des plus éminentes dignités. Elle a cessé d'être recherchée, lorsque la découverte de la cochenille l'a avilie en la rendant commune. Les robes de soie ont été aussi par la même raison, & chez les Romains, & dans les commencemens des monarchies modernes, une décoration affectée aux personnes les plus considérables. Lorsque l'or étoit peu commun en France, les chevaliers seuls en portoient sur leurs habits, avoient des éperons d'or ; les écuyers ne pouvoient employer que l'argent.

Les progrès du commerce ont miné la puissance & la considération de la noblesse. Ceux qu'elle méprisoit ont obtenu par leurs travaux une partie de cette supériorité, de cette grandeur que les nobles devoient aux richesses. Le peuple étoit habitué à confondre

dans le respect qu'il leur portoit, l'idée de la naissance, celle du pouvoir & des richesses. Ces attributs réunis en faisoient à ses yeux des êtres distincts, supérieurs dans tous les rapports. Si l'on porte ses regards sur la servitude du peuple, dans ce tems, on sentira que le malheureux serf devoit les regarder comme des dieux. L'opulence des nouvelles familles partagea bientôt la considération des peuples. Cette espece de rivalité ne fut pas le seul désavantage que la noblesse éprouva. L'abondance des métaux diminua les facultés réelles des nobles ; le numéraire qui existoit entre leurs mains représenta de jour en jour une moindre quantité de denrées.

La noblesse, par le souvenir de son ancienne opulence a conservé un certain faste dans ses dépenses, que la classe des nouveaux riches n'a usurpé qu'à la longue, qu'en hésitant. Les grands avoient un nombre considérable de valets vêtus de livrées éclatantes ;

le riche n'avoit qu'un petit nombre de domestiques vêtus de livrées obscures & timides, mais dans ses appartemens l'opulence frappoit de toutes parts, & sa table étoit couverte des mets les plus recherchés.

Les grands ont été plus embarrassés de jour en jour pour marquer leur supériorité, parce que la richesse rompoit toutes les barrières qui les séparoit des autres classes. Ils ont cherché quelquefois à se distinguer par la simplicité. Buffly d'Amboise, ce superbe favori d'un prince méprisé, parut à une fête de la cour avec l'habit le plus modeste, tandis que ses pages étoient vêtus d'étoffes d'or. Je laisse, disoit-il, la magnificence aux belâtres.

Lorsque le nombre des riches s'est multiplié, lorsque l'opulence de plusieurs a surpassé toutes les proportions connues, ils ont été humiliés des distinctions qui mettoient un intervalle entre leur état & celui des grands. Il semble que, ne pouvant s'élever jusqu'à eux,

eux, ils aient fait leurs efforts pour les rabaisser à leur niveau en leur inspirant le goût du luxe, sûrs de les surpasser dans ce genre. Par ce moyen, ils les ont habilement fait renoncer au faste, qui caractérisoit leur supériorité réelle. Les grands, séduits par l'attrait du luxe, ont abandonné tout ce qui tient à la représentation extérieure; ils n'ont plus paru précédés de gentilshommes: ils ont cessé d'avoir des pages. L'élégance a succédé à la magnificence; le luxe a remplacé le faste. La noblesse est descendue de son rang pour combattre de richesses à richesses avec des hommes obscurs, dont l'argent formoit seul l'existence; elle a éprouvé dans cette lutte le désavantage le plus marqué. Dédaignant des emplois utiles dont les profits énormes alimentent le luxe de la finance, elle s'est ruinée pour l'égaliser, & corrompue par elle, s'est trouvée dans peu trop heureuse de recourir à son alliance pour pouvoir continuer à l'imiter. Les terres les

plus considérables ont été possédées par des hommes nouveaux , & la vassalité réduite à de vaines formules. Le changement continuel des propriétés fait disparaître le respect profond des vassaux , fondé sur l'antiquité de la naissance & de la possession du fief. La dénomination de *seigneur* n'a plus signifié qu'un *propriétaire*.

C'est ainsi que par sa nature la richesse tend à mettre tout au même niveau , subjugué toutes les opinions. Il ne peut y avoir en quelque sorte ni rang ni prérogatives qui balancent son pouvoir souverain. Elle doit tout avilir , à commencer par la vertu , son plus dangereux ennemi : elle triomphe d'elle par le ridicule.

La société des joueurs donne une image sensible des effets de la richesse. Les rangs se confondent , les dignités s'oublient , lorsque l'avarice & le besoin d'être vivement agité rassemblent plusieurs personnes autour

d'une table. Le plus vil des hommes par ses mœurs , par son rang , se trouve tout d'un coup assis à côté d'un prince , transporté auprès d'un monarque. Le puissant attrait de l'or fait taire l'orgueil , & force les plus superbes à souffrir une familiarité qui tient de l'égalité.

Le luxe s'est établi sur les débris du faste , qui a cessé avec le pouvoir de la noblesse.

Si l'on considère attentivement les révolutions occasionnées par l'accroissement des richesses , on verra qu'il a plus servi l'autorité que le despotisme sanglant de Richelieu. Les grands seigneurs avoient encore au moment de sa mort une grande influence sur la noblesse : elle s'éclipça entièrement après la paix des Pyrénées. L'administration de Colbert augmenta les revenus du roi ; ses opérations plus favorables au fisc qu'à la nation , le mirent en état de se livrer à cette magnificence , qui , jointe à son pouvoir , sembloit le devoir faire appeler , par excellence , le

grand roi, comme les anciens monarques Persans. Sa passion pour la gloire, son goût pour les arts, la noblesse de sa figure, la galanterie de son esprit, tout inspiroit dans les commencemens de son regne l'enthousiasme pour sa personne. La noblesse abandonna ses terres pour assister à ses fêtes, & bientôt séduite par l'éclat de la cour, par l'espoir des graces, elle renonça entièrement à l'habitation de la province. La politesse, les plaisirs de la cour fixerent essentiellement la mode & le bon goût. On ne fut sous ce regne considéré à la ville, qu'en proportion de ce qu'on étoit accueilli à Versailles (1). Les moindres accès étoient enviés, & les faveurs qu'ils procuroient justifioient cet empressement. On préféroit les petites entrées aux plus grandes dignités. Il

(1) Valincourt écrivoit à Madame de Maintenon :
« Je ne suis bien servi par mes valets que depuis le jour
» qu'ils m'ont vu entrer chez vous ».

devint grossier de vivre en province. La révolution, qui se fit à cette époque dans les esprits, contribua à changer les mœurs, inspira le goût de la société, celui des lettres & des arts.

Les fortunes financières dans le même tems se multiplièrent dans la capitale, & la noblesse y trouva de grandes ressources par des alliances qu'elle cessa de dédaigner. Ce fut encore un appas qui l'invita à s'y rendre, à y fixer son séjour.

Les armées, avant Louis XIV, montoient à quarante ou cinquante mille hommes; il les porta jusqu'à trois & quatre cents mille. Alors cette foule de noblesse, qui n'avoit d'autre moyen d'avancement que la protection des grands seigneurs, qui formoit leur puissance & leur considération, trouva de l'emploi dans les armées plus nombreuses. Elle n'attendit plus de récompense & d'avancement que du souverain. Les grands seigneurs

fans pouvoir, fans autorité dans les provinces, dépendirent entièrement de la cour. Il fut honteux de ne pas servir, de vivre dans le domaine de ses peres.



CHAPITRE X.

De la conversion des services.

LES services autrefois s'acquittoient en nature : on payoit de sa personne. Les feudataires de la couronne menaient leurs vassaux à la guerre ; les peuples fournissoient des vivres ; les abbés logeoient les rois & leur cortége. Comme chacun pouvoit, par la nature des choses alors, servir avec plus ou moins de zele, on avoit mille prétextes pour se soustraire à ses devoirs, & le terme des services étant fixé, l'exercice de l'autorité souveraine étoit extrêmement tempéré. Il existoit entre le roi & ses vassaux, une espece d'égalité. Le gouvernement féodal consistoit dans la gradation des pouvoirs & de l'autorité qui s'élevoit de chefs en chefs.

jusques au souverain , c'est-à-dire , au possesseur du plus grand fief.

Le gouvernement étoit alors une véritable aristocratie. L'argent a tout changé ; il a miné tous les pouvoirs , & voici la marche des choses.

Les rois ont commencé par faire racheter le gîte dans les abbayes : ensuite quand le numéraire est devenu plus abondant , on a converti en argent le service des vassaux & des peuples. De-là , les troupes réglées & permanentes.

Les seigneurs tailloient autrefois leurs vassaux ; les rois sont restés seuls en possession de ce droit. L'affranchissement des communes avoit porté le premier coup à la féodalité , en diminuant le pouvoir des nobles ; la souveraineté s'est accrue de tout ce qu'ils ont perdu.

L'augmentation des richesses a procuré de la considération à des familles obscures , & la vénalité des charges leur ayant donné des

moyens de s'élever encore plus , la considération de la noblesse a diminué. Le pouvoir du roi s'est accru insensiblement par la conversion des services en argent , qui mettoit entre ses mains un moyen prompt & toujours sûr par la perception exclusive des impôts , par les troupes soldées qu'il a été en état d'entretenir , & par l'élévation des nouvelles races qui ont diminué l'éclat des anciennes.

C'est le pouvoir de l'argent qui a tout fait. Il a détruit tout ce qui s'opposoit à l'accroissement de la puissance souveraine ; les privilèges des corps , les prérogatives des états , des personnes , ont été peu-à-peu supprimés.

La richesse amène le luxe , force à la dépendance & par le besoin & par le goût des jouissances. Elle favorise l'établissement de la monarchie , & c'est dans les pays les plus riches que le despotisme est pour ainsi dire naturalisé.

CHAPITRE XI.

Des Gentilshommes entretenus par de grands Seigneurs.

ON a bien de la peine à concevoir comment autrefois les grands seigneurs entretenoient à leur suite un nombre considérable de gentilshommes. Ils ne servoient pas seulement au vain faste de la représentation ; ils formoient la puissance réelle des grands : c'étoit le nombre des vassaux dont on pouvoit se faire suivre, qui manifestoit la grandeur.

Les vivres, dans les temps anciens, étoient à bas prix, le luxe inconnu. Par ces raisons il étoit facile aux gens puissans d'entretenir auprès d'eux un grand nombre de chevaliers & d'écuyers. Ils leur donnoient la

table & des gages ; (1) & comme les rois avoient moins d'autorité, souvent le service des grands étoit préféré à celui du monarque. On jugera de la puissance, de l'éclat des barons, qui étoient les premiers d'entre les grands, si l'on considère qu'ils étoient en possession de la plupart des droits de la souveraineté. Ils faisoient battre monnaie & jouissoient des droits d'aubaine & de bâtardise. Enfin, le Parlement de la Toussaint, de l'an 1282, s'exprime ainsi, en parlant des barons : baronnie est seigneurie souveraine après le roi.

Un passage de Sully nous explique le traitement qui étoit fait de son tems aux gentilshommes. A l'âge de vingt-deux ans il se rendit dans les Pays-Bas, à la suite du

(1) Il est dit dans Monstrelet, que le duc d'Orléans, cousin de Charles VI, avoit à lui six cents chevaliers & écuyers entretenus à ses dépens.

duc d'Alençon, & avant de le joindre il fit couper pour quarante mille francs de bois, dans sa terre de Rosny, afin de paroître avec éclat dans l'armée de ce prince. Il étoit dans ce tems très-peu avancé, & sa fortune étoit médiocre. « Avec cette somme, dit-il, je » mis en quinze jours ma troupe sur pied. » Elle étoit composée de quatre-vingts gentilshommes, dont quelques-uns me suivent volontairement. Les autres reçoivent une pension de deux cents livres au plus. »

En supposant que les trois quarts de cette troupe fussent à sa solde, il lui en coûtoit, pour entretenir soixante gentilshommes, douze mille livres environ. Cette dépense n'avoit pas lieu toute l'année; elle cessoit avec la circonstance. C'étoit non-seulement un fâste d'usage dans certaines occasions; & dans celle dont il s'agit, ces gentilshommes formoient une troupe militaire, levée, entre-

tenue à ses dépens. La solde accordée à ces gentilshommes n'étoit pas le seul moyen qui leur fût donné pour subsister. Ils avoient l'espérance du butin & des rançons, qui produisoient quelquefois des sommes très-fortes. Sully avoit le même espoir, & celui d'une récompense du duc d'Alençon.

Les quarante mille francs, prix de la coupe de bois, peuvent être évalués à cent quarante mille francs de notre monnoie, compensation faite du prix du marc & des denrées. Les deux cents livres que coûtoit chaque gentilhomme à sept cents livres, ce qui fait quarante-deux mille livres pour un nombre de soixante. Cette dépense est très-considérable: Sully n'étoit pas alors un grand seigneur.

Le duc d'Épernon, à peine gentilhomme, mais le plus grand seigneur de son tems en charges, en revenus, en gouvernemens, avoit quelquefois à sa suite huit cents gen-

tilshommes. Sa fortune immense le mettoit à portée de leur donner des appointemens, & ceux qui, pouvoient s'en passer, comptoient sur son crédit, sur sa puissance, pour des emplois & des graces de la cour.

L'abbé de Retz avoit huit gentilshommes attachés à sa personne, dont quatre chevaliers de Malthe, pendant un voyage qu'il fit à Rome dans sa jeunesse. Coadjuteur de Paris, il étoit suivi d'une foule de noblesse: pendant les troubles de la fronde, elle prenoit ses ordres, étoit prête à tout entreprendre pour lui.

L'abbé de la Riviere, homme de néant, avoit le même faste dans le tems de sa faveur. Il est dit dans les mémoires du tems, que le jour qu'on arrêta le prince de Condé & ses freres, on laissa entrer chez la reine l'abbé de la Riviere, seul, & non la foule de ses gentilshommes.

Plusieurs circonstances concouroient pour

perpétuer, dans le siecle dernier, l'empressement de la noblesse, de s'attacher à des gens puissans. La dépendance de la vassalité subsistoit encore & vivoit dans les esprits. Les grands seigneurs avoient plus de crédit, & dans les tems de trouble, le parti qui triomphoit obtenoit les plus grands avantages. La noblesse vivoit dans ses terres. Il y avoit plus de châteaux, de manoirs nobles, que de nos jours. La noblesse, qui n'étoit pas éclipsée par l'éclat des fortunes financières, étoit plus considérée dans les provinces, plus encouragée à se perpétuer. Les rois avoient des armées moins nombreuses; la noblesse avoit par conséquent moins d'emplois à espérer. L'envie de jouer un rôle, de participer aux événemens, la portoit à s'attacher aux personnes en faveur, élevées en dignité, ou puissantes par leurs possessions.

CHAPITRE XII.

Du Luxe.

UN riche propriétaire détourne des eaux qui fertilisoient une prairie ; il les porte à grands frais sur une haute montagne, pour y former des jets d'eau, des cascades. Voilà le luxe.

J'ai cherché à rendre sensible l'idée qu'on doit attacher à ce mot si vague, si abstrait. Il a des rapports avec le physique & le moral, qu'il est difficile de rassembler pour former une définition exacte & concise. Dans l'ordre physique il détruit, dans le moral il corrompt.

Le luxe est applicable aux états & aux particuliers. Dans le premier rapport il est positif, absolu ; dans l'autre il est relatif, & ces différences font la source d'une infinité d'erreurs.

Si

Si un particulier consomme des denrées, s'il emploie des matières dont le prix excède les proportions de sa fortune, c'est de sa part un luxe, mais il n'est que relatif : ce n'est qu'un excès de dépense ; & les personnes qui lui sont supérieures en richesses, peuvent se procurer ces jouissances sans qu'on puisse leur reprocher d'excès. Si ces dépenses portent sur des objets de consommation que le pays produit, comme des vins, des légumes, des fruits d'un grand prix, il n'en résulte aucun inconvénient pour l'état. Si elles ont pour objet des ouvrages qui n'ont de valeur que par la main-d'œuvre, & qui exigent l'emploi d'un grand nombre de journées, comme des dentelles, des broderies, ces dépenses offrent l'idée d'un luxe relatif & absolu. Il est relatif dans son rapport avec celui qui a fait une dépense supérieure à ses moyens ; il est absolu dans son rapport avec le gouvernement, parce que des hom-

H

mes ont été appliqués à des ouvrages auxquels la fantaisie seule donne un prix, & qu'il a fallu nourrir les artisans de ces ouvrages, sans qu'ils aient contribué à la production d'aucune valeur. Tout l'effet de leur travail aura consisté à faire passer de l'argent d'une main dans une autre.

D'après ces observations, je crois qu'on doit définir le luxe relativement à un état & aux particuliers; & c'est sous ces deux aspects, qui se réunissent souvent, que je vais le considérer.

Dans le premier de ces rapports, le luxe est l'emploi stérile des hommes & des matières. Dans le second, il est l'usage des choses dont le prix excède les proportions de la fortune.

Rien n'est avantageux que ce qui a pour objet la fécondité, c'est la tendance invariable de la nature. Modifiant sans cesse tout ce qui existe, elle ne détruit que pour repro-

duire; ses sacrifices apparens ne diminuent rien de sa fécondité: tout ce qu'elle a l'air de perdre pour un ouvrage, se trouve employé pour un autre dans ses riches & innombrables ateliers. Le luxe l'imite dans cette prodigalité qui la caractérise, mais il détruit sans reproduire, & si on l'abandonnoit à son effort, une grande capitale représenteroit l'image d'un vaste océan où se promeneroient quelques baleines.

La reproduction doit être l'objet des institutions de toute société. Dans ce rapport essentiel, le plus grand luxe d'un état consiste dans les célibataires. Toute alliance, toute association, dont le résultat n'est pas la fécondité, est vicieuse, est l'image du luxe, & le luxe lui-même. La nature semble n'avoir attaché tant de douceur à l'union des sexes, que pour établir sur la base inaltérable du plaisir la durée des espèces. Celui qui veut les moyens, sans la fin, déroge au contrat sacré

de la nature ; il jouit de ses bienfaits, & lui en dérobe le prix.

L'homme a reçu en naissant des besoins & des forces : il doit appaiser les uns par l'emploi des autres. Tout le monde fait ce mot d'un empereur : Si un de mes sujets ne travaille pas, il y a dans mes états quelqu'un qui souffre de la faim & du froid. On peut résoudre par le développement de cette maxime tous les problèmes politiques.

Les subsistances sont les premières, les seules richesses, & le travail en est le moyen & la mesure ; mais un travail vain & frivole, qui ne fait que modifier sans reproduire, n'est d'aucun prix pour la société, & lui est même nuisible. Celui qui cultive un parterre de fleurs manque au champ voisin, qui reste en friche.

Tout est par l'homme, tout est pour l'homme, comme on l'a déjà dit ; & il seroit à désirer que tout travail eût pour objet l'homme physique, qui ne connoît de besoins que ceux de la

nature, & non celui qui, vicié par la société, est en proie à mille fantaisies déréglées.

Pour donner une idée du luxe, conforme à la définition que j'en ai faite, il faut abandonner pour un instant ces immenses sociétés, dans lesquelles il est si difficile de démêler, à travers mille intérêts qui se croisent en tous sens, l'intérêt véritable d'une nation, de distinguer les causes d'avec les effets, la bouffissure d'avec l'embonpoint, de déterminer ce qui n'est qu'en équilibre & ce qui repose sur une base solide, d'assigner à chaque objet ses limites, & de juger s'il les franchit, de connoître où doivent s'arrêter les jouissances de la génération actuelle, pour ne pas nuire à celle qui doit lui succéder, enfin d'établir un principe incontestable au milieu de tant de généralités qui flattent l'esprit systématique, de tant d'exceptions qui favorisent le scepticisme.

Figurons-nous une société isolée, circonscrite, afin de mieux suivre ses opérations.

C'est en décomposant une machine qu'on peut en examiner plus attentivement les ressorts.

Je suppose en conséquence que mille hommes sont rassemblés dans un espace de terrain limité, que ce nombre est formé de gens robustes, en état de travailler, & qu'en réunissant les femmes & les enfans, la population soit en tout de quatre mille individus. Ces habitans, qui sont parvenus au degré de civilisation des tems actuels, s'occupent de la culture, & quelques-uns se livrent à la manufacture des objets de première nécessité. Huit cents, parmi eux, s'adonnent uniquement aux travaux de la terre, & deux cents, réunis aux femmes, sont occupés à fabriquer des étoffes grossières, & tous les ouvrages qui n'ont pour objet que le nécessaire. Les huit cents hommes, chargés d'arracher du sein de la terre la nourriture de quatre mille individus, sont certainement les plus utiles; car c'est par leurs travaux que le premier des besoins est

satisfait, & que des troupeaux nombreux trouvent en hiver une subsistance assurée. Ils nourrissent & vêtissent la société, & les autres donnent seulement une forme aux matières que les premiers ont fait naître.

Si quelques-uns de ceux qui sont livrés aux travaux de la campagne, dégoûtés d'un genre de vie pénible, passent dans la classe des manufacturiers, n'est-il pas évident que le produit territorial sera diminué, que, par une conséquence nécessaire, la population doit en proportion décroître?

Supposons ensuite que, dans le nombre de ceux qui sont occupés des manufactures, il se trouve des ouvriers plus habiles qui fabriquent des étoffes plus fines, dont le travail coûte plus de soins & plus de journées, & examinons quel sera le résultat de cette perfection de la main d'œuvre.

Ces étoffes, qui auroient employé plus de tems, seroient payées par une plus grande

quantité de bled ou d'argent, & la quantité des étoffes nécessaires à la multitude seroit diminuée. Celui qui s'habilleroit de l'étoffe qui auroit consommé plus de journées, auroit réellement du luxe relativement à l'état, & un luxe relatif, si cette dépense surpassoit ses facultés. Ses provisions se trouveroient épuisées dans le courant de l'année par cet achat indiscret, & il seroit réduit à manquer lui & sa famille du nécessaire. Il seroit alors comme le Caraïbe, qui, ayant vendu le matin son lit pour de l'eau-de-vie, pleure le soir lorsqu'il ne le trouve plus pour se coucher. Si au contraire celui qui achete l'étoffe d'un travail recherché & plus coûteux a des portions de subsistances en abondance, ou une quantité suffisante de numéraire, il n'éprouvera aucun inconvénient pour lui; mais il en fera toujours éprouver un réel à l'état.

Je vais suivre les effets qui resulteroient de ce luxe.

Il y auroit un nombre de demandes pour l'achat des étoffes grossières supérieur à leur quantité. Leur prix par conséquent augmenteroit, & excéderoit les facultés de ceux qui n'auroient que le nécessaire. Plusieurs seroient donc réduits à se passer de vêtements. Que feront-ils pour s'en procurer? Quelques-uns se mettront au service de ceux qui, ayant plus d'industrie, un sol plus étendu, plus fertile, sont à portée de leur donner de quoi se vêtir, en échange des travaux auxquels ils seront forcés de se soumettre. Une autre partie, pour obtenir les mêmes avantages, vendra ses journées aux manufacturiers. Ils seront réduits à dépendre des autres; car la perte de la liberté est un des inconvénients du luxe. Si le goût des étoffes chères gagne de proche en proche les cultivateurs, plusieurs sacrifieront au plaisir d'être mieux vêtus, à la considération qu'ils croiront en retirer, les avances qu'ils seroient auparavant pour faire face aux mau-

vaises années. Ils se trouveront dans une année stérile exposés aux besoins. Les manufacturiers, par la dépense inconsidérée de leurs concitoyens, s'enrichiront; mais il viendra un tems où la terre moins cultivée ne pourra nourrir qu'un très-petit nombre d'habitans. Alors le pays se dépeuplera insensiblement. Quelques-uns de ses habitans auront des richesses en métaux, qu'ils emploieront à faire venir des subsistances des autres pays. Ces dépenses, dans un tems limité, absorberont bientôt toutes leurs facultés. Les terres seront incultes, & la misère de tous fera la fin d'une pareille société.

Ces suppositions donnent des exemples sensibles du luxe, applicables aux plus grands états. Ce qui est vrai dans un petit pays, l'est en proportion dans un grand empire, avec les modifications qui naissent de son étendue, du genre de ses productions, de son gouvernement, de sa situation.

De même qu'un particulier riche peut sacrifier à ses fantaisies sans nuire à son nécessaire, un grand état peut avoir du luxe, c'est-à-dire, peut, sans que sa prospérité soit altérée & ses forces diminuées sensiblement, permettre qu'un grand nombre de ses habitans se livre aux manufactures, qu'un autre consacre son tems à des ouvrages d'art, de pure fantaisie, qui n'ont de prix que dans l'imagination des riches, qu'un autre soit employé à des services stériles pour l'état, enfin, à recruter le nombre de valets qui peuplent la capitale & les grandes villes. La richesse d'un empire étendu, fertile & peuplé, rend ce luxe supportable; mais c'est se tromper grossièrement que de croire qu'il contribue à le rendre plus riche.

Le luxe, dit-on, enrichit un grand état. Cette assertion est absurde. Un corps vigoureux peut se livrer à des exercices violens: ils prouvent sa force, mais ne la constituent pas.

Un grand état se maintient , non en raison de son luxe , mais malgré son luxe.

La science de l'administrateur est de bien connoître la marche du luxe , convaincu qu'il est nuisible dans son essence , c'est à lui d'en arrêter les progrès. Ce mal n'est point à craindre pour les petits états : il produiroit bientôt des effets sensibles. C'est dans une grande masse d'hommes qu'il peut se cacher , revêtu des apparences de la richesse , en imposer long-tems , & fasciner les yeux des administrateurs. Mais si l'étendue d'un empire , sa population , la vigueur de sa constitution , rendent les progrès du luxe moins sensibles , il n'en est pas moins pernicieux de sa nature. On ne peut se dissimuler que le luxe est un sacrifice que chaque état fait d'une partie de ses forces , aux plaisirs & aux fantaisies d'un petit nombre.

CHAPITRE XIII.

Des principes du Luxe.

J'AI défini le luxe ; il me reste à établir quelles en sont les causes.

Les richesses sont les premiers principes du luxe. Il est médiocre , si elles sont lentement acquises ; extrême , si on les obtient promptement & sans peine. L'inégalité des fortunes , la vanité , le goût de l'imitation , l'oisiveté , sont les sources du luxe & de ses dérèglemens.

L'étendue & la population de la capitale , la constitution du gouvernement , le genre de commerce qui se fait dans un pays , les mœurs du Prince contribuent à faire naître le luxe , à hâter ses progrès.

C'est vouloir des causes sans effet , que de prétendre qu'un pays s'enrichisse sans que son

luxe augmente. Comment imaginer qu'on possédera sans jouir ?

De tout tems on a déclamé contre le luxe, & il a trouvé aussi des apologistes zélés. Frappé de quelques avantages qu'il semble présenter, on étoit embarrassé à déterminer où il commence, où il doit s'arrêter. Pour éclaircir la matiere, il faut laisser les effets & remonter aux causes. Si elles sont vicieuses, les effets doivent être nuisibles, destructeurs. Si elles tiennent à la situation, à la population d'un pays, au genre de son commerce, à sa constitution, & non aux mœurs de ceux qui gouvernent, ses effets ne sont point dangereux.

Le commerce est le principe naturel de l'augmentation des richesses, de l'accroissement du numéraire ; mais cette augmentation ne se fait par cette voie que lentement, qu'après avoir animé la culture & l'industrie. C'est une pluie douce qui humecte la

terre & la féconde. Les fortunes qui en sont le produit, se consomment en partie dans les provinces & ne viennent pas se fondre rapidement dans le gouffre de la capitale. Ces avantages compensent les inconvéniens du luxe, qui nécessairement entraîne à sa suite la prospérité du commerce. Le gouvernement doit favoriser le développement de ce principe qui accroît sa puissance.

Mais il est d'autres causes plus fécondes, plus rapides, de l'inégalité des richesses & d'un luxe destructeur. Ce sont les fortunes soudaines qui se repartissent sur un petit nombre, dans la cour & la capitale, sans être le fruit du travail & de l'industrie (1). Elles ont pour principe :

(1) Les Espagnols qui s'emparèrent du Pérou & du Mexique, se livrèrent à des dépenses effrénées. Les flibustiers qui ravagèrent de nos jours les possessions Espagnoles, dépensèrent en un mois des trésors acquis au prix de leur sang & d'un courage que rien n'efface dans

- 1°. L'inégale & aveugle distribution des bienfaits du prince.
- 2°. Les profits excessifs de la finance.
- 3°. L'agiotage.
- 4°. Les rentes viagères trop multipliées.
- 5°. Enfin tout moyen prompt de fortune considérable.

Voilà d'où vient le luxe dangereux, nuisible, celui qu'il faut arrêter.

Ces fortunes ressemblent aux torrens, qui, loin de fertiliser la terre, dégradent tout ce qui se trouve sur leur passage, entraînent les récoltes, déracinent les arbres.

l'antiquité. Enfin lors du système, des actionnaires devenus opulens en peu de jours, faisoient chauffer des ragoûts avec des billets de banque, pour avoir le plaisir de dépenser cinquante mille francs dans un repas. Ils renouvelloient l'histoire de la perle de Cléopâtre.

Des richesses considérables & rapidement amassées enivrent les esprits, les remplissent de desirs déréglés. Lorsqu'on ne trouve plus de nouveaux moyens de jouir, on se plaît à détruire, comme les conquérans.

Le

Le luxe qui provient du commerce est un signe certain de la richesse nationale, parce qu'il ne peut exister qu'au moyen d'un travail utile. Celui qui vient des causes que je viens d'exposer n'a d'autre racine que l'impôt. Ce sont les peuples, qui, aux dépens de leur subsistance, fournissent aux courtisans, aux financiers, à l'oisif rentier, les moyens de satisfaire à leurs fantaisies.

Un souverain & des ministres éclairés peuvent être induits en erreur sur la nature du luxe, sur ses dangers exagérés par certains auteurs, sur ses avantages qu'on exagère encore plus. Mais s'ils remontent aux causes, leur embarras cesse, toute incertitude est bannie de leur esprit.

Les palais qui s'élevent, les meubles précieux qu'ils renferment, sont-ils payés par les peuples? Il est inutile de lire des sophismes ou des déclamations pour arrêter son opi-

I

nion. Le mal est connu, & il est instant d'y appliquer le remède.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé, que le luxe & l'impôt sont en quelque sorte synonymes.



CHAPITRE XIV.

Résultat de ce qui vient d'être exposé sur le Luxe.

LE luxe est par lui-même toujours un vice. Il est nuisible du plus au moins, & particulièrement en raison de sa cause.

Ses inconvéniens sont peu à craindre & peu sensibles, s'il est l'effet d'un accroissement de richesse nationale.

Le luxe, qui est alimenté par l'impôt, est destructeur. Dans ce cas la nation consomme son capital ; elle ne fait que dépenser ses revenus, lorsqu'il dérive de la prospérité du commerce.



 CHAPITRE XV.

Du caractère des Nations dans son rapport avec le Luxe.

IL est un peuple à qui sa vivacité rend tout sensible à l'excès, à qui sa légèreté ne permet pas d'éprouver d'impressions durables. Il a plus d'amour-propre que d'orgueil; il a besoin sans cesse, par cette raison, de l'opinion d'autrui pour s'estimer; il est porté à se communiquer, à vivre en société. Ce n'est pas assez d'être grand dans cette nation, il faut être aimable; de faire de grandes choses, il faut dire des bons mots. Elle aime à être étonnée, elle se lasse d'admirer. Le besoin que donne l'amour-propre du suffrage des autres, lui inspire une perpétuelle envie de plaire: de-là cette politesse qui la caractérise. Elle n'est dominée par aucun sentiment

sur les Richesses & le Luxe. 133

profond: de-là sa douceur & la facilité de ses mœurs. On trouve chez elle mille gens qui donnent l'idée d'Alcibiade.

Ce peuple imite sans cesse & embellit tout ce qu'il imite. Il donne à tout un tour particulier qui naît d'un goût fin & exercé. Une délicatesse outrée regne dans la plupart des esprits. Elle est telle qu'un ridicule suffit pour empêcher de rendre justice au génie, aux talens, à la vertu. La gaieté, cette facilité d'être intéressé, distrait, comme les enfans, par la plus légère circonstance, est un des principaux traits de son caractère. Elle se soutenoit en France au milieu des horreurs de la guerre des Armagnacs, des fureurs de la ligue, des troubles de la fronde.

Un peuple léger, imitateur, doit être sensible à toute espèce d'éclat. Son inconstance doit empêcher que les divers états de la société soient contenus dans leurs limites. Il doit préférer de vivre dans les villes, &

sur-tout dans la capitale , où les rangs semblent se confondre. La mobilité des imaginations doit faire varier à l'infini les modes. Les ouvriers doivent être inventifs ; & les journées à bas prix. Beaucoup de gens doivent se ruiner sans jouir , & uniquement pour avoir l'air d'être riches.

L'influence du prince doit être extrême en France , parce que la nation est portée sans cesse à l'imitation. Ses mœurs sont celles du prince : il semble que la nation soit jeune ou vieille , suivant les périodes de son âge. Elle étoit tremblante , abattue , comme Louis XIII , sous l'empire de Richelieu ; changeante , altière , railleuse , pendant que Condé & Gaston dominoient ; magnifique , guerrière , dans les premiers tems de Louis XIV , elle sembloit foible , dévote , sous la fin de son regne. Elle étoit licencieuse sous la régence de Philippe.

Un peuple libre , indépendant , doit-êtte

moins porté à vivre en société. Les riches y doivent préférer l'habitation des campagnes à celles des villes où ils se trouveroient assujettis à des formes & des usages qui gêneroient leur liberté. Les dépenses , chez un tel peuple , feront moins l'effet de l'envie de se distinguer , que du desir de se satisfaire. Les caracteres , au lieu de s'affoiblir par l'imitation , seront souvent outrés. La dissipation des fortunes y fera l'effet des goûts les plus vifs , des passions ardentes , & non de la séduction de l'exemple.

Le goût des frivolités , l'empire de la mode , ne dominera pas les imaginations. Les revenus seront consommés d'une manière plus utile à l'état. Le génie républicain , qui tend toujours à l'égalité , rapprochera le monarque de ses sujets , les grands de leurs vassaux. Les revenus du monarque , dans cette nation , étant fixés , & son pouvoir limité , son influence balancée , il fera

forcé d'employer à acquérir des créatures , à maintenir l'équilibre de sa puissance , les revenus que les autres princes emploient au faste de la représentation , à des jouissances de luxe ; la simplicité doit régner dans la cour. Les grands , les riches ont besoin du suffrage de leurs vassaux pour les élections ; ils feront de grandes dépenses , dans leurs terres , en denrées de consommation.

La magnificence sera inconnue à la cour , & n'existera dans aucune classe ; mais l'aifance sera générale. Les impôts sur les consommations seront très-forts , mais la main-d'œuvre sera payée très-cher.

Un caractère sombre , ardent , réfléchi , est incompatible avec une imagination vive & mobile , propre à inventer des modes. Il y aura donc moins de changement & de recherche dans les ameublemens & les habits. Les femmes feront moins en spectacle , & passant une partie de l'année au moins dans

leurs terres , elles feront plus occupées de soins domestiques , que de leur parure.

Il y aura de grandes fortunes dans ce pays , parce qu'il fait un grand commerce ; mais elles ne feront pas aussi rapides & seront fondées sur le travail , l'économie , l'application.

Par toutes ces raisons le luxe qui naît de l'envie d'être remarqué , qui descend des grands jusqu'au peuple , doit être peu considérable dans cette nation. Le faste y doit être inconnu , parce qu'il semble attaché à l'aristocratie , & qu'il est incompatible avec la liberté , avec la richesse générale d'une nation.

Il y a peu de commerce en général & d'industrie dans le Midi de l'Europe , & il y a en conséquence plus de faste que de luxe.

Des peuples fiers , riches en métaux & paresseux , doivent dépenser leurs revenus en

faſte extérieur. Les grands dans ces pays font conſiſter leur magnificence dans l'entretien d'un nombre prodigieux de valets. Comme il ne s'éleve point de fortunes conſidérables, qui puiſſent faire uſurper une partie du faſte des grands par de nouvelles familles, il ſe conſerve dans toute ſon oſtentation, comme un attribut eſſentiel de la naiſſance & du rang. Le peuple, dont l'induſtrie n'eſt point excitée vivement, partage la fierté des grands, & croit ſ'affimiler à eux en ne faiſant rien.

Les Italiens, & par l'influence du climat & pour ſe ménager de quoi ſatisfaire à leur vanité, dépenſent peu en denrées de conſommation. Ils ont des tableaux précieux, des ſtatues, des palais ſoutenus par des colonnes. Ils ſont ſobres par vanité & le peuple par miſère.

Dans les pays du Nord, la magnificence eſt groſſière. On a une ſorte de luxe, mais

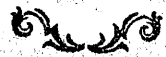
il conſiſte comme dans les tems de barbarie, dans l'étalage de l'or & de l'argent. On y fait des grandes dépenſes en feſtins, parce que les peuples des pays froids conſomment davantage. Le luxe ne pourroit ſubſiſter dans ces pays, parce qu'il y a peu de commerce & d'induſtrie, que le numéraire n'y eſt pas abondant. Auffi nous avons l'expérience qu'on promulgue ſouvent dans le Nord des loix ſomptuaires.

L'amour du repos domine ſeulement, en quelque forte dans l'Orient, où la chaleur eſt extrême. Il y a plus de faſte dans l'Inde que de luxe, parce que le gouvernement eſt une eſpece d'ariftocratie, qui a beaucoup de rapports avec le régime féodal. Le plus grand plaifir des riches eſt d'éviter la peine, & l'eſclavage favoriſe ce penchant à la paresſe; il offre des agens empreſſés pour les plus viles fonctions. La chaleur dans ces pays rend tout exercice pénible. Les plai-

firs qui exigent de l'action cessent de
Pêtre. (1)

(1) Un grand seigneur Indien, fort opulent, ayant été pris avec ses trésors par une armée Française, on s'empressa de le bien traiter, d'adoucir la perte de sa liberté. Un jour on lui donna un bal. Il fut étonné de voir danser les chefs. Quoi, leur dit-il, vous vous donnez la peine de danser ! l'argent que vous m'avez pris ne suffit-il pas pour que vous fassiez danser devant vous ?

Une femme riche de l'Inde s'étoit évadée de la maison de son mari, qui avoit attenté à sa vie. Elle se réfugia chez un européen, où elle se tenoit cachée. Elle étoit souvent à la fenêtre, d'où elle voyoit, à travers une jaloufie, aller & venir des femmes européennes dans la rue. On craignoit que cette vue ne lui fît regretter la liberté dont elle étoit privée ; mais elle dissipa bientôt cette erreur. Que je plains, dit-elle, toutes ces pauvres femmes qui vont & viennent sans cesse ! elles se donnent bien de la peine, & je crois qu'elles aimeroient bien mieux rester chez elles.



CHAPITRE XVI.

*Des circonstances qui ont hâté les progrès
du Luxe.*

ON voit le luxe s'accroître sous le regne des rois qui ont des maîtresses reconnues. Les bienfaits du prince pour l'objet de sa tendresse, ou de sa fantaisie, n'ont point de bornes ; il se plaît à élever sa fortune au-dessus de tout ce qui l'approche : la maîtresse dépense aussi facilement qu'elle obtient ; les femmes qui l'approchent sont entraînées par la séduction de l'exemple : on adopte ses goûts pour lui plaire. Soutenus par l'espoir de ses faveurs, les favoris de la maîtresse s'imitent dans son luxe ; ils sont comblés de biens, de charges, de gouvernemens accumulés souvent sur la même tête. L'inégalité des fortunes s'accroît par cette aveugle distri-

bution des graces ; le goût de la dépense est sans cesse irrité, la vanité exaltée dans toutes les classes, infectées de proche en proche par la contagion de la cour. Ce n'est point une chose indifférente peut-être qu'un roi choisisse une maîtresse dans une classe, ou dans une autre. Si un monarque s'attachoit à une femme de finance, il en pourroit résulter un changement sensible dans les mœurs. Une femme, habituée à n'entendre parler que des grands profits de la finance, à ne mettre de prix aux places que celui de leurs produits, ne concevra pas qu'on puisse desirer de foibles récompenses ; quand une de ses créatures solliciteroit une pension, elle la voudroit double, triple. Elle élèveroit ainsi le taux de toutes les graces, en les comparant toujours aux bénéfices supérieurs de la finance ; elle en introduiroit l'esprit à la cour, elle multiplieroit les méfiances, enfin elle feroit participer les grands aux affaires de finance ;

les titres, les distinctions, perdroient de leur prix.

La femme est arbitre du goût. Elle tient dans une main le sceptre de la mode, dans l'autre le glaive du ridicule.

Tout fléchit devant la femme. L'opinion publique n'est souvent que l'enfant de son imagination, la renommée que l'écho de sa voix. La célébrité est en pure perte, son éclat s'obscurcit, si la femme n'y ajoute le vernis de la mode. Foible par sa nature, vaine par conséquent, elle songe sans cesse à montrer les forces qu'elle tient de sa foiblesse.

La légèreté de son esprit fait que tout ce qui est nouveau a des droits sur elle. La vanité la rend sensible à tout ce qui a de l'éclat. Le crédit, la puissance, la célébrité, les décorations extérieures, sont des moyens prompts pour obtenir ses faveurs. Ambitieux de lui plaire, l'homme s'empresse de suivre ses caprices, créateurs des modes. Elle aime les

fêtes , parce qu'elle a l'espérance de triompher par sa beauté , de l'emporter par sa magnificence. Tel est le caractère essentiel des femmes. Le pays où elles regnent avec plus d'empire doit avoir un plus grand luxe que tout autre (1).

(1) Quand on considère, dit Miladi Montagne, imparfaitement le mérite qu'en certains lieux on attache à une riche parure, sans parler du plaisir d'exciter par-là l'envie & la jalousie; il faut reconnoître qu'on a besoin d'une force d'esprit peu commune pour résister à la double tentation de plaire & de triompher de ses rivaux: on ne doit plus trouver étrange que la jeunesse donne dans une extravagance qui la réduit à un besoin d'argent, source malheureuse de mille bassesses. Combien d'hommes sont entrés dans le monde avec des sentimens généreux, & devenus dans la suite les vils instrumens de l'oppression & de la misère d'un peuple entier, uniquement pour avoir été engagés, par de folles dépenses, dans des dettes qu'ils ne pouvoient acquitter qu'en sacrifiant leur honneur, & qu'ils n'auroient jamais contractées, si le respect que la multitude rend à la parure, étoit restreint par la loi à une certaine couleur, à un habit uni.

Une

Une société, où les femmes dominant, ressemble aux pièces de théâtre où elles sont le principe & le but de l'intrigue, & déterminent le dénouement. L'homme, dans une telle société, doit se rapprocher de plus en plus de leurs mœurs & de leur esprit; son objet principal est de leur plaire. Il faut qu'il sache se plier à leurs fantaisies, qu'il adopte leurs goûts, leurs sentimens.

Comment ne pas s'affimiler entièrement à la personne dont on étudie sans cesse les penchans, dont on brigue avec ardeur le suffrage, à celle qui peut à la fois enivrer des plaisirs de l'amour & combler des dons de la fortune. De son côté, la femme croit s'élever en se rapprochant de l'homme; elle renonce aux vertus de son sexe, qui ne sont plus à ses yeux que des préjugés. Dans cette émulation réciproque, les deux sexes doivent perdre leur caractère distinctif.

Lorsque des loix somptuaires ont été pro-

K

mulguées, elles ont toujours été dirigées vers les femmes. C'est leur parure que, dans divers réglemens, on a cru nécessaire d'attaquer. Il a paru avec raison que c'étoit dans les femmes que résidoit le principe du luxe, & que celui des hommes n'en étoit qu'une suite.

L'amour des plaisirs, l'envie d'être remarquées, sont les causes immédiates du luxe. Il faut, pour en fixer l'origine, remonter en France au tems où ces causes ont acquis le plus d'influence. Dans tous les siècles, il y a toujours eu un luxe relatif aux différentes classes de la société; mais il est des circonstances où le goût des voluptés & des choses frivoles a plus fortement dominé les esprits.

La première de ces circonstances, celle qui a produit les effets les plus prompts & les plus durables, est l'époque où les femmes ont été appelées à la cour. La reine Anne est la première qui ait fixé des filles de qualité auprès d'elle, qui ait formé en quelque sorte une cour.

L'économie de Louis XII n'a pas permis que, sous son règne, il en soit résulté de grands inconvéniens; mais à l'avènement de François I^{er} (1) au trône on voit les mœurs s'altérer, la magnificence succéder à la simplicité, les bals, les tournois, provoquer les grands à la dépense, & chacun à l'envi tâcher de se surpasser en parure, en riches habillemens, en meubles somptueux.

Du règne de François I^{er} (2), remarquable pour l'objet que je traite par les dépenses de ses favoris & de la duchesse d'Etampes,

(1) François I^{er} attira les dames à la cour. Il n'y avoit que des filles du tems d'Anne de Bretagne.

(2) L'amiral de Chabot fut condamné à une amende de quinze cents mille livres, ce qui feroit plus de six millions de notre monnoie, & ce, indépendamment de la confiscation de ses biens. On peut juger, par cette amende, des bienfaits qu'il avoit reçus de François I^{er}. Cette condamnation étoit l'effet de la haine du chancelier Poyer. L'amiral fut déchargé de l'amende & rétabli dans ses fonctions.

il faut passer (1), pour la seconde époque du luxe, à la régence de Catherine de Médicis & au regne de Henri III. Elle employa tour-à-tour au soutien de sa domination les trésors de l'état, le sang des peuples, les artifices de la politique, les charmes de la volupté. Pour avoir une idée des mœurs de ce tems, & des moyens dont se servoit Catherine de Médicis, je me contenterai de citer ce qu'un contemporain rapporte.

« La reine mere fit après son banquet à
 » Chenonchaux au duc d'Alençon, qui lui
 » revenoit à cent mille francs. Or, en ce beau
 » banquet, les plus belles & honnêtes de la
 » cour étoient à moitié nues, & ayant les
 » cheveux épars, comme épousées, étoient
 » employées à faire le service (2). »

(1) François II laissa quarante-deux millions de dettes.

(2) Journal de Henri III.

Des Italiens, à cette époque, apportèrent en France l'art destructeur de la finance. Les prodigalités de Henri III pour ses favoris furent extrêmes. Il dépensa aux noces du duc de Joyeuse *douze cents mille écus*, qui font plus de huit millions de notre monnoie, en calculant le prix de l'argent & la valeur des denrées; il donna un collier de *cent mille écus* à la duchesse d'Epéron. Ces dépenses & les métaux qui coulerent dans ce tems du nouveau monde en Europe, les fortunes rapides des traitans, qui avoient pour associés les plus grands seigneurs de la cour, provoquerent un luxe effréné.

Les revenus de l'état, sous Henri IV, ne s'éleverent, jusqu'en 1598, qu'à trente millions; & les peuples, suivant les calculs de M. de Sully, en payoient trois fois davantage. Dans ce tems, les princes, les gouverneurs, les officiers de justice, tiroient de grands profits des levées sur les peuples. C'étoit une suite des dé-

fordres de la guerre civile, & des déprédations du regne foible & corrompu de Henri III. Le roi abandonnoit aux grands de son royaume, par forme d'assignation pour leurs pensions (1), qui étoient excessives, & à titre de récompenses, diverses branches de revenus, qu'ils affermoient à bas prix à des traitans qui faisoient des gains énormes. Le connétable de Montmorency ne tiroit d'une imposition de Languedoc que vingt-un mille francs, & elle étoit affermée par les traitans plus de cent cinquante.

La régence de Marie de Médicis est la troisieme époque du luxe. Les trésors immenses, fruits de la sage économie de Henri IV & de Sully, furent dissipés en peu de mo-

(1) Le duc de Bouillon avoit, dit Sully, cent-vingt mille livres de pension, ce qui fait à-peu-près trois cent soixante mille de notre tems. Si l'on faisoit la comparaison du prix des denrées, il faudroit porter cette somme au double.

mens. Les favoris, les princes, les courtisans, dévorèrent plus de cent cinquante millions de notre monnoie. L'état fut abandonné aux traitans; les courtisans & le conseil partageoient avec eux les dépouilles des peuples. On voit, dans les mémoires de ce tems, que, dans l'espace de six années, M. le prince de Condé & quelques grands du royaume avoient reçu de la cour, depuis la mort de Henri IV, des sommes immenses (1).

Il en avoit coûté en outre à l'état plus de vingt millions pour s'opposer à leurs diverses entreprises. La fortune du maréchal d'Ancre

(1) M. le prince de Condé avoit reçu trois millions six cents soixante-quatre mille neuf cents quatre-vingt-dix livres; la maison de Soissons, seize cents mille; celle de Conti, quatorze cents mille; celle de Longueville, douze cents mille; celle de Mayenne, deux millions; celle de Vendôme, six cents mille livres; celle d'Épernon, sept cents mille; celle de Bouillon, un million: le tout monnoie de ce tems-là.

n'avoit point eu de bornes ; il étoit effrayé lui-même de son excès & de sa rapidité.

La quatrième époque peut être fixée au commencement du règne de Louis XIV, aux tems qui suivirent la paix des Pyrénées.

Colbert mit un grand ordre dans les finances ; mais la magnificence du roi, les fêtes de Versailles, les dons du monarque à ses maîtresses & à ses ministres, éleverent bientôt le luxe au plus haut degré.

La révolution, opérée par le système de Law, peut être considérée comme une époque remarquable pour les progrès du luxe. Un grand nombre de propriétés changea de mains en peu de tems ; beaucoup de gens, surchargés de dettes, les acquitterent dans un court espace : beaucoup d'hommes obscurs & de la plus basse condition passèrent rapidement de la misère à une fortune immense. Ces révolutions subites produisirent des excès dans la dépense, & donnerent au luxe un prodigieux

& soudain accroissement. Quelques années après (1), on fit aux fermiers, qui succéderent aux régisseurs, l'abandon des sommes à recouvrer dans les revenus du roi ; c'est ce qu'on appelle le bail des restes. Soixante millions environ furent concentrés dans quarante fermiers généraux. Cette absurde opération, en élevant rapidement plusieurs familles à une grande opulence, n'a pas peu contribué à ajouter un nouveau degré d'activité à l'effort qu'avoit fait prendre au luxe le système de Law.

(1) En 1726.



CHAPITRE XVII.

*Sentiment d'un Auteur célèbre sur le Luxe
& ses progrès.*

« ON s'égare en vains discours , dit cet
 » auteur , (1) & en raisonnemens vagues
 » lorsqu'on attribue uniquement les progrès
 » du luxe au changement de mœurs , à la
 » nature des gouvernemens & à l'acquisition
 » des trésors du nouveau monde. On ne
 » fait aussi qu'un premier pas vers la con-
 » noissance de la vérité , lorsqu'on dit en
 » général , que le luxe est l'effet de l'iné-
 » galité des fortunes. Cette idée est juste.
 » Mais comment cette inégalité s'est-elle
 » accrue ; & comment a-t-elle dû nécessai-

(1) Administration des Finances de la France , tom. 3 ,
chap. 11 , Considérations sur le Luxe & sur ses progrès.

» rement s'accroître ? Voilà la première con-
 » sidération importante , qui doit fixer l'at-
 » tention , quand on cherche à découvrir
 » la source & l'origine des progrès du luxe.
 » Ces progrès n'eussent point existé , si cha-
 » que jour la disproportion entre les pro-
 » priétés ne fût pas devenue plus considéra-
 » ble. Les erreurs de l'administration ont
 » contribué sans doute à l'accroissement de
 » l'inégalité des partages ; mais il faut en
 » chercher la première cause , ainsi que la plus
 » puissante dans la nature même des choses. »

On peut assurer que la nature du gou-
 vernement , l'acquisition des trésors du nou-
 veau monde ou de toute autre contrée , in-
 fluent sensiblement sur le luxe , & détermi-
 nent ses progrès (1) , & on a fait plus d'un
 pas vers la vérité , lorsqu'on a dit que l'i-

(1) Les détails contenus dans les chapitres précédens ,
ne laissent aucun doute à cet égard.

négalité des fortunes est le principe du luxe. En voici la raison. S'il y avoit égalité dans les fortunes, il n'y auroit point de riches & par conséquent point de pauvres. Comment un homme pourroit-il exiger du travail & des services de celui qui n'auroit aucun besoin, & qui auroit une fortune égale à la sienne ?

Comment cette inégalité s'est-elle accrue ?

Il auroit été nécessaire avant que de parler de l'accroissement du luxe, que l'auteur cherchât la cause de son existence. Je vais tâcher d'y suppléer. Elle dérive de l'inégalité des forces physiques & des facultés intellectuelles.

Il est sensible que dès qu'un homme est doué d'une plus grande force, il peut s'emparer de la propriété d'un autre, ou accroître la sienne par son travail. S'il est plus industrieux, il peut rassembler une plus grande quantité d'objets utiles ou agréables.

De l'inégalité des propriétés, résulte une puissance pour celui qui en a une plus grande

étendue ou quantité, & l'asservissement de ceux qui manquent de ce qui est nécessaire à leur subsistance. Celui qui en possède quatre portions, fait la loi nécessairement à trois hommes qui en sont privés.

Le gouvernement qui, par sa nature, favorise l'inégalité des fortunes, accroît donc le luxe en multipliant ses causes. Telle est la marche des choses.

« L'auteur voit, dit-il, une classe de la » société dont la fortune doit toujours être » à-peu-près la même, & une autre dont » la richesse augmente nécessairement. Ainsi, » ajoute-t-il, le luxe, qui naît d'un rapport » & d'une comparaison, a dû suivre le cours » de ces disproportions, & devenir plus » apparent avec la succession des années ».

Le luxe ne naît point d'un rapport & d'une comparaison : il y a du luxe dans une contrée, dans une classe, dans une maison, & il n'y en a pas dans une autre. C'est ce que

je crois avoir démontré en définissant ce mot abstrait, *l'emploi stérile des hommes & des matières.*

La classe dont il s'agit est, ainsi que l'explique l'auteur, celle des hommes vivans de leurs mains. « Leurs salaires n'augmentent point, & le prix de l'industrie & des travaux des propriétaires augmente; & c'est là, dit-il, la première & la plus puissante cause du luxe. » La plus légère réflexion fait connoître au contraire que la misère & le bas prix des journées employées aux travaux utiles est l'effet & non le principe du luxe. Plus l'inégalité des fortunes s'accroît, plus il y a de fortunes concentrées, & plus le riche fait impérieusement la loi aux pauvres. Autrefois il y avoit moins de luxe, & les salaires étoient plus forts; le prix des subsistances étoit plus foible, & la condition du peuple étoit par conséquent plus heureuse.

L'auteur dit: « Qu'il n'y a d'exception &

» d'adoucissement à cette espece d'esclavage
» du peuple, que dans le petit nombre d'é-
» tats où la forme du gouvernement laisse
» entre les mains du peuple quelque droit
» politique. »

La raison de cette différence n'est pas dans le droit politique, mais dans la nature même du gouvernement, qui favorise plus ou moins le luxe. Il est inhérent en quelque sorte aux monarchies; mais le mauvais régime de l'administration accroît ses progrès. On sentira que ce n'est point le droit politique dont jouit le peuple qui adoucit son sort, puisqu'il a été plus ou moins heureux, suivant les qualités, talens ou vertus de ceux qui ont gouverné.

Cette opinion sur les effets du droit politique applicable à l'Angleterre, déjà faite dans l'éloge de Colbert, a été combattue avec succès. On a fait voir que « l'élection des membres du parlement n'arrive qu'une fois

» tous les sept ans , que toute l'île de la grande
 » Bretagne , composée de sept millions d'ha-
 » bitans , n'élit que cinq cents cinquante-six
 » membres du parlement. On conçoit diffi-
 » cilement qu'un événement si rare & si circon-
 » crit puisse opérer pendant sept ans sur le prix
 » de la main-d'œuvre. Mais , ajoute-t-on ,
 » il y a bien autre chose à remarquer , c'est
 » qu'à peine y a-t-il un seul ouvrier dans
 » toute l'Angleterre qui ait une voix à don-
 » ner. Ce sont les francs-tenanciers , c'est-
 » à-dire les propriétaires de terre , & les
 » membres des corporations dans les villes
 » qui ont seuls , avec très-peu d'exceptions ,
 » le droit de voter dans les élections du
 » parlement (1) ».

« La richesse d'un pays , continue le même
 » auteur , vue d'une manière générale , &

(1) Réflexions sur l'état actuel du crédit public de
 l'Angleterre & de la France.

» abstraction

» abstraction faite de l'or & de l'argent dont
 » nous parlerons ensuite , consiste dans l'é-
 » tendue des revenus territoriaux , & dans l'é-
 » change qu'on en fait contre divers services ,
 » & les différens ouvrages des hommes. Ainsi
 » la richesse a dû s'accroître à mesure que l'art
 » de la culture s'est perfectionné , & l'usage
 » extérieur de cette richesse a dû pareillement
 » se diversifier & s'étendre à mesure qu'on
 » a obtenu une même quantité de produc-
 » tions de la terre , un plus grand nombre
 » d'objets de faste ou de commodités re-
 » cherchées ».

Il n'est nul doute que la richesse d'une
 nation , abstraction faite de l'or & de l'ar-
 gent , s'accroît en raison de sa culture. Mais
 quelle est cette richesse ? C'est l'abondance
 des productions de la terre qui écarte la
 misère générale , & rend les subsistances fa-
 ciles & nombreuses ; & il n'en résulte aucun
 luxe : il est l'effet des richesses en métaux.

L

Dans un pays où la culture seroit florissante ; & le numéraire peu abondant , il y auroit peu de misère , & point de luxe. Portons nos yeux sur l'histoire , & nous verrons dans les tems où les richesses numéraires étoient peu considérables , les grands propriétaires consommer le produit de leur domaine dans l'entretien d'une foule de gentilshommes , d'un nombre considérable de valets , de chevaux & de chiens. Les moyens d'échange étant rares , le superflu qui forme la richesse étoit & devoit être employé en consommation de denrées.

« C'est donc par une confusion d'idées » qu'on fait honneur au luxe de l'origine des » arts ; c'est plutôt à l'avancement de la » science dans tous les genres , qu'il faut » imputer l'accroissement du luxe ».

Quelques méthodes inventées pour abrégier le travail , diminuent le prix de certains objets , & par conséquent en multiplient

l'usage. Par exemple , l'art de faire des bas au métier consomme moins de journées , & met à portée d'user de bas ceux qui auroient été arrêtés pour le prix que coûtent des bas faits à l'aiguille. Mais ces méthodes ne procurent que quelques commodités très-circoscrites , & le luxe de sa nature se plaît dans ce qui est rare , dans ce qui est cher , dans ce qui est unique (1). C'est donc le luxe qui invite les ouvriers à faire des ouvrages dont l'art fait tout le prix. Il faut pour que les ouvrages de luxe existent , qu'on soit assuré de les vendre. On ne peut avoir cette certitude que par la concurrence d'un grand nombre d'acheteurs , par conséquent de riches. Feroit-on des dentelles sans être assuré de leur débit ? L'ouvrier ne s'est-il pas dit ,

(1) *Nolo habere bona nisi quibus populus inviderit ,
Non usu plebeio trita voluptas.*

avant de les entreprendre : Il y a des riches qui ont un grand superflu, qui emploient leur argent en choses d'un grand prix, qui annoncent leur goût & leur opulence ? C'est alors qu'il s'évertue, qu'il cherche les dessins les plus agréables. Le manufacturier de Lyon, le fabricant de porcelaine, excités ainsi chaque jour par la passion des riches, pour les ouvrages chers & rares, font concourir tous les arts pour satisfaire à leurs fantaisies. C'est ce goût sans cesse irrité, sans être satisfait pour les objets chers & nouveaux, qui fait naître les dessinateurs, les brodeurs, les orfèvres, les graveurs, les doreurs, les marchandes de modes. Supposer, comme l'auteur, que tous ces arts ont provoqué le luxe, c'est comme si l'on disoit que les académies ont existé dans une nation avant que les peuples eussent formé des sons & tracé des caractères. La main-d'œuvre, moins chère ou abrégée, a fait faire quelques grossières ten-

tures, des boiseries sans goût, a procuré quelques commodités à la classe peu fortunée qui n'auroit pu prétendre à en user ; mais ce n'est point en quoi consiste le luxe, effet de la richesse & du desir de se distinguer, de l'envie d'imiter & de surpasser les autres. Dans les villes du second ordre en France, dans les villes de province, éloignées de la capitale, où la main-d'œuvre est à bas prix, on ne voit pas régner les arts enfans du luxe. C'est que l'industrie n'est pas vivement excitée par les desirs pressans & sans bornes des riches ; c'est que les fortunes n'y font pas l'effet de prompts & soudaines révolutions. Cependant la science généralement répandue est également avancée pour les provinces : elle devrait donc y provoquer le luxe. Si par quelque événement imprévu & soudain, un grand nombre de capitalistes, riches en numéraire, se transportoient dans une ville du second ordre, & y fixoient leur habita-

tion, il s'y formeroit des artistes : leur émulation excitée perfectionneroit leurs talens.

Le pays, où le génie est le plus dirigé vers les inventions utiles, devroit être, suivant l'auteur, celui où régneroit le plus grand luxe. Une telle conséquence répugne également à la théorie & à l'expérience.

Le luxe est le principe d'une plus grande dépendance, parce qu'il détruit, qu'il dessèche les sources de la fécondité, augmente la misère & le nombre des misérables. L'impôt ensuite, effet nécessaire du luxe & principe à son tour, ajoute encore à la dépendance du peuple. Plus il a besoin de travail, & plus il est à bas prix.

L'auteur répète ensuite ce qu'il a dit dans un autre ouvrage : « Que plus on » fera de glaces, plus on bâtira de maisons, » & plus il y aura un jour de gens qui auront » des glaces & des maisons à meilleur marché ; & qu'ainsi, *les dons d'une génération*

» viennent accroître le luxe de celle qui la » suit. » Il voit, dans cette augmentation de jouissance de quelques objets, un accroissement de luxe & une cause de ses progrès. L'auteur me semble confondre la richesse & le luxe. L'entassement de tous ces objets peut former la richesse sans contribuer au luxe. Les objets dont il fait l'énumération sont les maisons magnifiques, enrichies de dorures, les glaces, les tableaux, les meubles précieux & durables, & il suppose que le possesseur de ces objets portera vers d'autres son superflu. Mais en supposant qu'il y ait en France, dans trente ans, deux mille maisons superbes, une quantité immense de diamans, des tableaux précieux en plus grand nombre, est-il nécessaire que le luxe de la génération qui les possédera augmente ? Voilà la question. Le luxe, ayant pour principe l'inégalité des fortunes, pourroit être très-foible dans la génération dont il s'agit, si, malgré l'accumulation de plusieurs

objets précieux , la plus grande partie des causes qui perpétuent & favorisent cette inégalité, cessoit d'exister. Si , à cette époque , la plus sévère économie régnoit dans le gouvernement , une partie des maisons magnifiques seroit abattue , parce qu'il y aurait un plus petit nombre de gens en état de les habiter & de les entretenir. On seroit moins de glaces , & peu-à-peu leur quantité ne seroit pas plus nombreuse. Les tableaux & les diamans baisseroient de prix , ou passeroient à l'étranger , parce qu'il y auroit moins de gens en état de garder des objets d'une grande valeur. Il n'y auroit donc pas augmentation de luxe , si les causes primitives & essentielles ne le déterminoient pas. Il existe un plus grand nombre de palais , de tableaux & de statues en Italie qu'en France , & le luxe de la France est bien supérieur.

L'auteur dit : « Il eût fallu , pour arrêter le progrès du luxe , ordonner aux dispen-

» fateurs des productions annuelles de la
 » terre de n'employer leur superflu qu'à des
 » somptuosités dont la durée n'auroit jamais
 » excédé le cours de la vie , & cette maniere
 » de contenir l'augmentation du luxe ressem-
 » bleroit aux effets d'un déluge ou d'un trem-
 » blement de terre. »

Si l'on réfléchit attentivement à la nature du luxe , & ensuite aux phrases que je viens de citer , il sera évident que l'auteur propose , pour arrêter le luxe , une maniere de jouir , qui est exactement celle dans laquelle le luxe se complait , qui le caractérise essentiellement & tend à l'augmenter. Il n'est pas nécessaire de prescrire aux personnes opulentes qui ont du luxe , de n'employer leur superflu qu'à des somptuosités , dont la durée n'excede pas le cours ordinaire de la vie. Le desir des jouissances promptes , variées & nouvelles , la préférence de l'élégance à la solidité , de ce qui est singulier à ce qui est beau , caracté-

risent les dépenses du luxe. On ne bâtit point autant de palais & de maisons vastes & d'une grande représentation. Dans les tems où le luxe regne, l'architecture est forcée de s'affujettir à des petite proportions, nécessitées par le goût dominant de la commodité. Les appartemens ne sont plus ornés de statues de marbre, mais de porcelaines; le maître d'un grand hôtel quitte l'appartement de représentation de ses peres, le lit entouré de balustrades, pour se réfugier dans un petit entre-soi, orné dans le goût qui domine depuis six mois, & qui doit changer dans un an. Les châteaux & les hôtels anciens étoient plus vastes; il y avoit de magnifiques galeries: les meubles étoient riches, durables, & passoient à la quatrième génération. Il y avoit moins de luxe alors; c'est depuis qu'il s'est accru, que la légéreté des étoffes, le peu de solidité des meubles, forcent de les changer plusieurs fois dans une génération, indépen-

damment du goût pour la variété que le luxe fait naître & entretient. Autrefois on faisoit des voitures magnifiques qui duroient vingt-cinq ans; aujourd'hui des voitures légères, élégantes, peu solides, sont renouvelées tous les deux ou trois ans par les gens riches. Le changement des modes est si rapide, que, dans l'espace de quelques années, un ameublement a l'air antique, comparé avec les formes & les desseins qu'on imagine chaque jour. Qu'on parcoure l'intérieur des maisons opulentes, on y verra bien peu de meubles qui aient servis à la génération précédente; le luxe remplit donc par sa nature & sa marche nécessaire le vœu de l'auteur, sans qu'il soit besoin de remèdes qui aient l'effet *d'un déluge ou d'un tremblement de terre*, & qui, loin de guérir le mal, ne feroient que l'entretenir & l'aggraver. L'auteur ajoute: Il est un obstacle moins terrible à l'accroissement excessif du luxe; *c'est l'inconstance du goût*

& l'empire de la mode. Changez les premiers mots de la phrase , & mettez , il est une cause féconde du luxe , c'est l'inconstance du goût & l'empire de la mode , & la phrase fera parfaitement juste. L'inconstance du goût, comme je l'ai prouvé , est un caractère essentiel du luxe qui se plaît dans ce qui est nouveau , rare , singulier. Cette inconstance détermine l'emploi de l'argent vers des objets peu durables , multiplie les dépenses , occupe un grand nombre d'ouvriers à des ouvrages de superfluité. Or , dès qu'il y a plus grande dépense en ouvrages frivoles , & plus d'ouvriers qui sont détournés des travaux utiles & productifs , je demande s'il n'y a point essentiellement du luxe : l'inconstance du goût & l'empire de la mode en sont donc les principes , loin d'en être les remèdes.

L'auteur observe que : « Si le desir de la » variété n'engageoit pas à renouveler une » multitude d'ouvrages d'industrie , les pro-

» priétaires feroient entraînés à disposer de » leur revenu d'une manière contraire au bien » de la société ; qu'ils foudroierent un plus » grand nombre de valets , préparés à la cor- » ruption par l'oïveté ; qu'ils diminueroient » la subsistance des hommes pour entretenir » un plus grand nombre de chevaux ; que leurs » domaines feroient changés en des parcs » ou des jardins stériles. »

Les nations qui ont de l'industrie ont des richesses , & les richesses entraînent le luxe. Ainsi c'est à peu-près supposer l'impossible que d'imaginer que le desir de la variété ne régnera pas dans un pays où il y aura des richesses & du luxe. L'industrie & le commerce sont la source des richesses , & leur emploi est plus varié , en raison des moyens. Les grands , les riches propriétaires ont beaucoup de valets , des parcs & des jardins stériles. Ils ont ce genre de luxe en raison d'une grande fortune , & tous les autres genres qui

dominant pour le moment. Ceux qui sont moins riches ont du luxe, dans le rapport de leurs moyens, en habillemens, en meubles, & ils ont le nombre de valets & de chevaux que comporte leur fortune. Il y a du luxe dans toutes les classes; mais si l'on supposoit moins de variété dans les goûts, il en résulteroit un moindre luxe dans la partie la plus nombreuse. Ceux qui ne peuvent avoir ni chevaux, ni valets en grand nombre, qui n'ont pas de châteaux & de parcs, emploieroient à des dépenses utiles les sommes qu'ils gaspillent en objets de luxe par asservissement à la mode, ou seroient plus économes. Ce n'est pas un petit nombre de grands & de propriétaires qu'il faut considérer, mais la classe générale de tous les gens aisés (1),

(1) L'immortel auteur de *Télémaque* a mieux connu le luxe & fait sentir ses inconvéniens, que la plupart de ceux qui ont traité de cette matière. Le passage suivant en donne la preuve.

dans laquelle regne un luxe relatif à leurs moyens, & nuisible à l'état. L'homme d'une

« Comme la trop grande autorité empoisonne les rois,
 » le luxe empoisonne une nation. On dit que le luxe sert
 » à nourrir les pauvres aux dépens des riches, comme
 » si les pauvres ne pouvoient gagner plus utilement
 » leur vie en multipliant les fruits de la terre, sans
 » amollir les riches par les raffinemens de la volupté.
 » Toute une nation s'accoutume à regarder comme des
 » nécessités de la vie des choses superflues. Ce sont tous
 » les jours de nouvelles nécessités qu'on invente, & on
 » ne peut plus se passer des choses qu'on ne connoissoit
 » pas trente ans auparavant. Ce luxe s'appelle bon goût,
 » perfection des arts & politesse de la nation. Ce vice,
 » qui en attire une infinité d'autres, est loué comme une
 » vertu. Il répand sa contagion jusqu'aux derniers de
 » la lie du peuple. Les proches parens du roi veulent
 » imiter sa magnificence, les grands celle des parens du
 » roi; les gens médiocres veulent égaler les grands: car
 » qui est-ce qui se rend justice? Les petits veulent passer
 » pour médiocres. Tout le monde fait plus qu'il ne peut,
 » les uns par faste & pour se prévaloir de leurs richesses;
 » les autres par mauvaise honte & pour cacher leur pau-
 » vreté. Ceux même qui sont assez sages pour condamner

richesse médiocre , ou simplement aisé , qui a le desir d'une parure , d'un habit , d'un bijou , d'un meuble , & qui satisfait cette fantaisie aux dépens d'un objet utile , n'éprouveroit pas une aussi vive tentation pour avoir un valet de plus , ce qui est une dépense fixe & de tous les jours. Il consomme plus en objets de luxe , au bout de l'an , que ne coûte l'entretien d'un domestique ; mais il croit toujours pouvoir s'arrêter , & il éprouve une tentation journaliere au milieu des superfluités de tous genres qui l'environnent , & dont il voit avec envie jouir les autres.

» un si grand désordre , ne le font pas assez pour oser
 » lever la tête des premiers , & pour donner des exem-
 » ples contraires. Toute une nation se ruine ; toutes les
 » conditions se confondent ceux même qui n'ont
 » pas de bien veulent paroître en avoir ; ils dépensent
 » comme s'ils en avoient. On emprunte , on trompe , on
 » use de mille artifices indignes ».

TÉLÉMAQUE , liv. 22.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

De l'augmentation du numéraire.

L'AUTEUR de l'administration des finances pense que l'augmentation du numéraire , & l'introduction des trésors du nouveau monde , ne sont point des causes principales de l'accroissement du luxe ; car , dit-il : « l'accé-
 » lération des travaux de l'industrie qui a
 » multiplié sur la terre les objets de faste &
 » de somptuosité , le tems qui a en grossi l'ac-
 » cumulation , & les loix de la propriété qui
 » ont rassemblé ces biens dans une seule classe
 » de la société ; toutes ces grandes sources du
 » luxe eussent également existé , quelle qu'eût
 » été la somme du numéraire. Un palais au-
 » roit été représenté par cent mille francs ,
 » au lieu de l'être par un million , mais ce

* M

» palais n'eût pas été moins construit (1).
 Un bâtiment de la plus vaste étendue a pu être construit il y a deux cents ans, lorsque le numéraire étoit bien moins abondant. Il aura coûté cent mille francs, mais aura-t-il été la représentation d'un palais qui coûte de nos jours un million? Il suffit de porter ses regards sur les tems anciens, pour voir que dans les siècles où le numéraire étoit peu abondant, il n'y avoit point de palais que l'on puisse comparer à ceux des tems actuels. Les maisons des plus importans personnages à Paris étoient des habitations, à peine dignes des plus médiocres bourgeois de nos jours. Le raisonnement vient à l'appui des faits. Quand il y a peu de numéraire, il est nécessairement plus également réparti, parce qu'il y a moins de sources fécondes qui le distribuent à grands flots, & que la foible

(1) Page 101, vol. 3.

portion nécessaire à chacun ne permet pas que de si grandes quantités soient concentrées en peu de mains. Enfin le palais bâti il y a deux cents ans, ne peut représenter un palais construit de nos jours, parce qu'il faut la réunion de tous les arts, pour l'élever, le décorer, parce que le goût est le produit d'un discernement exercé dans l'art de jouir, & des comparaisons; parce que l'industrie & les arts, qui en font les produits, ne sont pas vivement stimulés, lorsque les signes représentatifs de toutes les jouissances devenus communs ne réveillent pas à chaque instant le desir de jouir.

La conclusion tirée des faits & du raisonnement, est donc directement contraire à celle qui, suivant l'auteur, résulte de la comparaison des deux palais.

Il ajoute (1) : « On peut observer seule-

(1) Page 102.

» ment que la découverte des trésors de
 » l'Amérique ayant rendu l'or & l'argent plus
 » commun en Europe, il fut fabriqué une
 » plus grande quantité d'ouvrages composés
 » de ces métaux précieux ».

Cette observation rend la comparaison du palais encore plus défectueuse, parce que les dorures ajoutent beaucoup à la magnificence, & excitent par conséquent le desir vif de ces ornemens.

« Si l'or & l'argent, dit le même auteur,
 » ont irrité davantage l'imagination, ce
 » n'est point à leur quantité que cet effet
 » doit être imputé, mais uniquement à leur
 » qualité de monnaie ». L'or & l'argent, signes généralement choisis pour représenter les richesses, sont agréables à la vue, sont susceptibles de toutes les formes que l'art peut donner aux ouvrages les plus finis, ils auroient donc été recherchés indépendamment de la qualité de signe représentatif,

qui leur a été conféré; ils auroient été l'objet des desirs, comme les diamans (1).

Lorsque le numéraire se répartit lentement, il n'augmente pas sensiblement le luxe; mais la rapidité de son accroissement en est la cause principale, & pour les empires & pour les particuliers. Les richesses de la Sicile transportées à Rome, firent naître le luxe; les financiers qui acquièrent plus promptement, ont plus de luxe que les négocians.

Consultons l'histoire: elle nous apprendra que le luxe a fait les plus grands progrès au moment de la découverte du nouveau

(1) Avant que l'argent fût employé aux usages de la monnaie, il avoit une valeur indépendante des usages auxquels il étoit alors employé. Il étoit reçu comme monnaie sur le pied qu'il étoit alors en matière. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant d'être employé aux usages de la monnaie, il n'y auroit jamais été employé.

LAW, mémoire sur l'usage des monnoies.

monde, sous François premier & ses successeurs. L'inégalité des fortunes est incontestablement le principe du luxe. L'introduction subite d'une masse énorme de numéraire a dû accroître cette inégalité, & par une conséquence nécessaire augmenter le luxe.

Les richesses du nouveau monde ont été dans les premiers tems le partage du roi d'Espagne, & de quelques aventuriers devenus promptement opulens. Les trésors qui formoient la part du souverain ont été distribués aux grands. Une partie a été répandue en France, du tems de la ligue, parmi les gens puissans. On sent que l'inégalité a dû s'accroître par cette distribution qui concentroit en peu de mains un numéraire abondant.

« Je ne conviendrai point, dit l'auteur, » avec les poètes & les orateurs, que cette » multiplication de l'or & de l'argent par les

» trésors du nouveau monde ait prêté de » nouvelles forces, dû donner un aliment » de plus à l'avarice & à la cupidité, car » ce n'est ni à la nature, ni à la quantité » du numéraire que ces passions doivent » leur influence & leur exaltation. »

L'augmentation du numéraire à la découverte du nouveau monde, a été soudaine & dans une disproportion immense avec le numéraire existant alors; en considérant les effets que produisent sur les esprits, les signes représentatifs des biens & des jouissances de tout genre, on sentira aisément que l'augmentation rapide du numéraire doit enflammer les imaginations, en présentant un moyen prompt de satisfaire tous les desirs.

Lorsque dans les premiers tems, on se procuroit les objets dont on avoit besoin par échange, les passions étoient certainement moins vives; un sac de bled, un tonneau de vin, ne disent rien à l'imagina-

tion, ils n'offrent que l'idée de la nourriture. Mais, dès qu'il y a un signe conventionnel qui rassemble virtuellement tous les objets, l'imagination s'enflamme à l'aspect de la variété des jouissances, des piéces d'or offrent au voluptueux un moyen de séduire, à l'objet de la séduction un moyen de se parer; la monnoie se subdivise dans les plus petites parties, & satisfait par conséquent les desirs de divers genres à-la-fois & dans la proportion que l'on veut; elle ne déperit point dans les mains de celui qui la possède: de-là l'avarice; elle est portative, ne demande aucun soin & assure par conséquent l'indépendance. On voit donc dans une quantité de piéces de monnoie, une foule de jouissances qu'on ne trouve pas dans les objets en nature. Il est sensible, d'après ces considérations, que le numéraire doit faire naître ou développer dans le cœur de l'homme l'avarice & la cupidité.

Lorsque le numéraire augmente dans une proportion considérable, il porte son influence sur un plus grand nombre d'hommes, & comme il arrive que plusieurs en rassemblent une quantité telle qu'elle étoit jusqu'alors sans exemple, ils acquièrent une puissance sur les autres, une faculté de disposer de leurs travaux, de les employer à leur fantaisie qui étoit inconnue, ces effets sont incontestables, & prouvent que l'augmentation rapide du numéraire par les trésors du nouveau monde, a développé dans un plus grand nombre d'hommes, le germe des passions irritantes, & donne par conséquent de nouvelles forces à l'avarice & à la cupidité.

Lorsque par la conquête, les anciennes monarchies & les républiques se trouvoient posséder soudainement de grands trésors, la mollesse, le luxe & la dépravation des mœurs, le relâchement de la discipline ont été les effets sensibles & prompts de la pos-

fection d'une grande quantité de métaux. Dès que de nouveaux objets de plaisir, de commodité, de distinction sont offerts à la sensualité de l'homme & à sa vanité, il est distrait de l'application à ses devoirs par l'appât des plaisirs. Les ressorts de l'ame tendus vers le bien, se relâchent à l'aspect des délices inconnues. La présence des métaux fait naître une lutte dangereuse entre la vertu & le desir des jouissances; ces effets dérivent de la nature des choses.

L'auteur ajoute que (1) « si l'or & l'argent ont irrité davantage l'imagination, » que ce n'est point à la quantité des métaux que ces effets doivent être imputés, » mais à leur quantité de monnoie; mais » que la quantité de ces métaux, dit-il, » page (85), eût été plus ou moins considérable, mais que les divers biens euf-

(1) Page 84, vol. 3.

» sent été représentés, par un denier, par » une once, ou par une livre d'or; qu'ils » l'eussent été par du cuivre, ou par tout » autre métal, l'esprit d'intérêt eût été le » même. »

Il est facile de répondre que, lorsqu'on dit que la multiplication des métaux excite la cupidité, corrompt les mœurs, c'est comme si l'on disoit: les métaux, qui, par leur nature, ont les plus rares qualités, & qui, par la convention générale, sont convertis en monnoie, représentent toutes les jouissances.

Il est certain que, si le cuivre représentoit universellement dans tous les pays tous les biens, comme l'or & l'argent, il produiroit les mêmes effets. Il y auroit cependant cette différence, c'est que ce métal n'offriroit pas autant de moyens d'éclat & de magnificence. L'or & l'argent, par leur nature, sont agréables à l'œil, & par le travail de l'homme se convertissent en ouvrages qui ont un éclat,

un fini , dont les autres métaux ne font point susceptibles.

Je vais à présent examiner si la qualité des métaux est indifférente , comme le dit l'auteur , & s'il est égal que les divers biens soient représentés par une once , ou par une livre d'or.

Cette question exige qu'on rassemble diverses circonstances pour l'éclaircir.

Si une grande quantité de métaux se répand subitement dans un pays , cette augmentation n'est rien moins qu'indifférente , parce que la somme de puissance qui en résulte , & pour l'état & pour une partie des sujets , change nécessairement & le rapport de l'état avec les autres pays , & celui des sujets entre eux.

La classe des hommes vivans du travail de leurs mains ne vendra pas ses journées à un prix beaucoup plus cher , parce qu'il sera toujours exactement mesuré sur le prix de la denrée de première nécessité , qui ne peut aug-

menter en proportion précise de la multiplication des métaux , par la raison qu'ils ne sont pas également répartis dans toutes les classes , qu'ils se concentrent dans la plus riche , & que la consommation des denrées de première nécessité n'augmente pas. Les riches , qui ont un degré de puissance par la possession d'une once d'or , devroient , suivant l'auteur , n'avoir avec quatre onces qu'un même degré ; mais , par les raisons que j'ai expliquées , leur puissance augmentera considérablement , & sur-tout parce que le pauvre ne participant que très-lentement à l'accroissement des richesses numéraires , il reste dans la même dépendance , tandis que le riche acquiert un plus grand degré de puissance , en rassemblant des moyens de disposer d'un plus grand nombre d'hommes. La paie du soldat est restée la même qu'il y a deux cents ans , & le numéraire s'est accru des neuf dixièmes ; le prix des journées n'a pas sensiblement

augmenté depuis vingt ans , & cependant celui du bled a presque doublé. Il résulte de ces observations que l'accroissement du numéraire n'est point indifférent ; que la puissance des riches & leur nombre augmentent en proportion de sa multiplication ; que le luxe fait par conséquent des progrès rapides , & la raison en est sensible. La classe , qui possède des richesses superflues , emploie à des objets de fantaisie , à des ouvrages d'art , à la satisfaction des goûts de tout genre , les facultés dont elle est en possession. L'homme , qui n'est que dans l'aisance , plus frappé de jour en jour de la multitude des jouissances des riches , fait tous ses efforts pour le devenir ; son ame est corrompue par ses desirs , & nuls moyens ne lui coûteront pour se procurer des plaisirs , des satisfactions , dont l'aspect enflamme son imagination : les tentations sont semées sur ses pas en quelque sorte , & il éprouve l'impuissance d'y résister.

S'il ne peut accroître sa fortune , il consommera ses capitaux pour jouir quelque tems des plaisirs qui font le partage des riches , pour s'élever à leur niveau , & partager les hommages qu'on leur rend.

La multiplication des richesses perfectionne l'art de jouir , agrandit le cercle des jouissances , & diminue le prix de tous les biens d'opinions , qu'il est si important de maintenir.

Tels sont les effets de l'abondance des métaux , c'est-à-dire , de la monnoie ; & ils ne peuvent paroître indifférens.

La théorie & l'expérience doivent ramener sans cesse à un principe , en traitant de l'abondance des métaux & de ses effets , principe qu'on n'a pas assez développé : c'est celui de leur répartition lente , ou soudaine. Il est applicable aux états & aux particuliers.

Le commerce des nations voisines de l'Espagne étoit plus animé que celui de ce

royaume, & leur culture plus florissante lors de la découverte du nouveau monde ; car, quelque chose qu'on dise de l'expulsion des Maures, qui peut avoir eu une grande influence dans les tems postérieurs, l'Espagne, au quatorzième siècle étoit bien inférieure à la France & à l'Italie (1) en culture, en industrie, en commerce.

L'Espagne étoit en cet état d'infériorité, lorsque des torrens de numéraire étant venus s'y répandre à grands flots, elle en a été surchargée ; & les desirs & les besoins multipliés par la richesse en métaux, étant bien plus étendus que les productions & les manufactures d'Espagne, les métaux ont passé chez les nations voisines, mais en plus petites sommes à la fois, & comme le prix du tra-

(1) Venise, Gènes, Pise avoient été enrichies par les croisades, & Venise étoit devenue l'entrepôt du commerce de toutes les nations.

vail. Par une suite de l'état de l'Espagne, le commerce avec l'Amérique s'est fait au moyen d'envois des nations étrangères. Je ne doute nullement que si le numéraire, répandu par torrens en Espagne, y eût été versé en petites parties successivement, il n'eût excité peu-à-peu son industrie, animé sa culture, n'eût enfin produit les effets que ce puissant agent opère dans d'autres contrées.

Lorsque le numéraire augmente soudainement & dans une grande quantité, les demandes se trouvent multipliées à l'instant, & l'industrie, ou l'abondance des diverses denrées, ne peut augmenter en même proportion & aussi subitement. Il se fait donc un écoulement plus ou moins prompt, chez les autres nations, des métaux qui surchargent un pays. Les peuples s'habituent à tirer de l'étranger les denrées & les ouvrages qui sont à plus bas prix, & négligent leur culture & leur commerce. Ce qui arrive dans

un état , se rencontre également dans les diverses classes de la société. La rapidité de la fortune fait naître le goût d'une dépense déréglée, & est un principe constant de luxe.

Je finirai par dire que la question du luxe , si souvent agitée sans succès, est une des plus importantes pour l'administration , parce que la manière de dépenser influe considérablement sur la fortune publique.



CHAPITRE XIX.

De la richesse sans travail.

IL existe un pays dans lequel un souverain a promulgué les loix les plus sévères contre le luxe , a possédé des trésors immenses , régné sur les plus vastes & les plus riches contrées ; & ce même prince a fait la plus célèbre banqueroute.

Son successeur a tenté d'égaliser la monnoie de cuivre à celle d'argent. L'intérêt étoit sous son regne à trente-trois pour cent. Les charges, les dignités ont été vendues, la monnoie a été altérée. On a établi un conseil d'économie, & ce qui n'est arrivé dans aucun pays, on a été forcé de rétrograder & de revenir aux premiers degrés de la civilisation. Les denrées ont été échangées en nature, faute de signe représentatif.

Imagineroit-on que ce pays est celui dans lequel ont coulé par torrent les trésors du nouveau monde ?

L'Espagne a longtems ressemblé à ces villes superbes des contes orientaux, où tout est pétrifié. On y voit des princes ornés de riches colliers, endormis depuis des siècles dans de magnifiques palais. Un magicien les touche de sa baguette, & tout revit. Qu'un homme de génie soit le ministre des finances d'un roi d'Espagne, & ce superbe pays revivra (1).

(1) La science de l'administration a fait depuis quelque tems de grands progrès en Espagne. On a publié d'excellens ouvrages sur cette matiere. On ouvre de grandes routes, la culture est plus animée, le commerce est encouragé. Si cette nation, de tout tems célèbre par sa bonne foi, spirituelle, courageuse, qui possède un sol fertile, les plus riches colonies, augmente sa population & son industrie, il n'est point de terme où l'on puisse fixer sa puissance & sa splendeur.

C H A P I T R E X X.

Des fortunes particulieres en divers tems.

LES détails sur la fortune des grands, des gens puissans & des citoyens opulens, ne sont pas l'objet d'une vaine curiosité. Ils servent à faire connoître les mœurs, dans les divers tems des républiques & des monarchies, en montrant les sources de ces fortunes, & la maniere d'en user. Ils font voir sensiblement la corruption des gouvernemens, la prodigalité des princes, le désordre des finances, la puissance des grands, l'avidité des courtisans, l'impéritie ou les malversations des ministres, les vices du régime qu'on suivoit ; enfin on peut apprécier par le tableau de l'opulence des grands & des particuliers, le degré de faste ou de luxe qui régnoit de leur tems.

Par exemple, on aura une idée de l'avidité des courtisans & d'une corruption bien supérieure à celle de notre siècle, en se rappelant que sous le règne de Henri II, la duchesse de Valentinois, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André payoient des médecins à Paris & dans les provinces, pour être instruits à l'avance de la mort prochaine de ceux qui possédoient des charges, des emplois, des bénéfices; quelquefois les favoris, dans ce tems, furent soupçonnés de récompenser les médecins pour leur rendre des services plus marqués que celui de les instruire.

C L I S S O N.

Le connétable Clifson a laissé par son testament dix-sept cents mille francs en argent comptant.

Il avoit marié deux filles. En supposant

leur dot chacune de deux cents mille francs, c'est quatre cents mille francs.

Il avoit payé au duc de Bretagne la rançon d'un de ses gendres, cent mille francs.

On ne parle pas de ses immeubles. On peut supposer que leur valeur étoit égale à celle de son argent comptant, ce qui fait trois millions quatre cents mille livres, & de notre monnoie environ vingt-sept millions.

Le marc étoit dans ce tems à 6 liv. 15 s.

Cette fortune, dans tous les tems, seroit immense, mais elle est prodigieuse pour le siècle où vivoit le connétable Clifson.

Il y avoit alors beaucoup de faste, qui consistoit dans l'entretien d'une grande quantité de gentilshommes. Le prix du blé influoit beaucoup sur ce genre de représentation. Le blé valoit alors vingt sols huit deniers le setier. On avoit six setiers pour un marc, tandis qu'aujourd'hui on ne peut avoir que deux setiers & demi, à peu-près pour

la même quantité. Le connétable, par cette raison, pouvoit entretenir une armée.

J A C Q U E S C Œ U R.

Il avoit acquis de grands biens dans le commerce du Levant. Il fut ensuite argentier du roi, & continua de commercer.

Jacques Cœur fut disgracié, ses biens confisqués, & il fut condamné à une amende envers le roi de quatre cents mille écus d'or (1), faisant quatre millions de notre monnoie, & les juges partagerent ses dépouilles.

Il étoit seigneur de quarante paroisses, & avoit plusieurs maisons richement meublées.

(1) Les écus d'or étoient de soixante-onze au marc, à vingt-trois karats de fin, valant dix francs à-peu-près de la monnoie actuelle.



FORTUNE DES HABITANS DE PARIS,
en 1549.

Un passage des mémoires du maréchal de Vieilleville sur la richesse des habitans de Paris nous donnera une idée des fortunes du seizième siècle.

« Il y a dans Paris, dit-il, plus de cent
» maisons de trente mille livres de rente
» chacune, environ deux cents de dix mille
» livres, trois ou quatre de cinq à six mille
» livres, & une vingtaine pour le moins de
» cinquante à soixante mille livres de rente,
» tant en fonds de terre qu'en rentes consti-
» tuées. »

Ces fortunes, en comparant le prix du marc & des denrées, peuvent être évaluées aux quatre cinquièmes en sus de plus. Ainsi, celui qui avoit trente mille livres de rente en auroit aujourd'hui cent cinquante, & ce-

lui qui jouissoit de soixante mille livres de rente, trois cents.

Paris, à l'époque dont il est question, qui est la seconde année qui suivit la mort de François I^{er}, ne contenoit pas trois cents mille habitans (1). Dans l'époque actuelle, il en contient à-peu-près sept cents. Il faudroit donc, pour établir une juste comparaison, doubler le nombre des riches & des aisés dont le maréchal de Vieilleville fait l'énumération; & il n'y auroit pas, je crois, une grande différence entre l'époque dont il parle & les tems actuels. Mais comme une foule

(1) « Il se trouva dans Paris, quand il fut bloqué en 1590, deux cents trente mille personnes seulement, dont il y avoit bien près de trente mille des payfans d'alentour qui s'y étoient réfugiés, & il s'en étoit retiré près de cent mille naturels habitans, si bien qu'en ce tems-là il n'y avoit que trois cents mille ames à Paris. »

HARDOUIN DE PEREFIXE, vie de Henri IV.

d'objets de luxe, devenus de premiere nécessité, absorbent une partie des fortunes, il reste de nos jours, toutes choses égales d'ailleurs, beaucoup moins de revenus à la disposition du propriétaire. Il est important d'observer que le nombre des habitans de la capitale s'étant accru dans une aussi grande proportion, les campagnes se trouvent privées de tous les riches, qui, du tems de François I^{er}. & de ses successeurs, vivoient dans leurs domaines, & répandoient l'aisance autour d'eux.

MARÉCHAL D'ANCRE.

Le roi Louis XIII s'exprime ainsi, en faisant part au parlement de la mort du maréchal d'Ancre.

« Il a volé mes finances, & a baillé mes fermes à qui bon lui a semblé, pour tel prix qu'il a voulu, s'est fait engager les

» tailles de la Normandie , depuis la mort
 » du feu roi mon pere , a tiré de mon épar-
 » gne douze ou quinze millions de livres ;
 » & , depuis sa mort , on a trouvé dans ses
 » pochettes pour dix - neuf cents soixante-
 » trois mille livres de promesses de Feydeau ,
 » Camus & autres , ses confidens. »

En supposant la fortune du maréchal d'Ancre de quinze millions , monnoie de son tems , le marc étant à vingt-une livres , c'est trente-huit millions cinq cents soixante-onze mille quatre cents vingt-huit livres de notre monnoie , sans compter les revenus immenses de ses charges & de ses gouvernemens.

F O U Q U E T .

Colbert a censuré amèrement le luxe & l'ambition de Fouquet , & il est évident que la haine & l'envie tracerent le tableau qu'il présenta au roi de son administration. Les manœuvres de Colbert pour précipiter de sa

place le surintendant & s'élever sur ses ruines , son acharnement à le perdre , sont des taches dans la vie privée de ce grand homme.

Colbert , homme d'affaires de Mazarin , connoissoit à fond les déprédations de ce premier ministre ; il favoit que le surintendant avoit été forcé de servir son avidité , & que c'étoit principalement à Mazarin qu'on devoit imputer le désordre des finances : mais il n'auroit osé s'élever contre la mémoire de son maître , de son bienfaiteur , qui étoit chere au roi. En décrivant le surintendant , il seconçoit le ressentiment du monarque contre un ministre qui avoit osé lui disputer la conquête de la Valiere , il établissoit l'opinion de son mérite par la comparaison de l'administration de son prédécesseur avec la sienne.

Les dépenses du surintendant semblent déposer invinciblement contre lui ; mais si l'on fait attention à la prodigalité de ce tems-là envers les ministres , si l'on considère que le

surintendant faisoit l'office de banquier de la cour, & le prix que le roi payoit pour les avances, il fera sensible que Fouquet, sans aucune malversation, pouvoit dans peu de tems acquérir une fortune immense, supérieure à toutes celles de nos jours, & se livrer à des dépenses de souverain.

Le cardinal de Richelieu envoyoit à M. de Bullion, tous les ans pour ses étrennes, une permission secrète de prendre quatre cents mille livres sur les premiers fonds à rentrer.

Fouquet n'a pas été moins bien traité pendant l'administration de Mazarin, qui avoit intérêt de ménager le confident & l'instrument de sa fortune. Cette gratification annuelle fait de notre monnoie... 800,000 liv.

En supposant les appointemens de la surintendance, & les émolumens & gages de la charge de procureur-général à trois cents mille livres, c'est encore 600,000 liv.

Le surintendant avançoit au roi des sommes considérables pour le service de l'année. Il empruntoit cet argent à cinq pour cent, & le roi lui en payoit, comme aux autres prêteurs, quinze pour cent.

On peut croire que Fouquet faisoit chaque année pour dix millions d'avance, ce qui produisoit un million de bénéfice, & de notre monnoie deux.

Il paroîtra étonnant que, lorsque le surintendant ou les gens d'affaires trouvoient de l'argent à cinq pour cent, ils le fissent payer quinze au roi, & quelquefois dix-huit. En voici les raisons. La lenteur des recouvrements, les révolutions fréquentes dans les finances, la crainte des chambres de justice, le peu de bonne foi qui régnoit alors dans les affaires, dans un tems où un surintendant osa dire au conseil que la bonne foi n'étoit faite que pour les marchands, toutes ces circonstances rendoient les partisans inquiets. La

perspective des plus grands bénéfices déterminoit seule à courir de grands risques en prêtant. Le surintendant trouvoit de l'argent plus facilement, parce qu'il se payoit par lui-même de ses avances & des intérêts, & qu'on étoit par conséquent assuré, en traitant avec lui, d'un remboursement exact.

Il n'est pas question d'examiner si cette conduite de la part d'un surintendant n'étoit pas très-repréhensible. C'étoit l'usage : le roi en étoit instruit.

Le revenu de Fouquet, d'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, peut s'évaluer, sans compter son bien, à trois millions quatre cents mille livres.

L'excès de sa dépense en tout genre doit faire présumer qu'il profitoit des facilités qu'il avoit, par sa place, d'acheter des effets à vil prix, & de se faire donner des réassignations pour les convertir en argent.

Il résulte de ce que je viens d'exposer qu'un
surintendant

surintendant, en se conformant aux usages vicieux, mais tolérés dans ces tems, pouvoit jouir très-légitimement, par sa place, d'un revenu, de quatre à cinq millions. Ces faits, & beaucoup d'autres détails, me portent à croire que le numéraire étoit beaucoup plus abondant alors qu'on n'imagine.

Fouquet n'étoit certainement pas sans reproche ; mais cet homme éclairé, instruit, généreux, qui inspiroit un si grand intérêt, que tous les gens de lettres pleuroient, dont la défense est un chef-d'œuvre d'éloquence & le monument d'un attachement héroïque, ce ministre, qui avoit rendu les plus grands services à l'état par les encouragemens donnés à la navigation & au commerce, pouvoit être traité avec plus d'indulgence. Ses fautes appartenoient plus à son tems en quelque sorte qu'à lui. Le premier ministre avoit plus abusé que lui ; il étoit son complice, & , suivant toute apparence, il

avoit recueilli la plus grande partie des déprédations qu'on lui attribuoit. Enfin, le roi avoit pardonné à Fouquet.

La mémoire de Mazarin étoit en vénération au roi, & le surintendant bien moins coupable étoit l'objet de son ressentiment. Les mesures pour l'arrêter furent prises dans le plus grand secret entre le roi, Colbert & un autre ministre. Colbert qui devoit lui succéder traça le plan de l'entreprise. Il fit un mémoire divisé en quatre parties, pour les précautions à prendre.

La première, dit-il, concerne la subsistance de l'état qu'il falloit assurer ;

La seconde, le lieu de l'exécution ;

La troisième, le tems ;

La quatrième, les suites.

Sur la première, dit-il, le roi considéra que pendant les mois de mai, juin, juillet, & août, les peuples ne paient rien dans les provinces, parce qu'ils sont occupés aux récoltes, & que les fermes ne produisoient

presque rien par la même raison ; qu'il n'y avoit aucun fonds dans les épargnes, & que les gens d'affaires ne fourniroient rien voyant leur chef arrêté.

Le roi vouloit avoir un fonds comptant à Vincennes, pour parer à ces inconvéniens. Ce fut Fouquet lui-même qui donna des armes contre lui, il fit remettre un million provenant des deniers de sa charge de procureur général, que Colbert l'avoit engagé à vendre pour lui ôter l'appui du Parlement.

LE CARDINAL MAZARIN.

Lucullus, Crassus, Pallas, Laugure, Lentulus, ont possédé d'immenses richesses, qui provenoient de leurs conquêtes, ou des bienfaits du prince. La fortune du cardinal Mazarin est la plus considérable, des tems modernes, & surpasse celle des plus opulens de la Grece & de l'Empire Romain. (1)

(1) Il n'y a que cette exception à la supériorité des fortunes des anciens.

Ses revenus en abbayes , charges , possessions , montoient à seize millions de notre monnoie , & le détail suivant fera connoître à combien s'élevoit sa fortune en capitaux.

Mazarin avoit six nièces & un neveu. Cinq ont été mariées de son vivant , l'une à un prince du sang , l'autre à un prince de la maison de Vendôme , une autre à un souverain , les deux autres au duc de Bouillon & au connétable Colonne , la sixieme mariée au duc de Mazarin , a été son héritiere.

On a évalué , dans le tems , à plus de trois millions les dots des cinq nieces. 15,000,000 l.

La part du duc de Nevers étoit au moins égale. 3,000,000

18,000,000 l.

Ce qui fait trente-fix millions de notre monnoie.

Il laissa à son héritiere , la célèbre & malheureuse Hortense ,

- En effets & obligations. . . 6,000,000 l.
- En charges & gouvernements. 1,000,000
- En meubles 1,500,000
- Quarante mille livres de rente sur le sel de Brouage , qu'on peut évaluer à. 1,000,000
- Le duché de Mayenne , acheté 950,000
- Argent comptant. 1,000,000
- Moitié du palais Mazarin. 500,000
- Moitié des statues 150,000
- Cent trente mille livres de revenu en Alsace , dont le fond peut être évalué à 3,000,000

15,000,000 l.

Total à-peu-près quinze millions de ce

tems , & de notre monnoie trente millions. (1)

Cette immense fortune fut rassemblée dans l'espace de dix ans environ , parce que lorsque le cardinal fut obligé en 1651 de quitter la France , il avoit peu de biens. Il se trouva embarrassé avec ses nièces , & c'est alors qu'il prit la résolution de se mettre au-dessus de tous les événemens , d'affurer son indépendance par la possession d'une grande fortune.

La dépense de sa maison ne pouvoit pas coûter moins de six millions de notre monnoie , ce qui dans dix ans seulement fait soixante millions. Il vécut avec moins de faste dans les huit premières années : en supposant qu'il n'ait dépensé dans cet espace

(1) Le marc étoit de vingt-huit francs. On évalue au double , quoique cela ne soit pas tout-à-fait exact , pour éviter les fractions.

de tems que deux millions par an , ce qui fait seize millions. Ces diverses sommes réunies forment cent quarante-huit millions qu'un ministre a dépensé ou amassé pendant dix-huit ans.

Si l'on ajoute à ces sommes , celles qu'a coûté la fondation du college Mazarin , le prix de sa bibliothèque & celui des dix-huit diamans qu'il a laissés à la couronne , & qui portent le nom des dix-huit Mazarins , on ne s'éloignera pas de la vérité en portant ces divers objets à quatre millions de ce tems , qui font huit de notre monnoie.

Un an environ avant sa mort , le cardinal fit tirer chez lui une loterie , composée de pierreries , bijoux , meubles , étoffes , chandeliers de cristal , miroirs , tables , cabinets , vaisselle d'argent , de fenteurs , gands , rubans , éventails : tout fut distribué en lots , au roi , à la reine , aux princesses & aux courtisans. Cette loterie fut

estimée dans le tems cinq cents mille livres. Il n'y a point d'exemple d'une pareille magnificence dans un sujet, & même dans le plus grand monarque : mais Mazarin étoit plus que roi. Quelqu'un de son tems a dit, en parlant de la maniere dont il traitoit le roi & la reine : « jamais on ne » fit une telle litiere de la royauté. »



CHAPITRE XXI.

Des dépenses de Louis XIV.

LA mort du cardinal Mazarin les finances étoient dans le plus grand désordre, les revenus du roi, à cause des aliénations, réduits à vingt millions. Ecoutons Colbert sur l'état des affaires, à cette époque, & sur l'administration de son prédécesseur.

« Le sieur Fouquet s'étant rendu maître absolu des finances, il ne s'appliqua à autre chose qu'à en faire une entière dissipation pour satisfaire à toutes ses passions déréglées.

» Il laissa assouvir l'avidité de tous les partisans, parce qu'il étoit leur complice, enforte qu'à la honte de la nation, pendant le tems que les armées n'étoient pas payées, l'on a entendu publiquement une trentaine de ces gens-là se vanter d'avoir, les uns,

deux, trois, quatre & cinq cents mille livres de rente; les autres, dix, douze & quatorze millions de livres de biens; & un trésorier de l'épargne de même se vançoit d'avoir gagné cinq cent mille écus en une année d'exercice (1).

» On les a vu jouer en une nuit vingt & trente mille pistoles, & par des dépenses en bâtimens, en jeux, en meubles, enfin en dépenses extraordinaires de leurs maisons, porter le luxe & le faste à un point que tous les gens de bien en concevoient de l'horreur.

» A son égard on a vu sa dépense en bâtimens pour ses maisons de Vaux & de S. Mandé. Mais ce qui est surprenant est que dès-lors que sa maison de Vaux, qui avoit coûté des sommes effroyables, fut bâtie,

(1) Observez que toutes ces sommes forment aujourd'hui le double.

il s'en dégoûta & commença de faire bâtir dans son isle de Belle-Isle, en sorte que son insatiable avidité & son ambition déréglée lui donnant toujours des pensées vastes & plus étendues, lui faisoient mépriser ce qu'il avoit autrefois estimé. C'est ce dégoût, & non pas autorité criminelle, qui lui fit offrir cette maison à M. le cardinal, lorsqu'il y coucha, en 1659, en partant pour son voyage de la paix, & ensuite au Roi, en 1661, comme il l'a voulu dire.

» Cette même dépense prodigieuse a paru en ses meubles, en ses acquisitions de toutes parts, en son jeu, en sa table, & en toutes autres manières publiques & secrètes, en sorte que l'on voit, par les registres de ses commis, qui ont paru, des vingt & trente millions de livres qui ont passé par leurs mains en peu d'années, pour ses dépenses particulières. Mais s'il se fût contenté de tout ce qui pouvoit augmenter sa fortune, l'état auroit pu

souffrir cet excès. Il a porté bien plus loin son avidité. Il a voulu remplir de biens immenses ses freres, ses parens, ses amis, ses commis. Il a voulu mettre de ses créatures dans toutes les charges de la cour & de la robe, & pour cet effet il a donné une partie du prix de toutes celles qui étoient à vendre, & qui n'étoient pas remplies de gens à lui. Il a voulu gagner toutes les personnes un peu considérables qui approchoient le roi, les reines & feu M. le Cardinal. Il a voulu être averti de tout, & pour cet effet avoit des personnes proche de toutes ces personnes sacrées. Pour parvenir à tous ses desseins vastes, étendus & sans bornes, il n'y a pas de profusions qu'il n'ait fait, & comme il falloit que les finances du roi fournissent à tous ces défords, il ne faut pas s'étonner si sa majesté les a trouvées en mauvais état, lorsqu'elle en a voulu prendre elle-même la connoissance. Mais comme il est impossible de

connoître à quel point ce désordre étoit porté, il fera bon de le représenter succinctement ».

« Les dépenses par comptant, qui pour des raisons secrètes sont cachées aux officiers de la chambre des comptes, & passent dans ceux de l'épargne, sous la certification du roi, scellée du grand sceau, sous lesquelles sous prétexte de ce secret se cachent tous les abus & routes les malversations qui se commettoient dans les finances, lesquelles en 1630, montoient ordinairement à dix millions de livres, ou environ, se sont trouvées monter,

En 1656, à	51,196,698 liv.
En 1657, à	66,922,349
En 1658, à	105,527,613
En 1659, à	96,741,508
Total	320,388,168

en sorte qu'en ces quatre années seulement il

se trouve trois cents vingt millions de livres consommés en comptant, passés, sous prétexte du secret, sous la certification du roi.

» Cette prodigieuse somme fait bien connoître clairement qu'il ne faut pas chercher ailleurs la source de tous les désordres, & comme cette prodigieuse dépense, outre celle qui a été faite par les mains des comptables pendant ces mêmes années, ont attiré non-seulement la consommation des revenus ordinaires, mais même l'aliénation de ces mêmes revenus.

» Il fera peut-être bon de faire un parallèle de l'état du Royaume sur toutes les affaires dans lesquelles les finances peuvent avoir part au mois de septembre 1661, avec celui du mois de décembre 1662, c'est-à-dire seize mois après que le roi a commencé de prendre le soin de cette nature d'affaires.

Au mois de septembre 1661.

Les finances étoient régies par le surintendant seul avec une autorité souveraine, d'où étoient provenus tous les désordres.

La maniere pour la conduite des finances étoit de faire & défaire sans cesse, négliger les revenus ordinaires & faire des

Au mois de Décembre 1662.

Le roi a supprimé cette charge, & s'en est réservé la fonction toute entière, & s'est chargé par ce moyen, d'un travail de trois heures chacun jour, l'un portant l'autre, dont il s'est admirablement acquitté.

Le roi a supprimé toutes affaires extraordinaires, & a augmenté prodigieusement ses revenus ordinaires.

affaires extraordinaires.

Les impositions sur les peuples, en tailles & droits sur les fonds, étoient augmentés en toutes rencontres.

Les surintendans ne pensoient qu'à appauvrir les peuples, en augmentant les impositions ;

Tenir le roi en nécessité pour en tirer les avantages ;

S'enrichir eux-mêmes, leurs parens & amis, & une tren-

Le roi a diminué les tailles de huit millions de livres en deux années 1662 & 1663.

Le roi travailla à enrichir les peuples par la diminution des impositions ;

A s'enrichir soi-même pour pouvoir ensuite faire des grâces ;

A faire restituer tout ce qui a été mal pris, & à contenir les
taine

tainé de gens d'affaires.

Les bâtimens, les meubles, argent & autres ornemens n'étoient que pour les gens de finances & les traitans, en quoi ils faisoient des dépenses prodigieuses, tandis que les bâtimens de sa majesté étoient bien souvent retardés par le défaut d'argent, que les maisons royales n'étoient point meublées, & qu'il ne se trouvoit pas même une paire

gens d'affaires à l'avenir dans la modestie qu'ils doivent.

Le roi leur a retranché toutes ces superfluités & a fait passer, pour ainsi dire, leur magnificence en ses maisons qui sont à présent dignes de sa majesté, non-seulement par les bâtimens, mais même par les meubles, l'argenterie & autres ornemens.

de chenets d'argent pour la chambre du roi.

Tous les biens n'étoient employés que pour les partisans qui n'avoient ni le goût de ces belles choses, ni assez de force pour les pouvoir soutenir par leur protection.

Les muses mêmes & tous les favans auroient risqué de tomber dans la nécessité.

Le roi a retiré ces beaux arts, leur a donné sa protection toute entière, & en même tems les a employés pour lui, ce qui les fera fleurir en peu de tems.

Le roi les a retirés de cette disgrâce, leur a donné sa protection toute entière, & par le moyen des pensions qu'il donne à tous les savans, il y a lieu d'espérer que les lettres seront plus flo-

rissantes, sous son regne, qu'elles n'ont jamais été.

Les revenus étoient réduits à vingt-un millions de livres, encore étoient-ils consommés pendant près de deux années.

La marine étoit entièrement perdue & ruinée, soit pour les vaisseaux, soit pour les galeres, n'ayant été mis en mer aucunes galeres depuis plus de dix ans, ni plus de deux vaisseaux,

Le roi a augmenté ses revenus jusqu'à cinquante millions de livres, en seize mois de tems.

Le roi a mis dix-huit vaisseaux en mer jusqu'en juin 1662, & le reste de l'année six. Pour les galeres, sa majesté a assemblé avec un soin & une dépense incroyable, assez de chiourmes pour mettre en 1662 six galeres en mer, &

L'on n'avoit jamais pensé au commerce dans le royaume.

Les dépenses plus importantes de l'état pour les troupes, maisons royales & autres n'étoient jamais faites qu'après un long retardement, & causoient une occupation perpétuelle à tous les gens de finance, pendant toute l'année.

deux sur les côtes de Provence.

Sa majesté en a fait un de ses principaux soins, & a donné une telle protection qu'elle a vu un nombre considérable de vaisseaux se bâtir de nouveau.

Le roi, dès les premiers huit jours de l'année commencée, a donné ordre à toutes les dépenses principales, en sorte qu'il n'a plus été nécessaire d'y penser pendant le reste de l'année.

L'on consommoit tous les ans en remises & intérêts d'avances, vingt millions de liv.

Toute la France & l'Europe voyoient toujours le roi dans une prodigieuse nécessité, ne subsistant que sur le crédit des partisans, & ne pouvant jamais faire une dépense extraordinaire.

Dans l'espace de deux ou trois ans les finances furent dans un état florissant, la marine en quelque sorte créée, & le commerce porté au plus haut degré de prospérité,

Le roi n'a pas donné un sol de remise ni d'intérêt, depuis qu'il a pris le soin de ses finances.

Le roi s'est mis dans une si grande réputation d'abondance d'argent après l'affaire de Dunkerque, que toute l'Europe a craint l'achat de toutes les places & de tous les états qui pouvoient être à sa bienséance.

au moyen des encouragemens donnés aux manufactures. Une observation de l'auteur si éclairé de l'ouvrage le plus instructif (1) en matière d'administration, fera connoître combien le commerce avoit d'activité à cette époque.

« Qu'il me soit permis d'interrompre ce

(1) Recherches & considérations sur les finances de France, par M. de Forbonnais. Cet ouvrage où regnent l'esprit de lumière & la plus profonde érudition, présente l'ensemble & les détails, année par année, de toutes les opérations de finances pendant un espace de cent trente-six ans, le tableau des revenus, l'état progressif des dettes, & le caractère des ministres qui ont régi les finances. On y trouve la doctrine la plus saine sur le commerce, la culture, les impôts & le crédit. Le mérite de cet ouvrage est d'autant plus grand, qu'il a précédé presque tous ceux qui ont paru sur ces matières importantes. On le cite souvent d'autant moins qu'on lui doit davantage. C'est pour moi un besoin que de lui rendre cet hommage, & je crois qu'on doit dire de cet ouvrage inestimable, ce qu'on a dit de Tacite, qu'il doit être le *bréviaire des hommes d'état.*

» récit pour répéter une observation déjà
 » faite. Il est singulier que nous ayons suivi
 » de meilleures maximes de commerce dans
 » un tems où personne n'en avoit, que pen-
 » dant le tems des plus grands efforts de nos
 » voisins dans cette partie. Ils déclinent de-
 » puis quelques années, & notre ministère
 » redouble d'activité : son zèle & ses lumières
 » nous promettent le retour des premiers
 » principes. Cependant il s'en faut bien en-
 » core que nos manufactures emploient vingt
 » mille balles de soie du Levant ou d'Italie,
 » & chaque balle de soixante livres pesant
 » paie encore cent douze livres de droits, à
 » quatorze sols par livre. Il est vrai que la
 » valeur numéraire de nos especes est dou-
 » blée ; mais la concurrence des autres peu-
 » ples est plus que doublée dans ce genre de
 » fabrication. »

» Quelque soit l'idée qu'on se fait du génie
 » de Colbert, on a peine à concevoir une

aussi prompte & surprenante révolution. Il fut aidé merveilleusement par les circonstances ; & c'est ce qu'on n'a pas suffisamment développé jusqu'ici. La richesse du tems dont il s'agit n'est pas assez connue ; & il est facile de démontrer que l'avènement de Louis XIV au trône , est une époque où l'abondance extrême du numéraire mettoit le monarque à même de se livrer à cette magnificence qui caractérise ce regne à jamais célèbre. L'économie & les talens de Colbert firent refluer dans un centre commun les richesses , dont les sources sembloient se perdre sous terre pour se rassembler dans les coffres des traitans.

Il y avoit en France , dans le dix-septieme siecle , un luxe , une magnificence dont nous n'avons pas d'idée de nos jours , & qui prouve que le numéraire étoit bien plus abondant qu'on n'est porté à l'imaginer.

Le parlement , dans ses remontrances en 1617 , s'exprime ainsi : « Sera fait défen-

» ses aux particuliers d'avoir vaisselle d'or ,
 » ensemble cuvettes , baignoires , corbeilles
 » & autres vaisseaux d'argent , jusqu'aux
 » ustensiles de fer & de cuisine , étant chose
 » honteuse à la France de voir le peuple réduit
 » à une extrême pauvreté , & qu'il se fasse
 » néanmoins des dépenses si prodigieuses
 » de ceux qui ont épuisé leur substance. »

Le prix des charges étoit énorme , ce qui prouve l'extrême abondance du numéraire. Gourville acheta la charge de secrétaire du conseil onze cents mille livres , qui font deux millions deux cents mille livres de notre monnoie. Il rapporte que M. de Sieubet avoit offert seize cents soixante mille livres d'une charge de président à mortier , & M. le président Barentin dix-huit cents mille livres de celle de procureur-général , ce qui fait trois millions six cents mille livres de notre monnoie. Gourville ne fait aucune réflexion sur ces prix exorbitans qui , sans doute , étoient

à-peu-près proportionnés au cours ordinaire des choses en ce tems. Il est nécessaire d'observer que les charges, à cette époque, étoient casuelles, ce qui rend encore plus étonnant le prix qu'on y mettoit. (1)

Il faut, pour expliquer la richesse de ce tems, suivre la route & la marche du numéraire transporté du nouveau monde, passant par l'Espagne, s'arrêtant d'abord dans l'Italie en raison du commerce qu'elle faisoit & de ses rapports, circulant ensuite dans la Hollande, l'Angleterre, se perdant à grands flots dans les Pays-Bas pour le soutien de la domination Espagnole, attiré puissamment en France par son commerce, & répandu avec profusion pendant les guerres civiles.

(1) Lors de l'évaluation des offices de justice & de finance faite en 1664, par M. Colbert, leur prix dans le royaume se levoit à huit cents quarante millions de notre monnoie.

Il fut fait un calcul, dit Gourville, homme éclairé & instruit, en 1663, par lequel l'Espagne avoit fait passer dix-huit cents soixante-treize millions dans les Pays-Bas, indépendamment des sommes provenant des revenus du pays, également dépensés pour le maintien de la puissance Autrichienne. Cette somme est équivalente par l'augmentation du prix du marc, au double à-peu-près, c'est-à-dire à trois milliards sept cents millions de notre monnoie.

A l'époque de la paix des Pyrenées, l'Espagne étoit dans le plus grand épuisement d'hommes & d'argent; les Pays-Bas, le Minalez étoient sans défense. Au moment où la paix fut signée, Dom Louis de Haro dit : remercions Dieu; nous étions perdus, l'Espagne est sauvée.

L'état florissant où se trouvoit le royaume, sembla inviter Louis XIV à tous les genres

de dépense ; & la connoissance de cette force intérieure de la France peut servir à justifier, à quelques égards, ce monarque du reproche d'avoir peu ménagé ses peuples. La même abondance de numéraire peu connue de nos jours, en dérivant du même principe, avoit eu la même influence lors de la restauration des finances par Sully. C'est par ce moyen qu'il a pu acquitter, en si peu de tems, des dettes immenses, rendre le royaume florissant, & amasser un trésor considérable. Les encouragemens puissans accordés à la culture par Sully, ont établi la prospérité du royaume sur des bases plus solides.

Je n'entreprendrai pas ici de faire l'énumération des places fortes, des arsenaux, des ports, des palais que Louis XIV a fait construire, de ses flottes, de ses armées qui se sont élevées jusqu'à quatre cents mille hommes : l'histoire apprend tous ces détails. Mais je vais jeter un coup-d'œil sur les dépenses

particulieres, sur la fortune de ses maîtresses & de ses ministres.

Madame de Fontanges touchoit cent mille écus par mois, ce qui fait à-peu-près sept millions de notre monnoie. On peut évaluer à six cents mille francs la dépense de Madame de Fontanges, dans un voyage de Villers-Cotterets, d'après le détail qu'en fait Madame de Sévigné.

« Il se trouva, dit-elle, dans la cour de
» Saint-Germain un très-beau carrosse
» tout neuf avec des chiffres, plusieurs char-
» riots & fourgons, quatorze mulets, beau-
» coup de gens habillés de gris. Dans le fonds
» de ce carrosse monta la plus belle personne
» de la cour, avec des adrets seulement, &
» des carrosses de suite pour leurs femmes. »

« On reçut, en montant dans ce carrosse,
» dix mille louis & un service de campagne
» de vermeil doré. »

Le roi faisoit, à cette époque, des dépen-

ses considérables pour Madame de Montspan, & faisoit des dons à Madame de Maintenon.

Lorsque le roi étoit à l'armée, il n'y avoit pas de jour où il ne dépensât en dons, gratifications aux troupes, présens aux étrangers, (1) des sommes considérables.

Colbert, à qui l'on n'a jamais reproché l'avidité, a laissé plus de trente millions de notre monnoie, après avoir bâti Sceaux, & vécu avec splendeur pendant vingt-trois ans qu'a duré son ministère. Cette somme est considérable; mais l'on peut appliquer à Col-

(1) Quand Louis XIV fit venir le chevalier Bernin en France, M. de Créqui, ambassadeur à Rome, alla avec un nombreux cortège lui en faire la proposition. Le chevalier Bernin fut sur toute la route comblé d'honneur. Le roi envoya au-devant de lui un de ses maîtres-d'hôtel. A son départ il reçut trois mille louis & un brevet de douze mille livres de pension, avec un de douze cents livres pour son fils.

bert ce que Montesquieu a dit du prince Eugene: « On n'est pas plus tenté d'envier
» les richesses des grands hommes, que les
» trésors qui sont dans les temples des Dieux. »

Louvois disoit en bâtissant Meudon: Je suis sur mon quatorzième million, c'est vingt-huit millions de notre tems. Il avoit d'immenses possessions en terres; & l'on peut croire que son bien montoit à une somme pareille, ce qui compose une recette de cinquante-six millions pendant son ministère.

Lettre de Colbert à Louis XIV, 1663.

Tous ces messieurs les ministres, disoit Louis XIV, veulent faire quelque chose qui leur fasse honneur auprès de la postérité, & ils ont trouvé le secret de me donner à l'Europe comme aimant ces vanités-là. (1)

Colbert desiroit la gloire de son maître,

(1) Lettre de Maintenon.

l'excitoit à de grandes dépenses, & lui en fournissoit les moyens, mais il vouloit qu'elles eussent pour objet des monumens propres à inspirer à la postérité l'admiration pour le monarque & son ministre.

Il paroît que Louis XIV songeoit davantage à satisfaire ses fantaisies. Versailles en étoit une dans l'origine, & les plus superbes bâtimens des républiques anciennes ou des empereurs, n'ont peut-être pas coûté autant que cette fantaisie. Voici une lettre de Colbert, qui développe les sentimens & les penchans du roi.

« Votre majesté retourne à Versailles, je la supplie de me permettre de lui dire sur ce sujet deux mots de réflexion, que je fais souvent & qu'elle pardonnera s'il lui plaît à mon zele. »

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir & le divertissement de votre majesté que sa gloire, & comme elle fait connoître

à

à tout le monde combien elle préfere celle-ci à ceux-là, & que c'est assurément l'intérieur de son cœur, en sorte qu'il y a toute sûreté de parler librement à votre majesté sur cette matiere, sans courir risque de lui déplaire, je croirois prévariquer à la fidélité que je lui dois, si je ne lui disois. »

« Qu'il est bien juste qu'après une si grande & si forte application qu'elle donne aux affaires de son état, avec l'admiration de tout le monde, elle donne quelque chose à ses plaisirs & à ses divertissemens, mais il faut bien prendre garde qu'ils ne préjudicient pas à sa gloire; cependant, si votre majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de cinq cents mille écus qui y ont été dépensés depuis deux ans, elle aura assurément peine de les trouver, si elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les comptes des trésors de ses bâtimens, que pendant le tems qu'elle a dépensé de si

Q

grandes sommes en cette maison , elle a négligé le Louvre , qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ait au monde , & le plus digne de la grandeur de votre majesté , & Dieu veuille que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter d'entrer dans quelque grande guerre , en lui ôtant les moyens d'achever ce superbe bâtiment , ne lui donne pour longtems le déplaisir d'en avoir perdu le tems & l'occasion.

« Votre majesté fait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre , rien ne marque davantage la grandeur & l'esprit des princes que les bâtimens , & toute la postérité la mesure à l'aune de ces superbes machines qu'ils ont élevées pendant leur vie. O ! quelle pitié , que le plus grand roi & le plus vertueux de la véritable vertu , qui fait les plus grands princes , fût mesuré à l'aune de Versailles ! & toutefois il y a lieu de craindre ce malheur ; & pour moi j'a-

voue à votre majesté que nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans , si j'avois pu prévoir que cette dépense eût été si grande , j'aurois été d'avis de l'employer en des ordonnances de comptant , afin d'en ôter la connoissance. »

« Votre majesté observera , s'il lui plait , de plus qu'elle est entre les mains de deux hommes qui ne la connoissent presque qu'à Versailles , c'est-à-dire , dans le plaisir & dans le divertissement , & qui ne connoissent point du tout l'amour qu'elle a pour la gloire de quelque part qu'elle doive venir , que la portée de leurs esprits suivant leurs conditions , divers intérêts particuliers , la pensée qu'ils ont de faire leur cour auprès de votre majesté , joint à la patronance dont ils sont en possession , fera qu'ils traîneront votre majesté de desseins en desseins , pour rendre ces ouvrages immortels , si elle n'est en garde contre eux. »

« Pour concilier toutes ces choses, c'est-à-dire, pour donner à la gloire de votre majesté, ce qui lui doit appartenir & à ses divertissemens de même; elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans, peut-être même seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bâtimens, & ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre, & si la paix dure encore longtems, étant des monumens publics, qui portent la gloire de votre majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »



CHAPITRE XXII.

Sully, Colbert.

SI j'osois tenter d'apprécier le génie de Sully & celui de Colbert, je dirois que Sully, doué d'un sens juste & éclairé, a fait d'un coup-d'œil sûr un principe simple & fécond, & qu'il en a fait la base inébranlable de sa conduite, que Colbert avoit une plus grande étendue dans l'esprit, qui lui a fait embrasser un nombre infini de rapports. Mais quel est le plus grand génie pour un état? C'est celui qui a le plus d'aptitude à l'objet qui intéresse essentiellement la nation. Chez un peuple guerrier, le génie militaire est le génie par excellence. Ainsi, quoique Colbert paroisse surpasser Sully par certaines qualités dans l'esprit, que Sully n'ait adopté qu'un système simple & à la portée de tout homme sensé,

on doit, à ce que je crois, le regarder comme un génie du premier ordre, & la reconnoissance doit joindre l'enthousiasme de l'ame à cet hommage raisonné de l'esprit. Colbert est un grand homme qui s'est égaré & qui a égaré ses successeurs ; mais ses talens, son génie, ses travaux, ont des droits à notre admiration. Il avoit des intentions pures ; il aimoit la gloire : il vouloit que le monde entier retentit de celle du roi, & il fit résider toute la nation dans la personne du monarque.

Réduisons à quelques idées simples le régime de Sully & celui de Colbert ; tant d'ouvrages ont été promulgués sur cette matière, qu'on ne doit, pour fixer l'opinion, que réunir comme dans un foyer les principaux traits & les conséquences des principes de leur administration.

Sully a regardé l'agriculture comme le principe fondamental & générateur de la puissance d'un état agricole, comme l'instru-

ment du bonheur du plus grand nombre ; il n'a point songé uniquement à l'argent, mais à une richesse qui se reproduit sans cesse, & qui doit toujours être nécessairement représentée par un signe quelconque. Il a regardé l'argent comme un agent dont il falloit diriger l'action vers des objets utiles, au lieu de l'attirer dans la capitale pour y être l'aliment du luxe ; il a senti qu'il vivifioit les campagnes, & que le transport & le remuement de l'argent de la capitale ne faisoit pas venir un épi de bled. Sully a pensé que la liberté étoit le moyen efficace d'assurer la prospérité de l'agriculture, & que le commerce intérieur qui anime toutes les parties devoit, avant tout, fixer l'attention. Par une suite de ce système de liberté, si favorable à la chose publique & aux divers membres de la société, loin d'enchaîner l'industrie par des privilèges, il lui a laissé tout son effort ; les impôts, sous son administration, ont été diminués, le com-

merce a été florissant & les échanges de l'intérieur multipliés. Le cultivateur s'est trouvé dans l'aisance par le prix convenable des denrées, conformes à ses intérêts & à ceux du consommateur; des dettes immenses ont été acquittées, & le trésor du souverain s'est trouvé rempli de plus de cent millions. Jamais plus grande, plus heureuse révolution n'a été opérée, jamais un peuple n'a été plus fortuné; & l'on croit, en parcourant les détails de l'administration de Sully, lire dans Télémaque la description du gouvernement chimérique de Salente. Sully aimoit tendrement la personne du roi; mais le bonheur du peuple l'occupoit encore plus que la gloire du monarque. Je vais opposer au régime de Sully celui de Colbert. Tout est enchaîné par des réglemens, & leur multitude prouve les vices de l'administration, comme celui des loix la corruption d'une nation. L'industrie est entravée par des loix prohibitives; l'é-

clat est en tout genre préféré au solide, & l'administrateur semble avoir pour objet l'encouragement du luxe. Le commerce des grains est interdit, & le cultivateur, incertain de la vente, dégoûté par le bas prix, néglige la culture. Les salaires sont insuffisans, les consommations diminuent, & les manufactures des ouvrages grossiers, si utiles, languissent; la misère devient le partage de la classe la plus nombreuse, qui ne consomme que du pain noir, & qui est couverte de haillons: mais on vend des glaces à l'étranger, qui surpassent celles de Venise; des manufactures d'ouvrages de luxe frappent les yeux par la perfection de l'art & l'éclat des couleurs. Le nom de Louis & de Colbert, auteur de ces magnifiques frivolités, volent aux extrémités du globe. Les mers sont couvertes de nos vaisseaux, & les provinces de l'intérieur manquent de chemins. Des trésors immenses sont prodigués dans l'Inde pour éta-

blir un commerce ruineux, & nos blés ne peuvent circuler dans le royaume; ils n'entrent point en concurrence dans le marché de l'Europe. On pourroit ajouter que les peuples sont surchargés d'impôts, qu'un nombre infini d'offices sans fonctions, & onéreux au peuple par les privilèges, est créé. Mais ce seroit une injustice d'attribuer à Colbert les impôts que la magnificence de Louis XIV & son goût pour la guerre ont rendus nécessaires. Supposons un instant que Colbert eût suivi le régime de Sully, le commerce extérieur auroit été pendant quelque tems moins florissant; mais celui de l'intérieur, si important dans tous les rapports, auroit vivifié toutes les provinces: les récoltes auroient été plus abondantes; & en admettant, pour fixer les idées, qu'elles n'eussent surpassé que d'un dixième les produits de ces tems, c'est plus de cent millions en blé dont la richesse nationale auroit été augmentée chaque année.

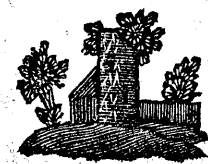
Les salaires auroient été plus forts, & les consommations en huile, en vins, en toiles, en laines, auroient augmenté dans une immense proportion. Il est facile de s'en faire une idée, en supposant les salaires portés au double, dans la proportion du prix des blés. Quelle multitude de ventes, d'échanges, quel prodigieux résultat de richesses, présente à l'esprit un nombre de plusieurs millions d'hommes, qui dépensent d'une manière utile & productive le double, ou un tiers seulement en sus de ce qu'ils ont coutume de dépenser? Ce n'est point une exagération que de porter à quatre cents millions de plus par année la consommation générale (1).

(1) Il ne faut pas croire que l'aspect sous lequel je présente les choses soit nouveau; du tems de Louis XIV, & peu de tems après Colbert, l'auteur du détail de la France a écrit que l'époque de la paix des Pyrénées étoit celle de la décadence de la France. Il doit paroître bien étonnant aux admirateurs de Colbert, que les profusions

Je continue de supposer que Colbert eût été, pendant la longue durée de son ministère, animé de l'esprit de Sully, qu'en feroit-il résulté ? Jamais de cherté, jamais de disette, ventes à l'étranger multipliées, balance de commerce constamment avantageuse, aisance & bonheur pour la classe générale, accroissement de population, de puissance & de richesse pour l'état. Louis XIV auroit moins dépensé, parce que son goût pour la magnificence n'auroit point été si vivement stimulé par les progrès rapides & la perfection de tous les arts. Il auroit laissé moins de dettes, parce que la richesse générale auroit permis d'augmenter l'impôt sans accabler les peuples. Tels sont les effets qu'auroit produit le ministère de Colbert, animé de l'es-

de Henri III, les guerres civiles, les désordres de la régence de Marie de Médicis, la déprédation de Mazarin, n'aient pas eu des effets aussi funestes pour l'état, que les erreurs d'un grand homme.

prit de Sully. La postérité lui auroit donné en éloges durables & mérités, ce que son siècle s'est hâté de lui accorder prématurément, séduit par l'éclat mensonger de son administration. Qu'on me pardonne une comparaison en finissant le parallèle. L'administration de Sully me présente l'idée d'une lumière douce qui éclaire toutes les parties; celle de Colbert l'image du fracas brillant d'un feu d'artifice qui laisse dans une profonde obscurité.



CHAPITRE XXIII.

De la vénalité des charges.

TRAJAN ayant ordonné que ceux qui aspireroient aux dignités, auroient au moins le tiers de leurs biens en fonds de terres; tous ceux qui prétendoient aux charges acheterent à l'envi, des terres, & leur prix augmenta considérablement: loi judicieuse, qui veut que pour gouverner la république, on s'intéresse à la république, qui atteste qu'il n'y a de véritables citoyens que le possesseur de terres; c'est lui seul qui souffre de tous ses maux, est associé à tous ses avantages. Les richesses ont été de tout tems un titre pour être appelé aux honneurs, les archontes étoient choisis dans le nombre des plus riches citoyens. On exige en Angleterre que les membres du parlement

aient une propriété, & elle n'est pas assez considérable dans les tems actuels. La progression des richesses, l'augmentation des valeurs, exigeroient que l'on fit une nouvelle fixation à la fin de chaque siècle. Le même esprit a dicté la même loi à Rome & en Angleterre, & toutes choses égales d'ailleurs, les terres doivent avoir par cette raison une valeur de plus en Angleterre.

La vénalité des charges a produit originairement un grand mal, il a du paroître scandaleux, absurde dans les premiers tems, qu'on achetât le droit de juger. La politique la plus éclairée ne pouvoit rien dicter de plus avantageux pour les siècles à venir, que cet usage suggeré par le besoin, & qui n'a pas été dans le moment sans inconvénient. (1) Il n'y a plus de vénalité à pré-

(1) Montesquieu s'exprime d'une manière conforme à mon sentiment: « Or, dans une monarchie, où quand les

sent dans le fait , car on ne peut pas à prix d'argent obtenir un emploi de préférence à celui qui en a moins. Le prix que coûtent les charges , n'est qu'un gage qui garantit , que la fortune du juge le met au-dessus du besoin & de la corruption , qu'il a reçu une bonne éducation , qu'il est assez riche pour se soutenir avec décence dans un état honorable ; tel étoit le sentiment du cardinal de Richelieu : cette vénalité qui n'en est donc plus une aujourd'hui , a les mêmes effets que la loi de Trajan , que celle d'Auguste qui fixoit la fortune que devoit avoir un sénateur , que celle d'Angleterre , elle a produit

» charges ne se vendroient pas par un règlement public ;
 » l'indigence & l'avidité des courtisans les vendroient
 » tout de même , le hasard donnera de meilleurs sujets
 » que le choix du prince , enfin la manière de s'avancer
 » par les richesses inspire & entretient l'industrie , chose
 » dont cette espèce de gouvernement a grand besoin. »

Esprit des Loix , liv. 5 , chap. 19.

un

un autre avantage pour l'état , en n'admettant que des gens riches dans les charges. Le roi a pu diminuer successivement les gages , les réduire presque à rien , payer suffisamment par l'honneur & les prérogatives , les magistrats ont supporté ces réductions ; si les charges n'étoient point vénales , si les fonctions de juges étoient exercées par des gens peu aisés , les dépenses de la magistrature absorberoient une partie des revenus de l'état ; il y auroit un moyen de rendre la magistrature plus attachée encore à la prospérité , ce seroit d'exiger de chaque magistrat une possession territoriale. Les parlemens de province & celui de Paris ne peuvent envisager sous un même point de vue les intérêts de la nation ; les uns ont presque tout leur bien en fonds de terre , les autres en ont la majeure partie en contrats & autres effets publics.

R

CHAPITRE XXIV.

De l'intérêt de l'argent.

L'OR & l'argent considérés comme métaux ont une valeur, ainsi que le fer, le plomb, le cuivre. Ils peuvent être employés à divers usages; leurs qualités, leur rareté déterminent leur prix dans ce rapport; ce sont des marchandises comme d'autres objets de commerce; la conversion de ces métaux en monnaie leur imprime un autre caractère, celui de signe représentatif. Instrumens universels des échanges, ils procurent à l'homme toutes les jouissances, par l'effet d'une convention générale.

Prêter des métaux monnoyés, c'est faire le sacrifice de ses profits, de ses jouissances, pendant tout le tems qu'on en fait l'abandon. Avec de l'argent on peut acheter

du bled, & semer; le bénéfice de la production est au profit de celui qui jouit de la somme prêtée. Or, comme il y a virtuellement dans une quantité de numéraire une possibilité de moyens d'accroissement, il est dans la justice de mettre un prix à la location des métaux monnoyés. Le prix, est comme celui de tous les objets, déterminé en général par l'abondance ou la rareté.

Lorsque l'argent ne pouvoit, par le défaut de commerce & d'entreprises, être placé utilement au moment, tout intérêt étoit regardé comme une usure; on ne voyoit dans celui, qui prêtoit un argent inutile dans ses mains, qu'un homme avide, qui mettoit un prix à l'usage d'une chose qui ne périssoit pas, qui devoit lui être rendue en entier. Mais depuis que la multiplicité des affaires de commerce a ouvert mille voies à des emplois utiles d'argent, il est juste de payer l'usage d'une chose qui profiteroit entre les

mains de celui qui le prête, & qui renonce par conséquent à l'accroissement de richesse certaine qui résulte de son emploi. Que le prêt soit pour un terme, ou que l'époque du remboursement soit indéfinie, il n'en résulte aucune différence pour la légitimité de l'intérêt. Celui qui se prive de ses fonds pour trois ans, les aliène véritablement pour ce terme convenu, comme celui qui prête sans époque de remboursement : il est naturel de le dédommager de trois ans de non-jouissance.

L'opinion contraire ne laisse pas d'influer sur les circulations, & d'en diminuer la célérité. Il doit paroître étrange que la loi soit en contradiction avec l'usage, avec les formes permises même tacitement par le souverain. L'homme de la plus exacte probité ne se fait aucun scrupule de prêter de l'argent à obligation avec intérêt, & la religion & la loi réprouvent cette manière de prêter.

Les métaux étant représentatifs des denrées & du travail des hommes, plus il est facile de s'en procurer, & plus il y a d'activité dans le travail, de jouissances & de besoins satisfaits. Si la vivacité de la circulation fait passer sans cesse de main en main une portion de numéraire, sa quantité pour les effets deviendra égale à une plus considérable, qui auroit moins d'action. Pour que le numéraire soit utile à un plus grand nombre, il est essentiel que la location, c'est-à-dire, l'intérêt, soit à un prix médiocre & le plus bas possible. Les jouissances de la société augmentent par le bas prix de l'intérêt, & ce symptôme est celui de la fortune publique; l'abondance le détermine, & la prompte & vive circulation produit l'abondance.

Sous Henri IV, l'argent étoit au denier douze; il est depuis long-tems au denier vingt. Sous Louis XIV, le gouvernement, dans divers tems, a payé l'argent au denier dix, &

les constitutions se sont soutenues long-tems au denier quatorze , quinze , ou dix - huit.

On peut, d'après cet apperçu , sentir la différence des positions , puisque le numéraire est bien moins cher que sous Henri IV & Louis XIV. Lorsque Henri IV empruntoit vingt millions , il lui en coûtoit 2,400,000 livres d'intérêt. Le gouvernement , dans le tems présent , a plus du double de ressources que dans le tems dont il s'agit.

C'est une grande considération pour tout état que celle de l'avilissement progressif du numéraire par l'effet de son abondance. Le sort de tout prêteur se détériore d'année en année ; le gouvernement , par conséquent , doit insensiblement voir améliorer l'état des affaires publiques , puisqu'il vient un tems où la dette doit être diminuée d'après le seul cours des choses , par l'accroissement du numéraire.

Le prix de l'argent fixe toutes les valeurs ;

Il augmente ou diminue l'activité & les profits du commerce : il est le thermometre & le principe de la richesse nationale.

Les affaires de finance procurent des gains excessifs , & elles élèvent le taux de l'argent , parce qu'il y a de grands avantages à y prendre part ; elles concentrent le numéraire dans un petit nombre de citoyens , & ce resserrement est encore un principe de la cherté de l'argent.

Quand l'intérêt est considérable , il attire tous les fonds , & fait négliger les entreprises du commerce utiles à l'état ; les biens fonds , quelque préférence qu'on soit porté à leur accorder , vu leur solidité , feroient à bas prix par le défaut d'acheteurs , s'il y avoit un trop grand avantage à placer son argent. Dans les affaires de finance , ou dans les effets publics , l'intérêt de l'argent dirige toutes les spéculations , & détermine le prix des biens fonds , comme de tous les autres objets.

Plus les fonds de terre sont chers, & plus le royaume est florissant : car il s'ensuit qu'il y a abondance d'argent, puisqu'on peut le placer à bas prix ; que le propriétaire de terres n'est pas pressé de vendre, puisqu'il y a peu de terres à acquérir. C'est cette rareté qui les rend d'un plus grand prix. On peut en conclure que les propriétaires ont de l'ordre & de l'aifance ; que des dépenses outrées ne les forcent pas à vendre les fonds ; qu'ils ont des moyens pour suffire aux accidens imprévus, par des emprunts qui ne sont pas onéreux, & dont le prix se concilie avec le produit des terres. Si au contraire l'argent étoit rare, si les propriétaires, forcés à des emprunts répétés & chers, ne trouvoient pas facilement des fonds, un grand nombre éprouveroit dans peu la nécessité de vendre ; & dans ce cas, les terres seroient à bas prix. L'intérêt de l'argent étant l'effet de son abondance ou de sa rareté, de la prompte cir-

culacion ou de la stagnation des métaux, dans quelques mains, il ne semble pas que son prix doive être fixé par la loi. On éludera toujours les loix qui contrarieront le cours naturel des choses : cependant il a semblé nécessaire qu'il y eût un taux légal, pour réprimer l'avidité, pour fixer l'opinion de ceux qui n'ont aucune connoissance des affaires, & le jugement de ceux qui ont à prononcer sur les engagements.

Ce taux doit être le plus haut prix où il soit permis de prêter. Les emprunts du gouvernement sembleroient devoir faire la loi à cet égard ; mais il y a souvent une grande différence entre les intérêts payés par le gouvernement & ceux payés par les particuliers. En Angleterre, le gouvernement, avant la dernière guerre, empruntoit à un prix fort inférieur à celui des particuliers. En France, c'est le contraire : le prix des emprunts du

gouvernement surpasse presque toujours le prix courant ou légal de l'argent, par les chances ou primes jointes à l'intérêt. La constitution de l'Angleterre, & les avances que fait la banque, sont des causes du plus bas prix de l'intérêt dans ce pays. La science du crédit y rend les emprunts plus faciles & moins chers. Cette science a formé peu-à-peu une organisation qui ne peut exister que dans cette seule nation, parce que le jeu de toutes les parties s'y rapporte à cette destination, parce qu'il y a une action & réaction de moyens qui n'existe nulle autre part, parce qu'on y possède l'art, qu'on ignore ailleurs, de prendre & de rendre avec une égale promptitude; d'où il résulte qu'on crée, en quelque sorte, d'avance les fonds qu'on emprunte.

La véritable influence du gouvernement dans cette partie, doit consister à prévenir les

causes qui élèveroient le taux de l'argent. Favoriser le commerce, désobstruer les canaux de la circulation, tarir ou diminuer la source des fortunes immenses & rapides, qui concentrent les fonds dans un petit nombre de capitalistes; voilà les moyens que l'administration peut employer avec succès pour faire baisser l'intérêt, & vivifier le corps politique.



CHAPITRE XXV.

Du rapport de l'intérêt de l'argent avec la liberté.

ON peut calculer l'intérêt de l'argent par le degré de la liberté politique.

Dans les états despotiques, où tout est incertain, l'inquiétude ne peut céder qu'à l'avidité d'un intérêt usuraire. On y prête à douze pour cent, & plus.

Dans les monarchies, l'intérêt est moindre; mais il est plus haut que dans les républiques. On est porté à exiger davantage du prince, parce que chacun a le sentiment des révolutions qui peuvent avoir lieu, & le souvenir de celles qui ont renversé la fortune de plusieurs, à différentes époques. Le prix que l'on exige du prince forme ensuite un préjugé pour celui que les particuliers peuvent payer.

La faveur, le rang, dans les monarchies, affranchissent souvent des rigueurs de la loi. On obtient des lettres d'état, des arrêts de surseance. C'est une raison encore pour que l'on prête moins aux gens puissans & accrédités. Tous ces motifs produisent de l'incertitude, & une crainte vague dans les esprits, qui influe sur le prix de l'argent, qui porte à en exiger un prix plus considérable.

La confiance, dans les monarchies, est plus particulièrement accordée au prince & à ses ministres qu'au gouvernement. L'idée de la mort de l'un, du déplacement des autres, entretient l'inquiétude parmi les prêteurs. Le luxe y est commun dans toutes les classes; les besoins y doivent être plus fréquens, plus pressans, les fortunes sujettes à de grandes vicissitudes. De-là résulte un plus grand nombre de demandes, & par un effet nécessaire, le renchérissement de l'argent.

Dans les républiques, on ne craint d'autres

révolutions que celles qui renverferoient la constitution. Tout citoyen est soumis aux loix, & il n'est point de crédit qui puisse l'en affranchir. La confiance, pour le gouvernement & pour les particuliers, y doit être plus grande.

Les banques multiplient le signe représentatif, diminuent par conséquent de son prix, & les républiques semblent être plus favorables à ces établissemens que les monarchies.

Il n'y a pas un aussi grand nombre d'emplois lucratifs dans les républiques; les grands seigneurs ne reçoivent pas autant de bienfaits de la puissance publique. Le numéraire y doit être en conséquence plus également distribué. C'est un pays arrosé par une infinité de ruisseaux qui fertilisent les terres, au lieu d'une contrée où coulent quelques grands fleuves.

Le commerce est plus florissant dans les républiques. Il n'est pas soumis à une multitude de réglemens, gêné par des entraves.

La circulation plus rapide qu'il fait naître, contribue à rendre l'argent plus commun, & fait diminuer de son prix.

En Angleterre ce sont les commerçans qui font des avances au gouvernement. En France les financiers seuls jusqu'à présent lui ont fourni des secours. Les commerçans sont accoutumés à des profits modérés, achetés souvent par de grands risques, & les bénéfices qu'ils font avec l'état sont reversés à l'instant dans le commerce, qu'ils augmentent & vivifient. Les financiers ont le sentiment des risques qui résultent des changemens de système, des révolutions du ministère. Ils mettent en conséquence leurs secours à un prix plus cher, & l'accroissement du luxe est le produit de leurs promptes & immenses fortunes.

On a depuis long-tems suivi en Angleterre la méthode d'assigner une hypothèque à l'intérêt de chaque emprunt. Les prêteurs y

voient un gage assuré, & la nation paye avec moins de regret des impôts dont elle connoît la destination. Leur poids est diminué d'ailleurs par le sentiment de la liberté. L'idée de la guerre, de la conquête, de la défense, semble être personnelle à chacun. Sa contribution devient volontaire. Le génie républicain a le caractère de la passion qui rend supportables les plus grands sacrifices.

La banque d'Angleterre ayant, comme je l'ai observé, ajouté au signe représentatif un autre signe plus facile à transporter, l'activité du commerce doit encore s'accroître, les échanges s'opérer aussi rapidement que la réflexion de la lumière.

La location de l'argent par toutes ces raisons y doit être d'un prix plus foible que dans un état qui ne réunit pas ces diverses circonstances. Ainsi toutes choses égales d'ailleurs, l'argent doit être plus bas dans un pays républicain, que dans un pays monarchique.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

De la proportion du prix du bled, avec la quantité du numéraire.

LE prix de toutes les denrées, semble devoir se mesurer sur leur abondance & sur celle des métaux, qui les représentent: en conséquence l'augmentation de numéraire dans un pays, devrait produire une augmentation proportionnée dans le prix des bleds; le septier de bled valoit du tems de François premier, trente sols, le marc étoit à douze livres, on avoit par conséquent huit septiers pour un marc; de nos jours, le septier à vingt-deux livres environ, le marc à cinquante-quatre livres, on n'a que deux septiers & demi à-peu-près pour un marc.

Le numéraire, suivant les calculs les plus modérés, est augmenté en Europe, des

S

neuf dixièmes, si le prix du bled s'étoit élevé en proportion de la quantité du numéraire, il seroit plus cher des neuf dixièmes que du tems de François premier; huit septiers devoient être payés dix marcs, lesquels à cinquante-quatre livres font cinq cents quarante livres, le prix du septier seroit donc de soixante-sept livres dix sols. Un tel prix seroit exorbitant, & infiniment au-dessus des moyens du peuple, quoique dans une exacte proportion avec celui qui étoit payé sous François premier.

Je vais établir les causes de la différence des prix de ce tems, comparés avec l'époque actuelle.

Les prix sont le résultat de l'abondance d'une denrée, & de la quantité des demandes. Comme le nombre des consommateurs n'augmente pas par l'accroissement du numéraire, il s'en suit qu'il n'influe pas d'une manière sensible & prompte sur le

prix des bleds. Ce sont les objets de luxe, dont la plus grande quantité de numéraire fait augmenter le prix, parce que son augmentation multiplie les demandes, & met à portée de payer ces objets plus chers.

La preuve de ce que j'avance est l'augmentation du prix des bleds, lors de la liberté du commerce de cette denrée. La quantité du numéraire n'augmenta pas au même instant; mais les demandes furent plus multipliées par le concours des étrangers.

Le prix des bleds dans une nation, est étroitement lié avec celui des salaires; car c'est au moyen du travail que s'opere la production.

Si le bled étoit constamment tenu à un prix très-cher par les propriétaires, comme la subsistance est l'objet du travail, il faudroit augmenter les salaires. De cette augmentation résulteroit une dépense pour le propriétaire, proportionnée à son bénéfice,

son bled se vendroit d'un quart ou d'un tiers plus cher ; mais il payeroit les agens de la reproduction un quart ou un tiers de plus. Il y a ceci de particulier pour ce qui concerne le bled , c'est que celui qui le cultive , est en même tems celui qui en consomme la plus grande partie. Il ne peut consommer & opérer la richesse du propriétaire , qu'autant que celui-ci le met en état de le payer. Il se trouve ainsi une communauté d'intérêts entre les propriétaires vendeurs , & le peuple qui est à-la-fois instrument de la production , acheteur & consommateur , d'où résulte un équilibre dans le prix de la denrée.

Ce n'est que très-lentement que les métaux se répartissent avec quelque égalité dans les provinces & les campagnes ; l'inégalité extrême de la répartition du numéraire ne permet pas que le prix du bled s'éleve , en raison d'un accroissement de richesses , concentré dans un petit nombre.

L'impôt par son augmentation progressive , enleve au peuple avec une précision presque géométrique , la portion de numéraire , qui arrive tardivement jusqu'à lui ; il ne se trouve pas plus riche d'une quantité qui ne fait que passer en ses mains pour se perdre dans le gouffre du fisc.

Il est nécessaire par ces raisons , que la substance reste longtems à-peu-près au même prix. Ce n'est que lorsque les torrens de numéraire qui inondent la capitale , les grandes villes & la cour , ont déposé à la longue quelque sédiment dans les campagnes , ce n'est qu'après un long espace de tems , que la denrée de première nécessité doit hausser de prix. Encore feroit-il peut-être plus exact de dire que l'argent s'avilit , que de dire que le prix du bled augmente par l'accroissement du numéraire.

La concurrence des étrangers , sembleroit devoir établir la proportion juste entre le

prix de l'argent & celui du bled, parce que les vendeurs trouvent dans le commerce extérieur, un débouché assuré & étendu. Il est certain que les besoins des étrangers se réunissant à ceux d'une nation, donnent plus de valeur à la denrée; mais la concurrence étrangère a ses bornes : ainsi, quand elle a fait monter jusqu'à une certaine hauteur, le prix des bleds, ils restent à ce niveau, qui forme le prix général du commerce. Le vendeur ne peut faire long-tems la loi, parce que, s'il y a une pressante nécessité d'acheter, il y a pour lui une nécessité de vendre une denrée qui se gâte & déperit, & peut s'avilir par l'abondance de l'année suivante.

Il faut à présent examiner pourquoi, du tems de François premier, le bled étoit moins cher & les salaires en même tems plus forts. Ces deux choses semblent contradictoires, & présentent en quelque sorte un problème à résoudre.

On peut en général en donner pour raison, que dans ce tems il y avoit peu de commerce, & peu de communication entre les provinces, qu'il n'y avoit point de concurrence pour l'achat de la denrée, qu'il y avoit plus de travaux, plus de demandes pour la main-d'œuvre, que les richesses étoient plus également distribuées dans les provinces, & les impôts très-foibles; il y avoit moins de misère par conséquent, & le journalier n'étoit pas forcé par le besoin de recevoir aussi promptement la loi impérieuse du riche. (1)

(1) La proportion des salaires avec le prix des bleds a presque toujours été d'un vingtième. On n'a pu encore démêler les circonstances qui changerent cette proportion sous François I^{er}.



CHAPITRE XXVII.

Du prix des terres.

LE capitaliste, avant de placer ses fonds, compare les avantages & les risques que présentent les différens emplois qu'il en peut faire.

S'il place son bien en contrats, en billets, en effets publics, il touchera sans soin, sans travail, un intérêt considérable; il verra sans crainte la sécheresse, les pluies, la grêle, les influences des saisons lui seront indifférentes; il pourra en tous lieux transporter ses biens, en recevoir le revenu; il ne craindra pas que ses fermiers deviennent insolubles, il n'aura point de procès, point de gens d'affaire à payer; enfin il pourra d'un instant à l'autre changer son bien de nature, & l'imposition ne s'appesantira pas autant

sur lui que sur le propriétaire de fonds; voilà les avantages. Voici le danger. Les contrats, les effets publics sont soumis à tous les orages politiques; une guerre malheureuse, la nouvelle d'une bataille perdue, un changement survenu dans le ministère peuvent d'un instant à l'autre faire évanouir entre les mains du propriétaire une partie de sa fortune.

S'il place ses fonds en terres, le produit sera inférieur, mais cet inconvénient est compensé par la solidité de la possession, par la possibilité d'une augmentation de produit: l'industrie, l'attention, la construction d'un canal, d'un nouveau chemin, peuvent les doubler, les tripler; enfin, quelles que soient les secousses politiques, il est assuré de transmettre à ses enfans un fond productif.

Le prix des terres semble devoir dériver de l'intérêt de l'argent, qui forme l'objet des comparaisons. Le capitaliste veut bien faire quelques sacrifices de jouissance en faveur de

la sûreté; mais s'ils étoient trop considérables, le desir des jouissances l'emporteroit. L'intérêt étant au denier vingt, le prix des terres est à-peu-près au denier trente; c'est la proportion de tous les pays, lorsque des circonstances particulières ne haussent pas le prix des biens fonds. Ils ont plus de valeur dans les pays où les gens de main-morte possèdent une grande partie des terres, parce qu'il y a moins de changement dans les propriétés. La rareté en détermine la cherté, dans les provinces où la possession des terres donne entrée aux états, dans celles où ils ne sont pas soumis aux droits de franc-fief, ou qui sont régies par le droit écrit. Il permet de disposer de son bien suivant ses affections & ses volontés, & cet avantage augmente la valeur des biens fonds.

Les terres des environs de Paris devraient être d'un grand prix, & elles sont en général d'une moindre valeur que celles des provinces

éloignées; en voici la raison. Le luxe de la capitale force plus souvent les propriétaires voisins à vendre; & les emplois que présentent les affaires de tout genre, & les effets publics, dégoûtent du foible mais solide revenu des biens fonds. L'ivresse des jouissances & du luxe de la capitale, portent ceux qui en approchent à tout sacrifier à la satisfaction du moment. Par ces raisons les terres voisines de Paris sont plus fréquemment en vente & moins recherchées; il est évident que leur prix doit être moindre que dans les provinces, où il y a moins d'emplois avantageux d'argent, & moins de changement dans les propriétés.



 CHAPITRE XXVIII.

Des biens possédés par les Religieux.

LES revenus considérables dont jouissent plusieurs abbayes régulières paroissent, aux yeux de beaucoup de gens, un grand abus; mais des réflexions éclairées font aisément connoître que les possessions des religieux sont, à beaucoup d'égards, un avantage pour l'état. L'aisance qu'ils donnent à leurs fermiers leur procure les moyens de faire de grands frais, pour rendre productifs des terrains froids, humides & ingrats. Il n'est nul doute aussi que, si le revenu des abbayes étoit consommé ailleurs, ou dans la capitale, les productions ne diminuassent, & la culture ne devînt languissante. C'est par ces considérations que les villages voisins des abbayes,

occupés par elles à des travaux de tout genre, habitués à y trouver des secours, dans des tems de disette, par les approvisionnemens qui y sont faits, font des vœux pour les élections, & regardent comme un grand malheur que les abbayes soient mises en commande.

La Flandre est peut-être la province où l'agriculture est la plus florissante; c'est en même tems celle où l'argent est au plus bas intérêt. On peut emprunter à trois ou trois & demi en Flandre, en Hainaut. Les fermiers dans l'aisance paient facilement la part des propriétaires: voilà certainement les deux signes les plus sensibles de la prospérité d'un pays; cet exemple indique qu'un des plus sûrs moyens de favoriser la reproduction est de faire en sorte que la dépense soit le plus près possible du lieu de la récolte: le numéraire se répartit alors dans toutes les classes; la circulation fournit à tous

les besoins , vivifie toutes les parties. Lorsque chacun possède une portion du numéraire , son prix est plus bas , plus favorable par conséquent à la culture & au commerce , que si une plus grande quantité étoit concentrée entre peu de personnes qui feroient la loi ; la richesse réelle n'est point produite par l'abondance du numéraire , mais par son égale distribution.

Les réguliers possèdent de grands domaines , & on leur doit en partie la richesse des pays qu'ils habitent ; ce sont eux qui ont défriché , qui ont planté. Les religieux n'ont point de jouissances de luxe ; toute dépense en consommations , en bâtimens , tourne au profit de la terre & des peuples.

C'est par les ménagemens qu'ils ont pour leurs fermiers , que ceux-ci , mieux nourris , mieux logés , se regardent en quelque sorte comme des propriétaires , puisqu'ils se per-

pétuent dans leur ferme l'espace de deux cents ans & plus , qu'ils ont les plus riches ateliers d'exploitation , & sont en état de faire de grandes avances.



CHAPITRE XXIX.
Du commerce des bleds.

RÉDUISONS, s'il est possible, à quelques élémens simples & faciles à saisir une question, qui est devenue un des problèmes les plus embarrassans à résoudre ; c'est la liberté du commerce des bleds. Tantôt il a été enchaîné par des loix prohibitives, tantôt livré à une liberté illimitée ; il n'est point d'objet aussi intéressant pour l'humanité & pour l'administrateur : il n'en est point aussi qui ait été envisagé sous plus d'aspects. Doit-on regarder les bleds uniquement sous le point de vue de la subsistance, veiller à ce que leur présence rassure sans cesse le peuple inquiet ; doit-on le considérer comme un objet de commerce, &, dans ce rapport, en permet-

tre

Sur les Richesses & le Luxe: 289

tre la libre circulation, & l'exportation à l'étranger, comme du vin, des huiles, & autres objets ? Le gouvernement doit-il intervenir ? Doit-il se mettre entre la providence & les peuples, & tempérer par les secours de la prévoyance les rigueurs du ciel, assurer leur subsistance contre l'incertitude des saisons ?

Les productions en bled d'un pays suffisent à ses besoins, ou leur sont inférieures : si elles sont suffisantes, ce ne peut être qu'en général ; l'incertitude des saisons ne permet pas que les récoltes soient égales. Il doit donc y avoir des années où elles seront abondantes, & d'autres où elles seront insuffisantes. Que fera-t-on du superflu dans les années abondantes, s'il n'est pas permis de le vendre à l'étranger ? La denrée s'avilira ; les cultivateurs gémiront des bienfaits du ciel. Si l'exportation en est libre, la concurrence des étrangers donnera à la denrée un prix conve-

T

nable ; les cultivateurs seront encouragés , & la culture , augmentant peu-à-peu , deviendra plus florissante : le superflu , & par conséquent la richesse , s'accroîtra.

Si les bleds d'un pays sont annuellement suffisans à ses besoins , le commerce remédiera , par l'importation , à cette disette constante ; mais si des réglemens empêchent la denrée nationale de sortir , comment le commerce , qui ne sera pas libre , pourra-t-il approvisionner un pays ? Il faudra imposer des gênes aux négocians , les obliger à faire des déclarations des bleds qu'ils feront sortir , pour s'assurer que ce sont des bleds étrangers , multiplier les précautions , fatiguer les armateurs par les inquisitions , par les formalités auxquelles ils seront assujettis. La liberté ne seroit-elle pas un plus sûr moyen d'approvisionner un pays stérile en bled ? Devenu entrepôt de commerce , ne seroit-il pas sûr de ne jamais manquer d'une denrée qui seroit ap-

pellée par le haut prix , & qu'il seroit toujours le maître de retenir pour ses besoins ? Les pays , qui ne produisent pas de bled , sont ceux qui n'en manquent jamais.

Les loix de la prohibition pour la denrée de premiere nécessité sont anciennes ; elles sont consacrées par le sentiment de ministres éclairés , par l'opposition des compagnies zélées pour le bien des peuples , & qui doivent être éclairées par l'expérience de plusieurs siècles. Ne doit-on pas être saisi d'une crainte religieuse , lorsqu'il s'agit de s'élever contre de si respectables autorités , lorsqu'il s'agit de la subsistance des peuples ? Mais dans quels tems ces loix ont-elles été promulguées , leur exécution surveillée avec la plus scrupuleuse attention ? C'est dans un tems où la France avoit peu de commerce , où les autres nations suivoient le même système de prohibition , où il étoit difficile par conséquent de se procurer des bleds , dans un moment de

difette ; il étoit indispensable alors de conserver les fiens. C'est dans un tems où la France n'avoit ni chemin , ni canaux ; chaque province se regardoit comme étrangère à la province voisine. On va plus facilement en Allemagne de nos jouts , qu'on ne faisoit autrefois un voyage de vingt lieues (1). En supposant même que le commerce maritime alors fût animé , comment transporter la denrée dans un pays , sans communication dans l'intérieur ?

Voilà peut-être à quoi se réduit la question de la liberté des bleds. Il étoit de la prudence, dans les anciens tems, de conserver les bleds dans chaque province, dans chaque arrondissement. Si les peuples étoient inquiets, en

(1) Un abbé de Cluni s'excusoit de venir à S. Maur-les-Fossés, pour ne pas entreprendre un voyage dans une terre étrangère. Il étoit prudent dans un tems où il y avoit si peu de communication entre les provinces, de défendre l'exportation des bleds.

voyant la denrée passer dans une province limitrophe, quelles auroient été ses alarmes s'ils eussent appris qu'on l'exportoit chez l'étranger ? Les préjugés contraires à la liberté se sont enracinés dans les tems anciens, & ils ont subsisté malgré le changement des circonstances ; ils ont été soutenus par les compagnies attachées aux maximes antiques, & beaucoup d'administrateurs ont été imbus des mêmes principes, fortifiés de la crainte aveugle des émeutes.

L'esprit de parti a encore contribué à obscurcir la question importante de la liberté du commerce des bleds.

Je vais tâcher de résumer, en peu de mots, les avantages qui en résultent.

Il est du plus grand intérêt pour un état, que le prix du bled soit tel, qu'il puisse procurer un bénéfice déterminant au cultivateur, & faciliter le recouvrement de l'impôt : il n'est pas moins nécessaire d'assurer la subsistance,

Ces deux buts ont le même principe. En effet, si le cultivateur n'est pas encouragé, la culture, les subsistances, & par conséquent la population diminueront. Ces trois objets se tiennent par un lien indissoluble.

Quel est le moyen le plus efficace pour rendre la culture florissante, pour assurer les subsistances, & augmenter la population? c'est de donner le plus de valeur possible aux denrées.

Le prix des bleds ne peut être véritablement déterminé, que par la concurrence étrangère; la simple facilité de les faire sortir, en préservant le propriétaire de la crainte de vendre à trop bas prix, suffit pour donner à la denrée une valeur convenable.

Mais on craint qu'en associant une nation au marché de l'Europe, on ne la fasse souffrir de ses besoins; que les bleds ne se portent dans des pays où la disette existe-

roit, & qu'ensuite elle ne vienne à manquer elle-même, par les ventes multipliées à l'étranger.

Je n'entreprendrai pas de répéter toutes les raisons si souvent rebattues sur cette matière, & qui prouvent les avantages de la liberté: je me réduirai à un seul point, & je prendrai la France pour exemple.

Ce royaume a généralement du superflu; il semble qu'il n'y a personne qui puisse nier, que d'après les évaluations les plus médiocres, la France n'ait à-peu-près un sixième de surabondance dans ses productions. D'après ce calcul, il semble que l'exportation ne peut pas lui être défavorable.

On objectera que si les besoins des étrangers sont au-dessus de cette proportion, la France exportera non-seulement son superflu, mais encore le nécessaire.

Pour répondre à cette objection, il semble que le plus sûr moyen est de considérer

quelle peut être en Europe la masse générale du commerce des bleds.

Les plus fortes évaluations font monter le commerce de la Pologne, de la Sicile, de la Barbarie, de l'Angleterre, à-peu-près à dix millions de septiers; tels sont donc les hazards de l'abondance & de la disette, que les pays les plus fertiles secourent les autres de cette quantité.

Examinons à présent ce que cette quantité peut être, relativement à la production de la France.

Il est constant qu'il y a en général du superflu dans ses productions. On évalue à trois millions de septiers, la quantité que la France peut mettre dans le commerce étranger.

C'est à-peu-près le tiers de tous les bleds qui circulent dans les ventes, de nations à nations. Il résulte de ce calcul, qu'en supposant que les pays qui exportent des bleds

éprouvent quelque disette, le commerce de la France ne peut que gagner par la vente à plus haut prix de sa denrée: si l'on suppose, au contraire, que ce soit la France, elle a la ressource de l'importation, celle de l'augmentation progressive & nécessaire de sa culture. Et si l'on admettoit une disette générale, le prix excessif des bleds seroit une raison d'en défendre la sortie. Il n'est donc aucun inconvénient qui puisse balancer les avantages de la liberté extérieure.

Il est constant, d'après les recherches les plus exactes, qu'il n'y a pas eu de disette réelle en France dans l'espace de cent ans (1), & que dans les tems des plus grandes calamités, les secours les plus foibles ont remédié au mal. Louis XIV, en 1660, fit arriver pour deux millions de grains; & ce secours fit baisser de

(1) Il faut excepter l'année 1709, année désastreuse où tous les genres de productions manquèrent.

plus de moitié le prix monté à cinquante livres le septier, monnaie de ce tems ; c'est une preuve certaine que la disette n'étoit pas réelle. On fit venir des bleds en 1740, pour quatorze ou quinze millions ; ils ne purent être vendus : ils furent gâtés : ils germerent, & cependant le prix baissa considérablement ; l'annonce du secours opéra seul le changement ; il n'existoit donc pas de disette.

Ces exemples doivent écarter toute crainte, doivent indiquer que la méthode la plus sûre, est de laisser la liberté au commerce ; l'intérêt est le principe le plus actif, le plus éclairé : il engage à porter à ceux qui ont besoin ; il est plus prévoyant que la loi, qu'il trouve le secret d'enfreindre lorsqu'elle lui est contraire.

La liberté, en multipliant les demandes, produit une augmentation dans les prix favorables au cultivateur, qui tourne au profit de la culture ; la liberté doit donc rassurer

les esprits au lieu de les allarmer, puisqu'il est incontestable, qu'elle tend à augmenter la quantité de la denrée ; l'intérêt doit engager à la vendre dans l'intérieur, à un bon prix, au lieu de l'exporter chez l'étranger avec de plus grands frais ; & en s'exposant aux dangers de la mer, le peuple la paiera moins chère, que celle qu'il feroit venir dans un tems de disette de l'étranger.

Les faits viennent à l'appui des raisonnemens en faveur de la liberté.

Depuis 1764, exportation libre jusqu'en 1770. Récoltes mauvaises ou médiocres, point de disette, point de cherté excessive, point de secours fournis par le gouvernement. Depuis 1770, loi prohibitive, récoltes en général bonnes, disette dans plusieurs provinces, cherté excessive, dépenses considérables du gouvernement, émeutes dans les provinces.

Il est souvent arrivé que des magasins

formés par le gouvernement, ont produit les plus mauvais effets : ils sont odieux au peuple, pour le soulagement duquel ils sont établis. Ils font hauffer le prix de la denrée, parce que les achats font trop de sensation, & la font resserrer plus étroitement ; ils entraînent le gouvernement dans des dépenses considérables, sans remplir ses vues.

Il paroît, d'après ces considérations, que le plus sûr moyen seroit, pour former une bonne loi sur le commerce des bleds, qu'elle fût absolue, sans aucune des restrictions qui embarrassent toujours ceux qui se livrent aux spéculations d'un commerce : l'expérience prouve qu'il n'y a point de crainte fondée de disette ; il n'en peut résulter aucun inconvénient, pourvu qu'il n'y ait aucune limite, aucune restriction à la loi. Les marchands feront des magasins, mais ils les feront peu-à-peu, & ne répandront pas l'alarme ; ces magasins auront même l'avantage

de remplir les vues du gouvernement, en assurant des ressources.

L'intérêt des marchands les engagera à ouvrir ces magasins, lorsque la denrée, diminuant de quantité, se trouvera hauffer de prix.



CHAPITRE XXX.

Du rapport de la liberté & de l'impôt.

MONTESQUIEU a dit : (1) « regle générale, on peut lever des tributs plus forts, » à proportion de la liberté des sujets, & » l'on est forcé de les modérer à mesure » que la servitude augmente. Cela a toujours été & cela sera toujours. » Ce grand homme est parti d'un fait pour établir ce principe.

Le gouvernement de Turquie est despotique, & les tributs y sont foibles ; l'Angleterre est un pays libre, & les impositions y sont très-fortes.

Il est vrai que les impôts perçus par le

(1) *Esprit des Loix*, chap. 12, liv. 13.

grand seigneur, ne paroissent pas proportionnés à l'étendue de ses états. On y leve un dixieme en nature sur tous les produits, une capitation assez forte sur les chrétiens, & des droits considérables sur les marchandises. Le produit de ces diverses contributions monte à-peu-près à cent vingt millions, ce revenu paroît très-foible pour un aussi vaste empire, les peuples dans le fait paient beaucoup plus, & voici comment. Les pachas sont en quelque sorte fermiers du grand seigneur : ils lui rendent pour la province qu'ils gouvernent, une somme réglée depuis long-tems & qui ne paroît pas excessive ; mais ils font payer le double au peuple, & les agents qu'ils emploient, augmentent encore l'impôt, qui croissant aussi, s'éleve peut-être à trois fois plus que la première fixation. Le grand seigneur confisque ensuite sur le moindre prétexte les biens des pachas, c'est ce qui forme son trésor parti-

culier. Il fait tourner par ce moyen leurs exactions à son profit : ces officiers sont des éponges qu'il presse à sa volonté. D'après ces détails, il est sensible que les impôts ne sont pas modérés en Turquie, & qu'ils ont le double inconvénient d'être arbitraires & vexatoires.

En parcourant l'histoire des anciens gouvernemens, en portant ses regards sur les états, soumis de nos jours au despotisme, on verra que la maxime de M. de Montesquieu est encore moins fondée.

Sous la plupart des empereurs Romains les impôts étoient excessifs, & il n'y avoit pas même l'ombre de la liberté. Le despotisme dans l'empire Grec, étoit extrême, & les peuples succomboient sous le fardeau des tributs. Tout étoit soumis à des droits ; enfin, la respiration de l'air même étoit taxée.

Écoutons un instant Procope, sur le re-
gne

gne de Justinien. « Les taxes ne sont point
» réglées par les besoins de l'empire, mais
» le caprice de ceux qui les imposent. Le
» tribut appelé annuel, est une taxe dix
» fois plus forte, que les propriétaires ne
» peuvent la supporter. On leve sur chaque
» propriétaire, non-seulement l'impôt qu'il
» doit, mais celui qu'auroient dû payer
» leurs voisins, qui ont abandonné leurs
» terres. L'empereur admet pour la garde du
» palais des esclaves, & en tire des sommes
» considérables ; il leve sur les vaisseaux qui
» entrent dans le port de Constantinople un
» droit ; il vend les bleds gâtés aux habitans
» de Constantinople, au même prix que les
» bleds de la meilleure qualité ; il fait vendre
» la soie à un prix au-dessus de sa valeur, il
» a supprimé les distributions de bleds. »

A la Chine, au Japon, les charges sont très-pesantes, & les peuples sont soumis au plus terrible despotisme.

Che - Kiat , auteur Chinois , s'exprime ainsi en parlant des impôts de la Chine :
 » Sous la dynastie présente , ce ne sont
 » qu'impôts , que douanes & défenses ; il y
 » en a sur les montagnes & dans les val-
 » lées , sur les rivières & sur les mers , sur
 » le sel & sur le fer , sur le vin & sur le thé ,
 » sur les toiles & sur les soieries , sur les mar-
 » chés & sur les passages , sur les ruisseaux
 » & sur les ponts. »

Comme il est de l'essence du despotisme de communiquer une grande puissance aux représentans du souverain , il y a nécessairement beaucoup d'abus d'autorité , beaucoup de concussions , le despote reçoit moins en proportion qu'un autre souverain ; mais les peuples payent plus tant qu'ils ont de quoi payer , tant que leur nombre ne diminue pas : voilà le véritable état des choses dans un gouvernement despotique.

Comment peut-on mettre en principe ,

que celui qui se joue de la vie des hommes , ménagera leurs biens ? C'est la soif dévorante des richesses qui a fait commettre aux despotes , comme aux particuliers , les plus grandes cruautés.

Dans le siècle dernier , les députés du peuple vinrent trouver le duc d'Arcoz , viceroy de Naples , pour se plaindre de l'excès de leurs charges. Nous n'avons plus rien , lui dirent-ils. Eh bien ! répondit le duc d'Arcoz , « vendez l'honneur de vos femmes » & de vos filles , & apportez m'en le produit. »

Les impôts étoient très-forts dans plusieurs époques du règne de Louis XIV , & ont été presque toujours en augmentant ; il n'est point de monarque cependant qui ait été plus jaloux de son autorité. Si de nos jours les tributs sont augmentés en Russie , ce n'est point l'effet d'une plus grande liberté : le Czar Pierre n'a point relâché les

les ressorts du despotisme , & il a augmenté de plus du double les impôts dans ses états.

Ces exemples prouvent que ce n'est pas le plus ou le moins de liberté qui détermine la modération des impôts. La véritable raison de leur modicité , dans un gouvernement despotique , est la dépopulation produite par les excès même du despotisme ; il vient un tems où tout est desséché jusques dans la racine , où la misere des peuples est extrême. Le despote est alors obligé de s'arrêter ; à force d'avoir abusé , il ne peut plus abuser , sa modération n'est qu'une impuissance.

Il y a d'autres causes pour la Turquie , qui bornent sa richesse , & par conséquent la faculté d'imposer ; la loi de Mahomet défend de prêter de l'argent à intérêt. Il en résulte que l'or & l'argent se concentrent & deviennent stériles entre les mains de

leurs possesseurs. Les richesses mobilières constituent la fortune des familles ; la dépense est prise sur le capital , ou sur les produits d'une usure excessive , qui est un principe de ruine rapide pour d'autres familles.

Le prince ne peut taxer un genre de richesse inconnu , que la crainte empêche de faire circuler. Comment les sultans pourroient-ils imposer , ils sont en quelque sorte propriétaires de tout ? D'un autre côté , l'usage est le dominateur suprême des peuples ignorans. Les coutumes gouvernent l'Asie , & les impôts , comme le militaire , la police , la législation , restent dans le même état pas la force d'inertie.

Cet empire de Turquie , modele unique & mille fois présenté du despotisme , comme si tout gouvernement arbitraire lui ressembloit , est le dernier débris de l'empire Romain. La tyrannie , la foiblesse , le délire des passions , ont tour-à-tour , pendant mille

ans, travaillé à dépeupler, & à rendre stériles les pays soumis, depuis trois siècles, à la domination Turque; lorsque les Turcs ont ensuite envahis ces contrées dévastées, ils les ont plongées dans l'ignorance, ils ont substitué une barbarie grossière à la cruauté raffinée, & ont fait refluer en Europe les arts & l'industrie: quel pays lui peut-être comparé? Entre tous les états despotiques & ce pays, entre le despotisme militaire de plusieurs états modernes, le despotisme légal du Danemarck, le despotisme féodal du Mogol, celui de la Chine & celui de Turquie, il existe & doit exister de grandes différences.

L'Angleterre, dans l'espace de cent ans, a contracté une dette de six milliards, qui entraîne un intérêt annuel de plus de deux cents millions. Pour les acquitter & payer les dépenses de l'état, des impôts excessifs ont été établis & seront augmentés. Quelle

est la perspective que présente dans l'avenir l'état de cette république? Celle d'une banqueroute, de la dépopulation & de la perte totale de son industrie; le despotisme qui ne connoît point de bornes dans l'abus de son pouvoir, le caprice d'un homme & l'emportement de la multitude, auront produit les mêmes effets. Dans ces circonstances, il sera indispensable de diminuer les tributs en Angleterre; un pays libre sera dans la même situation, à cet égard, que la Turquie. La modération de l'impôt y fera l'effet des mêmes causes. Si les impôts ont excédé en Angleterre les proportions naturelles de son sol, de sa population, ce n'est point dans le régime républicain qu'il faut chercher la cause de cet excès; mais dans son ambition, dans l'avidité des richesses qui s'est emparée de tous les cœurs. L'Angleterre s'est ruinée pour acquérir & pour dominer.

 SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

MONTESQUIEU dit : « tout ceci mène à » une réflexion. Les républiques finissent par » le luxe, & les monarchies par la pauvreté. » Il me semble plus juste de dire : les républiques périssent par les richesses, & les monarchies par le luxe.

Voici mes raisons.

Les richesses détruisent l'égalité nécessaire dans les démocraties, & doivent les amener à l'aristocratie par le degré de puissance qu'elles confèrent à quelques citoyens. Le même principe doit faire passer une république de l'aristocratie à la monarchie : c'est ce qui est arrivé à Rome.

Jules-César a toujours saisi avec ardeur tous les moyens de s'enrichir & d'amasser des trésors. C'est par leur moyen qu'il forgea

sur les Richesses & le Luxe. 313

des chaînes à sa patrie. L'Espagne, le Portugal, lui fournirent de très-grosses sommes. Il s'empara dans les Gaules des richesses des temples. Enfin, il prit au capitolé trois mille livres pesant d'or.

Si le gouvernement d'un pays est dans son origine aristocratique, les richesses élèveront les Plébéiens, & bientôt ils forceront les nobles à les laisser entrer en partage des honneurs & de l'autorité. De-là, le changement de la constitution. La rivalité des deux ordres causera des troubles, des divisions. Tour-à-tour chacun triomphera, mais toujours aux dépens de la chose commune. C'est encore ce qui est arrivé à Rome.

Si le gouvernement est mixte, qu'il y ait un chef, les revenus considérables qui lui seront assignés, le mettront à portée de corrompre les représentans de la noblesse : il finira par être monarque. Le noyau du

pouvoir monarchique une fois formé, doit, par couches multipliées, augmenter chaque jour de volume. Les succès & les revers serviront également à étendre la puissance du chef.



CHAPITRE XXXI.

D'un Chapitre de Montesquieu sur le despotisme.

« QUAND les Sauvages de la Louifiane » veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre » au pied, & cueillent le fruit. Voilà le » gouvernement despotique. » (1)

Cette comparaison a paru brillante, & rendre d'une maniere sensible les effets du despotisme. C'est au fond, la fable de la poule aux œufs d'or.

Montesquieu a supposé que le despote abusoit nécessairement, & que, pour multiplier ses jouissances, il en tarissoit la source. Mais la comparaison ne peut être juste, que relativement à l'impôt. Un mo-

(1) Esprit des Loix.

narque, une république ambitieuse, peuvent aggraver le poids des impôts comme un despote.

Celui-ci peut abuser de son pouvoir, en disposant de la vie de ses sujets, & user, avec une modération éclairée, du pouvoir d'imposer. Les faits viendroient à l'appui.

Montesquieu établit en principe, dans un autre chapitre, que les impôts sont modérés dans les pays despotiques, & plus forts dans les républiques. Comment concilier cette assertion avec la définition du despotisme? Car on ne peut appliquer qu'à l'excès de l'impôt la comparaison ingénieuse, mais peu juste, des Sauvages de la Louisiane.

Qu'un despote fasse couper mille têtes, que les prisons soient remplies d'innocens, qu'il invente des tourmens nouveaux & raffinés, qu'il trouve, comme Louis XI, de la volupté dans les cris & les gémissemens

de ses victimes, la terreur régnera dans les esprits; il sera entouré de délateurs, de traîtres, de flatteurs; son nom fera en horreur, mais son royaume ne se dépeuplera pas: la source de ses revenus ne tarira pas par les excès de la tyrannie, s'il ne multiplie pas les impôts.

Un souverain, la gloire de son siècle par ses talens militaires, par ses succès, son génie, son goût pour les arts, ses connoissances, le plus grand homme enfin depuis César, jouit, par la constitution de ses états, d'une autorité sans bornes. La plus grande économie regne dans l'administration de ses revenus. S'il survient une grêle, un ouragan dans une province de ses états, si des eaux débordées couvrent des champs cultivés, il envoie sans retard des secours proportionnés au mal, & qui sont distribués avec examen & discernement.

Le gentilhomme, le propriétaire qui s'oc-

cupe d'améliorer son bien, veut-il défricher un terrain inculte, détourner des eaux stagnantes, qui couvrent des terres fertiles? C'est à Frédéric qu'il s'adresse, pour obtenir les fonds nécessaires à ces travaux intéressans. Le trésor du prince est sa ressource; & à quelque somme que s'élève une dépense utile, l'espoir du propriétaire, qui invoque son secours, n'est point trompé.

Il a bâti à ses frais une partie de sa capitale, & il a fourni des fonds pour l'établissement d'une banque qui anime le commerce dans ses états. Frédéric est sans cesse occupé de tous les soins d'un administrateur. Aucun détail n'est indigne de lui, & on pourroit lui élever, comme à Trajan, un arc de triomphe, avec l'inscription: *Providentissimo principi.*



CHAPITRE XXXII.

Des Loix somptuaires.

CE n'est que dans un petit état, dont le commerce est borné, où la culture fait la seule richesse, que les loix somptuaires peuvent être utiles. On connoît dans un tel pays la fortune de chacun; on peut évaluer ses dépenses: on ne craint point d'enchaîner l'industrie. Le prince tire un avantage de ces loix. Il réprime l'ambition, contient chacun dans sa classe, & donnant du prix à des marques extérieures, il supplée les richesses par les distinctions.

Les loix somptuaires seroient, dans un grand empire, destructives du commerce & de l'industrie. Nul ne voudroit acquérir des richesses, s'il n'en avoit pas la libre disposition, s'il ne pouvoit multiplier ses jouis-

fances. On ne doit mettre dans un tel pays aucune entrave à l'emploi des fortunes.

Les loix somptuaires peuvent être utiles dans une république, pour empêcher qu'un citoyen opulent n'attire les regards du peuple par sa magnificence, ne sorte de l'égalité, qui, du plus au moins, constitue le régime républicain.

Les Génois ont fait des loix somptuaires; ils ont proscriit l'usage des étoffes d'or & des diamans, & ils exceptèrent la maison Doria de cette loi. Cette distinction lui fut accordée, par respect pour la mémoire du restaurateur de la liberté.

Les loix somptuaires ont pour objet dans une république, dans un pays pauvre, d'arrêter le luxe dans sa naissance, & elles ne sont pas applicables à un royaume étendu & florissant, dont elles gèneroient l'industrie: mais, dans un tel pays, s'il ne convient pas de mettre des obstacles au luxe,

effet

effet naturel des richesses, il est de l'équité du gouvernement, de faire supporter des taxes considérables aux objets du luxe. C'est un moyen juste d'accroître ses revenus, & de faire supporter aux riches & à ceux que la vanité porte à les imiter, une partie des impôts qui accablent les campagnes.

C'est en vain qu'on croit trouver quelque justice dans la répartition des impôts les moins arbitraires de leur nature, & proportionnés aux fortunes. Malgré tant d'écrits, dictés par le desir du bien public, il semble qu'on n'ait pu encore sentir la différence du poids de l'impôt sur le riche & le pauvre, & indiquer les moyens d'une répartition plus conforme aux facultés & aux besoins. Un dixième, une capitation la plus justement établie, enlèvent à peu près à l'homme, jouissant de cinq cents livres de revenu, *soixante livres*: c'est diminuer sur sa subsistance. Que celui qui jouit de cinquante mille livres de rente paie dans une

X

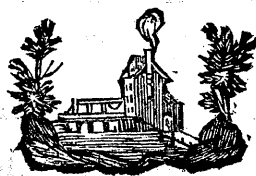
aussi juste proportion ; ce qui n'est point , à beaucoup près : quelle extrême différence entre le sacrifice de quelques jouissances d'agrément & celui du nécessaire !

Il est nécessaire que le peuple paie en raison de ses facultés ; mais il est également juste que le riche paie en raison de son superflu. Une importante considération s'offre encore à celui qui médite sur ces grands objets : c'est que , lorsque le riche paiera dans une juste proportion , la quotité & le nombre des impôts deviendront bien moins considérables.

Les cris du riche se feront facilement entendre , tandis que les gémissemens du peuple sont étouffés par la misère même , qui l'opprime & qui l'abat : sa voix languissante ne parvient que confusément dans cet immense lointain où il est de la capitale. La sensibilité n'est réveillée que par les signes qui se manifestent autour de nous. Cette mouche , aussi bien organisée que l'éléphant , qui a un instinct qui lui est pro-

pre , qui est , comme tout autre animal , sensible à la douleur , est écrasée sans pitié par l'homme le plus humain , tandis qu'il ne pourroit , sans être taxé de cruauté , sans éprouver un sentiment pénible , faire souffrir un oiseau , un chien , un chat. C'est en quelque sorte la masse de l'objet , c'est la manifestation des signes de la douleur , c'est le sang qui coule , qui excitent la compassion. Que les pauvres cessent d'être à nos yeux des fourmis & des mouches , dont les douleurs sont muettes par la distance & l'éloignement des lieux ; que les riches enfin soient imposés dans une juste proportion à ce qui excède leurs besoins réels , leurs réclamations seront plus sensibles , plus accueillies , l'impôt sera plus justement réparti , & deviendra moindre. Si mes intentions , si mes sentimens consignés dans cet ouvrage , m'obtiennent une confiance qui m'enhardisse , je publierai des réflexions sur l'impôt , sur les moyens d'une répartition équitable , qui sont

la suite de cet ouvrage. Peut-être que vingt années de méditation, que la pratique jointe à la théorie dans l'administration, me feront indiquer des moyens nouveaux que le génie perfectionnera. J'aurai assez vécu, si j'ai pu jeter quelque foible lumière dans une route où l'esprit de système, l'ignorance, la routine & l'intérêt personnel, ont égaré depuis si long-tems.



CHAPITRE XXXIII.

De l'économie dans les Monarchies.

L'ÉCONOMIE ne consiste pas dans la moindre dépense, mais dans la plus utile manière de dépenser.

La distribution éclairée des titres, des dignités, des honneurs, forme la principale économie des monarchies. Lorsque ces objets de l'ambition humaine sont prodigués, ils perdent nécessairement de leur prix, & il est bien plus difficile d'y remédier qu'à la dissipation des finances. Elle en est une suite nécessaire : la prodigalité des honneurs entraîne nécessairement l'autre.

Si les titres, les honneurs, sont multipliés & peu recherchés, il faut les suppléer par des graces pécuniaires, qui seules ont alors de la valeur.

La trop haute élévation des récompenses en argent diminue du prix des dignités aux yeux des hommes, portés naturellement à la paresse, & avides des jouissances physiques. Assurés d'obtenir une considération suffisante par les richesses, ils feront peu empressés d'acquérir des distinctions en s'exposant à des périls & se soumettant à des travaux pénibles.

Les avantages des honneurs & des bienfaits pécuniaires doivent être balancés avec discernement. Il est nécessaire qu'il y ait un équilibre entre ces deux objets d'ambition.

Si la plus sévère économie s'introduisoit subitement dans une monarchie, il seroit essentiel de stimuler à l'instant même plus vivement le moral, d'attacher un plus grand prix d'opinion aux honneurs. Le souverain seroit forcé d'être encore plus attentif au mérite, & de remplacer par des paroles, qui auront toujours une grande valeur dans les monarchies, ce qu'il épargneroit en argent.

Sans cette sage précaution, il n'y auroit plus de mobile & d'impulsion déterminante; chacun attendroit lentement du tems un avancement sûr, & ne songeroit précisément qu'à n'être pas repréhensible.

L'économie est l'ordre & la règle. Retrancher, supprimer, ne demande pas une grande étendue de génie; mais déterminer le rang d'utilité où chaque objet doit être placé dans un grand ensemble, & la dépense qu'il y faut appliquer, voilà ce qui exige un esprit d'ordre supérieur & un profond discernement.

Trajan semble être celui de tous les souverains qui ait possédé au degré le plus éminent, ces qualités jointes à la plus grande activité dans le gouvernement de l'empire le plus étendu qui ait existé.

L'empire fut agrandi sous Trajan, & cependant le génie de ce prince suffisoit, non-seulement aux soins du gouvernement; mais encore à tous les détails de l'administration. II

n'y avoit pas un aqueduc , une fontaine , des bains , un temple à construire , dont on ne lui rendit compte , ainsi que de la dépense à laquelle devoient s'élever ces ouvrages & des moyens d'y pourvoir. Les villes s'adresoient à lui pour avoir des arpenteurs , des nivelleurs , des architectes , & aucun objet public n'étoit au-dessous de son attention. On en trouve la preuve dans ses lettres à Pline.

« Il est raisonnable , mon très-cher Pline ,
 » de couvrir d'une voûte ce courant d'eau ,
 » dont les exhalaisons sont préjudiciables à
 » la santé des habitans d'Amastris.

« Examinez si ce lieu qui vous est suspect
 » peut porter l'ouvrage d'un aqueduc.

« On peut se servir , pour bâtir le bain ,
 » des prusiens de cette maison tombée en
 » ruine.

« Vous pouvez , sans scrupule , transpor-
 » ter le temple de Cybele de l'endroit où
 » il est.

» La jonction de ce lac à la mer peut
 » me tenter , mais il faut prendre garde ,
 » qu'en l'y joignant , il ne s'y écoule tout
 » entier.

» Je vous enverrai d'ici un niveleur.

» Vous examinerez quel parti on doit
 » prendre sur le théâtre de Nicée.

» Quant aux habitans de Claudiopolis ,
 » vous leur ordonnerez ce que vous juge-
 » rez à propos , sur le bain qu'ils placent
 » si mal.

» Il vous est venu dans l'esprit , qu'on
 » pourroit établir une communauté d'arti-
 » sans à Nicomédie , à l'exemple de plu-
 » sieurs autres villes. Mais n'oublions pas
 » que dans cette province les villes ont été
 » fort troublées par ces fortes de commu-
 » nautés. »



 CHAPITRE XXXIV.

Des révolutions dans les fortunes.

LE changement dans les fortunes est préjudiciable à l'état ; il suppose un vice inhérent dans les mœurs , & tel que , livré à ses penchans , sans frein de la part du gouvernement , le citoyen se porte vers tous les déréglemens de la vanité & de la sensualité. Alors , aucun ne considère son état & sa condition , n'en conserve l'esprit. Celui qui est forcé par le délabrement de sa fortune , de descendre du rang où il étoit , ne regrette que la fortune dont il jouissoit ; celui qui le remplace , n'est frappé que de l'opulence à laquelle il est élevé : on voit perpétuellement les personnes se confondre par l'avilissement des unes , l'élévation des autres. Pour que les divers états de la société soient considérés ,

il faut que les familles les possèdent un certain tems , lorsque les fils succèdent aux peres , frappés de bonne heure des avantages d'un état , ils sont flattés de le posséder , ils se pénètrent de ses prérogatives & de son importance : témoins des occupations de leur pere , instruits de ses fonctions , ils ont , en quelque sorte , appris à l'exercer en naissant ; mais , lorsque le luxe domine , il corrompt tous les états ; le desir de jouir & d'être distingué s'empare de tous les esprits ; les propriétés passent perpétuellement de main en main , on change d'état , & chaque état perd l'esprit qui le doit animer ; une seule pensée enveloppe toutes les conditions , celle de la richesse : la société semble devenir une assemblée de joueurs attentifs à la fortune , seul principe de leur destinée , qui va les élever ou les précipiter , les condamner à l'oubli , ou leur procurer une grande considération.

Les états doivent avoir, comme l'on voit, une certaine permanence dans les familles, pour que l'harmonie du tout subsiste. Par un effet de ce principe, il est avantageux que les conditions diverses de la société ne se mêlent pas ensemble par une trop grande fréquentation; l'esprit des unes & des autres s'altérerait. La robe en France a gardé long-tems ses mœurs, a mené un genre de vie différent de celui des autres classes. On la taxe de pédanterie; mais elle perdrait l'esprit de son état, si, par des manières plus légères, elle cessait d'être susceptible de ce genre de ridicule. Il fut fait un règlement du tems de *Catherine de Medicis*, pour défendre aux conseillers du parlement d'aller au Louvre, attendu, est-il dit, « qu'au milieu des courtisans, ils » font les magistrats, & qu'ils reviennent » faire les courtisans au milieu des magif- » trats. »

Au-dessus de la robe, est cette noblesse illustre, qui ne connoît de naissance que celle qui vient des conquérans des Gaules, qui ne considère d'emplois que ceux qui l'approchent du prince, ou de l'ennemi de l'état.

Au-dessous est la finance, dont le délire des richesses s'est plu à faire un état dans la société. Placée entre ces deux classes, dont l'une dédaigne tout ce qui n'est pas elle, l'autre ne prise que ce qui procure de l'argent, la magistrature ne peut se soutenir dans la considération que méritent ses importantes fonctions, qu'en faisant une classe à part par son genre de vie, par une certaine âpreté de mœurs; enfin, qu'en suivant les vestiges de la simplicité antique. Mêlée avec la haute noblesse & la finance, le faste de l'une l'humilieroit, le luxe de l'autre lui inspireroit le dégoût de son état. Si, dans certaines circonstances, un ministre aveugle

& corrompu, pour étendre ou soutenir ce qu'il appelleroit l'autorité, pour étouffer de justes représentations, employoit l'appât de l'or, il introduiroit la corruption dans l'asile de la vertu & des mœurs, il porteroit un coup mortel à la constitution; le corps politique seroit gangrené; mais de tels moyens seroient absurdes, même dans l'ordre de l'intérêt; car tous les trésors de l'état ne suffiroient pas à l'avidité. Une fois éveillée, les obstacles se multiplieroient; &, pour être acheté, chacun se rendroit difficile.



CHAPITRE XXXV.

Des Fermes & des Régies.

IL faut payer à la puissance publique des contributions. On ne se chargera point gratuitement du soin d'en faire le recouvrement; il faut, par conséquent, qu'il y ait des préposés, & qu'il leur soit accordé des rétributions. Si la nature de ces impôts est compliquée, si elle donne lieu à une multitude de loix, ce sera un grand mal. Une jurisprudence fiscale sera établie, & des citoyens seront soumis à des peines quelquefois capitales, sans avoir troublé l'ordre de la société. Si des droits sont perçus sur quelques denrées dans certains lieux, & ne le sont pas dans d'autres, le secours d'une armée sera nécessaire, pour empêcher les versements & la fraude.

Ces droits feront-ils affermés ? Le juge sera forcé d'être rigoureux ; car il aura sans cesse à lutter contre une compagnie puissante , qui exigera la plus grande sévérité pour le maintien des droits destinés à payer ses avances au gouvernement. Les peines contre ceux qui feront la fraude , seront-elles légères , on les bravera ; sévères , on les bravera encore , en proportion de l'avantage qui en reviendra , ou de la misère qui y excitera.

M. Faultrier , intendant du Hainaut , s'exprime ainsi dans un mémoire en 1686.

« On met dans le Hainaut , à deux ans ,
 » le poulain à la charrue. Si ce n'est pour rendre service , c'est pour l'accoutumer , &
 » souvent par nécessité , le laboureur ne
 » pouvant attendre. Le fermier , sur cela ,
 » a prétendu que , quand il a porté une
 » fois le collier , il est revêtu du harnois
 » de la servitude ; & comme j'ai plusieurs
 » lettres de M. Colbert , par lesquelles il

» a

» a la bonté (1) de m'instruire , que mon
 » principal devoir étoit d'augmenter tous
 » les droits du roi , & de donner toute la
 » protection qui dépend de moi aux fermiers ,
 » lesquels prennent ces lettres , dont ils sont
 » porteurs , comme une condition de leur bail , &
 » une partie considérable du revenu de leur ferme : j'ai prononcé
 » en faveur de la taille , contre l'âge que j'avois réglé à trois ans. »

Plus bas , en parlant des fermiers : « je les ai donc laissé faire , pour m'en tenir au devoir qu'on m'avoit prescrit d'y contribuer de toute ma force ; ainsi , nulle grâce pour qui que ce soit : c'est sévérité par-tout , jusqu'aux moindres choses (2). »

(1) Quelle bonté !

(2) Les détails contenus dans cette lettre prouvent démonstrativement les principes qui dirigeoient Colbert , & le tort qu'il a fait à l'agriculture. Ils feront sentir que ce que j'ai dit de son administration n'est point exagéré.

» Comment, dit-il, rétablir le commerce
 » au milieu de toutes ces servitudes, qui sont
 » autant de pièges pour les marchands ?
 » Dans la domination catholique, il s'en
 » faut beaucoup que ces droits s'exercent
 » avec autant de sévérité.

» Le fermier commença, en 1679, par
 » supprimer le taux général. M. Colbert me
 » manda qu'il ne convenoit pas au service du
 » roi de tenir ces fortes d'abonnemens avec
 » des sujets, n'imprimant pas assez la sou-
 » veraineté. »

En citant ces passages, je ne puis m'empê-
 cher d'observer que l'administration, dans
 les tems actuels, a plus de douceur & de
 modération. C'est un effet des lumieres du
 siecle.

Si les droits sont régis, les juges libres de
 suivre les mouvemens de leur cœur, incline-
 ront à la clémence; les régisseurs auront peu
 d'activité pour les recouvrements, ils emploie-

ront peu de soins & de surveillans contre la
 fraude; les revenus du prince diminueront.

Lorsque les revenus sont affermés, de gran-
 des fortunes sont le prix d'un médiocre tra-
 vail; & c'est un grand mal, en ce que le
 prince n'a qu'une partie de ce que payent les
 peuples. Il est obligé d'augmenter d'autant
 plus l'impôt, parce que les fortunes subites
 & disproportionnées augmentent l'inégalité
 & entraînent le luxe. Les besoins de chacun
 croissent en proportion, & le gouvernement
 est obligé de payer plus cher les hommes &
 tous les objets de consommation. La soif des
 richesses s'empare de toutes les classes; les
 distinctions s'avilissent, & il faut alors tout
 solder en argent.

Si les revenus de l'état sont en régie, ils se-
 ront moindres; mais le peuple gagnera tout ce
 que le trésor public aura de moins, & le prince
 s'accoutumant à voir ses revenus plus foibles,
 y proportionnera les dépenses de son état.

Une régie est essentiellement fondée en meilleurs principes ; elle est plus favorable aux peuples , à l'état ; elle a quelque chose de paternel. Sa rigueur peut être modérée suivant les circonstances. Des loix dures ne sont pas arrachées par l'importunité, ou surprises avec art au souverain. Des interprétations subtiles n'induisent pas les juges en erreur. Tels sont les avantages de la régie.

Une ferme néanmoins offrira toujours de grands attrait. Des fonds d'avance , un revenu constant , assuré , payé à des époques fixes , sont des avantages réels.

La paresse d'un ministre est encore favorisée par la ferme. Dès que le bail est signé , il est tranquille sur la rentrée des revenus. Sa protection constante assurée au fermier leve toute difficulté. Si des besoins surviennent , il trouve des secours , il use du crédit des fermiers.

Ces considérations sont frappantes ; cepen-

dant elles ne détruisent pas les avantages d'une régie. Une sage prévoyance , dira-t-on , peut ménager à l'avance des ressources pour les circonstances critiques ; une surveillance éclairée peut empêcher le relâchement des régisseurs.

Ces raisons en faveur des régies paroissent décisives , n'admettent point de réplique dans l'ordre physique ; mais la connoissance du moral fait sentir qu'on donnera presque toujours l'exclusion à la régie. Les besoins d'un grand état sont trop multipliés pour qu'il n'ait pas sans cesse recours au crédit. La machine est trop vaste pour qu'un seul homme en puisse saisir l'ensemble , & surveiller tous les détails. Une régie demande trop de soins. C'est ainsi que la plus utile théorie échoue devant la pratique.

Ces observations me conduisent à croire que , dans l'état des choses , une ferme est préférable. C'est à l'administrateur à borner

les bénéfices des fermiers. On en trouvera à un prix médiocre comme à un supérieur : l'essentiel est de savoir à combien s'élevent ces bénéfices.

Toutes les questions importantes que présente cette matière ne sont pas décidées : il en est deux qui demandent à être éclaircies.

Quels sont les objets qui doivent essentiellement être mis en ferme ?

Est-il avantageux au peuple & au gouvernement de faire une ou plusieurs fermes des revenus de l'état ?

La première de ces questions est très-simple à décider.

Les revenus qui exigent une surveillance particulière, qui ont besoin que l'intérêt personnel d'un fermier combatte l'intérêt personnel d'un consommateur, sont essentiellement du ressort d'une ferme. Ceux qui ne demandent, pour être perçus, que des receveurs, sont de nature à être régis. Si on af-

fermoit cette espèce de produits, ce seroit donner gratuitement des bénéfices considérables à des agents inutiles ; ce seroit, en pure perte, priver le gouvernement d'une partie de ses revenus.

Je passe à la seconde question.

Des fermes divisées doivent donner un plus grand produit, parce que chacune des compagnies exploitera sa partie avec une grande rigueur. Cela est incontestable. Tout sera dans une plus grande tension ; le peuple souffrira d'une perception plus rigoureuse. Voilà ce qu'on peut objecter à cette distribution de revenus en plusieurs fermes.

Une grande administration opère avec plus d'indulgence, se rapproche de la régie en quelque sorte. Ses membres moins nombreux sont plus riches, plus connus dans la société, plus dissipés, & tout cela est au profit du peuple. Ils sont, par toutes ces raisons, plus accessibles à la compassion, moins avides. Ils

font portés à préférer la considération à de petits profits, achetés par une rigueur qui les rendroit odieux. Des hommes plus obscurs, qui ont leurs fortunes à faire, qui ne connoîtront que le travail & les profits qui en sont le salaire, qui n'auront qu'une partie à exploiter, tâcheront d'en exprimer toute la valeur. La société ne fera pas un frein pour eux; ils y feront inconnus, & mettront plus de prix à quelques bénéfices qu'au vain suffrage du monde. Tous les ressorts entre leurs mains seront tendus à l'excès. Il faut encore observer, à l'avantage de la réunion de plusieurs branches de revenus en une ferme, que les bénéfices d'une partie compensent les pertes de l'autre, & que le gouvernement est moins exposé à des demandes en indemnités.

Si une régie est plus douce qu'une ferme, on peut assurer qu'une ferme considérable est moins rigoureuse que ne le seroient des fermes multipliées.

CHAPITRE XXXVI.

Des Financiers.

IL y a eu autrefois des traitans, des partisans; l'avidité, la dureté, caractérisoient cette classe d'hommes: le gouvernement, qui accueilloit leurs projets, qui excitoit leur industrie oppressive, étoit aussi vicieux qu'il étoit ignorant des véritables intérêts de l'état. Dans ces tems, on imaginoit un droit, dont le rapport étoit incertain, inconnu, & le ministre en mettoit la perception en parti. Les bénéfices surpassoient presque toujours infiniment le prix qui en étoit donné, & de-là s'élevoient des fortunes immenses, rapides, scandaleuses. L'indignation publique en poursuivoit les possesseurs; &, de tems en tems, à l'exemple du grand seigneur, qui confisque les biens d'un pacha, le gouvernement éta-

blissoit des chambres de justice, qu'il regardoit comme une ressource. Les plus riches trouvoient à prix d'argent les moyens de se soustraire aux poursuites ; ils faisoient l'abandon d'une partie de leurs biens à des femmes, à des courtisans, pour conserver le reste. L'orage tomboit entièrement sur les moins fortunés & les moins intrigans, & le prince retireroit peu de profit de ce tribunal d'injustice, puisqu'il étoit destiné à anéantir les effets d'engagemens solennellement pris. A mesure que l'administration s'est perfectionnée, que les produits des diverses branches du revenu public ont été mieux connus, que les besoins moins pressans ont permis de plus sages combinaisons ; enfin, quand on a eu abusé à l'excès des ressources qui consistoient dans ce qu'on appelloit des affaires, les traitans, les partisans, ont disparu.

Les choses ont changé. L'administration est devenue une science dont les principes sont

plus connus. Les différentes branches du revenu public, exploitées depuis long-tems, présentent des résultats à peu près certains. La quantité des fortunes disponibles en argent, en effets, met dans les mains d'un grand nombre des moyens de s'intéresser aux affaires publiques, & forme une concurrence de capitalistes utiles aux intérêts de l'état. Les affaires ne sont plus concentrées dans un aussi petit cercle de gens, enrichis par des usures publiques, qui faisoient la loi dans des tems difficiles. Les financiers ont succédé aux traitans, aux partisans, qui sortoient de la fange pour habiter des palais. Les citoyens, que l'exemple de leur pere, leur génie, les circonstances, appellent aux emplois de la finance, les possèdent comme l'on exerce une charge dans la magistrature, un emploi militaire. Beaucoup parmi eux sont alliés à de grandes familles ; beaucoup auroient pu se distinguer dans une autre carrière : presque tous ont reçu

une éducation soignée. Les objets de leur recette font connus, & peuvent être appréciés avec exactitude. Ce n'est donc point l'avidité des financiers des tems actuels qui est nuisible aux peuples, ni la rigueur de leur exploitation. On ne pourroit accuser que l'impéritie & l'ignorance des ministres des gains trop considérables que feroit la finance. Enfin, le crédit public, cet art utile, ingénieux, brillant & dangereux d'attirer les capitaux au trésor public, a mis encore des bornes aux secours, & par conséquent aux profits de la finance.



CHAPITRE XXXVII.

Des profits de la finance.

L'AUTEUR, aussi exact qu'éclairé, des recherches sur les finances, voulant rendre sensible l'excès des fortunes financières, a fait une évaluation des bénéfices & profits des fermiers-généraux, receveurs, trésoriers, & de tous ceux qui ont participé aux affaires de finances depuis 1726 jusqu'en 1754. Ils s'élevent, d'après ses calculs, à onze cents trente-deux millions, dans un espace de vingt-huit années; & cette somme doit être supposée avoir été, suivant cet auteur, répartie sur un nombre de huit cents individus.

Plusieurs ministres, frappés du scandale de ces fortunes, ont diminué successivement les bénéfices de la finance; &, depuis quel-

ques années, les baux & marchés qu'on a faits, ont été moins dispendieux pour l'état. On peut supposer, en conséquence, que depuis 1754 jusqu'en 1776 (1), le produit des bénéfices de tout genre n'a monté qu'aux deux tiers environ des profits antécédens ; ainsi, la totalité des bénéfices de la finance en France, pendant cinquante années, compose la somme de dix-sept cents dix-neuf millions à-peu-près : comme les fous-fermes, qui comprenoient une multitude d'intéressés, furent réunies aux fermes générales, on peut porter à quatorze cents seulement, le nombre de ceux qui ont participé, pendant un demi siècle, aux profits des grandes places

(1) On a pris l'époque de 1776, parce que c'est à-peu-près dans ce tems que ce chapitre a été écrit. On observera que depuis, un seul bail a produit quarante-huit millions de bénéfice à soixante individus, sans compter dix-huit millions à-peu-près répartis dans le cours de six années en émolumens & intérêts à dix pour cent.

de la finance ; dix-sept cents dix-neuf millions étant répartis sur ce nombre, forment, pour chacune des quatorze cents personnes, un capital d'un million deux cents vingt-sept mille huit cents quatre-vingt-cinq livres.

Le numéraire circulant, s'est accru considérablement pendant le même tems ; on l'évalue à deux milliards à l'époque actuelle : en divisant en cinquante années la somme de dix-sept cents dix-neuf millions, le résultat est que chaque année, un petit nombre d'individus a partagé la cinquantième, & ensuite la soixantième partie de toute la richesse nationale.

Chaque province a contribué environ d'un million de son numéraire à cette étonnante profusion. Qu'on juge du luxe qu'elle a dû produire dans la capitale, du desséchement qu'elle a causé dans les provinces.

Dans le nombre des quatorze cents person-

nes appellées à ces partages, on peut établir ainsi l'échelle de quelques fortunes.

Deux de trente-trois millions (1), ci	66,000,000
Trois de dix millions, ci.	30,000,000
Cinq de huit millions, ci.	40,000,000
Cinquante depuis trois jusqu'à six millions, & l'un portant l'autre quatre millions, ci	200,000,000
	<hr/>
	336,000,000
	<hr/> <hr/>

Voilà, dans un nombre de soixante personnes, trois cents trente-six millions de rassemblés.

Les auteurs qui ont le plus déclamé contre les profits de la finance, n'ont peut-être

(1) Samuel Bernard & M. de Montmartel, en comprenant ainsi que pour les autres, ce qu'ils ont consommé ou laissé à leurs héritiers.

jamais

jamais imaginé qu'ils pussent s'élever à la somme immense que présente ce tableau.

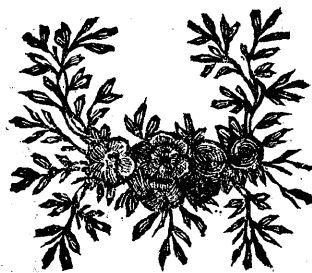
La rapidité des fortunes financières, acquises sans travail, scandalise le peuple, choque les grands, corrompt les mœurs, fait naître le dégoût, éteint l'émulation. Comment peut-on s'occuper des moyens lents d'une fortune pénible, lorsque l'imagination est frappée du spectacle d'une fortune immense, acquise sans travail.

Les Espagnols qui arrivoient au Pérou & au Mexique, dans les premiers tems qui suivirent la découverte de ces contrées, ne pouvoient se résoudre à cultiver les terrains les plus productifs. Abattre des bois, défricher, planter, étoient des opérations fatigantes; le succès étoit certain, mais médiocre, mais éloigné: leur unique occupation étoit de découvrir des mines, d'arracher l'or des mains des Péruviens, de dépouiller leurs temples. L'or seul enivroit leur imagination,

Z

parce qu'il pouvoit seul, en un jour, les éгалer aux plus riches de leur nation.

Tel est l'effet qu'éprouvent les citoyens de la capitale, à l'aspect des fortunes rapides de la finance.



CHAPITRE XXXVIII.

Dialogue entre M. de Semblançay, surintendant des finances de François I^{er}, & l'abbé Terray, contrôleur-général.

S E M B L A N Ç A Y.

J'AI été pendu, comme je viens de vous le raconter, quoique retiré depuis long-tems des affaires, & très-innocent. Il n'y a dans le monde, M. l'abbé, qu'heur & malheur.

L'abbé T E R R A Y.

Je suis surpris qu'il ne vous ait point été facile de démontrer votre innocence, parce que l'administration de votre tems étoit si simple, vos revenus si foibles, que l'emploi étoit aisé à justifier. De mon tems, tout étoit tellement compliqué, la recette & la dépense si considérables, que ce n'étoit pas

une petite affaire de connoître au juste l'une & l'autre. Ma place étoit enfin bien plus difficile & plus importante.

S E M B L A N Ç A Y.

Je crois bien, d'après ce que j'ai entendu dire à plusieurs ministres des finances, que j'ai vu arriver ici depuis deux cents ans, que les ressorts de la machine sont plus nombreux, qu'il y a plus de confusion. Mais si votre place étoit plus difficile, ce n'est pas que vous eussiez de plus grands objets à connoître, de plus grandes questions à traiter : c'est que vous vous êtes écarté des bons principes qui sont simples, de votre tems comme du mien. Favoriser la population & la reproduction, établir un juste équilibre entre la recette & la dépense, voilà le but que doit se proposer un souverain & son ministre.

L'abbé T E R R A Y.

Cela est vrai. Mais croyez-vous qu'il y

ait une comparaison à faire entre l'intendant d'un prince & le ministre d'un roi? non certainement. Or je pense que la distance est égale entre un surintendant de François I^{er} & le contrôleur-général des finances de Louis XV. Le but de l'administrateur est le même, mais la multiplicité des affaires, l'immensité des détails, rendent la charge de celui-ci plus pesante. Je vais vous le prouver. Combien aviez-vous de votre tems de revenu à percevoir?

S E M B L A N Ç A Y.

A-peu-près seize millions.

L'abbé T E R R A Y.

Eh bien, pouvez-vous comparer ce revenu avec celui de Louis XV, qui s'élevoit à-peu-près à trois cents soixante-six millions?

S E M B L A N Ç A Y.

Mais comment se fait-il qu'avec une richesse, en apparence si supérieure, tous les

ministres des finances, qui, depuis un siècle, sont arrivés ici, aient assuré qu'on étoit au moment d'une banqueroute ? Il faut que l'état soit perpétuellement endetté ; que, malgré ses revenus imposans, il éprouve de grandes détresses. Il semble, suivant vos prédécesseurs, que toute la prospérité d'un grand royaume ait résidé dans leur intelligence & leurs expédiens. La science de l'administration, qui a fait de si grands progrès, dit-on, ne seroit-elle au fond que l'art de séduire & de tromper ? Chaque ministre des finances semble être un législateur qui fait à son gré un code nouveau, qui change tout, qui élève, détruit suivant ses caprices. Il démontre dans des préambules, plus ou moins éloquens, que ses prédécesseurs se sont trompés, que lui seul est dans la bonne voie. Tout est enchaîné par l'un à des réglemens sévères & multipliés ; tout est libre par la volonté de l'autre. Tant d'incertitudes

& de variations prouvent que vous n'êtes pas encore aux élémens d'une bonne administration. L'abondance des récoltes, qui fait la richesse des particuliers, devrait seule opérer celle du gouvernement ; car enfin, c'est des productions de la terre que se forme le revenu des états ; c'est au moyen de ces productions qu'il échange, que son commerce est florissant.

L'abbé T E R R A Y.

Vous n'êtes pas à portée d'avoir une idée juste sur l'administration actuelle. Elle réside presque toute entière dans l'habileté d'un ministre, parce que le crédit est la mesure de la prospérité d'un empire.

S E M B L A N Ç A Y.

Le crédit ! ce mot n'étoit connu de mon tems, que parmi les négocians. Je conçois bien que le crédit est nécessaire à un marchand qui achete & qui ne doit vendre que

dans plusieurs mois , à un particulier qui fait une entreprise , dont les dépenses sont grandes , & les profits éloignés. Il n'en est pas de même d'un état. En tems de guerre , il peut être embarrassé ; mais le besoin est passager. Il faut bien emprunter , si la charge ordinaire est trop forte. C'est déjà un vice. Si les peuples n'étoient pas surchargés , il seroit préférable d'imposer. Un tel effort , s'il n'est pas trop répété , & que le souverain n'ait pas la manie de la guerre , ne doit pas laisser de trace durable. C'est d'une administration sage pendant la paix , que naît la faculté de contribuer aux charges extraordinaires. Quand il fallut payer la rançon de François premier (1) , les peuples se cottiferent & il n'y eut bientôt

(1) La rançon de François I^{er} étoit de deux millions d'écus d'or , qui font à-peu-près vingt millions de notre monnoie.

de souvenir de cet effort , que dans l'ame sensible & généreuse du souverain. Ces crises ne sont qu'accidentelles. Un état , comme un particulier , qui dépense annuellement sur son crédit , doit se ruiner. De même qu'un négociant rusé , actif , fait multiplier ses emprunts avec art , en imposer pendant un long-tems à ses créanciers , de même un ministre inventif , fécond en expédiens , pourra sans doute vivre d'industrie : le vice intérieur s'accroitra sans cesse. Je vous demande pardon de mon ignorance ; je ne puis avoir d'autres idées. Le crédit a été défini l'usage des moyens d'autrui. Ce n'est point être riche , que d'y avoir sans cesse recours , & je ne serois pas éloigné de croire que mon maître étoit foncièrement plus riche & plus puissant que le vôtre , ce qui est la même chose.

L'abbé T E R R A Y.

Vous avez certainement été obligé de

recourir à des expédiens , dans le cours de votre administration , comme on fait de nos jours. On fait que François premier a donné l'exemple des emprunts à rentes constituées.

S E M B L A N Ç A Y.

J'ai emprunté , certainement , parce que je me suis trouvé dans des circonstances critiques , & la plupart du tems sur mon propre crédit. J'ai administré pendant la jeunesse d'un roi , qui se livroit avec emportement à ses plaisirs , qui avoit en même tems la guerre à soutenir. Les charges des peuples augmenteroient beaucoup & exciterent souvent les sages remontrances du parlement de Paris , que le roi a toujours accueillies , malgré la haine du chancelier du Prat pour cette compagnie , opposée à ses principes despotiques. Je ne blâme donc point un ministre qui fait des emprunts ; mais je désapprouve que pendant un siecle entier on emprunte.

L'abbé T E R A Y.

Il ne faut pas savoir gré aux anciens , s'ils n'ont pas usé de leur crédit ; ils n'en avoient pas : & d'ailleurs , dans les tems reculés , l'usage du crédit auroit été destructeur , même sous Henri IV , qui n'est pas fort éloigné. En voici la raison. L'argent étant rare , la circulation peu animée , l'intérêt étoit considérable. On payoit douze pour cent , & de nos jours quatre & demi seulement. On peut donc emprunter trois fois davantage , parce que c'est par l'intérêt seul que se calcule la dette , & non par le capital.

S E M B L A N Ç A Y.

Je conviens avec vous , que si l'on avoit eu ces ressources de mon tems , on en auroit abusé ; mais je suis bien loin de penser que la facilité d'endetter un état soit un avantage , même lorsque l'intérêt est à un prix

médiocre. Cette gangrene, si elle augmente sans cesse, ne doit-elle pas miner à la longue les forces des pays les plus florissans? Vous dites vous-même que, dans les gouvernemens modernes, on ne doit pas faire attention au capital de la dette: on ne compte donc jamais rembourser. La facilité d'emprunter fera accumuler sans cesse de nouveaux intérêts. Il est évident que le crédit & l'abus qui en est si voisin, sont un principe de ruine certain, pour une nation, dans un tems donné.

L'abbé T E R R A Y.

Vous ne blâmeriez pas ainsi les ressources du crédit, si vous connoissiez l'Angleterre. Sa dette est immense & plus forte d'un tiers, que celle de la France, à ce que j'entends dire. Elle doit, à ce que m'ont assuré quelques nouveaux venus, près de cinq milliards en ce moment. Si la France devoit, com-

parativement à l'Angleterre, en proportion de son numéraire & de sa population, sa dette s'éleveroit environ à quinze milliards.

S E M B L A N Ç A Y.

Voudriez-vous être ministre des finances, à l'époque où existeroit une pareille dette?

L'abbé T E R R A Y.

Pourquoi pas? je ne désespérerois pas de trouver des ressources.

S E M B L A N Ç A Y.

Les difficultés naissent du fond des choses, mais souvent aussi des principes qui nous animent, & qui nous rendent plus scrupuleux sur le choix des moyens. J'en ai fait l'expérience, & je fais combien il m'en a coûté de peines pour soutenir le fardeau de la sur-intendance, dans un tems où François premier prodiguoit les trésors de l'état à ses

favoris , où j'avois à satisfaire l'avidité de sa mere.

L'abbé T E R R A Y.

Vous auriez donc été bien embarrassé à ma place. Quand je fus nommé contrôleur-général , le revenu étoit au-dessous de la dépense , de plus de soixante - quinze millions ; on ne vouloit ni faire banqueroute , ni diminuer la dépense , ni imposer. Qu'auriez-vous fait ?

S E M B L A N Ç A Y.

J'aurois quitté.

L'abbé T E R R A Y.

J'ai été plus courageux ; je suis resté : je me suis sacrifié. J'ai ajouté des fix sols pour livre , diminué des arrérages , établi de nouveaux droits , forcé secrettement la perception des vingtiemes. Enfin , je suis venu à bout de rétablir peu-à-peu l'équi-

libre. On ne m'a pas rendu justice ; j'ai été odieux.

S E M B L A N Ç A Y.

Je vois que vous avez fait à-peu-près tout ce qui vous étoit interdit : vous avez imposé , fait banqueroute , tout , excepté de diminuer la dépense. Imposer , supprimer , voilà vos moyens. Ils sont si simples qu'ils ont dû venir dans l'esprit de tous vos prédécesseurs. S'ils s'y sont refusés , ce n'a pu être que par scrupule. Vous n'avez donc eu que l'audace de plus que le ministre le moins éclairé.

L'abbé T E R R A Y.

Vous êtes , à ce que je vois , prévenu contre moi.

S E M B L A N Ç A Y.

Je rends justice à vos talens. Vous aviez , à ce que j'ai entendu dire , une grande sages-

cité qui vous élançoit auffi-tôt vers le point décisif d'une affaire ; beaucoup de netteté , de justesse dans l'esprit , de la fermeté dans le caractère ; enfin , vous aviez le génie des affaires. Mais on attaque vos principes , on blâme votre indifférence pour le bien , votre mépris pour l'opinion publique.

L'abbé T E R R A Y.

Je vais vous parler avec sincérité. Je sens que ce n'est pas sans raison que le public m'a jugé défavorablement : j'ai aggravé par mes discours , ce que mes opérations avoient de rigoureux. Je n'ai songé qu'au fonds des affaires , à ce que les circonstances exigeoient impérieusement. J'ai rendu de grands services , j'ai débrouillé un chaos effrayant , & j'ai été haï de la nation. Eh bien ! M. de Semblançay , écoutez une grande vérité. Pour être admiré , aimé , il ne m'a manqué qu'un vice , l'hypocrisie. Si j'avois joué la sensibi-

lité ,

lité , si j'avois écrit , débité des phrases pathétiques , si j'avois eu toujours à la bouche les mots de bienfaisance , d'humanité. . . .

S E M B L A N Ç A Y.

Le mal que vous avez fait n'est-il pas réel ?

L'abbé T E R R A Y.

Celui que j'ai épargné étoit cent fois au-dessus , & la plupart des avantages qu'on obtiendra par les suites , découleront nécessairement de mes opérations si décriées : ce sont elles qui faciliteront le bien. Que seroit-il arrivé si je n'eusse employé que des palliatifs ? Les embarras se seroient multipliés à l'infini , la détresse où l'on auroit été plongé , seroit parvenue au point de ne laisser d'autre ressource qu'une banqueroute générale. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y avoit , à mon entrée au ministère , un déficit annuel de soixante-quinze millions. Un homme du monde , entendant dire que mon successeur décrioit mon

Aa

administration , disoit : *Si l'abbé Terray a si mal fait , pourquoi son successeur ne nous rend-t-il pas ce qu'il nous a ôté ?* Ce raisonnement étoit fort juste ; mais, en me blâmant, on profitoit des améliorations que j'avois faites , de l'augmentation des revenus qui permettoit de suivre un régime doux & facile.

S E M B L A N Ç A Y.

Je crois que vous pouvez avoir raison à cet égard , & que les discours nuisent plus aux hommes que leurs actions , que c'est à leurs manieres seules qu'ils doivent souvent la haine ou la faveur publique. Mais enfin avez-vous suivi dans vos opérations les principes de la justice ?

L'abbé T E R R A Y.

Il ne s'agit pas de morale. En matiere d'état , il n'y a qu'une loi suprême : celle de la nécessité. Les moyens que j'ai employés vous paroissent simples ; mais le mérite con-

siste dans le choix , dans l'adressé à s'en servir. Faire banqueroute est une chose odieuse ; aussi ne l'ai-je pas faite. On ne se fert d'une telle expression que pour désigner une suppression générale ; mais de petites diminutions partielles dans les capitaux ou les arrérages , quoique cela revienne au fond au même , ne sont pas vues du même œil. Tout consiste dans l'habileté. Par exemple , je n'aurois pas pu imposer de nouvelles retenues sur certaines rentes. Qu'ai-je fait ? J'ai déterminé à rendre une déclaration , par laquelle il étoit dit qu'on ne feroit plus de fonds que pour les quatorze quinziemes.

S E M B L A N Ç A Y.

Les Juifs de mon tems rognent les especes : peu-à-peu une piece d'or ou d'argent , qui avoit passé dans la main de plusieurs , n'avoit que la moitié de sa valeur. C'est , il me semble , exactement ce que vous avez fait.

L'abbé T E R R A Y.

On a fait banqueroute de tout tems, d'une maniere ou d'une autre, depuis que les hommes vivent en société. Je me souviens, lorsque j'étudiois en droit, d'avoir lu dans l'histoire romaine, que les Romains avoient haussé leur monnoie pour mettre les débiteurs en état de payer leurs dettes avec un cinquieme ou sixieme de valeur réelle; que dans plusieurs époques on avoit promulgué de nouvelles tables pour le même objet.

S E M B L A N Ç A Y.

Ces loix qu'exigeoit la dureté des riches envers le peuple, ne tomboient que sur les citoyens opulens, qui avoient déjà été payés en partie par des intérêts usuraires; & c'étoit une politique qui ramenoit vivement les choses à l'égalité, diminueoit du pouvoir des riches. Il n'est qu'un seul exemple que la république ait manqué à ses engagements; ce

sur les Richesses & le Luxe. 373

fut pendant la seconde guerre punique. Elle réduisit ses dettes à moitié pour pouvoir soutenir la guerre, & ce fut du consentement du peuple qui en sentoit la nécessité. C'étoit un sacrifice que chacun faisoit à la chose publique.

L'abbé T E R R A Y.

Les souverains autrefois n'altéroient-ils pas le titre de la monnoie? N'est-ce pas une véritable banqueroute?

S E M B L A N Ç A Y.

Pen conviens; mais ces fausses opérations ne procuroient qu'un avantage illusoire. De tels abus de l'autorité ne peuvent pas être réduits en système. N'ayant point été obligé de recourir à des expédiens pareils à ceux que vous avez employés, je suis tenté de croire, comme je vous l'ai dit, que Fran-

* Aa 3

çois I^{er} qui vivoit avec splendeur de ses revenus, composés de ses domaines & d'impositions peu onéreuses, qui ne devoit rien, étoit plus riche que Louis XIV, que Louis XV, malgré l'étalage fastueux de tous vos millions. Mon maître étoit le plus magnifique souverain de son tems; il a bâti le Havre-de-Grace, les châteaux de Madrid, de Villers-Cotterets, de Folembray, de Chambors, embelli & augmenté le château de Saint-Germain & celui de Fontainebleau; il a trouvé l'état endetté à son avènement au trône de dix-huit cents mille livres, & il a éprouvé de grands défaites, & fait la guerre pendant une grande partie de son regne. Malgré ses prodigieuses dépenses en tout genre, il ne s'est pas trouvé dans des détresses aussi grandes que les rois qui lui ont succédé. Je fais que la découverte du nouveau monde a inondé l'Europe de métaux. En est-elle plus riche? Les états

qui la composent plus puissans? C'est ce que je ne crois pas. Les métaux ne constituent pas la richesse.

L'abbé T E R R A Y.

Je conçois sur quoi vous vous appuyez pour avancer que François I^{er} étoit plus riche que Louis XV. Vous allez sans doute faire la comparaison du prix du marc de votre tems & du mien.

S E M B L A N Ç A Y.

Ce n'est pas le seul moyen que j'aurai pour établir mon opinion. Mais cette comparaison formera une des principales bases de mes calculs; le prix commun du marc étoit de treize livres six sols dix deniers pendant le regne de François I^{er}, & de cinquante-quatre livres sous le regne de Louis XV. Les seize millions de François I^{er} étoient

donc égaux à soixante-quatre millions & plus.

L'abbé T E R R A Y.

J'en conviens ; mais d'après votre calcul même, il résulte que la richesse de Louis XV étoit à celle de François I^{er}, comme $5 \frac{2}{3}$ à 1.

S E M B L A N Ç A Y.

Il est une observation importante à faire avant d'établir nos calculs. Louis XV avoit de plus que François premier, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Flandre, le Hainaut & des Colonies. En supposant que le revenu de ces diverses possessions forme le sixième des revenus actuels, la proportion de ceux de Louis XV avec François premier n'est plus que comme $4 \frac{2}{3}$ à 1 ; mais j'aurois un avantage considérable à faire valoir : c'est que de mon tems, relativement à son étendue, le royaume

me devoit être plus peuplé, que l'habitant des campagnes étoit plus aisé. Vous en conviendrez, si vous faites réflexion, que les grands seigneurs, les riches propriétaires vivoient dans leurs terres, sous François premier, & quelques-uns de ses successeurs. Chacun d'eux formoit autour de lui une sphere d'activité & d'aisance pour ses vassaux. Les villes étoient moins peuplées, les campagnes l'étoient davantage. Plus de gens avoient le nécessaire dans les campagnes, & il y en avoit moins qui eussent du superflu dans les villes. Le luxe étant moindre, presque toutes les dépenses retournoient de proche en proche au cultivateur. Il n'existe pas aujourd'hui, d'après ce que j'entends dire, la centième partie des châteaux, des manoirs nobles qui étoient habités de mon tems. Vos villes enfin, sont remplies de mendiants. Je vais poursuivre l'examen des rapports entre les revenus des deux souverains, & je

commenceraï par vous faire une question:
A quoi fert l'argent?

L'abbé T E R R A Y.

A l'échanger contre tout ce qui est nécessaire
ou agréable.

S E M B L A N Ç A Y.

Contre des productions ou des ouvrages.
Tout vient du travail des hommes. Il en
résulte, que du moment qu'on a de quoi
nourrir des hommes, on a tout ce qui est
nécessaire pour se procurer ce qu'on desire,
puisque'on peut les employer à son gré.

L'Abbé T E R R A Y.

Je n'ai jamais douté de cette vérité.

S E M B L A N Ç A Y.

Si j'en crois plusieurs personnes qui sont
instruites, & qui m'ont parlé de vous, vous
avez plus songé à l'argent qu'à toute autre
chose, & vous étiez content, dit-on, quand

on vous présentoit, sur des états à colonnes,
des accroissemens de revenus, aux dépens de
la production, qui ne pouvoient durer que
quelques années, & qui ne rendoient gueres
le souverain plus riche, puisqu'étant celui qui
dépense le plus de son royaume, & l'impôt
augmentant la denrée & le travail, il payoit
tout plus cher. Ce n'est pas le seul inconvé-
nient. Si les droits perçus, si les formalités
gênantes du fisc augmentent le prix des
choses, vous vendrez moins à l'étranger, &
il vendra chez vous.

L'abbé T E R R A Y.

Il y a un remede connu à l'inconvénient
dont vous parlez; c'est de prohiber les den-
rées & ouvrages qui viennent de chez l'é-
tranger.

S E M B L A N Ç A Y.

Je ne crois pas cette politique excellente,
& je suis persuadé qu'il viendra un tems où,

pour l'avantage commun, tous les ports seront ouverts; car l'industrie doit être respectivement étouffée par le régime exclusif que toutes les nations commerçantes adoptent.

L'abbé T E R R A Y.

Vous êtes pour une liberté indéfinie, à ce que je vois. Vous avez sans doute conversé avec des visionnaires, qu'on appelle économistes, qui voudroient renvoyer tout le monde à la charrue, qui ne parlent que de bled, de farine, de propriété, de liberté.

S E M B L A N Ç A Y.

De mon tems, on n'étoit point gâté par l'illusion des métaux qui a enivré les esprits depuis le regne de François I^{er}. On pensoit & on se conduisoit dans la pratique d'une manière conforme, à - peu - près, aux principes de ceux que vous appelez économistes. C'est de ces principes que je partirai,

pour vous prouver la richesse supérieure de l'état, dans le siècle où j'ai vécu. Vous êtes convenu avec moi que lorsqu'on avoit de quoi nourrir une plus grande quantité d'hommes, on étoit plus riche. Il faut, pour développer mon opinion, que vous me disiez combien valoit le bled de votre tems.

L'abbé T E R R A Y.

Dans les dix dernières années, le prix commun étoit à vingt-trois livres, & les économistes étoient charmés de ce haut prix. Je n'en étois pas fâché, parce que, par ce moyen, on payoit facilement les impôts qui étoient assez forts.

S E M B L A N Ç A Y.

De mon tems (1), le septier de bled valoit, prix commun, trente-un sols six den. L'argent étoit à treize liv. six sols dix den.

(1) Depuis 1515 jusqu'en 1526.

prix commun le marc. Voilà ce que j'ai vu pendant les premières années du règne de François I^{er}. On avoit, par conséquent, huit septiers pour un marc, & sous Louis XV, le septier étant à vingt-trois livres, le marc à cinquante-quatre liv. vous n'aviez que deux septiers & un tiers pour une quantité égale. D'où je conclus que François I^{er} pouvoit faire travailler environ cinq fois plus d'hommes. Je me borne à la comparaison du prix des bleds. Je n'aurois pas un moindre avantage, si je faisois celle du prix des autres denrées & des ouvrages. Vous devez sentir que l'augmentation du prix de toutes les choses, à l'exception de quelques objets du luxe, découle nécessairement de l'augmentation du prix du bled. Il faut à présent comparer les dépenses; car la richesse ne consiste que dans ce qui excède la dépense nécessaire. Un homme n'est point riche, quand il n'a exactement que ce qu'il lui faut pour se nourrir, se vêtir. Il

est incontestable, d'après ces principes, que les dépenses forcées des souverains actuels étant fort supérieures à celles de François I^{er}, & même à leur revenu, mon maître étoit plus riche. A combien évaluez-vous votre dette?

L'abbé T E R R A Y.

A cent vingt millions à-peu-près, compris le viager.

S E M B L A N Ç A Y.

François I^{er} n'a laissé que trente mille liv. de rentes constituées à sa mort. Je poursuis ma comparaison. Votre militaire est plus nombreux, est plus cher dans une proportion immense. Sa marine consistoit dans quelques galeres entretenues sur la méditerranée, & ne lui coûtoit pas la huitième partie de ce que vous dépensez pour cet objet, devenu, dans vos tems modernes, de première nécessité. En tems de guerre, on louoit des

bâtimens marchands, & sans faire autant de dépense que de vos jours, François I^{er} a eu la supériorité, en forces maritimes, sur les Anglois. Les frais que vous coûte la marine, assurent de grands avantages au commerce; mais si vous calculiez ce que vous coûte l'entretien de la marine, la perte considérable d'hommes, causée par les voyages de long cours, & par l'habitation des pays mal sains, les dépenses considérables en hommes & en argent, dans les guerres qu'entraîne la possession de vos colonies, vous ne trouveriez pas de bénéfice au bout d'un siècle. Autant que j'en puis juger, votre Amérique est une courtisane chèrement entretenue aux dépens de la femme légitime. Elle irrite vos desirs, épuise vos forces, après vous avoir communiqué une affreuse maladie. Un jour viendra où elle abandonnera son amant, qui ne trouvera plus chez lui que la misère accrue de la somme de mille nouveaux

veaux besoins. Le nouveau monde, par les suites, doit se suffire à lui-même, comme je l'ai déjà dit. Les échanges se multiplieront entre le continent & les îles. Tous les climats, tous les sols se trouvent en Amérique. Quand la vigne & les oliviers y croîtront, quel besoin auront de l'Europe des contrées comblées par la nature des plus riches productions, de tout ce qui est nécessaire à l'homme, & de tout ce qui flatte sa sensualité, des contrées qui renferment dans leur sein les objets irritans de la cupidité, les mines d'or & de diamant? On quittera à l'envi l'Europe épuisée, pour des pays où des millions d'arpens n'attendent pour produire que les plus légers travaux. D'autres motifs encore, non moins puissans, attireront vers ces fertiles contrées, l'excellence de leurs loix & la liberté. On s'empressera de se dérober aux loix confuses & barbares de l'Europe, à la subtile rapacité du fisc de la plupart des états. Que

deviendra alors le commerce de l'Europe ; cet éclat dont elle brille ? Les gouvernemens gémiront sous le poids d'une dette immense ; ils se trouveront dans cet épuisement qui fuit l'agitation du transport. Vous êtes étonné, peut-être, de m'entendre raisonner sur ces objets. Je m'entretiens avec ceux que je rencontre ici, des révolutions opérées dans l'Europe depuis deux cents ans, & ce que j'en ai pu recueillir, me conduit à penser ce que je viens de vous dire.

L'abbé T E R R A Y.

Peut-être bien qu'un jour vos prophéties s'accompliront : en attendant on est obligé de suivre l'impulsion générale. Les dépenses d'une marine, en France, sont très-fortes ; mais la rivalité de l'Angleterre & les avantages qu'on tire du commerce, pour le moment si vous voulez, nécessitent cette dépense.

S E M B L A N Ç A Y.

L'Angleterre dirige les siennes ainsi que son génie entièrement de ce côté. Ses armées de terre sont très-médiocres. La France, au contraire, fait de grands frais pour son militaire, en même tems qu'elle tend à acquérir ou la supériorité ou l'égalité sur mer. C'est, comme on dit vulgairement, brûler la chandelle par les deux bouts. François premier n'avoit pas à payer une dette considérable, une marine, une armée de terre aussi nombreuse. Il s'ensuit qu'il devoit lui rester une plus grande portion de son revenu, toutes ses dépenses acquittées. Celles que j'ai citées ne sont pas les seules. On a créé depuis François premier, une multitude de charges, auxquelles sont attribués des gages, des taxations, & ce ne fera pas, je crois, forcer les choses, que de les évaluer à dix millions par année.

Bb 2

Vous avez des chemins superbes ; ils n'étoient pas tels de mon tems : on alloit à cheval , en litiere. Ces chemins sont faits par corvée ; mais il est des ouvrages payés par le souverain. A combien les évaluez-vous ?

L'abbé T E R R A Y.

A cinq millions.

S E M B L A N Ç A Y.

Vous faites des frais pour la mendicité. Quelle en est la somme ?

L'Abbé T E R R A Y.

A-peu-près un million.

S E M B L A N Ç A Y.

C'est bien peu. L'Angleterre leve une taxe pour les pauvres qui se monte à quarante-huit millions. Je ne crois pas qu'il y ait en France une moindre quantité de pauvres , d'indigens , d'orphelins. Dans la pro-

portion de son étendue & de sa population. Ce seroit à-peu-près cent quarante millions à lever en France.

L'abbé T E R R A Y.

Un tel impôt ne pourroit être ajouté aux autres charges.

S E M B L A N Ç A Y.

Ce seroit un juste sacrifice & des riches & des aisés , en faveur de la classe indigente, que la misere poursuit dans ces villes dont l'éclat vous séduit.

L'abbé T E R R A Y.

Je ne vous dissimulerai pas que le nombre des indigens est très-considérable , car je me rappelle qu'on en compte dix mille sur la seule paroisse de S. Sulpice.

S E M B L A N Ç A Y.

En suivant la même proportion dans le reste de la ville , jugez du nombre de ceux qui ont besoin d'être secourus ; & voilà les tems de

prospérité & d'opulence, que vous me vantez ! Je vais continuer à parcourir l'état de vos dépenses. Votre administration étant plus compliquée, les ressorts sont plus multipliés, & je crois qu'en administrateurs de tout genre, employés, commis, ce ne fera pas exagérer, que de porter à dix millions encore de plus que sous François premier, les dépenses de ce genre. En réunissant toutes ces sommes & toutes les dépenses qu'entraîne le régime actuel, l'avantage sera entièrement pour mon siècle. Vous convenez que vous avez à-peu-près une charge de cent vingt millions pour vos dettes; votre revenu se trouve donc réduit à deux cents quarante-six millions (1). En supposant vos dépenses de

(1) M. Dutoit a comparé les revenus de Louis XII & de quelques-uns de ses successeurs, avec ceux de Louis XV. Ses calculs, qui sont de la plus grande précision, donnent des résultats à-peu-près pareils aux miens. Je dois observer que les diverses questions dont il s'agit ici, se traitant en conversation, il eût été contre la vraisemblance de pousser les calculs jusqu'aux fractions.

tout genre, celle de la guerre, de la marine, de l'administration, supérieures à celle de mon tems de soixante millions, il n'est plus que de cent quatre-vingt-fix millions; cette somme comparée aux soixante-quatre millions de François I^{er}, est dans le rapport de trois à un. Mais comme on paie dans les tems actuels le bled, & vraisemblablement toutes les denrées & ouvrages, cinq fois plus cher, il en résulte que Louis XV étoit moins riche de moitié.

L'abbé T E R R A Y.

Je suis tenté d'être de votre avis, & de convenir que sous un certain aspect, François premier pouvoit être regardé comme plus riche. Nos dépenses sont plus fortes que de son tems. C'est une comparaison que je n'avois pas été à portée de faire. Je n'ai pas beaucoup étudié l'histoire. Livré toute ma vie à l'étude de la jurisprudence, je suis arrivé au ministère des finances, avec

des notions générales , obligé d'opérer au même instant. Je n'ai pas eu dans cet état de crise , le tems de faire de profondes réflexions , ni des recherches sur l'état des finances dans les tems anciens. Je vous accorde que François premier avoit une richesse supérieure à celle de notre tems , parce qu'il avoit moins à dépenser ; mais je crains que vous ne poussiez trop loin votre système , en voulant prouver que les peuples payoient moins. L'abondance extrême du numéraire , met tout à cet égard de niveau. Il est aussi facile de payer dans les tems actuels , six francs , que vingt sols de votre tems.

S E M B L A N Ç A Y.

Ce que vous dites est juste , en supposant que le numéraire soit également distribué , c'est ce qui n'est pas. L'inégalité des fortunes étant extrême , la gravitation de l'or très-forte , perpétuelle vers la capitale & les

villes , son retour lent & difficile , les provinces doivent être dépourvues de la quantité de numéraire qui balanceroit l'impôt. En supposant que le numéraire soit augmenté de votre tems des sept huitièmes , déduction faite des ouvrages d'or & d'argent , & l'impôt enlevant en grande partie cette augmentation , les choses se trouvent réduites au même point , que sous François premier. Mais il faut payer le bled beaucoup plus cher. Il est encore une autre observation à faire. Pour percevoir les revenus du roi , ne faisons pas de grands frais , qui sont à la charge des peuples ?

L'abbé T E R R A Y.

Cela étoit de même de votre temps.

S E M B L A N Ç A Y.

Oui & non. Il y a des impôts , qui de leur nature , exigent de plus grands frais de perception , & je pense que la plupart de

ceux qu'on a établis sont de ce genre. Pour développer mon idée, à combien évaluez-vous en général les frais de perception?

L'abbé T E R R A Y.

A-peu-près, l'un portant l'autre, à trois sols pour livre.

S E M B L A N Ç A Y.

Il en résulte, que plus on paye de livres & plus on paye de trois sols, qui sont en pure perte pour l'état, & une charge considérable de plus pour le peuple. Mais à cette charge, vous conviendrez qu'il est juste de joindre aussi celle des frais de procédures, de confiscations, d'amendes, qui résultent de la jurisprudence fiscale, & tombent sur la classe la plus pauvre qu'ils accablent. Ces frais, immenses de vos jours, n'étoient de mon tems, que dans la proportion des impôts qui étoient beaucoup moins forts. J'ajouterai, que pour avoir de beaux chemins, vous aviez fait de grands sacrifices à la culture, & que les peu-

ples emploient à leur construction une partie du tems destiné à leur procurer la subsistance: A combien évaluez-vous ces journées?

L'abbé T E R R A Y.

Environ à vingt millions.

S E M B L A N Ç A Y.

Ces frais sont des moyens de rendre le commerce facile, & cela n'est pas douteux. Mais comme vous comptez avec raison au nombre de vos avantages la supériorité du commerce sur celui de mon tems, qui met les peuples en état de supporter des charges plus fortes, il est juste aussi de porter en dépense ces mêmes frais, au moyen desquels on obtient les avantages dont on jouit. On n'en jouissoit pas de mon tems; mais aussi on ne payoit pas cette dépense. J'ai donc raison d'en faire mention.

L'abbé T E R R A Y.

Vous ne me faites grace de rien.

S E M B L A N Ç A Y.

Je n'ai pas fini. Depuis Henri II, on a créé une multitude d'offices, auxquels on a attribué des exemptions. Ces privilèges ont aggravé la charge des peuples, en diminuant le nombre de ceux sur lesquels elle portoit. Par cette raison, l'impôt doit être encore plus onéreux, en proportion, que de mon tems.

L'abbé T E R R A Y.

Entraîné par le torrent des affaires, je n'ai pas eu le tems de faire ces réflexions.

S E M B L A N Ç A Y.

Ecoutez-moi encore, M. l'abbé; votre état militaire étoit-il aussi fort que la comparaison des forces des puissances prépondérantes ou rivales sembleroit l'exiger?

L'abbé T E R R A Y.

Je ne crois pas, & j'ai entendu dire qu'il seroit convenable de renforcer l'armée.

S E M B L A N Ç A Y.

Je ferois donc fondé à ajouter encore un fixieme peut-être à vos dépenses pour l'armée.

L'abbé T E R R A Y.

Cela ne feroit pas conséquent. Pour avoir un militaire d'un fixieme plus fort, il ne faut pas augmenter d'un fixieme la totalité des frais de l'armée: il n'y a presque que la solde à ajouter.

S E M B L A N Ç A Y.

Vous conviendrez toujours qu'il y auroit une augmentation de dépense plus ou moins considérable, pour mettre votre armée au niveau de celles des autres puissances. François I^{er} étoit au pair des puissances les plus redoutées, de Charles-Quint, son heureux rival. Il étoit donc dans cette partie supérieur encore. J'ajouterai que la solde des troupes

étoit plus forte, qu'elles n'étoient pas aussi à charge à ses peuples, parce qu'en tems de guerre, les armées étoient composées, en grande partie, de troupes basques ou de lansquenets.

L'abbé T E R R A Y.

Il est une importante observation à faire. Les puissances rivales de la France ont un militaire plus nombreux; mais il est disproportionné à leur population: & ce n'est qu'au moyen de cet excès qu'elles peuvent entrer en concurrence avec la France. Ce royaume puissant dans tous ses rapports, trouve au moment dans sa force intrinsèque les ressources que les autres puissances doivent à un état forcé.

S E M B L A N Ç A Y.

Votre observation me paroît juste; mais en laissant la comparaison des puissances, je

me bornerai à vous dire que le nombre des troupes étant constamment plus fort que de mon tems, en France comme dans les autres états, c'est un grand inconvénient pour les peuples. On ne peut se dissimuler qu'ils ne payent doublement l'armée, en nature par les hommes qu'ils fournissent, en argent pour les solder.

L'abbé T E R R A Y.

Vous blâmez, avec raison, le nombre prodigieux de troupes qu'entretiennent les puissances; mais cependant quand la France auroit deux cents quarante mille hommes sur vingt-quatre millions d'habitans, ce ne seroit qu'un centième, & cette proportion est celle qu'admettent tous les politiques.

S E M B L A N Ç A Y.

En y réfléchissant, vous allez voir que ce nombre est bien plus considérable, comparé

à votre population. Sur vingt-quatre millions d'habitans, il faut d'abord ôter douze millions pour les femmes : restent douze millions. Sur ce nombre, ôtez pour les enfans, les vieillards, les infirmes, les prêtres, les religieux, les gens riches, les privilégiés, cinq millions, il ne vous en reste plus que sept. Votre militaire forme alors la vingt-neuvième partie, qui est composée de l'élite de la nation, des gens les plus forts. Si vous ajoutez à ce nombre les matelots enlevés également à la culture, la proportion deviendra bien plus considérable. Je vous observerai qu'il ne faut pas borner à ce calcul celui des inconvéniens résultans de la force de vos armées. En supposant que chaque année un huitième des soldats soit réformé, pour être remplacé par un nombre égal, il ne faut pas croire que ce huitième retourne à la culture, aux manufactures, à des travaux utiles. Ils en ont contracté le dégoût. La plupart devien-

nent

nent des vagabonds, se précipitent dans la débauche, l'ivrognerie ; & ce sont autant de bras inutiles pour le moment, & autant de générations perdues pour l'avenir.

L'abbé T E R R A Y.

Vos argumens paroissent sans réplique. Cependant comment croire le siècle actuel moins riche, lorsque les arts sont portés au plus grand degré de perfection, que de toutes parts on voit briller l'or & l'argent ? Des bâtimens sans nombre s'élevent, les villes s'aggrandissent, les richesses mobilières s'accroissent sans mesure ; les maisons des plus simples particuliers sont des palais en comparaison des anciennes ; les mers sont couvertes de vaisseaux ; des canaux multipliés, des chemins superbes, établissent la plus rapide circulation des denrées ; la jonction de l'Océan & de la Méditerranée apporte au milieu de la France les richesses des deux hémisphères ; d'innom-

Cc

brables ateliers de tous genres d'ouvrages remplissent les villes ; des machines industrielles sont inventées pour abrégier le travail , épargner les frais de la main-d'œuvre ; enfin le nouveau monde semble n'avoir été créé & découvert que pour multiplier les jouissances de l'ancien.

S E M B L A N Ç A Y.

C'est de ce brillant tableau que vous me faites, M. l'Abbé, que je suis en droit de conclure qu'on est moins riche. Quand il y a des riches, comme vous savez, il faut nécessairement qu'il y ait des pauvres. Vous me dites que vos villes renferment un grand nombre de gens opulens : il est clair qu'il faut qu'il y ait en proportion une grande misère dans le peuple.

L'abbé T E R R A Y.

Ceci a bien l'air d'une subtilité.

S E M B L A N Ç A Y.

Je vais vous faire convenir que c'est une grande vérité. D'où viennent les grandes fortunes en France ?

L'abbé T E R R A Y.

Une partie vient du commerce.

S E M B L A N Ç A Y.

Ces fortunes ne sont pas celles qui ont le plus d'éclat. Elles se forment lentement ; & ce n'est qu'insensiblement qu'elles refluent dans la capitale : le négociant est plus occupé d'accroître ses richesses par l'économie, qu'il n'est empressé d'en jouir. Il faut chercher ailleurs les grands principes de l'inégalité des fortunes & du luxe ; je les divise en trois ; 1°. les emplois multipliés de la finance, les grands bénéfices qu'elle pro-

Cc 2

cure ; 2°. les bienfaits du prince ; 3°. les emprunts multipliés qui donnent lieu à des spéculations avantageuses , font acheter à vil prix des effets qui augmentent ensuite de valeur ; les intérêts considérables payés en rentes viagères , qui mettent à portée de faire une grande dépense ou d'économiser , pour former des capitaux considérables dépensés par la génération suivante. Voilà véritablement les sources de la richesse qui vous fascine les yeux , les moyens par lesquels on est en état de bâtir des palais somptueux , de payer si chèrement des ouvrages de fantaisie , d'avoir un luxe qui impose à l'administrateur. Mais d'où vient toute cette richesse qui s'entasse dans la capitale ? De l'impôt ; car c'est avec l'impôt qu'on acquitte l'intérêt des rentes , qu'on paye les pensions ; & c'est aussi de l'impôt que viennent les bénéfices des financiers. Ce sont donc les peuples qui font tous

les frais ; & vous vous croyez riche , parce que dans la capitale on dépense l'argent arraché aux provinces , qui n'y reflue que lentement par des vaisseaux capillaires , tandis qu'il en arrive par torrens. Cette privation doit dessécher des branches de commerce , éteindre des générations , frapper de stérilité les campagnes : c'est comme si un maître se croyait riche , parce que ses gens le pilleroient & feroient une grande dépense. Il vous sera aisé de vous en convaincre , si vous réfléchissez aux sources des grandes fortunes en France. Ce sont en général des favoris , des maîtresses , des ministres ou des financiers qui en font les auteurs.

L'abbé T E R R A Y.

Ce que vous dites me frappe d'autant plus , que je me rappelle avoir remarqué que les plus superbes bâtimens avoient été pres-

que tous construits par des gens enrichis des bienfaits du roi. Sceaux, Meudon, Louvois, Chavigny, Pont, Maisons, Vaux-le-Vicomte, ont été bâtis par des ministres; & ces édifices font de la plus grande magnificence.

S E M B L A N Ç A Y.

Supposez, M. l'abbé, que la France vienne à jouir d'une longue paix, & qu'on y suive le régime d'une sage économie, qu'en résulteroit-il? Que la dette nationale diminueroit considérablement, & que le roi seroit en état de remettre progressivement, à mesure de l'extinction ou remboursement des rentes, une partie des impôts; ces peuples ne seroient-ils pas alors plus heureux, & le royaume plus riche? Les fonds laissés entre les mains du peuple tourneroient au profit de la culture & de l'industrie.

L'abbé T E R R A Y.

Cela n'est pas douteux.

S E M B L A N Ç A Y.

Eh bien, M. l'abbé, soyez persuadé que dans ce tems de prospérité pour les peuples, l'éclat de la capitale s'éteindroit, que les palais de la génération précédente seroient abandonnés ou loués à vil prix, que les meubles précieux seroient le partage d'un très-petit nombre, que les arts seroient moins florissans, enfin que tous les faux symptômes de la richesse qui vous frappent n'existeroient pas. J'ai donc raison de ne pas croire à la prospérité de votre siècle, de préférer la simplicité du mien. Je crois vous avoir prouvé que François I^{er} avoit plus de richesses réelles, pouvoit accorder plus à ses fantaisies, à ses maîtresses, que les souverains qui l'ont suivi; que ses peuples étoient plus aisés, &

payoient moins , qu'il y avoit moins d'indigens , qu'il y avoit moins de dettes ; enfin que , dans tous les rapports , il étoit plus puissant. Je ferois tenté de croire que la force apparente des états modernes est celle d'une fièvre ardente.

L'abbé T E R R A Y.

Vos derniers raisonnemens sur le principe des richesses , qui n'est autre que l'impôt , sont frappans , & je vous avoue qu'il est embarrassant d'y répondre.

S E M B L A N Ç A Y.

Vous voilà donc convaincu d'une vérité qui vous avoit d'abord révolté , que François premier étoit plus riche que ses successeurs. Je vous ai prouvé qu'il dispoit d'un plus grand nombre d'hommes avec le numéraire qu'il possédoit. Si j'avois le tems , je vous découvrois un trésor immense qui existoit de son tems , l'enthousiasme patriotique & le fana-

tisme chevaleresque , qui n'est autre chose que l'honneur. Vous ne songez plus qu'au numéraire ; & comme nous avons dit que la puissance consistoit dans l'emploi des hommes , jugez de ce qu'on peut faire avec un pareil ressort , jugez , par conséquent , de votre infériorité. Un de ceux que vous appelez économistes , me citoit , il y a quelques jours , une phrase d'un de leurs plus célèbres auteurs , qui renferme un grand sens. La voici : elle est applicable à l'objet de notre conversation. Il s'adresse à un souverain , & lui dit : « Sire , vous avez vingt millions , » plus ou moins de sujets , & vous êtes » réduit au point de ne pouvoir obtenir » leurs services qu'à prix d'argent , & de » n'avoir point d'argent pour payer leurs » services. »

L'abbé T E R R A Y.

Nous continuerons une autre fois cette

conversation. Je vois là M. d'Emery, avec qui je voudrois causer un instant. C'est un homme de mérite, à qui on n'a pas rendu justice.



CHAPITRE XXXIX.

Des Colonies anciennes & modernes.

LA nature des colonies est conforme au gouvernement, à l'esprit des nations, & aux tems.

Les colonies grecques étoient des établissemens nécessaires pour soulager du fardeau d'une population surabondante des pays libres, où, par l'effet propre de la liberté, la population faisoit des progrès rapides.

Les colonies romaines étoient des établissemens militaires, formés par un peuple conquérant, pour s'assurer des pays conquis.

Les colonies de nos jours ont pour objet l'accroissement de la culture & de l'industrie de la métropole, & l'accroissement de son commerce par la culture des colonies.

Les colonies grecques & romaines déri-

voient de leurs institutions & de l'esprit qui les animoit. La vertu, la liberté, le courage, fondoient des colonies dans ces tems anciens. La cupidité, le desir des jouissances physiques, a fondé les nôtres, qui ne font que des comptoirs de marchands.

Plus l'énergie nationale se soutenoit & se renforçoit, & plus le nombre des colonies anciennes devoit augmenter. L'étendue de notre commerce & de nos possessions, fourniront de nouveaux alimens à la cupidité, au luxe, à la mollesse, & l'esprit mercantile tiendra lieu de toute moralité à l'Europe.

L'objet de la possession des colonies, est de procurer de grands débouchés aux denrées surabondantes & aux manufactures d'un pays. Un système de commerce exclusif, généralement adopté, a paru propre à favoriser cette vue.

Le monopole seroit profitable à une nation, si elle avoit, dans une proportion

exacte, la quantité de capitaux nécessaire à l'étendue du commerce & de la culture du pays, qu'elle tient sous sa dépendance. Mais si cette quantité est insuffisante, il doit en résulter un retard forcé dans l'industrie & la culture de ce pays. Il semble alors qu'il n'y ait d'autre satisfaction à prétendre que celle d'empêcher le bien de son voisin; mais elle est achetée par l'état de langueur ou le retard des progrès du pays soumis à la rigueur du monopole. Enfin, si les objets de première nécessité ne pouvoient être fournis qu'à un prix infiniment plus cher par la métropole, il s'ensuivroit non-seulement un moindre gain, mais une diminution successive dans la culture par le haussement de prix de toutes les productions, qui ne permettroit plus de les faire entrer en concurrence avec celles des autres colonies.

Le système exclusif, adopté par toutes les puissances, est également nuisible à toutes,

& augmente les frais de l'administration, diminue par conséquent de la somme des avantages que chacune pourroit retirer de ses colonies. D'ailleurs, l'examen attentif de l'action & de la réaction du commerce, fait voir qu'indépendamment de la contrebande, on ne peut jamais empêcher entièrement ses voisins de participer à ses bénéfices.

Si toutes les colonies, dont la défense coûte tant de frais, dont le commerce excite de si violentes jalousies entre les nations, étoient regardées par elles comme des alliées, que de dépenses de moins, que de guerres ruineuses cesseroient d'avoir lieu ! Dans un siècle de commerce, la rivalité de ses produits est le principe des guerres. Que chaque nation conte avec elle-même, qu'elle récapitule la grande dépense annuelle de ses forces navales, & l'accroissement de l'impôt qui résulte des dépenses forcées de la guerre, elle trouvera que la liberté auroit coûté bien moins

de sang ; mais on le compte pour peu, disons donc bien moins d'argent. Chaque nation trouveroit que la masse générale du commerce étant augmentée par l'influence propice de la liberté, la part qu'elle peut y prétendre par son industrie & ses productions, auroit été aussi étendue qu'elle pouvoit être, & ses frais presque nuls. L'Angleterre a dépensé deux milliards trois cents millions dans la dernière guerre, qui entraînent cent millions d'impôts perpétuels, répartis sur moins de huit millions d'habitans. Quels profits, quels avantages un système exclusif peut-il offrir en compensation ?



SUIITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

MONTESQUIEU dit: (1) « On a établi,
 » que la métropole seule pouvoit négocier
 » dans sa colonie, & cela avec grande
 » raison, parce que le but de l'établisse-
 » ment a été l'extension du commerce,
 » non la fondation d'une ville, ou d'un
 » nouvel empire.

» Ainsi, c'est encore une loi fondamen-
 » tale de l'Europe, que tout commerce
 » avec une colonie étrangere, est regardé
 » comme un pur monopole punissable par
 » les loix du pays: & il ne faut pas juger
 » de cela par les loix, & les exemples des
 » anciens peuples, qui n'y sont gueres ap-
 » plicables. »

(1) Esprit des Loix, liv. 21, chap. 21.

Le systême exclusif suivi pour les colo-
 nies, se trouve consacré par le sentiment de
 ce grand homme, & il doit paroître éton-
 nant, que Montesquieu n'ait pas prévu les
 exceptions qui doivent y mettre des bornes,
 que les avantages de la liberté générale ne
 Paient pas frappé davantage. On ne peut,
 comme je crois l'avoir prouvé, se dissimu-
 ler que le systême exclusif ne diminue la
 somme de la culture des colonies, lorsque
 la métropole ne peut fournir à un prix aussi
 favorable aux Colons, les esclaves, instru-
 mens de l'exploitation, & la nourriture de ces
 esclaves.

Enfin, si l'on proscriit la vente d'une
 portion considérable, comme d'un dixieme
 environ, du produit de la culture, la ri-
 chesse de la colonie sera diminuée en pro-
 portion. Pour donner une idée sensible des
 résultats du régime prohibitif, suivi pour
 les colonies, je vais faire une supposition,

qui je crois sera parfaitement applicable à la question.

Un propriétaire possède un champ, entouré de murs & de fossés, qu'il ne peut si bien garder, que les voisins ne dérobent quelque portion de la récolte; je suppose, que s'il leur en vendoit une partie, ils lui donneroient en échange des engrais nécessaires, que le propriétaire ne peut se procurer ailleurs, qu'à un prix beaucoup plus cher. Si le propriétaire continue d'exclure ses voisins, qu'en arrivera-t-il? Que le champ privé d'engrais produira beaucoup moins, tandis qu'en cédant quelque partie des productions, la fécondité infiniment plus grande du champ, le dédommageroit amplement; enfin, les voisins ne pilleroient plus le champ, lorsqu'ils auroient la liberté d'obtenir des fruits, par l'échange de leur engrais.

Montesquieu ne paroît pas avoir en gé-

néral porté l'esprit de lumieres, qui le caractérise, sur les objets qui tiennent au commerce & aux banques: il est tombé même dans une erreur de fait bien singuliere, en parlant des Colonies & de leur découverte. J'ai ouï plusieurs fois, dit-il, déplorer l'aveuglement du conseil de François premier, qui rebuta Christophe Colomb, qui lui proposoit les Indes.

La premiere isle de l'Amérique fut découverte en 1492. Christophe Colomb, nommé grand amiral, retourna en Amérique, avec une flotte Espagnole, en 1493, & François premier est né en 1494.



 CHAPITRE XL.

Des Colonies sur un nouveau continent.

SI l'on découvroit une vaste contrée, dont le sol neuf & fertile n'attendît que les plus légers travaux pour développer ses facultés productives; si des hommes civilisés & misérables au milieu des richesses, quittoient leur patrie qui leur refuseroit la subsistance, pour chercher un azile dans cette contrée, voici ce qui arriveroit: les terres seroient au premier occupant, & produiroient presque sans peine des récoltes abondantes; l'homme y seroit libre & heureux, car il ne connoitroit d'autre dépendance que celle d'un travail nécessaire; la main-d'œuvre seroit très-chère dans ce pays, parce que chacun pouvant tirer du sol sa subsistance, il y auroit plus d'avantage à travailler pour soi que pour un autre;

les journaliers seroient pris dans la classe de ceux qui n'auroient pas la plus légère avance; ils seroient rares, chers par conséquent, & dans peu ils obtiendroient les avances nécessaires pour s'établir, pour devenir à leur tour propriétaires; il y auroit peu de manufacturiers, car il seroit plus avantageux de faire venir des étoffes & des ouvrages de tout genre, des pays où le riche est oppresseur, ou la main-d'œuvre est par conséquent à bas prix: la population seroit très-rapide, parce que le travail de l'homme ayant une grande valeur, ce seroit un moyen sûr de s'enrichir, que d'avoir beaucoup d'enfans. L'homme auroit dans ce pays un grand amour de la liberté, car il perdrait tout à être asservi, au lieu que dans la plupart des gouvernemens, il n'y a rien à perdre dans une révolution.

Il auroit de la fierté, un sentiment de lui-même supérieur à celui de l'homme des

nations commerçantes, guerrières, misérables & rampantes sous l'empire du riche.

On n'y auroit pas l'idée de cette humiliation qu'éprouve le pauvre à l'aspect de l'homme opulent ; de cet orgueil, qui porte le riche à tout exiger ; de cette misère, qui force à se soumettre à tout : la sphère des desirs seroit bornée à l'abondance des choses nécessaires & à la commodité ; car les arts, enfans du luxe, n'y provoqueroient pas la cupidité. La vanité n'y seroit pas aiguillonnée par les exemples & la comparaison d'un luxe extérieur, parce que la simplicité régneroit parmi les plus aisés, & qu'il n'y auroit point de grands, par conséquent point de modèles de faste ni de luxe. La vertu régneroit chez ce peuple, & y seroit plus l'effet des mœurs que des loix. Les crimes y seroient rares, parce qu'il n'y auroit pas de misère. L'hospitalité y seroit exercée, parce qu'on auroit beaucoup de denrées qui

dépérissent, & fort peu de métaux qui s'enrassent & représentent toutes les jouissances, celles du moment & celles de l'avenir. On y seroit charitable, parce qu'il y auroit peu d'indigens à secourir, qu'on ne seroit pas blâmé sur le spectacle de la misère, & que les plus légers secours pourroient retirer de l'indigence & favoriser un établissement. Si un tel peuple étoit menacé d'être asservi, il vendroit chèrement sa liberté. Tout propriétaire seroit soldat. Mal vêtue, mal disciplinée, cette armée exciteroit d'abord le mépris, elle pourroit être battue : mais bientôt ses troupes aguerries, instruites par l'expérience, vivement stimulées par l'amour de la liberté deviendroient redoutables. Un tel peuple seroit courageux, indépendant, fortuné, vertueux. Ne méditez pas profondément sur le ressort qui le ferait agir ; ne faites point honneur aux fondateurs de cette colonie, & à sa constitution, de ses vertus,

de son courage ; il y a peu d'argent & tout est expliqué par cette circonstance.

Faites couler les métaux dans cette contrée , & tout ce que j'ai dit s'évanouira , comme un enchantement. Il y aura des riches & une multitude de pauvres ; les besoins se multiplieront , les imaginations seront remplies de desirs déréglés ; le peuple fera vil ; l'armée sera composée de mercenaires , on préférera d'être asservi & de conserver une branche de commerce , & quelques jouissances de luxe ; il n'y aura plus de patrie , le monde entier est celle de l'homme riche.



CHAPITRE XLI.

De la durée du commerce actuel.

L'EUROPE a été guerrière , conquérante : elle est devenue uniquement commerçante.

Des rapports qu'a établis la découverte du Nouveau-Monde , dérivent toutes les spéculations politiques. Les puissances les moins favorisées par la situation de leur état pour le commerce , s'empressent d'y prendre part ; elles ont principalement pour objet d'interdire , d'accorder , d'assurer des branches de commerce. Les bénéfices étant plus partagés , seront moindres de jour en jour pour chaque nation.

L'Amérique asservie en esclave à l'Europe , lui prodigue les trésors de son sol. Le luxe de l'Europe est payé du sang des malheureux Africains. Deux parties du monde travaillent

fans cesse pour multiplier les jouissances d'une troisième. Un tel état des choses peut-il durer ? Ce commerce d'un maître avec son esclave peut-il subsister ? Je ne le crois pas. Le commerce qui nous séduit par ses avantages, qui peuple la mer de flottes nombreuses, doit périr par sa nature, par son propre excès.

La culture des colonies est fondée sur l'esclavage. C'est par le travail à bas prix des nègres, que la valeur du sucre, de l'indigo, du café, se soutient à un prix assez avantageux pour payer les frais de la navigation, & produire un bénéfice considérable au propriétaire. Mais le sol de l'Afrique n'est pas inépuisable en nègres, comme l'Océan en morues & harengs. Le désespoir de l'esclavage, la dureté des maîtres, la fatigue excessive font périr des millions de nègres. L'Afrique, à la longue, ne pourra en fournir la quantité nécessaire à la culture. On éprouve déjà que les traites sont plus difficiles, que

les nègres sont plus chers, qu'il faut pénétrer plus avant dans les terres.

Les nègres peuplent difficilement dans les colonies. Les importations multipliées auroient dû peupler les îles d'un nombre prodigieux d'Africains. Ces races infortunées disparaissent de la surface de la terre.

A mesure que les nègres seront plus chers par la rareté de l'espèce en Afrique, la culture sera moins avantageuse. Lorsque leur prix sera excessif, ou que l'Afrique n'en fournira plus, il faudra employer les blancs. Un salaire considérable fera le prix de leur travail, & le bénéfice du colon très-médiocre, parce qu'il ne pourra pas hausser en proportion le prix des denrées pour la métropole, qui n'auroit pas de quoi les payer. Le commerce sera donc languissant & peu lucratif.

On ne peut nier qu'un pays s'épuise par des émigrations fréquentes ; tout ce qui vient d'être exposé est donc incontestable : mais

ce n'est pas le seul principe de diminution du commerce.

Dans le nombre prodigieux des sols de l'Amérique, il en est sans doute de propres à toutes les productions de l'Europe. On a cultivé des vignes au Pérou, ou du moins l'Espagne le permet, pour remédier en partie à la dépopulation des colonies espagnoles, causée par l'usage des eaux-de-vie de sucre.

Le bled croît dans le continent; les oliviers, les mûriers peuvent être plantés avec succès dans plusieurs parties.

Quand les productions de la métropole croîtront en Amérique, il est sensible que le commerce doit tomber. Les isles préféreront de faire des échanges avec le continent, qui se peuplera insensiblement; & cette partie du monde privilégiée qui possède les métaux, objets de la cupidité & des productions qui manquent à l'Europe, n'aura presque plus de relation avec elle, lorsqu'elle pourra s'en passer.

Le principe de séparation des colonies anglaises existe essentiellement dans toutes les contrées de l'Amérique: leur impuissance seule les assujettit à la métropole.

Domitien fit arracher les vignes dans les Gaules; il craignoit qu'elles ne fussent un attrait qui y fit venir les barbares. Les vins font la richesse de ce même pays, & peuvent devenir celle des colonies.

Une telle révolution est dans l'ordre des choses, & il viendra un tems où l'on fera ramené aux premiers élémens. Après une illusion de quelques siècles, on sentira que la seule force durable des empires consiste dans la culture & une nombreuse population.



CHAPITRE XLII.

Du crédit.

CRÉDIT est dérivé de croire : cette origine indique qu'il réside entièrement dans la confiance. Il peut être défini l'art de multiplier les richesses par l'opinion.

La foi, la bonne foi & le mouvement sont les principes du crédit.

La bonne foi reconnue du gouvernement détermine la foi du prêteur, & l'activité de la circulation procure les moyens de subvenir aux besoins de l'état.

Les ressources financières haussent le prix de l'argent ; celles du crédit tendent à le faire baisser. Plus il est animé, plus l'intérêt est à bas prix ; & plus il est à bas prix, plus les moyens de crédit se multiplient.

Tout s'opère dans le commerce par la con-

fiance, si l'on y réfléchit attentivement ; sans quoi il faudroit solder tout de moment en moment. Il n'est de différence que dans la durée.

Le marchand achete & vend à crédit, & deux choses se mesurent sans cesse l'une par l'autre : l'argent & le tems. Si l'argent est commun, on a plus de tems ; s'il est rare, le tems des engagements s'abrege. Si le tems manque, l'argent renchérit, parce qu'il faut payer plus cher pour en obtenir la prompte jouissance.

Ce n'est qu'en fournissant des valeurs réelles, que le crédit a une base solide dans le commerce. Lorsque des négocians ont imaginé de créer entre eux des billets pour s'entr'aider, sans avoir reçu de valeurs ; le discrédit & une ruine plus ou moins prompte ont été les suites de cet abus. Il en feroit de même dans un état qui tenteroit de créer un papier monnoie.

Si tout s'opere par le crédit entre les particuliers, il n'est nul doute que, du souverain au public, il ne puisse y avoir la même relation de confiance, parce que l'un & l'autre y trouveront leurs avantages; le souverain des ressources au moment, & le public une augmentation de richesses fictives dans leurs principes, réelles dans leurs effets.

Il faut, pour qu'un gouvernement jouisse d'un crédit solide, prompt & étendu :

1°. Que le public soit déterminé par la croyance ferme de la solidité de son titre;

2°. Que le remboursement ou les intérêts soient payés aux époques fixes avec la plus grande précision;

3°. Que l'emploi des fonds soit connu, soit avantageux pour la nation;

4°. Enfin, de même que dans les corps animés, une insensible transpiration fait évaporer une partie des alimens, il est essentiel qu'un écoulement salutaire & non interrompu, fasse

fasse refluer annuellement une partie des fonds dans le public, & travaille à dégager la machine d'une partie de sa dette.

Tels sont les élémens du crédit.

Il est des nations qui empruntent par leur nature, & d'autres qui prêtent. Les premières, sont les nations puissantes qui ont de grands intérêts à soutenir, un rôle considérable à jouer dans le monde politique, chez lesquelles existent de grandes richesses, un grand luxe & des besoins multipliés & renaissans; les autres sont économes, frugales. Elles ont des richesses numéraires & point de luxe. Telle est la Hollande, telle est Geneve, qui jouit de douze millions de revenu viager sur la France.

Le crédit est un aimant qui attire les richesses, & en fait un instrument de prospérité pour un état. Cela seul feroit voir la différence des secours que fournit la finance, avec

ceux d'un crédit bien combiné & établi sur des bases solides. Dans le premier cas, on paye très-cher les secours que fournissent quelques capitalistes, & dans l'autre, on attire à peu de frais le numéraire de toutes les nations.

On ne doit pas regarder les secours fournis par des intermédiaires placés entre le gouvernement & le public, qui jouent le rôle de caution, comme les effets d'un crédit particulier. C'est une illusion de la part du gouvernement de croire que le crédit de ces agens soit nécessaire, puisqu'il n'est fondé que sur celui de l'état, & ne subsiste que par les avantages considérables qu'ils retirent. C'est une illusion de la part du public, d'imaginer plus de solidité à celui qui emprunte pour l'état, qu'à l'état lui-même, qui le mettroit à l'abri de toute poursuite, si les circonstances le forçoient à manquer à ses engagements.

Lorsqu'un gouvernement fait résider tout

son crédit sur un seul homme, il devient le maître de la place, & met à ses services le prix qu'il veut. Le ministre des finances n'est que l'instrument de sa fortune & l'esclave de ses volontés. Les ministres & les généraux même doivent changer suivant ses caprices. La crainte de perdre un crédit imaginaire, force à condescendre à tout ce qu'il exige. Il doit paroître aussi absurde qu'effrayant & humiliant, que le destin d'un grand empire soit dépendant de la vie ou de la bonne volonté d'un seul homme, qui vend à l'état la richesse de l'état.

Une question se présente, après avoir exposé les élémens du crédit, & développé ses avantages. N'est-ce point une arme trop dangereuse pour celui qui s'en sert? N'est-ce pas une lumière trompeuse qui éclaire un instant, égare & fait tomber dans le précipice?

On ne peut nier que l'abus est intimement lié avec l'exercice du crédit, qu'il seroit pré-

férable à une nation de suffire à ses dépenses par le seul emploi de ses facultés réelles. Mais si l'industrie humaine faisoit découvrir un moyen plus prompt, plus funeste de destruction que ceux qu'on emploie dans les guerres, & que plusieurs nations en adoptassent l'usage; en blâmant cette détestable invention, on seroit forcé de s'en servir. Ce seroit le seul moyen de conserver l'équilibre avec les autres puissances, & de s'opposer à l'invasion & à la conquête. Telle est, je crois, la nécessité du crédit. On est entraîné par l'exemple & les circonstances.

Les armées autrefois étoient peu nombreuses, & les batailles plus décisives que de nos jours. Aujourd'hui, les armées s'élevent à deux ou trois cents mille hommes, & la guerre est un jeu ruineux, où il ne s'agit que d'avoir de gros fonds. L'impôt ne suffit pas pour pourvoir aux énormes dépenses des guerres. On a mis autrefois à contribution la va-

rité humaine; on a vendu la noblesse, on a créé des charges, des offices, qui exemptoient le bourgeois riche ou aisé des charges publiques. Le fardeau appesanti retomboit sur le cultivateur, sur la classe indigente. Ces moyens épuisés, on a eu recours aux financiers, qui ont prêté à gros intérêts, & quelquefois même l'argent du souverain au souverain. Il est des ministres qui se font applaudis de cette sublime méthode, qui ont regardé avec vénération, comme le restaurateur de la monarchie, un financier qui, dans cinq ou six ans, rassembloit des millions, & qui, gâté par le servile & aveugle devouement des ministres, finissoit par se croire à la fois une intelligence supérieure & le plus zélé patriote. Le scandale de ces fortunes, le progrès des connoissances, ont porté à user plus sobrement des moyens de la finance. Il ne reste donc plus que l'établissement d'un crédit national, pour faire face aux dépenses des guerres.

Loin d'augmenter la dette à l'excès, il présente des moyens sûrs de la diminuer insensiblement par le bas prix de l'intérêt de l'argent, & d'empêcher que la dette ultérieure & l'impôt, qui en est la suite nécessaire, s'accroissent aussi rapidement. Il est évident que si, d'ici à cinquante ans, une nation emprunte à quatre & à trois au lieu de cinq, elle devra ou imposera de moins tout ce qu'elle épargnera sur les intérêts.

L'usage d'un crédit établi sur de bons principes, anime puissamment les corps politiques. Il ressemble aux liqueurs spiritueuses, qui réveillent & raniment un corps engourdi, mais dont l'usage immodéré finit par abattre les forces & ruiner la plus forte constitution.

Effet particulier du crédit.

Le crédit réside entièrement dans l'opinion, & l'exercice arbitraire de l'autorité

nuiroit à la confiance. Le prince, dans les gouvernemens modernes, a intérêt de tenir ses engagements, de respecter les propriétés, de ne pas allarmer les esprits; enfin, d'établir parmi ses sujets & les étrangers l'opinion de sa justice (1).

Le crédit est donc un principe de modération de plus pour les gouvernemens.

(1) Le roi d'Espagne n'a pas voulu suivre l'usage où l'on étoit de ne pas payer les dettes du regne précédent: il les a religieusement acquittées.



CHAPITRE XLIII.

Des banques dans une Monarchie.

J'AI fait voir combien le crédit & la circulation animée procurent d'avantages. Les banques, en augmentant la circulation, sont propres à faciliter toutes les opérations d'un gouvernement & favorisent l'accroissement de son crédit. Mais ces établissemens de leur nature, doivent être distincts & séparés de la machine du gouvernement. Ils peuvent l'aider, mais n'en doivent pas faire partie. C'est un préjugé généralement répandu, que les banques ne peuvent s'allier avec le régime de la monarchie. « Mettre les banques, » dit Montesquieu, dans des pays gouvernés » par un seul, c'est supposer l'argent d'un » côté, & de l'autre la puissance; c'est-à-dire, la faculté de tout avoir, sans pouvoir,

» & de l'autre le pouvoir sans aucune faculté. » Cet énoncé semble établir comme certain, que l'abus, dans les monarchies, est inséparable du pouvoir. Mais dans le cas dont il s'agit, l'intérêt bien entendu du monarque s'oppose à l'abus du pouvoir.

La banque d'Angleterre ne forme point partie des engagemens de l'état. C'est une association de capitalistes, qui rend des services au gouvernement; comme dans d'autres pays, des banquiers ou des financiers font le même office à un prix plus cher. Si un tel établissement n'est point une des roues de la machine du gouvernement, il est sensible qu'il n'a rien de commun avec sa constitution, qu'il peut avoir lieu dans une monarchie, puisqu'il n'a point de rapport intime avec le régime républicain.

Je vais démontrer la vérité de cette assertion.

Il est un degré de confiance nécessaire, de particuliers à particuliers, pour un tems plus ou moins long, & des particuliers à l'état, sans quoi tout seroit suspendu, languiroit dans la stagnation. On prête à un état monarchique de deux manieres, l'une, lorsqu'il fait des emprunts publics, viagers ou perpétuels, & c'est l'effet d'une grande confiance; car les particuliers, nationaux ou étrangers, lui confient dans ce cas le fort de leur vie entiere & de leurs enfans, & pour un terme indéfini, lorsque la rente est perpétuelle. Si la crainte des abus possibles dans une monarchie, dominoit à certain point les esprits, on craindroit que dans une longue suite d'années le gouvernement ne manquât à ses engagements, & d'être privé de moitié ou de la totalité de sa rente; l'expérience apprend que cette terreur n'existe pas, & que dès qu'un nouvel attrait est offert à la cupidité humaine,

l'empressement est extrême pour porter ses fonds au trésor du souverain.

L'autre maniere de prêter à un gouvernement monarchique, est d'avancer des fonds pour trois, six, ou neuf mois: c'est ce qu'on appelle des anticipations. Le banquier de la cour ou plusieurs capitalistes font ces avances & empruntent eux-mêmes dans une année, pour y subvenir, cent & deux cents millions. Le gouvernement, dans une circonstance critique, ne peut-il pas manquer à des engagements pressans, pour se procurer un fond considérable, & se débarrasser pour quelque tems d'une dette urgente? Chacun de ceux qui prêtent au banquier de la cour, aux particuliers qui font des services, est à portée de faire ces craintives combinaisons: cependant on prête au gouvernement, on lui fait des avances pour des termes plus ou moins éloignés.

Je demande quelle différence il y a entre des

capitalistes qui font des services, & une banque qui avanceroit au gouvernement sur des valeurs & des assignations pour un terme court, les fonds dont il a besoin à un intérêt modéré? Le public court les mêmes risques, en suivant la méthode usitée de prêter aux banquiers de la cour, & les banquiers sont exposés aux mêmes hafards. Le gouvernement ne peut-il pas également suspendre le paiement des assignations à des banquiers-particuliers, ou des financiers, comme à une association de banque? La possibilité de manquer à ses engagements étant égale dans tous les cas, & le public n'étant pas plus exposé à cet abus de pouvoir dans l'un que dans l'autre, il est naturel de conclure qu'une banque pourroit être établie dans un pays monarchique, ainsi que dans une république. On part d'un principe faux, en supposant que les intérêts de la banque en Angleterre sont confondus avec ceux de l'état, & sans s'en rendre compte,

on est porté à croire qu'elle prête des fonds sans valeur, & qu'elle multiplie le signe représentatif. La banque d'Angleterre a quelquefois escompté les billets de l'échiquier, & les a reçus au pair; ce qui empêchoit leur discrédit, & animoit la confiance. Elle avance aussi à un bas prix, à trois ou trois & demi, les fonds à l'acquittement desquels sont affectées des impositions, & se rembourse sur leur perception. Les financiers ont fait à-peu-près, comme l'on voit, le même office que la banque d'Angleterre.

S'il est démontré qu'une banque ne compromet pas plus la fortune des particuliers dans ses rapports avec l'état, que la méthode actuelle; il reste à examiner s'il est des avantages qui doivent assurer la préférence à une banque.

Les particuliers qui prêtent à l'état, sont déterminés par le haut prix de l'intérêt qui

leur est accordé. Ils empruntent eux-mêmes pour prêter au gouvernement à un prix plus haut. Leurs secours sont vendus fort cher, & on en trouve la preuve dans l'élévation subite des plus grandes fortunes. Une banque ne prêteroit pas au souverain à plus haut prix qu'aux particuliers; ses profits seroient plus divisés, les richesses moins concentrées: enfin, elle ne pourroit point faire la loi, & tenir le ministre des finances dans sa dépendance.

Dans tous les pays où existent des banques, le prix de l'argent est moindre que dans les autres. En Angleterre, en Hollande, le gouvernement a long-tems emprunté à trois, tandis qu'en France on empruntoit à six, en tems de guerre, & bien plus cher des financiers. En Ecoſſe la banque accorde des crédits jusqu'à la concurrence de sommes assez considérables, à ceux qui présentent deux per-

sonnes solides, & possédant un fonds de terre; c'est à peu près l'exécution du projet que Law avoit proposé au Parlement d'Ecoſſe. Un tel crédit peut procurer au commerce de grands avantages, favoriser tout genre d'industrie, & soutenir la valeur des terres; mais il ne me paroît pas propre à un grand pays, à une capitale comme Paris, où les plus assurés symptômes de richesse sont souvent si équivoques, où il est si difficile de connoître les fortunes & les mœurs des hommes; où les coutumes, les substitutions & mille formes empêchent de vendre les fonds, ou nécessitent de grandes discussions. En même tems qu'une banque procure des avances à l'état, elle fournit des fonds au commerce, à un prix modéré, qui fait baisser l'intérêt, tandis que de grandes fortunes concentrées dans un petit nombre de capitalistes, produisent la cherté de l'argent, en-

treiennent sa rareté. Ces détails prouvent que l'établissement & la prospérité d'une banque sont compatibles avec le régime de la monarchie.



CHAPITRE

CHAPITRE XLIV.

Des emprunts publics.

LES métaux sont le signe représentatif des denrées & de tous les objets de jouissance, le moyen universel des échanges. Ils les multiplient ; ils satisfont par conséquent aux besoins d'un plus grand nombre, lorsque la circulation est plus rapide.

L'or & l'argent sont une richesse de convention, en tant que monnaie. Celui qui en possède une quantité, a une puissance véritable qui consiste à disposer d'un nombre d'hommes qu'il emploie à cultiver, à manifacter, à créer enfin des richesses.

Les effets publics ajoutent à la masse des métaux des signes qui les représentent. Le souverain qui emprunte cent millions, en levant sur ses peuples cinq millions pour

Ff

l'intérêt, fait naître une richesse de cent millions, fictive dans son principe, réelle dans ses effets. Cette somme a passé en espèces dans le crible du trésor public, s'est répandue à l'instant par mille canaux dans la capitale, dans les provinces, où elle a fructifié au profit des peuples, & elle est doublée au moyen des effets qui ont été créés. On achète des maisons, des terres, avec ce nouveau signe, comme avec de l'argent; on emploie des ouvriers, on s'intéresse dans des entreprises de commerce. D'un autre côté, les intérêts levés sur les peuples rentrent promptement dans leurs mains. Ils ne peuvent éprouver qu'une privation passagère par la rapidité de la circulation. Les effets publics faisant l'office des espèces, elles peuvent être appliquées à une plus grande quantité d'échanges au-dehors.

Les signes représentatifs, les métaux, les papiers de crédit, & effets publics font des

agens. Plus il y a d'agens, & plus les objets de vente se rapprochent promptement des acheteurs: plus il y a de ventes consommées, & plus il y a d'empressement à faire naître de nouveaux objets de commerce, par la certitude de vendre promptement.

S'il est reconnu que l'activité de la circulation a de si grands avantages, l'avarice qui porte à concentrer les espèces, est par conséquent très-nuisible pour un état. Les effets publics présentent à l'avare un moyen de placer ses fonds sans les aliéner, parce qu'il peut à chaque instant les faire rentrer. Ils flattent son avidité, par l'espoir d'heureuses révolutions. Ces attrait le forcent à rendre à la circulation les trésors enfouis dans ses coffres. La crainte superstitieuse, qui caractérise l'avare, ne lui permettrait pas quelquefois de confier ses fonds à des particuliers, à moins d'intérêts très-forts, & il ne pourroit pas à chaque instant négocier leurs effets. Le nu-

méraire qui auroit été enfoui par la craintive avarice devient ainsi utile au souverain & au public.

L'inconvénient de payer des intérêts à l'étranger, n'est pas aussi considérable qu'on se le figure. S'il prête des fonds à un intérêt modéré, c'est une preuve de la prospérité de l'état, & le bénéfice qui résulte pour les peuples d'une augmentation de numéraire, compense le désavantage d'en faire sortir tous les ans une partie pour les intérêts. Si l'étranger a prêté cinquante millions, cette somme répandue dans la nation, n'y reste pas oisive. Elle doit vivifier son commerce, animer sa culture, faciliter des échanges & procurer de nouvelles richesses, qui rendent moins sensible la privation que fait éprouver l'acquittement des intérêts.

Les emprunts publics fournissent des moyens de se passer des financiers, qui prêtent toujours à un intérêt plus fort. Ils empêchent

qu'un ministre ne soit dans leur dépendance. Ils procurent dans une circonstance critique, des secours prompts & considérables, que l'impôt ne fourniroit que lentement, & en faisant supporter aux peuples une charge beaucoup plus forte.

Il semble résulter de ces considérations, que les emprunts & la dette nationale qui en est l'effet, loin de produire d'aussi grands inconvénients qu'on le pense généralement, présentent plusieurs avantages. Le terme exact où l'on doit s'arrêter, est l'objet important à saisir. Il ne me semble pas qu'il soit impossible de déterminer ce point.

Pour y parvenir, il faut confondre dans sa pensée & la dette & l'impôt, les regarder comme une seule & même chose, puisque l'un est engendré par l'autre. En établissant la proportion de l'impôt avec les facultés d'un royaume, on connoît le terme où l'on doit s'arrêter pour emprunter.

On a cherché à fixer quelle étoit la juste proportion des richesses fictives avec le numéraire. Plusieurs ont estimé que sans inconvénient elles pourroient être comme de 3 à 1.

La France, d'après ces principes, pourroit devoir six milliards ; mais la quantité du numéraire ne doit pas déterminer seule une telle évaluation. Il est d'autres élémens nécessaires à rassembler.

Un des plus importans, c'est le taux de l'intérêt de l'argent. Le capital n'est jamais à considérer dans les dettes des nations ; mais seulement le prix qu'il coûte. Il s'élevoit à douze pour cent autrefois. S'il pouvoit être réduit à quatre de nos jours, un état pourroit aussi facilement devoir cent cinquante millions, que cinquante dans les tems reculés.

Mais, à quels symptômes connoître que les emprunts excèdent les facultés d'un état ?

Seroit-ce à l'avilissement des effets publics ? L'impéritie d'un ministre, une mauvaise opération, une campagne malheureuse ont souvent produit le discrédit. La hausse subite des effets, à un changement de ministre, ou à la nouvelle d'un événement prospère, à fait sentir ensuite que le crédit n'étoit que momentanément altéré.

Le véritable, le seul thermometre, c'est l'état de la culture & de l'industrie. S'il est florissant, la dette, l'impôt qui en résulte, qui est le gage du prêteur, ne sont point en trop grande disproportion avec les facultés de la nation. Il n'est point à craindre en pareil cas, que la masse des richesses fictives soit trop considérable.

Plusieurs indications se réuniront pour déterminer infailliblement l'état de la culture & de l'industrie. On peut hardiment assurer qu'il n'y a point d'altération, si les peuples paient les impositions sans qu'on multiplie

les contraintes, si les villes ne se dépeuplent pas, si le même nombre de métiers subsiste, si la consommation des villes ne diminue pas, si le cours du change est favorable. On sera fondé à conclure que les objets d'échanges ne sont pas en moindre quantité; que la culture, que l'industrie, qui en sont les sources, se soutiennent dans une situation florissante.

Le prix général de l'argent suffiroit peut-être pour éclairer l'administrateur. Quand le numéraire & les richesses fictives se concentrent dans un petit nombre, l'intérêt augmente nécessairement. Toutes les parties privées de cette sève vivifiante languissent & se dessèchent. Le centre absorbe tout, & les extrémités sont frappées d'un marasme politique. De la prompt circulation résulte l'aisance générale. La circulation en est le principe & l'effet; car c'est par ce moyen qu'on est en état de faire des entreprises de commerce;

de manufacturer, d'acheter, planter, semer. Plus il s'est opéré d'échanges, & plus la circulation est rapide.

L'impôt, dira-t-on, est l'aliment nécessaire de l'emprunt, & une nation seroit plus heureuse si elle n'avoit pas à supporter le poids des impositions qu'entraînent les emprunts. Cette vérité est incontestable, mais il faut observer, que les dépenses de la guerre sont trop considérables, pour être acquittées par des impositions.

L'emprunt & le crédit sont donc nécessaires dans les gouvernemens modernes. Sans cette ressource, les impôts sont accablans & les emprunts servent à en diminuer la charge, en ne faisant supporter aux peuples, que l'intérêt des sommes empruntées.

L'art de combiner les emprunts, est un des plus grands talens, que puisse avoir un administrateur. Mais deux articles essentiels

doivent accompagner les emprunts, & constituent la théorie de cette science. Le premier, est l'assurance de l'intérêt, au moyen d'une hypothèque spéciale sur une imposition. Le second, est le remboursement annuel d'une partie de la dette nationale, fondé sur une caisse d'amortissement, dont les fonds, sous aucun prétexte ou par aucune nécessité du moment, ne soient détournés de leur application.

Si les emprunts, dans les rapports que je viens d'établir, présentent des avantages pour un gouvernement, ne sont-ils pas nuisibles à d'autres égards aux particuliers & au commerce ?

Si le souverain d'un grand état jouit d'un crédit solide & animé, il attirera vers lui le numéraire, & il n'en restera pas dans la circulation pour les besoins des particuliers. Ceux qui ne pourront s'en procurer pour acquitter leurs engagements, pressés

par le besoin, seront obligés de se défaire à bas prix de leurs immeubles. Tandis que l'argent ira à grands flots se perdre dans le fisc, la détresse régnera chez les plus riches propriétaires. Les maisons, les terres seront à vendre, & ne pourront être vendues.

Enfin, tous ceux qui ont besoin de fonds applicables à des entreprises utiles à l'état, & à l'amélioration de leur bien, seront forcés de renoncer à ces avantages par la disette du numéraire, uniquement versé dans les emprunts du gouvernement.

Ces inconvénients sont sensibles, & les remboursements annuels d'une caisse d'amortissement y remédient en partie.

On trouve facilement des fonds en Angleterre pour toutes les opérations & les combinaisons, malgré la multiplicité des emprunts : ils ajoutent même à cette facilité.

Là disette du numéraire pour les diverses opérations des particuliers, n'est point un

effet nécessaire des emprunts publics, puisqu'elle ne se fait point sentir en Angleterre. Il faut chercher, dans quelque circonstance étrangère, la cause qui pourroit produire un tel effet dans un autre pays.

Tous les effets publics se négocient en Angleterre, sans l'intervention d'aucun officier de justice, sans que le vendeur ait aucune formalité à subir. Le signe représentatif se trouvant accru réellement de la somme des effets qui le représentent, & ces effets ayant une aussi prompte circulation, les emprunteurs trouvent aisément des fonds, quelque soit la multiplicité des emprunts du gouvernement.

Pour vendre un contrat en France, il est nécessaire de subir beaucoup de formalités. Ce contrat étant réputé un immeuble, & servant d'hypothèque pour les engagements du propriétaire, il n'est pas susceptible d'une vente prompte & facile.

Si tous les contrats étoient négociables au moment, sans formalité, comme les lettres de change & les effets exigibles, il n'est aucun doute que la facilité de se procurer des fonds, seroit bien plus grande pour les particuliers. Les emprunts du gouvernement, loin de nuire à leurs opérations, les faciliteroient, & cette circulation rapide d'effets représentatifs, seroit un moyen assuré de faire baisser l'intérêt.

Il est encore une autre cause de la difficulté pour les particuliers de se procurer des fonds. La forbonne & les tribunaux regardent comme usuraires les prêts faits sans aliénation & à terme. Or, plus la circulation est animée, & plus on doit être éloigné de placer à constitution, parce que l'espoir d'emplois plus avantageux fait desirer de voir rentrer ses fonds dans un terme court. Les prêts à terme fixe étant pros crits par la loi, il en résulte beaucoup de difficulté, de se procurer de l'argent

pour un terme fixé. On élude la loi, mais les précautions entraînent des embarras. Enfin, les gens scrupuleux ne veulent pas enfreindre la loi.



SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

TENEZ-VOUS dans la région moyenne, disoit Apollon à son fils. Emprunter ou imposer à l'excès, sont deux inconvéniens à éviter.

J'ai tâché de peindre le crédit sous son plus brillant aspect. Au tableau séduisant de ses avantages, opposons celui de ses inconvéniens.

Le crédit est l'art d'emprunter. Eh quoi ! dira-t-on, les progrès des lumières depuis un siècle, les plus profondes méditations, les ouvrages des écrivains les plus instruits, l'expérience des hommes d'état les plus célèbres, n'auront trouvé de moyen d'assurer la prospérité d'un empire, que celui d'attirer au

fisc les fonds des capitalistes ! On a réduit en système l'art de présenter des appâts au public, d'épier ses goûts, d'irriter son luxe. Les fonds détournés de la culture, du commerce, des entreprises utiles qui devoient augmenter la reproduction, vivifier l'industrie, multiplier les travaux, arrivent en torrent pour se perdre dans le goufre du trésor public, & se répandre ensuite parmi des rentiers oisifs, des banquiers, des financiers, encourager les arts frivoles, provoquer l'avidité, substituer enfin à tous les sentimens qui animent les hommes, le seul desir des jouissances physiques !

De nos jours, les armées sont plus nombreuses, & les dépenses plus considérables ; mais cette dépense n'est-elle pas égale pour toute la puissance ? L'Empire, la Prusse, ont des troupes supérieures en nombre ; leur numéraire n'est pas comparable au nôtre, leur population

population est très-inférieure, les revenus de ces souverains trois fois au-dessous ; ils jouent un rôle imposant sur le théâtre politique de l'Europe, & ne jouissent d'aucun crédit. Ne doit-on pas en conclure, qu'il est d'autres moyens pour les puissances, de pourvoir à l'entretien de leurs forces militaires ?

Le crédit anime la circulation ; eh ! qu'importe, dira-t-on, si elle ne vivifie ni la culture, ni le commerce ? quel profit retire la nation, du remuement des sacs & du transport des papiers de mains en mains dans la capitale, parmi les banquiers, les financiers, les agioteurs ? Quelle est la circulation utile ? celle qui accroît la fécondité. Mais une activité de circulation, qui porte des valeurs souvent idéales d'un banquier chez un autre, d'un trésorier chez un agioteur, de la place au trésor royal, & du trésor sur la place ; est-elle avantageuse ? lorsque le résultat de la circulation est la multiplication des échan-

ges, entre le signe représentatif & les denrées ou les ouvrages, elle est utile au public, à l'état; mais lorsqu'elle n'est que l'effet de la cupidité des agioteurs, lorsqu'elle transforme les capitalistes en joueurs effrénés, & ne fait que transmettre dans leurs mains une richesse mensongère, qu'une nouvelle opération du gouvernement, qu'une combinaison de quelques autres agioteurs fait évanouir entre ses mains; n'est-elle pas dangereuse? Jetez les yeux sur la culture, & voyez combien de terres en friche ou mal cultivées, combien de fermes dégradées, de châteaux abandonnés, combien de terres, de maisons à vendre, combien vendues à vil prix! Ces terres, que le possesseur cherche depuis longtemps à vendre, ne sont certainement pas bien entretenues: les fermes sont en mauvais état; il seroit absurde de supposer qu'un propriétaire fit des frais, dont il ne recueillera pas le fruit. Il y a peu d'acheteurs & un

nombre infini de vendeurs: n'est-ce pas au crédit public, c'est-à-dire, au système d'emprunter, qu'il faut attribuer peut-être & cette manie de vendre des propriétés territoriales, & le peu d'empressement à les acheter? Les effets publics offrent cinq, six & demi pour cent; les rentes viagères, dix; les spéculations de l'agiotage, des gains considérables: dès-lors, on doit regarder comme une duperie, de conserver des biens qui produisent trois pour cent, qui sont grevés de toutes les charges de l'état, & dont le revenu peut être détruit par l'intempérie du ciel. Il ne grêle ni ne pleut sur un contrat, sur une rescription, sur une action, sur un bordereau de viager; on le vend à l'instant en entier, on peut en vendre une partie, on le transporte en tous lieux; & des événemens qui ne sont pas rares, peuvent, d'un instant à l'autre, doubler la richesse de son heureux propriétaire. En vain, on objecteroit que l'activité

du commerce augmente par cette activité de circulation, & par la représentation multipliée des especes. Je doute que le remuement des sacs de la capitale, accélère l'action du commerce; & si l'appât qu'offrent les emprunts publics, attiroit les capitaux destinés au commerce, il s'en faudroit de beaucoup qu'il gagnât à cette circulation; il y perdrait considérablement. Le commerce en masse ne rapporte pas peut-être plus de 7 à 8 pour 100 au négociant laborieux, éclairé, économe. Sans soin, sans peine, sans craindre de naufrages, d'avarie, de banqueroutes de ses correspondans, un commerçant peut placer aussi avantageusement ses fonds dans les effets publics. Il est certain que, depuis quelques années, les villes de commerce participent aux mouvemens de la place de Paris, & que l'argent du négociant vient accroître les fonds pompés par les emprunts.

Que la prospérité de l'Angleterre, toujours

citée, n'éblouisse pas nos yeux. Elle a besoin de crédit pour se soutenir au rang où elle s'est élevée dans l'ordre des puissances. Engagée dans la carrière des emprunts, elle ne peut plus regarder derrière elle & s'arrêter. Sans doute, elle espère, au moyen des ressources puissantes que favorise sa constitution, parvenir à un état d'opulence réelle; d'autres provinces de l'Inde, réunies au Bengale, où elle domine; la Chine même un jour asservie peut-être, augmenteront ses richesses; alors, si l'Angleterre consulte ses véritables intérêts, elle employera le numéraire de ces contrées à liquider une partie de ses dettes, à baisser l'intérêt des autres: elle ressemblera à un joueur, qui, dans une circonstance critique, a risqué le tout pour le tout, & que le fort a favorisé. Il acquitte ses dettes, & se forme un revenu constant, qui le met au rang des personnes opulentes.

Mais un grand royaume agricole a-t-il

besoin de crédit ? convient-il à sa constitution ? Il a dans son sol, sa population, les ressources que l'Angleterre trouve dans le système qu'elle a été forcée d'embrasser.

Les emprunts en Angleterre sont plus faciles par sa constitution, & sur-tout par l'exemple constant de son exactitude à payer à point nommé. Ils sont nécessités par son ambition, & n'entraînent pas les mêmes inconvénients. Ils sont déterminés par un vœu national, & d'après des discussions publiques, & une connoissance approfondie de leur nécessité & de leur emploi. Ils peuvent être appliqués à des dépenses peu mesurées, ou d'une utilité qui n'est pas évidente ; mais l'utilité publique, bien ou mal entendue, en est l'objet. La nation peut faire des fautes, se ruiner ; mais enfin, c'est la nation qui décide de son sort, qui abuse de ses moyens, qui se ruine elle-même par sa propre volonté, & par le dérèglement de ses passions.

Dans une monarchie, la nécessité des emprunts n'est pas démontrée au moment aux yeux de la nation moins instruite de l'état des affaires. Les compagnies souveraines sont peu initiées dans les matières de l'administration ; elles n'ont pas en général les connoissances nécessaires pour apprécier les circonstances, juger du sage emploi du crédit, combiner les avantages ou les inconvénients d'un emprunt. Elles ne peuvent que suivre à cet égard l'impulsion de leur zèle, fortifiée de quelques notions générales ou imparfaites, & acquises au moment.

Le parlement d'Angleterre est exercé dans les matières d'administration ; il est éclairé par les débats du ministère & des opposans.

Dans une monarchie, l'emploi des emprunts n'est pas aussi public, aussi connu que dans une république ; les dépenses nationales déterminent seules les emprunts dans une répu-

blique , & le luxe d'une cour pourroit les provoquer dans une monarchie.

Enfin , le système des emprunts , si facile à suivre , peut retarder les améliorations de l'intérieur , concentrer l'attention d'un ministre dans l'observation du cours des effets , & des opérations de sa place. Il le rend dépendant des plus petites circonstances , & une cabale de quelques capitalistes , peut priver la nation d'un ministre éclairé , qui auroit rendu de grands services. Son existence est instable , dès qu'elle dépend de ce grand mot de crédit ; il est forcé de condescendre aux volontés & à l'avidité de ceux qui maîtrisent la place par les capitaux qu'ils ont dans les effets publics , & par leurs manœuvres.



CHAPITRE XLV.

Du crédit du Ministre des Finances.

EST-CE une erreur de penser qu'un ministre des finances a du crédit , de croire que la nation & les étrangers prêteront avec plus d'empressement , sous son administration , que sous celle d'un autre ? Le public ne fait-il pas que le ministre est mortel ? Ne fait-il pas que d'un moment à l'autre il peut être disgracié ? Sa probité devient alors sans effet. Un nouveau système peut faire changer les plus sages dispositions.

La probité reconnue d'un monarque , son économie , les lumières d'un siècle , qui font voir que la plus grande habileté réside dans la bonne foi , la force intrinsèque d'un

grand royaume ; ne font-ce pas là les véritables fondemens du crédit public ?

Un roi d'Angleterre , mécontent de la ville de Londres , menaçoit de transporter sa cour dans une autre ville. Ce qui nous rassure , lui répondit - on , c'est que votre majesté n'emportera pas la Tamise. Un ministre , qui sort de place , n'emporte pas avec lui les richesses d'un grand empire. Ses successeurs trouvent aussi facilement des ressources lorsqu'ils ne sont pas dénués de lumières.

Il est très-commun de voir à l'avènement d'un ministre , les effets publics qui avoient éprouvé quelque diminution , remonter pendant quelque tems. Cette apparence momentanée de crédit , cet éclair de confiance n'en impose plus : on fait que les plus simples manœuvres de l'agiotage peuvent produire cette augmentation qu'on s'empresse de publier avec emphase. Un signe plus certain de la confiance publique , un signe rare &

non équivoque , c'est la baisse des effets publics à la chute d'un ministre. Les rescriptions , les actions des Indes , les contrats , les billets des fermes tomberent à la retraite de M. Turgot : ces effets perdirent cinq & six pour cent de plus au même moment. Si l'on considère que ce ministre citoyen , philosophe sans charlatanerie , qui aimoit mieux , comme Caton , être vertueux que de le paroître , s'étoit déclaré contre les financiers & les gens qui trafiquent l'argent , on sentira que la confiance pour ce ministre , étoit indépendante de l'opinion de ceux qui influent le plus sur les ventes & achats des effets , qu'elle résidoit dans le cœur de la nation.

Lorsqu'il s'agit d'un emprunt à court terme fait à une compagnie , l'opinion de la probité d'un ministre , de sa fidélité , peut avec raison influencer. Il en étoit ainsi sous les surintendans , qui empruntoient pour six mois , un an , des compagnies de traitans. Il étoit

intéressant, décisif alors, que le surintendant fût en possession de leur confiance, que les partisans fussent persuadés que la faveur du surintendant subsistait, qu'elle se soutiendrait au moins jusqu'à l'échéance de ses engagements. Il pouvait alors être vrai qu'un ministre avait du crédit. L'opinion de sa probité & de sa durée en étoit le fondement; & un court espace de tems à parcourir pour les prêteurs, rendoit cette opinion décisive.

On objectera que, malgré l'évidence du raisonnement contre le crédit personnel d'un ministre, il en est qui inspirent plus de confiance & trouvent plus aisément des fonds pour subvenir aux nécessités de l'état. Je répondrai que le crédit réside entièrement dans l'opinion, & que les capitalistes ne se déterminent pas toujours sur des notions exactes; qu'ils ressemblent aux superstitieux, à tous ceux qu'un desir vif & la crainte agitent

tour-à-tour; que, lorsque l'homme dans cette situation est dénué de moyens naturels de conjecturer, son esprit erre dans le vague, & tâche de saisir des objets qui puissent fixer ses craintes ou ses espérances; que telle est par exemple la manie des joueurs qui s'imaginent que certaines gens, que certaines choses leur portent malheur, ou leur présagent des succès.

L'art de l'agiotage, plus que jamais, emploie des manœuvres subtiles, pour opérer des vicissitudes dans le cours des effets publics, & ces manœuvres empêchent de pouvoir juger sagement des principes de la confiance. On peut donc attribuer sans raison au crédit, ce qui est le produit de l'intrigue de quelques personnes, ce qui est l'effet des circonstances. Je suppose par exemple qu'un ministre arrive en place, dans un moment où la balance avantageuse du commerce, a concentré des fonds considérables dans les

mains des capitalistes , & que l'état n'ait pas emprunté depuis long - tems. Il est évident que ce ministre , s'il n'est pas privé de jugement , fera facilement des emprunts à un prix avantageux pour l'état. Cependant l'aveugle multitude , sans remonter aux causes & apprécier les circonstances , s'extasiera sur le crédit du ministre , & lui-même s'enorgueillira peut-être d'avoir trouvé de l'argent , là où il y en avoit beaucoup.

Il ne faut pas confondre le crédit & l'habileté. La combinaison heureuse des moyens qu'un ministre emploie , le talent qu'il a de saisir le goût des prêteurs , assurent ses succès : mais , si après avoir trouvé de grandes sommes , par des opérations éclairées , il fait une mauvaise combinaison , il échouera dans ses projets , quelle que soit l'opinion qu'on ait de sa personne.

Ce sont les circonstances qu'il faut examiner attentivement , pour juger sagement

des opérations d'un ministre. Mais il en est souvent des jugemens sur les ministres , comme de ceux qu'on porte sur les généraux. Une bataille gagnée , quoique livrée mal à propos & hasardée , fait plus de bruit qu'une campagne savante , appréciée seulement des militaires instruits & éclairés. Enfin , le succès d'un emprunt ne doit pas éblouir , car c'est souvent parce qu'il est combiné d'une manière défavorable pour l'état , qu'il réussit le plus promptement.

Il n'est point de ministre des finances qui ait plus mérité de l'état , que M. Desmaretz. Il a manifesté les plus grandes lumières ; il a montré un courage rare. Les éléments avoient conjuré la perte de la France ; le crédit étoit anéanti , une défiance malheureusement fondée étoit répandue dans les esprits ; les fonds libres de l'année étoient réduits à vingt millions , & les peuples se trouvoient dans la plus affreuse misère.

Loin de pouvoir augmenter les tributs , il étoit indispensable de les diminuer & de pourvoir à la subsistance des peuples. Il falloit au milieu de tant de circonstances defastreuses soutenir la guerre , repousser l'ennemi des frontieres ; & des campagnes malheureuses ajoutoit au découragement des peuples. La vieillesse du monarque présentoit à la nation la perspective d'une longue minorité , & jettoit l'allarme dans l'esprit des gens d'affaires , qui n'osoient se flatter , que sous un nouveau regne on respectât les engagements du précédent. Enfin , la masse énorme des dettes ne sembloit laisser de moyen pour sortir d'embaras , que la funeste ressource d'une banqueroute. Les noms de Sully & de Colbert répandent un plus grand éclat ; ils sont consacrés dans l'Europe. Les éloges des académies , les bustes , les médailles en perpetuent le souvenir & les dévouent à l'admiration. Desmaretz est bien

moins

moins célèbre , & peut-être ses efforts , son génie , son courage , ses travaux , appréciés seulement des gens instruits , ont-ils un droit égal aux éloges de la postérité. Qu'on réimprime , qu'on lise son compte rendu , ce chef-d'œuvre de simplicité , de clarté , ce tableau fidele des calamités de la France , où brillent l'esprit d'ordre , la lumiere , le zele & la modestie , on sentira qu'il y a de l'ingratitude à ne pas mettre Desmaretz au rang des plus grands hommes , à ne pas décerner à ses mânes les honneurs du triomphe.



 CHAPITRE XLVI.

De la France & de l'Angleterre.

L'ANGLETERRE est à la France comme 9 & demi à 26, par sa population & son territoire. Son numéraire est évalué à six cents cinquante millions, & la multitude des richesses fictives rend le signe représentatif suffisant à tous les besoins, & anime la circulation.

La France, pour l'entretien de ses places & son armée de terre, en tems de paix, dépense quatre-vingt millions de plus que l'Angleterre. Les forces militaires de l'Angleterre consistent dans sa marine. Les dépenses qu'elles occasionnent tournent, en tems de paix, au profit de l'état, en étendant le commerce : un grand nombre de matelots augmente à la fois & la puissance d'une nation & sa richesse, puisqu'ils en font les

instrumens. Des armées nombreuses de terre ne servent qu'au maintien de la puissance, & diminuent la richesse nationale, en dérobant des bras à la culture. Plus une nation commerçante a de matelots, & plus elle est florissante : il s'en faut de beaucoup qu'une armée de terre serve à la prospérité d'une nation agricole & manufacturière. L'Angleterre, dans ses guerres, n'entretient jamais un nombre considérable de troupes de terre ; & la France, indépendamment de sa marine, a eu souvent plus de cent mille hommes en campagne.

L'Inde fournit à l'Angleterre un revenu considérable en numéraire, & la plupart des nations achètent des Anglois ; c'est un tribut que cette puissance leve sur le luxe de l'Europe : un commerce ruineux de sa nature devient ainsi utile à l'Angleterre.

Avant la guerre dernière, l'Angleterre avoit atteint le *maximum* de sa prospérité

en tout genre. Sa dette paroïssoit dans une proportion juste avec ses facultés, puisque son industrie étoit animée, & que l'intérêt de l'argent se soutenoit à trois & demi : les fonds de terre se vendoient au denier trente-deux au moins. Le Bengale étoit devenu une de ses provinces.. Un numéraire abondant couloit de l'Inde à grands flots en Angleterre, pour y solder une partie des intérêts de leurs dettes. Les déprédations même des agens de la compagnie des Indes, tournoient à son profit, en augmentant le numéraire des sommes qu'ils se procuroient par tous les moyens. Le commerce extérieur étoit porté au dernier degré d'activité, la circulation animée dans l'intérieur, tous les genres d'amélioration encouragés, la culture, les manufactures florissantes. Enfin, l'empire de la mode sembloit lui être acquis ; elle en avoit, en quelque sorte, dépouillé la France. On avoit adopté leur ma-

niere de vivre, leurs habillemens, leurs usages ; la langue angloïse étoit devenue une langue universelle. Telle étoit la brillante situation de l'Angleterre, il y a peu d'années. Cette puissance n'avoit plus qu'à décliner, après avoir atteint le dernier degré de la splendeur, de la richesse & de la puissance. L'ivresse de la prospérité a précipité le cours des choses.

Il est dangereux que les lions goûtent du sang ; ils en deviennent avides, ils déchirent, ils dévorent. L'homme aime naturellement le pouvoir, & l'amour de la liberté n'est que la jalousie, que l'amour de la domination. Dès qu'il a en goûté, il veut la conserver, il veut l'étendre. Les peuples conquis par les anciennes républiques, étoient despotiquement gouvernés ; les citoyens ne sembloient vouloir obéir en un lieu, que pour commander durement dans un autre. Les Hollandois exercent à Batavia un empire

despotique. Les Anglois ont voulu asservir leurs colonies. Les trésors qu'ils ont prodigué dans une guerre, aussi contraire à leurs intérêts qu'elle est injuste, ont prouvé quelles étoient leurs forces & leur crédit. L'antiquité n'offre pas l'exemple d'une nation, qui, par ses seules forces, sans supériorité de discipline militaire & de tactique, ait pu résister si long-tems aux efforts réunis de puissances supérieures en nombre, en richesses, égales en valeur, en lumières sur l'art de la guerre. Tel est l'étonnant spectacle que nous a présenté l'Angleterre, luttant avec succès contre ses propres sujets, l'Espagne & la France. L'Angleterre a découvert les loix de la circulation du sang, les loix des corps célestes & celles du crédit. Cette dernière découverte a déterminé ses succès.

Elle doit six milliards environ à l'époque actuelle, & cette dette immense a été formée dans l'espace de moins de cent années, mal-

gré les plus grands succès sur mer, & les bénéfices immenses du commerce le plus florissant.

La dette de la France est bien moindre, & ses impôts sont bien au-dessous de ceux de l'Angleterre. Si la France devoit sur les peuples en proportion de cette république, on peut assurer que les tributs s'éleveroient à douze cents millions & beaucoup plus.

La dette Angloise est permanente: la dette en France diminue annuellement par l'extinction du viager; & le fonds résultant de cette extinction forme une caisse d'amortissement, qui, par la diminution progressive de l'intérêt, procure dans un tems donné la libération d'une partie considérable de la dette.

Il faut encore observer que la dette française est le produit de dépenses antérieures à Louis XIV, de celles du regne de ce monarque, si long, si florissant, si désastreux. Le Louvre, Versailles, Trianon, Marly, ont

été élevés ; des ports créés , cent places fortes construites , ses finances ont été long-tems mal administrées. Malgré de fausses opérations & des fautes de tout genre dans un espace de tems plus considérable que celui de la formation de la dette angloise , celle de la France est bien inférieure.

La contribution aux charges publiques en Angleterre , s'éleve environ à cinquante-deux livres par individu : la France a seize millions d'habitans de plus , & la contribution n'y excède pas vingt-deux livres.

Les impositions en France portent sur un plus grand nombre ; & si elles étoient augmentées , elles ne produiroient pas une charge aussi considérable qu'en Angleterre.

Les salaires sont fort chers en Angleterre , & c'est une raison de la plus grande aisance du peuple.

Les grands seigneurs vivent une grande partie de l'année dans leurs terres , & y con-

font d'immenses revenus. Il est des propriétaires qui jouissent d'un revenu de deux cents mille livres de notre monnoie , à qui la capitale est presque inconnue , & qui vivent dans leurs domaines. Toutes ces causes augmentent le bien-être des habitans de la campagne , & tournent au profit de la culture. En France , dès qu'on a la plus petite fortune , on s'empresse de quitter la province , où il semble grossier de vivre , pour venir quelque tems briller d'un foible éclat dans la capitale.

En Angleterre , le commerce est plus animé dans l'intérieur , & la capitale est le port le plus considérable de la nation. La multitude immense qui l'habite , alimente le commerce par ses travaux , ses consommations , & en tire en partie sa subsistance. En France , la capitale accroît sans cesse le luxe de la nation , & renferme une multitude d'habitans oisifs , & sans industrie ni propriété.

En Angleterre, une partie des fonctions domestiques est exercée par des femmes, ce qui produit un double avantage, celui de leur procurer des moyens de subsister, d'augmenter l'aisance d'une famille, & de laisser un grand nombre d'hommes à des travaux utiles.

L'Anglois consomme davantage, ce qui équivaut à quelques égards pour les revenus publics, à une plus grande quantité de consommateurs.

Voilà des avantages qui sont propres aux mœurs & à la situation de l'Angleterre, & qui contribuent à rendre ses campagnes florissantes, à faire vivre ses peuples dans l'aisance, & à faire prospérer son commerce.

L'Angleterre ne peut fournir à l'acquittement des intérêts de sa dette, & ne peut maintenir son crédit que par ses possessions dans l'Inde, & la prospérité de son commerce dans cette contrée.

Le crédit de la France, le paiement des intérêts de sa dette, est fondé invariablement sur son sol, sa situation, sa population. Il n'est point d'événement qui puisse y porter une atteinte sensible; trois ou quatre ans de paix rétablissent le dommage de six ans de guerre. C'est un corps robuste que quelques jours de régime ramènent sans remèdes extraordinaires à sa première vigueur.

Les dépenses considérables du règne de Louis XIV, ne peuvent plus se représenter, parce qu'il n'y a plus de fortifications à construire, de palais à élever pour la demeure du souverain; la plupart des grandes routes sont ouvertes ou achevées. Les dépenses de l'Angleterre, au contraire, doivent croître de jour en jour, parce qu'elle est dans un état de tension qui ne lui permet pas le repos. Elle est nécessitée en quelque sorte à entreprendre pour se soutenir, à être conquérante dans l'Inde, dominatrice des mers, pour

jouer un rôle supérieur à ses forces réelles.

L'Angleterre a plus de crédit que de fortune, & la France, plus de fortune que de crédit; mais un crédit soutenu peut mener à une grande fortune. L'Angleterre est une puissance qui est en équilibre, & la France a une base fixe.

Quels que soient les efforts possibles & sur-naturels de l'Angleterre, il ne faut qu'un échec pour renverser le magique édifice de sa fortune; une descente, la perte d'une flotte considérable, une guerre désavantageuse dans l'Inde, feroient tomber cette puissance du rang où elle s'est élevée & soutenue; une banqueroute, dont la secousse ébranleroit le monde commerçant, précipiteroit l'Angleterre dans un état de détresse incalculable. De tels événemens même ne sont pas nécessaires pour briser tous les ressorts du crédit de l'Angleterre. Le fort de cette puissance est entre les mains de la Hollande. Que les Hollandois retirent leurs fonds,

& le papier anglois perd sa valeur, par l'exportation des especes, contre lesquelles il peut, à chaque instant, être échangé. Certes, les efforts de l'Angleterre, son génie, ses ressources, ont des droits à notre admiration; mais doit-elle nous servir d'exemple, & le régime d'une nation si différente par sa situation, son génie, ses mœurs, sa constitution, peut-il être adopté par nous avec succès? Prêter à l'Angleterre, c'est prêter à un joueur qui ne peut payer qu'autant qu'il gagne. Celui qui fournit des capitaux à la France, prête à un grand propriétaire, dont les terres considérables forment le gage assuré. Il peut éprouver des retards; mais les revers ne peuvent l'exposer à une banqueroute. Il faudroit que le gouvernement françois, pour se déterminer à ce parti extrême, réunît à un égal degré, la mauvaise foi, l'ignorance & l'absurdité.

CHAPITRE XLVII.

Convient-il à un Souverain d'avoir un trésor ?

LES anciennes républiques avoient des sommes considérables en réserve, pour s'en servir en tems de guerre. Les Empereurs ont eu la même politique.

Les idées simples en gouvernement sont souvent rejetées, & l'expérience y ramene, après que l'esprit de système a fait parcourir des routes inconnues & dangereuses.

Chez les nations modernes, les Empereurs de Turquie ont suivi les anciennes idées : ils se font un honneur de laisser à leur successeur un trésor considérable. Il en est de même presque dans tout l'Orient.

Henri IV est le dernier Roi de France

sur les Richesses & le Luxe. 495

qui ait laissé des sommes accumulées. Elles furent la proie de l'avidité des grands. Le Roi de Prusse a renouvelé cet exemple : ses succès ont été dus en partie au numéraire qu'il avoit amassé.

L'incertitude des fonds déconcerte les plus sages projets. Leur disette, plus que les mauvais succès & l'effusion du sang, fait terminer les guerres.

Au moyen d'un trésor, on peut former en silence des projets & saisir l'occasion favorable de les exécuter. Il donne l'avantage le plus décidé, à un prince, sur celui qui est obligé de recourir à des moyens extraordinaires. Il peut sans impôt, sans emprunts, tenter les hasards de deux ou trois campagnes. Si la paix se fait à la quatrième, les peuples n'ont éprouvé de charges que pendant une année. Les entrepreneurs n'ont pas fait la loi. Tous les services sont faits à un prix modéré, lorsqu'on les paie

en argent comptant , & c'est un cinquieme peut-être à déduire sur les frais de la guerre. Des fortunes considérables, scandaleux effets de la disette d'argent , n'augmentent pas le luxe pendant la paix.

Le canton de Berne prête aux étrangers les fonds qui forment le trésor de l'état. Hambourg prête à ses sujets, & en retire un intérêt de six à sept cent mille livres.

Toute la science de l'administration peut toujours être ramenée à celle de l'économie domestique.

De même qu'il est prudent à un particulier exposé à des maladies , des voyages , à des non-valeurs dans les produits de ses biens , d'avoir un certain fonds disponible au moment ; il est de l'avantage d'un souverain d'avoir un trésor pour fournir aux premières avances d'une guerre , pour éviter la guerre par la certitude des moyens qui impose aux puissances rivales.

Je

Je continue ma comparaison.

Le particulier qui sent la nécessité d'un fonds disponible , ne le garde pas en argent. Il le place en effets , qu'il peut à chaque instant convertir en valeur numéraire , & il retire un intérêt de ce fonds , qui augmente sa fortune. Il concilie ainsi la prévision de l'avenir & la jouissance du moment.

Je suppose qu'un souverain suive le même principe , qu'il ait un fonds de trois cents millions , & qu'il prête tous les ans à des compagnies de commerce , à des manufactures accréditées & solides , aux chambres de commerce & sur leur caution à des commerçans , un tel arrangement produiroit de grands avantages. Les fonds du gouvernement s'accroîtroient de l'intérêt annuel , & la richesse nationale de tous les profits qui résulteroient d'une diminution dans le prix de l'intérêt.

On peut objecter contre les motifs qui

engageroient un prince à rassembler des fonds considérables, la dissipation que son successeur, qui ne feroit pas animé des mêmes principes, peut en faire, les abus qu'on en feroit dans une minorité, l'empire extrême qu'ils accorderoient dans un tems orageux à un ambitieux qui s'empareroit du trésor de l'état.

Les prodigalités d'une minorité favorisée par l'existence d'un grand trésor, seroient un inconvénient qui mériteroit une sérieuse attention, si d'autres moyens aussi prompts ne pouvoient suivant le cours actuel des choses procurer la même facilité de dépenser.

Les minorités sont les inconvéniens des monarchies. L'histoire en offre peu qui ne fasse époque par le malheur des peuples, l'accroissement du luxe, l'avidité des grands & les déprédations des finances. Il faut convenir que l'art de l'emprunt favoriseroit puissamment de nos jours, la prodigalité

dans un tems de minorité. Qu'importe donc qu'il y ait un trésor, puisqu'au moyen de l'emprunt, on aura la valeur de plusieurs trésors dans l'espace de quelques années ?

Quand à la seconde considération, elle n'est d'aucune importance dans un grand état, & dans tous les états de l'Europe : la puissance des grands est entièrement détruite. Le droit d'hérédité est trop bien établi, l'attachement des corps, des tribunaux, des différens ordres de l'état à la constitution de leur pays, trop affermi ; pour qu'on puisse craindre les révolutions dont l'histoire nous présente tant d'exemples.

F I N.

Notes omises à l'impression.

Page 99, ligne 4.

Gourville, valet-de-chambre de M. de la Rochefoucault, évêque de Leictour, en 1643, faisoit la partie de Louis XIV en 1661.

CLISSON, page 198.

On a suivi pour établir la fortune de Clifson; ce qui a été rapporté par divers historiens, & ce qu'on a trouvé dans des manuscrits; on a évalué ses immeubles, d'après les élémens qu'on a rassemblés. Clifson faisoit la guerre au duc de Bretagne; il ne négligea aucun moyen de s'enrichir; & il fut condamné à une amende de cent mille marcs d'argent. On peut faire des évaluations différentes des miennes; mais enfin Clifson étoit l'homme le plus riche de son tems.

Cardinal MAZARIN, page 211.

On ne croit pas avoir exagéré la fortune du cardinal Mazarin, dont les revenus étoient immenses & incalculables; parce qu'il étoit intéressé dans toutes les affaires & dans les fournitures de la guerre. J'ai évalué à trois millions la dot de ses nieces, en considérant l'immensité de sa fortune, & les personnes qui les ont épousées, dont l'un étoit prince du sang, un autre souverain, d'autres de maison souveraine. J'ai porté à trois millions sa dépense, parce que l'état de sa maison offroit un faste royal dans les derniers tems surtout, & qu'il avoit des gardes & des mousquetaires. Enfin, mes évaluations sur cette immense fortune, que je crois la seule qui soit sans exemple chez les anciens, sont au-dessous de celles adoptées par plusieurs écrivains: Voltaire la porte à deux cents millions.

Le marc a varié; il a été à douze livres quinze sols pendant quelques années; en faisant un prix commun pour tout le regne de François I^{er}, il monte à treize livres fix sols dix deniers, comme on le dit dans le dialogue de Semblançay. Je crois devoir observer que dans le dialogue on porte à vingt-quatre millions la population de la France, parce que du tems de l'abbé Terray, elle n'étoit évaluée qu'à ce nombre.

E R R A T A.

- Page 24, ligne 15, qui sacrifient, lisez qui sacrifioient.*
P. 26, l. 2, de vie & de mort, ajoutez aux peres.
P. 27, l. 10, le pays, lisez les pays.
P. 29, l. 4, le pays, lisez les pays.
P. 42, l. 3, surabondantes, lisez surabondans.
P. 60, l. 17, ornées, lisez enrichies.
P. 62, l. 2, Colme, lisez Côme.
Ibid. l. 12, un revenu de deux cents mille liv. de rente, rayez de rente.
P. 92, à la note, n'étoit plus qu'un vain titre, lisez qu'un titre éminent.
P. 103, l. 14, Il existoit entre le roi & ses vassaux une espece d'égalité, lisez il existoit entre le roi & ses grands vassaux une espece d'égalité de puissance.
P. 104, l. 1, supprimez c'est-à-dire au.
P. 116, l. 11, les subsistances, lisez les productions de la terre.
P. 118, l. 15, quantité, lisez qualité.
P. 119, l. 20, qui auroient employé, lisez qui auroient coûté.
P. 127, l. 6, qui, lisez que.
P. 129, l. 10, & des ministres éclairés, supprimez éclairés.
P. 143, l. 13, de sa foiblesse, lisez de la foiblesse.
P. 144, à la note, Miladi Montagne, lisez Montague.
P. 153, l. 6, dans quarante fermiers généraux, lisez dans le nombre de quarante.
P. 163, l. 4, pour le prix, lisez par le prix.
P. 188, l. 3, qualité, lisez quantité.
P. 192, l. 12, & les desirs, supprimez &.
P. 209, l. 4, lisez trois à quatre millions.
P. 215, l. 13, ajoutez & le tout à 156 millions.
P. 216, l. 5, plus que roi, lisez plus riche que le roi.
P. 230, l. 5, à la note, un espace de cent trente-six ans, lisez de cent vingt-six.
P. 236, l. 21, sur les dépenses, lisez sur les dépenses.
P. 245, l. 14, qualités dans l'esprit, lisez de l'esprit.
P. 248, l. 19, celui, lisez celle.
P. 249, l. 16, le nom, lisez les noms.
P. 257, l. 12, à la prospérité, lisez à sa prospérité.
P. 260, l. 14, sur les circulations, lisez sur la circulation.
P. 323, l. 12, par la distance, lisez distance d'état.

0005

[Faint, illegible text on a document page]